

Conseil Supérieur de l'Emploi

L'insertion des jeunes sur le marché du travail

Rapport 2009

TABLE DES MATIÈRES

COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI..... 5

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS 9

PARTIE THÉMATIQUE: L'INSERTION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL 25

COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI

MILQUET Joëlle
Présidente

Vice-Première Ministre et Ministre de l'Emploi et de l'Égalité
des Chances

Membres fédéraux:

SMETS Jan (N) Directeur de la Banque nationale de Belgique
Vice-Président

BAECK Karel (N) Administrateur général de l'ONEM
BOGAERT Henri (F) Commissaire au Plan
DE VOS Marc (N) Universiteit Gent
GLAUTIER Laurence (F) Mouvement Réformateur
JEPSÉN Maria (F) Université Libre de Bruxelles
NICAISE Ides (N) HIVA, Katholieke Universiteit Leuven
RAYP Glenn (N) Universiteit Gent

Membres régionaux:

Flandre:

DE LATHOUWER Lieve Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie
LEROY Fons Gedelegeerd bestuurder van de VDAB
VANDERPOORTEN Dirk Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie

Wallonie:

DENIL Frédérique SPF Finances
MÉAN Jean-Pierre Administrateur général du FOREM

Bruxelles:

COURTHÉOUX Eddy (F) Directeur général d'ACTIRIS
du BLED Sophie (F) SFP Emploi, Travail et Concertation sociale
MICHIELS Peter (N) Agence régionale pour la propreté

Secrétaire:

MAETER Pierre-Paul Président du Comité de direction du SPF Emploi,
Travail et Concertation sociale

Personnes de contact

Secrétariat du Conseil supérieur de l'emploi

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale:

Valérie GILBERT - tél. 02 233 44 99
 - fax 02 233 47 38
 - e-mail: valerie.gilbert@meta.fgov.be

Assistance scientifique

Banque nationale de Belgique:

Philippe DELHEZ - tél. 02 221 44 19
 - e-mail: philippe.delhez@nbb.be

Philippe DELHEZ, Jan DE MULDER, Philip DU CAJU, Hugues FAMERÉE, Pierrette HEUSE,
Yves SAKS et Hélène ZIMMER.

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGNES CONVENTIONNELS

-	La donnée n'existe pas ou n' a pas de sens
Actiris	Acteur public régional de l'emploi, Bruxelles
ASO	Algemeen secundair onderwijs
BCSS	Banque carrefour de la sécurité sociale
BFP	Bureau fédéral du plan
BIT	Bureau International du Travail
BNB	Banque Nationale de Belgique
BSO	Beroepssecundair onderwijs
CCE	Conseil Central de l'Economie
CCT	Convention Collective de Travail
Cfl	Communauté flamande
Cfr	Communauté française
CE	Commission européenne
Cger	Communauté germanophone
CREF	Conseil des recteurs des universités francophones de Belgique
CSE	Conseil supérieur de l'emploi
DBSO	Deeltijs beroepssecundair onderwijs
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés
DGSIE	Direction générale statistique et information économique
ECHP	European Union Community Household Panel
EFT	Enquêtes sur les forces de travail
EIMTT	Effet individuel moyen du traitement sur les traités
EMTT	Effet moyen du traitement sur les "traités"
ETP	Equivalents temps plein
EU-SILC	European Union Survey on Income and Living Conditions
Federgon	Fédération des entreprises de travail intérimaire
FOREM	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
ICN	Institut des comptes nationaux
KSO	Kunstsecundair onderwijs
n.d.	non disponible
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
p.c.	pour cent
p.m.	pour mémoire
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Program for International Student Assessment
RMMMMG	Revenu mensuel minimum moyen garanti
SEBC	Système européen de banques centrales
SES	Structural Earnings Survey
SILC	Survey on Income and Living Conditions
SONAR	Studiegroep van Onderwijs naar Arbeidsmarkt
SPE	Services publics de l'emploi
SPF ETCS	Service public fédéral - Emploi, travail et concertation sociale
TSO	Technisch secundair onderwijs
UE	Union européenne
UE15	Union européenne des 15 pays, avant l'élargissement en 2004
UE27	Union européenne des 27 pays, après l'élargissement en 2007
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding
WSE	Vlaams Ministerie van Werk en Sociale Economie

Liste des pays

	<u>Indicatifs</u>	<u>Pays</u>
UE15	AT	Autriche
	BE	Belgique
	DE	Allemagne
	DK	Danemark
	ES	Espagne
	FI	Finlande
	FR	France
	GB	Royaume-Uni
	GR	Grèce
	IE	Irlande
	IT	Italie
	LU	Luxembourg
	NL	Pays-Bas
	PT	Portugal
	SE	Suède
UE27	BG	Bulgarie
	CY	Chypre
		République
	CZ	Tchèque
	EE	Estonie
	HU	Hongrie
	LT	Lituanie
	LV	Lettonie
	MT	Malte
	PL	Pologne
	RO	Roumanie
	SI	Slovénie
SK	Slovaquie	

Synthèse et recommandations



SYNTHÈSE

Évolution récente de la situation des jeunes sur le marché du travail

Durant une récession, la situation des jeunes sur le marché du travail est susceptible de se dégrader rapidement. Leur arrivée par cohorte, au terme de leurs études, sur un marché du travail en contraction induit une offre excédentaire qui se traduit mécaniquement par une hausse du chômage. En temps normal, ce phénomène se résorbe plus ou moins rapidement en cours d'année. Mais, en cas de récession, la plus grande sélectivité des recrutements les pénalise, car ils ont moins, ou pas, d'expérience à faire valoir. Enfin, ceux qui sont en emploi, du fait qu'ils ont moins d'ancienneté, moins d'expérience, bénéficié de moins de formation de la part de l'employeur et sont plus souvent employés sous contrat temporaire, sont potentiellement les premiers concernés par les mesures de contraction du personnel.

Depuis un an, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés âgés de moins de 25 ans a de fait augmenté plus rapidement que celui des chômeurs plus âgés. Au total, en août 2009, l'ONEM recensait 137.000 jeunes demandeurs d'emploi, soit 17.000 de plus qu'un an auparavant. L'analyse statistique de la relation entre l'évolution de l'activité économique et du nombre de demandeurs d'emploi montre que si la sensibilité globale à la conjoncture du chômage des jeunes ne diffère pas sensiblement de celle des adultes, le délai de réaction est plus rapide. On observe également que cette sensibilité conjoncturelle est plus forte pour les hommes, pour les peu qualifiés et en Flandre.

Les jeunes sont aussi les premiers à bénéficier d'un retour à la croissance. Cela n'empêche que les chances d'insertion ne sont structurellement pas les mêmes pour tous et que le taux de chômage des jeunes reste invariablement plus élevé que celui des adultes, y compris en haute conjoncture. Ainsi, en 2007, le taux de chômage des moins de 25 ans était de 18,8 p.c., contre 6,3 p.c. pour leurs aînés. En juillet 2009, ces taux étaient de respectivement 21,6 et 6,8 p.c.

Ce rapport du Conseil supérieur de l'emploi vise à documenter les difficultés spécifiques d'insertion des jeunes sur le marché du travail et à formuler un ensemble cohérent de recommandations en tenant compte du partage des compétences entre le Fédéral, les Communautés et les Régions, tous ayant à des degrés divers des responsabilités dans cette problématique.

Caractérisation de la population des jeunes de 15 à 29 ans

Afin d'appréhender toutes les étapes de la transition entre la scolarité et la vie active, il a été décidé de considérer comme population d'analyse, l'ensemble des personnes âgées de 15 à 29 ans, les autres groupes d'âge servant le cas échéant de référent. Cette population fait d'abord l'objet d'une caractérisation démographique et socioéconomique. Le niveau d'éducation des jeunes est ensuite examiné, ainsi que les capacités de l'enseignement à les doter des bagages nécessaires pour s'insérer dans la société et sur le marché du travail. L'examen de l'évolution du statut socioéconomique des jeunes après leurs études et des transitions de et vers l'emploi qu'ils connaissent permet de cerner les atouts et les handicaps de différents groupes. Il en ressort que les conditions d'emploi des entrants sur le marché du travail diffèrent non seulement en fonction de leurs caractéristiques personnelles, mais aussi, plus généralement, de celles des personnes ayant déjà un emploi. Ces différences concernent tant le type de contrat que la durée de travail et les salaires.

Sur une population totale de 10.700.000 habitants, la Belgique comptait au 1er janvier 2008 près de deux millions de personnes âgées de 15 à 29 ans; 1.110.000 résidaient en Flandre, 650.000 en Wallonie et 220.000 à Bruxelles. A Bruxelles, ces jeunes adultes représentaient 21 p.c. de la population, contre 18 p.c. en Flandre et près de 19 p.c. en Wallonie. Cette différenciation va s'accroître dans les années à venir, traduisant un vieillissement plus marqué de la population en Flandre.

Le taux d'emploi des jeunes de 15 à 29 ans est nettement plus faible en Belgique (45,7 p.c. en 2008) qu'en moyenne dans l'UE15 (53,7 p.c.). Cette situation découle de deux facteurs : la proportion d'étudiants dans la population de 15 à 29 ans est quelque peu plus élevée dans notre pays et on y trouve surtout peu d'étudiants qui combinent scolarité et emploi.

Si l'on ne considère que le groupe de ceux qui ne sont plus aux études parmi les 15-29 ans, le taux d'emploi est en revanche plus élevé en Belgique (78,3 p.c. contre 76,6 p.c.), comme c'est d'ailleurs aussi le cas pour les 30-44 ans. Cette force de travail est donc largement valorisée. La participation des jeunes actifs reflète néanmoins aussi les traditionnelles différences régionales. En Flandre, le taux d'emploi des 15-29 ans, compte non tenu des étudiants, atteint en effet 86 p.c. En Wallonie, il est de 69,7 p.c. et à Bruxelles de 63,6 p.c. Certaines caractéristiques personnelles affectent significativement les conditions d'intégration sur le marché du travail. Ainsi, si 53,4 p.c. des jeunes peu qualifiés qui ne sont plus aux études sont en emploi, pour les hautement qualifiés, la proportion est de 91 p.c. De même, le taux d'emploi des jeunes étrangers originaires d'un pays n'appartenant pas à l'UE15 est de 47,8 p.c., alors que celui des Belges est de 80,6 p.c. Enfin le taux d'emploi des jeunes femmes qui ne sont plus aux études, soit 74,1 p.c., reste inférieur à celui des jeunes hommes, qui est de 82,3 p.c.

Niveau d'éducation et formation initiale

Le taux d'emploi élevé des jeunes non étudiants en Belgique s'explique notamment par le fait que cette population jouit d'un niveau d'éducation supérieur à celui observé en moyenne dans les douze pays de l'Union pour lesquels la comparaison est possible: on y compte proportionnellement moins de peu qualifiés (21 contre 29 p.c.) et davantage de hautement qualifiés (33 contre 23 p.c.). Le niveau d'éducation s'est considérablement amélioré avec le temps: alors que plus de la moitié des personnes âgées de 60 à 64 ans dispose au plus d'un certificat de l'enseignement secondaire inférieur, moins d'un cinquième des entrants de 25 à 29 ans sont dans le cas. Cette évolution est particulièrement marquée pour les femmes, dont près de la moitié disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur et moins de 15 p.c. sont peu qualifiées. Il faut noter que la proportion d'entrants peu qualifiés varie sensiblement selon les régions. Ils représentent 13 p.c. des 25-29 ans en Flandre, 20 p.c. en Wallonie et 25 p.c. à Bruxelles. La plus ou moins forte proportion de personnes de nationalité étrangère non européenne au sein de la population des régions a une influence sur ces écarts. Les statistiques montrent en effet qu'au sein de ce groupe, près d'une personne sur deux dispose au plus d'un certificat du secondaire inférieur. Parmi les personnes de nationalité belge aussi, la part des peu qualifiés est nettement moindre en Flandre. Les performances de l'enseignement de la Communauté flamande y contribuent clairement. La forte représentation à Bruxelles de personnes d'origine étrangère, mais ayant la nationalité belge, pourrait aussi expliquer une partie des différences observées. Le fait que les enquêtes sur les forces de travail se réfèrent à la nationalité et non à l'origine des personnes interrogées ne permet cependant pas de confirmer cette hypothèse.

En matière d'éducation, la structure en filières de l'enseignement secondaire ne diffère pas fondamentalement entre les Communautés. Elle induit une sélection des élèves en fonction de leurs aptitudes et de leurs intérêts. On observe un glissement progressif du général vers les autres filières qui jouent davantage le rôle d'options de relégation que de choix délibéré, surtout en Communauté française.

Par ailleurs, en Communauté française, seuls 40 p.c. des élèves âgés de 17 ans n'ont pas accumulé de retard scolaire. La majorité de ces élèves sont dans la filière générale mais dès qu'ils ont un an de retard, la plupart est inscrite dans la filière technique ou professionnelle. En Communauté flamande, près des deux tiers des élèves âgés de 17 ans sont "à l'heure" dans leur parcours scolaire et ils se partagent équitablement entre la filière générale et la filière technique et professionnelle. Le choix de matières à orientation professionnelle y résulte donc moins d'une relégation "vers le bas" après des échecs scolaires.

Selon les résultats de PISA, les performances des élèves néerlandophones se situent en haut du classement juste en dessous des Finlandais en lecture et en mathématiques et au troisième rang des pays de l'OCDE pour les sciences. En revanche, les élèves francophones accusent des scores inférieurs à la moyenne de l'OCDE pour toutes les matières. La Communauté germanophone figure vers le haut du classement des pays de l'UE. Il n'empêche que les efforts en matière de politique d'éducation doivent se poursuivre tant en Communauté flamande que germanophone, notamment en faveur de certains groupes moins favorisés dont les performances scolaires restent en retrait. Le Conseil constate cependant qu'en termes d'équité aussi, la Communauté française se démarque par une dispersion des résultats supérieure à celle des deux autres Communautés. Plusieurs éléments d'explication peuvent être mis en avant: l'évolution plus homogène des politiques en Flandre, la pratique plus répandue du redoublement en Communauté française, le système de sélections successives et de relégation, le milieu socioéconomique des élèves, la présence plus importante d'élèves issus de l'immigration dans les écoles de la Communauté française et des objectifs pédagogiques en termes de compétences à acquérir, qui diffèrent selon les Communautés.

La proportion d'élèves quittant prématurément l'école, c'est-à-dire sans disposer du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, représente une autre mesure des difficultés du système éducatif à assurer à tous les jeunes la maîtrise des compétences minimales pour s'insérer dans la société actuelle. L'UE s'est fixé pour objectif de la réduire à un élève sur dix au maximum à l'horizon 2010. Là encore, la Flandre se distingue avec, en 2008, le taux le plus faible des trois régions, soit 8,5 p.c. des jeunes âgés de 18 à 24 ans, en-deçà donc de l'objectif européen, alors que les taux observés en Wallonie et à Bruxelles s'élevaient respectivement à 15,2 p.c. et à près de 20 p.c. La bonne performance enregistrée par la Flandre sur la base de ces indicateurs harmonisés au niveau européen est cependant mise en doute par une étude du Steunpunt Studie- en Schoolloopbanen, qui, sur la base de sources administratives, indique que, pour ce même groupe d'âge, la proportion de sorties prématurées de l'école y a au contraire sans cesse augmenté, passant de 11,1 p.c. en 2001 à 12,4 p.c. en 2006. Il n'existe pas d'étude comparable pour la Communauté française.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la répartition des étudiants selon le genre indique clairement une surreprésentation des jeunes femmes, mais il est frappant de constater que subsiste une différenciation par genre dans le choix des études. On relève ainsi toujours des

domaines typiquement féminins (sciences sociales, pédagogie, sciences humaines) ou masculins (matières techniques, sciences, économie).

L'âge moyen de fin de scolarité, c'est-à-dire celui à partir duquel plus de la moitié de la population n'est plus aux études, varie sensiblement entre les pays de l'UE. En Belgique, il est de 21 ans, comme en moyenne dans l'UE, mais cet indicateur s'échelonne de 19 ans au Royaume-Uni à 24 ans en Finlande. En Belgique même, la fin de la scolarité intervient plus tôt en Flandre (20 ans) qu'en Wallonie (21 ans) et à Bruxelles (22 ans), en raison sans doute des pratiques différentes en matière de redoublement. Ces années supplémentaires représentent un coût important pour la société, lié non seulement au coût direct par année d'étude, mais plus encore à l'indisponibilité de ces jeunes pour contribuer à la création de valeur.

L'insertion des jeunes sur le marché du travail

Au travers de toutes les sources statistiques et de tous les indicateurs envisagés pour cartographier le passage des études à la vie active, il ressort que le niveau de qualification est le facteur déterminant de l'insertion sur le marché du travail. D'autres variables indépendantes des jeunes interviennent également: lieu de résidence, climat conjoncturel, mais aussi, et c'est plus interpellant, genre et nationalité des entrants.

Clairement, plus le niveau d'études atteint est élevé, plus faible est la probabilité de rester au chômage un an après la sortie de l'école. Une actualisation, en février 2009, de l'étude annuelle du VDAB montre que les faiblement qualifiés sont aussi les plus affectés par la récession. Les moins bien lotis sont ceux qui ont au plus terminé l'enseignement secondaire de premier degré, l'enseignement professionnel en alternance et l'enseignement professionnel de 2^{ème} degré. Certains domaines d'études offrent en revanche davantage de chances d'insertion que d'autres (par ex. électronique, mécanique, soins de santé).

Sur le marché de l'emploi wallon aussi, certaines options techniques ou professionnelles de l'enseignement secondaire supérieur représentent des atouts pour qu'un jeune demandeur d'emploi soit inséré dans les six mois de son inscription au FOREM, par exemple les formations d'infirmiers hospitaliers, en électricité, en mécanique ou en sciences pharmaceutiques.

En Belgique, 3 p.c. des jeunes de 15 à 29 ans occupent un emploi pendant leur scolarité; pour l'UE15, cette proportion est de 12 p.c. en moyenne, mais entre 17 et 20 ans, elle est supérieure à 18 p.c. La combinaison scolarité-emploi est nettement plus répandue dans les pays nordiques, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Dans ce dernier pays, 35 p.c. des jeunes de 15 à 29 ans combinent études et emploi et ils sont plus de la moitié entre 16 et 20 ans. Ces jeunes arrivent au terme de leurs études avec une expérience de travail et, même si leur job d'étudiant n'a pas été exercé dans la branche de leurs études, cela peut faciliter, surtout pour les moins qualifiés d'entre eux, leur transition vers la vie professionnelle.

La transition vers l'emploi est loin d'être directe pour la majorité des jeunes au sortir des études, mais l'on note que plus le diplôme est élevé, plus elle est rapide. Ainsi, si l'on se réfère à l'âge à partir duquel plus de la moitié du groupe est en emploi, il ressort que, bien que leurs études soient plus longues, c'est le cas dès 22 ans, pour les jeunes très qualifiés. Pour les moyennement qualifiés, cette proportion n'est atteinte qu'à 23 ans et pour les peu qualifiés, il faut attendre l'âge de 25 ans.

Selon les enquêtes sur les forces de travail, en 2006-2007, 61 p.c. des jeunes âgés de 15 à 29 ans, qui étaient aux études un an auparavant, étaient occupés, environ 27 p.c. étaient demandeurs d'emploi et 12 p.c. inactifs. Les écarts entre les régions sont considérables. En Flandre, 72 p.c. des jeunes étaient en emploi, contre un sur deux Wallonie et 45 p.c. à Bruxelles. Pour la Belgique dans son ensemble, la proportion de jeunes femmes en emploi, qui étaient encore aux études un an auparavant, est légèrement inférieure à celle des hommes, soit respectivement 59 et 64 p.c.

Ces situations sont loin d'être figées, comme le montre l'examen des trajectoires sur une période de dix ans après l'obtention du plus haut diplôme. Pour cela, il est nécessaire d'élargir la population d'analyse aux trentenaires de manière à pouvoir suivre, sur la même période, ceux qui ont poursuivi des études supérieures. Près de 81 p.c. des non-étudiants âgés de 15 à 39 ans occupent un emploi deux ans après l'obtention de leur diplôme. Après dix ans, ce pourcentage passe à 85 p.c. Sur le même laps de temps, la proportion des demandeurs d'emploi diminue de plus de moitié, passant de 14 à 6 p.c., tandis que l'inactivité augmente pour concerner près de 9 p.c. du groupe.

Conséquence sans doute du traditionnel partage des rôles au sein du couple lorsque la famille s'agrandit, six ans après l'obtention du diplôme, la trajectoire d'insertion des hommes et celle des femmes divergent. Alors que le taux d'emploi des hommes continue de progresser, celui des femmes recule au profit de l'inactivité. Ce phénomène explique sans doute en partie le tassement au fil du temps du taux d'emploi des personnes hautement qualifiées. On observe en revanche que celui des personnes peu et moyennement qualifiées augmente, les formations complémentaires et l'expérience accumulée leur permettant d'accroître leurs opportunités de trouver un emploi. De fait, si plus de huit titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur sur dix qui ont déjà exercé un emploi d'une durée de six mois au moins l'ont obtenu au plus tard l'année de l'obtention de leur diplôme, ce n'est le cas que pour un peu plus d'un tiers des peu qualifiés, 13 p.c. d'entre eux attendant même plus de cinq ans pour obtenir un tel emploi.

À mesure que s'écoule le temps après la fin de leurs études, la proportion de jeunes en emploi augmente progressivement à Bruxelles et en Wallonie, de 5 et 8 points de pourcentage respectivement. En Flandre, en revanche elle varie peu, mais le niveau de départ est très élevé puisque près de neuf jeunes sur dix sont en emploi dès les deux premières années de vie active. En Wallonie, dix ans après l'obtention de leur diplôme, ils sont 80 p.c. à occuper un emploi, à Bruxelles, c'est le cas pour moins de trois sur quatre.

L'insertion sur le marché du travail est également étroitement liée à la nationalité. Sur l'ensemble de la période de dix ans considérée, le taux d'emploi des ressortissants d'un pays non membre de l'UE15 est non seulement très nettement inférieur à celui des personnes ayant la nationalité d'un des pays de l'UE, mais il tend à se réduire au delà de six années après l'obtention du diplôme.

Il n'est, sur la base de ces statistiques, pas possible de distinguer l'importance relative des différents déterminants pour comprendre une situation donnée. C'est précisément ce que permet de réaliser une analyse multivariée, où l'incidence d'une variable est mesurée en contrôlant pour toutes les autres variables disponibles. Ainsi, par exemple, l'effet d'être une femme sur la probabilité de transition du chômage vers l'emploi, n'est pas lié ici au niveau d'éducation moyen différent des femmes par rapport aux hommes, car le modèle tient également compte de ces effets spécifiques.

Il s'agit ici d'étudier les transitions entre chômage et emploi, d'une part, et entre inactivité et emploi, d'autre part. Pour ces estimations, le groupe de référence est constitué des hommes, âgés de 20 à 24 ans, moyennement qualifiés et résidant en Flandre. L'année de référence est 2007.

Pour le passage du chômage à l'emploi, l'effet de la région de résidence est de loin le plus important. En effet, si la probabilité de transition est de quelque 53 p.c. en Flandre, elle est de 37 p.c. pour la Wallonie et 36 p.c. pour Bruxelles. Le deuxième déterminant est le niveau de qualification, il est clairement croissant : la probabilité est de 42 p.c. pour les peu qualifiés, 53 p.c. pour les moyennement qualifiés et 65 p.c. pour les diplômés du supérieur. Des estimations analogues menées sur l'ensemble de la population en âge de travailler montrent que la qualification a un effet plus marqué pour les 15 à 29 ans que pour les autres tranches d'âges pour lesquelles l'expérience acquise (non mesurée ici) est sans doute au moins aussi importante. Les jeunes femmes apparaissent défavorisées pour passer du chômage à l'emploi, avec une probabilité d'un cinquième inférieure à celle des hommes.

Pour les transitions de l'inactivité vers l'emploi, il n'y a en revanche pas de différence significative entre les régions. Le déterminant principal est le niveau de qualification, ce qui s'explique par le fait que plus le jeune est qualifié, plus le coût d'opportunité de rester inactif est élevé. De fait, la probabilité de transition vers l'emploi est de 5 p.c. pour les peu qualifiés, 11 p.c. pour les moyennement qualifiés et passe à près de 40 p.c. pour les très qualifiés. Le genre est également un facteur non négligeable, la transition à partir de l'inactivité vers l'emploi étant *ceteris paribus* moins importante pour les femmes.

Les estimations mettent par ailleurs également en évidence que l'emploi des jeunes est moins stable que celui de leurs aînés. La transition de l'emploi vers le chômage est ainsi trois fois plus fréquente pour les jeunes que pour les personnes dans le groupe d'âge des 30 à 44 ans. La région de résidence apparaît comme la variable clé pour la stabilité de l'emploi: la probabilité de chômage est plus d'une fois et demie plus élevée en Wallonie et près de deux fois plus élevée à Bruxelles qu'en Flandre.

Pour partie, ces derniers résultats résultent des conditions et opportunités d'emploi différentes des jeunes entrants sur le marché du travail et dans les régions. C'est ce qu'a montré l'examen des types d'emploi occupés par les jeunes au début de leur carrière professionnelle: ont été distingués, d'une part, les contrats de travail, fixes et temporaires, et, d'autre part, les durées de travail, temps plein et temps partiel.

Les caractéristiques de l'emploi des jeunes

En Belgique, un jeune travailleur sur cinq est employé sous contrat temporaire. C'est en Wallonie que la proportion est la plus élevée, avec 26 p.c. En Flandre, elle est de 18 p.c. Partout, elle diminue avec l'âge. D'une manière générale ce type de contrat concerne davantage les jeunes travailleurs peu qualifiés, ce qui reflète notamment l'importance du travail intérimaire pour cette catégorie. Les femmes et les personnes de nationalité étrangère à l'UE15 sont aussi davantage confrontées que la moyenne aux contrats temporaires. Étonnamment, pour ce dernier groupe, on ne note pas de différence significative entre les 15-29 ans et les 30-44 ans. Les contrats temporaires sont un pis-aller, ils ne représentent un choix volontaire que pour 10 p.c. des travailleurs sous ce statut. Ceci se vérifie lorsque l'on observe l'évolution de la part des jeunes

travailleurs sous CDD les années suivant l'obtention de leur diplôme: cette proportion passe de 22 p.c. dans les deux ans du diplôme à 6 p.c. dix ans après.

L'analyse multivariée fait ressortir l'importance des contrats temporaires comme voie d'entrée ou de réentrée sur le marché du travail. La probabilité de travailler sous ce type de contrat est deux fois plus importante pour les jeunes qui déclarent avoir été sans emploi ou inactifs l'année avant l'enquête, que pour ceux qui étaient déjà en emploi. L'analyse met aussi en évidence le cumul des effets des variables traditionnellement associées à la précarité d'emploi. Ainsi, les jeunes travaillant à temps partiel, ou de nationalité étrangère, ont également une plus grande probabilité de travailler sous contrat temporaire.

La part des contrats temporaires est très fortement lié aux institutions du marché du travail spécifiques à chaque pays, même si les travailleurs temporaires sont toujours proportionnellement plus nombreux chez les jeunes que chez les jeunes 30 à 44 ans. Ainsi, la place limitée qu'occupe le travail temporaire au Royaume-Uni ou en Irlande donne à penser que les employeurs n'ont guère recours aux contrats temporaires lorsque la législation nationale est peu protectrice pour les travailleurs sous contrat à durée indéterminée.

En ce qui concerne le travail à temps partiel, il ne concerne que 18 p.c. des jeunes salariés en Belgique, contre 22 p.c. en moyenne dans l'UE15. C'est en Flandre que la part des travailleurs jeunes à temps partiel est la plus basse, avec 15 p.c. seulement, alors qu'elle est supérieure à 20 p.c. en Wallonie et à Bruxelles. Ces différences s'expliquent tant par la structure de l'activité, et donc de la demande de main-d'œuvre, que par celle de la population en termes de niveau d'éducation et de nationalité. Quoiqu'il en soit, le travail à temps réduit est un phénomène clairement féminin, puisque près de 30 p.c. des jeunes femmes sont employées à horaire réduit, contre moins de 10 p.c. des jeunes hommes. Symptomatiquement l'écart se creuse avec l'âge: la part des hommes occupés à temps partiel diminue chez les 30-44, alors que c'est l'inverse pour les femmes. Les étrangers y sont aussi davantage confrontés que les Belges, mais, pour tous, on note une diminution de la fréquence lorsque le niveau d'éducation s'élève. Les motifs pour occuper un emploi à temps partiel sont essentiellement l'impossibilité de trouver un job à temps plein et, pour les femmes, des raisons familiales. En ce qui concerne ces dernières, on observe une augmentation du taux de travail à temps partiel avec le temps après l'obtention du diplôme.

Aux différentes dimensions abordées jusqu'ici, il convient d'ajouter la rémunération des jeunes entrants sur le marché du travail. Les conditions salariales applicables aux travailleurs débutants déterminent non seulement la demande de travail, et donc les possibilités d'embauche de ceux-ci, mais aussi l'offre de main-d'œuvre en fonction du niveau minimum de salaire que les jeunes souhaitent percevoir pour participer au marché du travail. La théorie économique lie le coût salarial et la productivité du travailleur et il est communément admis que la productivité des travailleurs présente une corrélation en cloche avec l'âge. Ceci justifie que le salaire de départ soit inférieur à la moyenne et que les augmentations barémiques soient liées à "l'expérience" plutôt qu'à l'âge, qui était jusqu'il y a peu un critère communément utilisé. L'expérience étant une dimension difficilement quantifiable, c'est dans la pratique souvent l'ancienneté qui est prise en compte. Institutionnellement, cette relation théorique s'est traduite par l'instauration d'un revenu minimum mensuel moyen garanti inférieur pour les jeunes de moins de 21 ans, que pour leurs aînés, des seuils différents étant prévus en fonction de l'âge et de l'ancienneté des jeunes travailleurs.

Au delà, le niveau de diplôme est la variable la plus importante pour expliquer les différences de salaires. Toutes choses étant égales par ailleurs, la différence de rémunération entre une personne peu qualifiée et une personne diplômée du secondaire supérieur est de l'ordre de 10 p.c. Pour les diplômés du supérieur, le différentiel par rapport aux peu qualifiés est de quelque 23 p.c. En outre, ces écarts se creusent tout au long de la carrière. Même en prenant en compte l'effet de la formation initiale et de l'expérience, l'âge reste une variable très significative en Belgique pour expliquer les écarts de salaire. Ceci est dû à l'importance des systèmes barémiques où l'âge était le principal facteur de progression, en tout cas pour la plupart des salariés travaillant sous le statut d'employé. L'interdiction des critères basés sur l'âge devrait à l'avenir modifier cette relation, même si le fait qu'ils soient dans bien des cas remplacés par l'ancienneté, largement corrélée avec l'âge, impose de nuancer cette hypothèse. D'une manière générale, les femmes sont moins bien rémunérées, de quelque 12 p.c. en moyenne, que les hommes.

Les salaires des nouveaux entrants diffèrent également selon le contrat de travail. Ceux employés sous contrat à durée indéterminée sont plus élevés que ceux sous contrat temporaire. Les écarts à ce niveau sont surtout marqués pour les peu qualifiés, ce qui ajoute au caractère déjà précaire de leur position sur le marché du travail. La durée de travail influence aussi le niveau de salaire horaire des entrants sur le marché du travail, mais cette fois ce sont les hauts qualifiés qui sont les plus pénalisés par le fait de travailler à temps partiel, les postes à responsabilité les mieux rémunérés auxquels ils peuvent prétendre impliquant le plus souvent un horaire complet.

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL

Au terme de cette analyse, il est possible d'identifier les points d'attention susceptibles de faire l'objet d'une action pour favoriser l'insertion de tous les jeunes sur le marché du travail.

Il ne faut nullement opposer réponses à la crise actuelle et problèmes structurels de l'insertion des jeunes sur le marché du travail, ni d'ailleurs isoler cette problématique de la nécessité d'améliorer structurellement l'emploi. Le Conseil insiste une fois de plus sur la nécessité de mener une politique globale et cohérente, axée sur le renforcement d'une croissance économique génératrice d'emplois, notamment par des efforts permanents d'innovation, et sur l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de travail, dont les jeunes seront également bénéficiaires. Le Conseil rappelle qu'il convient de tout mettre en œuvre afin d'éviter que le chômage conjoncturel, qui s'accroît rapidement sous l'effet de la crise, ne devienne structurel à l'issue de celle-ci. Parallèlement, il faut éviter de répéter les erreurs du passé en limitant autant que possible les départs définitifs ou l'éloignement des travailleurs âgés du marché du travail et veiller à préserver le capital humain de l'ensemble de la population.

Une attention particulière doit cependant être portée aux jeunes, car l'analyse montre qu'ils sont plus exposés au chômage que les adultes, même quand la conjoncture économique est favorable.

La formation initiale, l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi, l'attention portée aux plus vulnérables et certaines dispositions du fonctionnement du marché du travail forment les principaux axes de ces recommandations.

Une formation initiale de qualité pour tous

La scolarité est un passage obligé de tout jeune dans notre société, c'est surtout l'opportunité qui lui est offerte d'acquérir les connaissances et de développer les talents qui lui permettront de s'insérer harmonieusement dans la vie active. Il faut assurer à tous l'accès à un enseignement de qualité, qui doit avoir pour obligation de fournir à tous les jeunes, sans exception, un bagage minimal de compétences.

Les programmes de discrimination positive dont bénéficient certains établissements peuvent être une réponse adaptée. Pour pallier aux difficultés que rencontrent apparemment les jeunes étrangers pour mener à bien leur parcours scolaire, des mesures spécifiques doivent être systématisées telles que des cours de mise à niveau pour les primo-arrivants et des cours de langue organisés pour les familles, permettant par la suite de faciliter la création d'un lien social entre l'école, les jeunes et les familles.

Il paraît aussi indispensable de revoir la politique de redoublement qui apparaît comme un échec, non seulement pour le jeune, mais aussi pour l'école et pour la société. Ceci est vrai tant en Communauté flamande, qu'en Communauté française. D'une pratique plus fréquente dans cette dernière, cette politique se traduit en fin de scolarité par une année de retard en moyenne. Dans certains cas, les plus difficiles, elle marque le début d'une culture de l'échec et du renoncement qui peut mener au décrochage scolaire.

Pour éviter cette forme de relégation, il faut plutôt promouvoir l'organisation systématique, dans tous les établissements, de plages de remédiation mises en œuvre par des professeurs bénéficiant d'une formation spécifique et qui seraient librement accessibles ou imposées aux élèves en

difficulté. Cela représente bien entendu un coût, mais il doit être mis en regard de celui du redoublement et surtout des bénéfices pour les élèves et plus tard, pour la société.

La lutte contre le décrochage scolaire doit aussi passer par le développement de la relation école-famille, l'assistance proposée au jeune ne pouvant faire abstraction de son cadre familial et des difficultés qui peuvent y être associées. La formation des professeurs doit intégrer des principes pédagogiques spécifiques de gestion des élèves en difficulté.

En complément de ces mesures préventives, il est essentiel de développer une démarche curative, en orientant les jeunes en risque de décrochage vers des trajectoires qualifiantes leur permettant de compléter leur formation générale de base et d'acquérir des compétences valorisées par le marché du travail. Il faut bien entendu que les capacités de formation, tant en termes de ressources humaines que d'outils pédagogiques, soient adaptées en conséquence. Les formations en alternance offrent une alternative particulièrement intéressante, mais insuffisamment utilisée, il faut en renforcer l'attrait. C'est pourquoi le Conseil juge souhaitable de définir plus clairement le statut de l'apprentissage et il soutient les travaux entrepris en ce sens au sein du Conseil national du travail. De nouvelles formations pourraient être proposées, notamment dans le secteur tertiaire et le non marchand.

Il va de soi que les jeunes qui s'inscrivent dans cette filière doivent pouvoir accéder à des stages en entreprise dans le cadre de leur formation. Pour inciter les employeurs à participer davantage au développement de l'offre de ces formations en alternance, mais aussi de stages proposés aux jeunes demandeurs d'emploi, le Conseil recommande que ces formations et ses stages pris en charge par les entreprises du secteur privé soient déduits de leurs obligations en matière d'embauche de jeunes dans le cadre des conventions de premier emploi.

Les possibilités de transition de l'enseignement technique et professionnel vers des études supérieures devraient être encouragées, et cela même si ce type de formation offre prioritairement des débouchés plus directs vers l'emploi, avec succès d'ailleurs pour de nombreuses options comme le démontrent différentes études. Cette filière d'enseignement reste néanmoins encore trop souvent une voie de relégation pour des élèves ayant échoué dans l'enseignement général. Cela crée une image négative et aboutit à concentrer des élèves démotivés au bord de la rupture scolaire. Cela doit changer. La revalorisation des filières techniques et professionnelles est depuis trop longtemps à l'ordre du jour. Il faut maintenant envisager une refondation complète pour changer les mentalités des élèves, des parents, des enseignants et des employeurs, pour en faire des écoles de l'excellence préparant les jeunes à des métiers essentiels pour le développement de notre économie. Les options, les programmes, l'encadrement, etc., doivent être redéfinis dans le cadre d'assises de l'enseignement technique et professionnel qui associeront le monde éducatif, y compris les acteurs de la formation professionnelle continue, et les représentants des fédérations professionnelles, les entreprises étant invitées à participer plus directement à la formation des jeunes aux travers de stages adaptés.

En Flandre, une telle démarche a été entreprise avec une ambition plus large encore de refondation de l'enseignement secondaire. Les travaux de la Commission Monard, rompant avec les traditionnelles filières générales, techniques et professionnelles, proposent ainsi non seulement une nouvelle architecture construite sur deux axes, l'un préparant à la poursuite d'études supérieures, l'autre à l'insertion sur le marché du travail, mais aussi une nouvelle organisation des parcours scolaires et des méthodes d'enseignement.

Le bilinguisme est un atout pour décrocher un emploi, à Bruxelles particulièrement, mais bien entendu aussi dans les autres régions. L'école peut aussi contribuer à la mobilité interrégionale en améliorant son offre en matière de formation en langues. C'est pourquoi l'apprentissage de l'une au moins des deux autres langues nationales doit être obligatoire dans tous les réseaux, et cela dès l'école primaire. Il faut offrir un enseignement de qualité en veillant à la formation des professeurs et à la mise en place des outils pédagogiques nécessaires. La généralisation de l'organisation de cours en immersion doit aussi permettre d'ancrer la connaissance d'une langue étrangère dans la réalité quotidienne.

Enfin, pour préparer la transition vers la vie active, il conviendrait de systématiser l'organisation de stages d'immersion en entreprise et de séminaires de formation à la recherche d'emploi, au cours du dernier cycle du secondaire dans les écoles techniques et professionnelles, en étroite collaboration entre les responsables pédagogiques et des représentants des SPE spécialement formés à cet effet.

Importance des services publics de l'emploi pour les premiers contacts avec le marché du travail

En Belgique, grâce notamment au système de l'allocation d'attente dont bénéficient, après un stage, les jeunes demandeurs d'emploi sans expérience professionnelle, une grande majorité des jeunes en fin de scolarité s'orientent vers les services publics de l'emploi (SPE). En cela, il constitue un élément important d'une politique d'insertion, surtout pour les jeunes a priori les plus éloignés du marché du travail, qui doivent être encouragés à s'inscrire comme demandeurs d'emploi.

Des procédures d'accompagnement adaptées aux jeunes demandeurs d'emploi existent déjà. Le Conseil soutient les mesures visant à accélérer leur mise en place et à ne pas attendre la fin du stage d'attente pour évaluer la démarche de recherche d'emploi des jeunes. Un premier contact personnel doit en effet être prévu dès l'inscription, afin que, sur la base de techniques de profilage, une offre individualisée d'accompagnement soit proposée. Il convient d'agir rapidement, mais de manière sélective en concentrant des ressources d'autant plus limitées que le nombre de jeunes à encadrer augmente en raison de la crise.

Le processus d'accompagnement doit permettre de déterminer ceux qui sont aptes à se présenter directement sur le marché ordinaire du travail, pour lesquels la stratégie doit être « travaillez d'abord », et ceux pour lesquels une action spécifique préalable doit être entreprise dans le cadre d'une approche « acquérez les compétences d'abord ».

Ce dernier groupe doit faire l'objet d'une assistance spécifique le plus rapidement possible après avoir quitté le système scolaire. Il faut renforcer les moyens actuels pour proposer à ces jeunes un programme sur mesure, en collaboration le cas échéant avec des partenaires du secteur privé agréés à cette fin ou du secteur public. À tout le moins, un tel programme doit permettre aux jeunes d'améliorer ou d'acquérir les compétences nécessaires pour s'insérer sur le marché du travail, et cela en termes de connaissances, d'aptitudes, mais aussi d'attitudes. Ensuite, ou directement pour la plupart, il faut leur donner accès à des qualifications reconnues et valorisées par le marché du travail sous peine de les voir s'enfoncer durablement dans le chômage. L'offre doit privilégier des formations adaptées à ces jeunes, souvent en rupture scolaire, comportant à la fois des objectifs concrets et des stages en entreprise. L'actuelle période de crise ne facilite pas cette approche dans la mesure où dans le même temps elle contribue à faire croître la demande de stages et réduit les possibilités d'en organiser avec les entreprises. Les employeurs qui acceptent de participer à ces programmes devraient bénéficier d'un soutien financier

supplémentaire, d'autant plus important que le niveau de qualification de départ du jeune stagiaire est faible, mais également d'une assistance pédagogique pour leur encadrement. L'offre des SPE peut aussi consister en des contrats de travail adaptés, confrontant directement ces jeunes peu qualifiés à la réalité de la vie en entreprise. Des contrats de ce type pourraient également être proposés aux jeunes chômeurs de longue durée, ayant par ailleurs respecté leurs engagements en matière de formation et de recherche d'emploi, de sorte qu'ils acquièrent une première expérience professionnelle. Il faut toutefois veiller à ce que ces emplois soient un réel tremplin vers le marché ordinaire du travail, comme c'est le cas avec les programmes "Formation professionnelle individuelle en entreprise" à Bruxelles, "Individuele beroepsopleiding in de onderneming" en Flandre" et "Plan formation insertion" en Wallonie, qui tous prévoient que le stage soit suivi d'un contrat de travail.

Quelle que soit la stratégie d'accompagnement retenue, il est important d'emporter l'adhésion des jeunes, de les responsabiliser dans une logique de droits et devoirs de leur part. Pour ceux qui ne s'y conformeraient pas, des sanctions graduées pourraient être envisagées sous la forme d'un délai supplémentaire avant de pouvoir bénéficier de l'allocation d'attente, à l'image des suspensions temporaires imposées aux chômeurs indemnisés; les informations relatives au non respect des engagements des demandeurs d'emploi durant leur stage d'attente étant d'ores et déjà communiquées à l'ONEM.

Pour les jeunes aussi, les différences régionales en matière d'emploi et de chômage sont très marquées. La mobilité interrégionale doit continuer à être encouragée, car elle contribue à les réduire. Les jeunes sont en général plus mobiles, mais il faut pour cela leur en donner les moyens en misant sur les formations en langue et, lorsque cela est nécessaire, sur l'apprentissage de la conduite, à la fois comme réponse aux difficultés de communication au moyen des transports publics (horaires atypiques, zones mal desservies), et comme pré-requis pour accéder à certaines professions (livreur, représentant de commerce, etc.). Les accords de coopération conclus avec succès entre les SPE ces dernières années doivent bien entendu être poursuivis. Il y va de l'intérêt de tous.

Un marché du travail intégrant le plus grand nombre

Les contrats temporaires et l'intérim apparaissent de plus en plus comme une étape importante de l'insertion sur le marché du travail, quel que soit le niveau de qualification des jeunes. S'ils permettent d'acquérir des expériences et compétences valorisables sur le marché du travail, ces premiers contrats, dits précaires, doivent rapidement servir de tremplin vers des emplois fixes. Le CDI reste encore la norme, car il répond à une aspiration bien naturelle à la stabilité et permet aux entreprises de fidéliser un personnel qui leur donne satisfaction. Il faut donc rester attentif aux difficultés qu'éprouvent certains groupes les plus fragiles, en particulier les jeunes en décrochage scolaire et les étrangers, à franchir cette étape dans leur vie professionnelle. À cet égard, si l'encadrement du régime de travail temporaire en Belgique semble globalement adapté, il importe que les autorités veillent à ce qu'il soit respecté, notamment en termes de durée et de renouvellement, pour garantir les conditions d'une concurrence loyale et pour accroître l'effet tremplin potentiel de ces contrats.

Le travail intérimaire et les jobs d'étudiants - tous deux relativement peu développés en Belgique - peuvent assurément contribuer à familiariser les jeunes à la vie en entreprise et à faciliter leur insertion professionnelle. Cela peut surtout être important pour les groupes à risque, car les

expériences professionnelles, même limitées dans le temps, sont d'autant plus valorisantes que le niveau de qualification de départ des jeunes est faible.

Dans ce contexte, les règles en matière de recours à l'intérim pourraient être revues afin de reconnaître "de iure" le rôle qu'il joue déjà "de facto" en tant qu'instrument d'insertion pour les jeunes. Dans ce contexte, il s'indique de mettre en place, en concertation avec les partenaires sociaux, les critères garantissant que ces nouvelles dispositions permettent effectivement d'assurer une transition vers des emplois stables et ne contribuent donc pas à accroître la précarité de la situation des jeunes sur le marché du travail. Pour permettre la progression de ces jeunes dans leur parcours professionnel, des engagements en matière de formation et de collaboration au système de validation des compétences pourraient être parallèlement négociés avec le secteur de l'intérim.

Comme on l'a montré plus haut, les difficultés d'insertion sur le marché du travail concernent les peu qualifiés plutôt que les jeunes en général. Il faut donc se garder, dans un souci d'efficacité dans la gestion des moyens publics et d'équité vis-à-vis des autres catégories de travailleurs ou de demandeurs d'emploi, d'instaurer des mesures linéaires fondées sur un critère d'âge. De telles mesures seraient susceptibles d'induire des effets de substitution entre travailleurs. En revanche, une politique générale de soutien à la demande de main-d'œuvre ciblée sur les bas salaires est, par nature, favorable aux jeunes. L'analyse a en effet montré que la qualification, l'âge et le type de contrat de travail notamment influencent le niveau de salaire. Les jeunes en décrochage scolaire et, plus généralement, les peu qualifiés sont précisément ceux dont les espérances de rémunération sont les plus faibles sur le marché du travail. Ils sont donc en position de bénéficier des dispositifs concernant les bas salaires. Cette politique est d'ailleurs celle prônée par les partenaires sociaux dans un souci plus général de simplification et de transparence des mesures de soutien. Il n'en demeure pas moins, comme l'indiquent les partenaires sociaux dans l'accord interprofessionnel, que certaines catégories puissent, dans les limites d'une enveloppe correspondant à la réaffectation d'une fraction des moyens actuellement alloués aux réductions de cotisations en faveur des groupes cibles, bénéficier en sus d'aides spécifiques à l'insertion dans l'emploi. Le Conseil pense notamment aux jeunes peu qualifiés et plus particulièrement aux très peu qualifiés, aux moins de 20 ans peu scolarisés, aux jeunes étrangers peu qualifiés ou aux jeunes handicapés, pour lesquels les risques d'enlèvement dans le chômage sont particulièrement importants. Les mesures en faveur des peu qualifiés en difficulté d'insertion, tels le "WEP-plus-plan" en Flandre et les programmes de transition professionnelle à Bruxelles et en Wallonie, en leur offrant une opportunité d'élargir leurs qualifications grâce à une expérience de travail, pourraient par ailleurs être renforcées, en veillant à ce qu'elles soient effectivement valorisables par la suite dans des emplois ordinaires.

Le Conseil souhaite à cet égard rappeler son appel à la généralisation des procédures d'évaluation des politiques mises en œuvre. Un accès aisé aux bases de données administratives doit pouvoir être accordé à des organes indépendants spécialement agréés et des outils d'analyse communs aux différentes entités doivent pouvoir être développés.

En ce qui concerne les jeunes femmes, le principal objectif doit être de valoriser leur formation, qui, pour les nouvelles générations, est d'un niveau plus élevé que celui des garçons. Une fois encore le Conseil est forcé de constater que le partage des tâches au sein des familles aboutit le plus souvent à ce que la femme interrompe ou réduise son activité professionnelle lorsque la famille s'agrandit. Il peut s'agir d'une décision prise en toute liberté, ce que respecte bien

évidemment le Conseil, mais il ne faut pas sous-estimer le poids des traditions. Les conséquences d'une telle attitude sur le développement de la carrière professionnelle et sur le niveau de rémunération, gage d'indépendance financière, sont telles, que le Conseil réitère ses appels à l'action. Le champ est vaste, outre les campagnes de communication mettant en évidence les inégalités entre hommes et femmes, il concerne tant les politiques de rémunération, que les dispositifs permettant de mieux concilier vie professionnelle et familiale, tant pour les hommes que pour les femmes.

D'une manière plus générale, car cela ne concerne pas uniquement les femmes, les autorités doivent être attentives à lutter contre toute forme de discrimination. À cet égard, il convient de rester attentif à la situation des jeunes de nationalité étrangère, mais aussi sans doute d'origine étrangère sur notre marché du travail. L'analyse montre en effet qu'ils sont directement concernés par la sous-qualification et qu'ils rencontrent nettement plus de difficultés que les jeunes de nationalité belge à s'insérer dans l'emploi et encore davantage à obtenir un contrat stable. La situation ne semble guère évoluer. Le Conseil considère que la première action doit consister à relever le niveau d'éducation des plus jeunes: une formation adaptée en langues, un accompagnement dans le choix des études et la lutte contre le décrochage scolaire peuvent y contribuer. Au delà, on ne peut admettre que ceux qui cherchent actuellement un emploi soient laissés pour compte ou maintenus dans la précarité. Une fois encore, le Conseil recommande de promouvoir la conclusion à plus grande échelle de plans de diversité. Les SPE, on l'a vu, ont un rôle spécifique à jouer pour ces publics défavorisés, mais ils ne peuvent se substituer aux employeurs privés ou publics pour permettre à ces jeunes de jouer un rôle à part entière dans notre société.

L'insertion des jeunes sur le marché du travail

Table des matières

Introduction.....	29
1. Impact de la crise économique sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail	31
1.1. Évolution récente du chômage des jeunes	31
1.2. Quantification de la sensibilité conjoncturelle du chômage des jeunes.....	33
2. Caractérisation de la population âgée de 15 à 29 ans	39
2.1. Démographie.....	39
2.2. Statut socioéconomique	42
2.2.1. Population de 15 à 64 ans: comparaison entre les groupes d'âge	42
2.2.2. Population âgée de 15 à 29 ans	48
3. Formation	63
3.1. Niveau d'éducation de la population	63
3.1.1. Niveau d'éducation des 15-29 ans	63
3.1.2. Population étudiante et non étudiante de 15 à 29 ans	66
3.1.3. Niveau d'éducation des 25-29 ans par rapport aux autres groupes d'âge	68
3.1.4. Niveau d'éducation des 25-29 ans selon les caractéristiques personnelles, en Belgique.....	70
3.2. Formation initiale	74
3.2.1. Organisation de l'enseignement en Belgique	74
3.2.2. Orientations et retards scolaires.....	76
3.2.3. Évaluation des performances des élèves: PISA.....	83
3.2.4. La problématique du décrochage scolaire	89
3.2.5. L'enseignement supérieur.....	91
4. Insertion des jeunes sur le marché du travail	99
4.1. Type d'études et insertion professionnelle.....	99
4.2. Évolution du statut socioéconomique des jeunes entre l'âge de 15 ans et celui de 29 ans	104
4.2.1. Comparaison internationale.....	105
4.2.2. En Belgique.....	108
4.3. Durée de la phase d'insertion	111
4.4. Statut socioéconomique de la population non étudiante	115
4.4.1. Situation sur le marché du travail un an après la fin des études	115
4.4.2. Situation sur le marché du travail après l'obtention du diplôme le plus élevé	117
4.5. Analyse multivariée des transitions sur le marché du travail	121
4.5.1. Les transitions sur le marché du travail au travers des EFT	122
4.5.2. Les transitions sur le marché du travail au travers des enquêtes SILC	129
5. L'emploi des jeunes	135
5.1. Les contrats temporaires.....	135
5.1.1. Importance du travail temporaire.....	135
5.1.2. Importance du travail intérimaire	137
5.1.3. La durée des contrats temporaires	139
5.1.4. Raisons motivant les contrats temporaires.....	140
5.1.5. Emploi temporaire après l'obtention du diplôme le plus élevé.....	141
5.2. Travail à temps partiel.....	143
5.2.1. Importance du travail à temps partiel.....	143

5.2.2.	Raisons motivant le travail à temps partiel.....	145
5.2.3.	Travail à temps partiel après l'obtention du diplôme le plus élevé.....	146
5.3.	La qualité de l'emploi des jeunes	148
5.3.1.	Une analyse de l'emploi temporaire chez les jeunes.....	148
5.3.2.	Une analyse de l'emploi à temps partiel chez les jeunes.....	156
5.3.3.	L'emploi précaire: tremplin vers une intégration de qualité dans le marché du travail? Une lecture de Cockx et Picchio (2009).....	163
5.4.	Rémunération des jeunes travailleurs	168
5.4.1.	Situation salariale des jeunes travailleurs.....	168
5.4.2.	Les profils salariaux transversaux par âge selon les données SILC	178
5.4.3.	Les déterminants du salaire selon les données SILC.....	180
6.	Chômage et inactivité chez les jeunes	183
6.1.	Jeunes au chômage avec ou sans expérience de travail.....	183
6.2.	Jeunes inactifs avec ou sans expérience de travail.....	184
	Annexe.....	187
	Bibliographie	191

Introduction

Pour mieux comprendre la situation spécifique des jeunes sur le marché du travail, le Conseil supérieur de l'emploi a choisi de prendre en considération l'ensemble de la période qui les mène de l'école à l'emploi. L'éducation est en effet plus que jamais la clé d'une insertion réussie, mais certaines caractéristiques personnelles, telles que le sexe, la nationalité ou le lieu de résidence, exercent aussi une influence sur les conditions du passage à la vie active et de la qualité de l'emploi.

L'insertion des jeunes ne peut être étudiée en dehors du contexte économique global. Le premier chapitre de ce rapport est précisément consacré à l'impact de la crise économique actuelle.

Pas plus que les autres tranches d'âge de la population, les jeunes ne forment un groupe réellement homogène. Le deuxième chapitre a donc pour objectif de préciser leurs caractéristiques en termes démographiques et socioéconomiques.

Ce qui rassemble en revanche notre population d'analyse, c'est que tous sont confrontés, à des âges et à des niveaux d'éducation différents, au passage de l'école à la vie active. Le troisième chapitre du rapport vise à décrire l'étape de la formation qui prépare les jeunes à la vie en société et leur donne les moyens d'assurer leur développement personnel. Le système éducatif en vigueur dans les trois Communautés du pays, les filières de formation qui le structurent et leurs performances sont successivement envisagés.

Dans le quatrième chapitre, c'est la transition en elle-même qui est étudiée en distinguant les différentes phases qui peuvent la rythmer - c'est-à-dire le passage par le chômage, par des épisodes d'emploi suivies de périodes de chômage, par des contrats temporaires ou à horaire réduit avant de décrocher un emploi fixe et à temps plein - et qui varient en fonction des individus.

L'aspiration à la stabilité ressort des différentes analyses menées. Elle n'est cependant pas accessible à tous, comme le montre l'examen, au cinquième chapitre, des conditions de l'emploi des jeunes en début de vie professionnelle.

Enfin, le sixième et dernier chapitre du rapport met en évidence qu'une partie des jeunes ne parvient pas à s'insérer durablement sur le marché du travail, une minorité n'ayant même jamais exercé d'activité professionnelle dans les dix années qui suivent la fin de leurs études; pour d'autres, les circonstances de la vie les amènent à se retirer au moins temporairement du marché du travail.



1. IMPACT DE LA CRISE ÉCONOMIQUE SUR L'INSERTION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Par rapport à leurs aînés, la situation des jeunes sur le marché du travail est susceptible de se dégrader plus rapidement pendant les récessions. D'une part, parce que leur arrivée par cohorte, au terme de leurs études, sur un marché du travail en contraction induit mécaniquement une pression à la hausse sur le taux de chômage. D'autre part, parce qu'une plus grande sélectivité des recrutements les pénalise car ils ont moins, ou pas, d'expérience à faire valoir et ne maîtrisent pas nécessairement les techniques en matière de recherche d'emploi, d'où l'importance d'un accompagnement spécifique. Enfin, pour ceux qui sont en emploi, du fait qu'ils ont moins d'ancienneté, moins d'expérience, moins de capital formation investi par l'employeur et une plus grande probabilité de contrat temporaire, ils sont potentiellement les premiers concernés par les mesures de contraction du personnel.

1.1. Évolution récente du chômage des jeunes

En variation à un an d'écart, dès la fin de 2008, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi inoccupés - soit ceux âgés de moins de 25 ans - a augmenté plus rapidement que celui des demandeurs d'emploi plus âgés. L'écart entre ces taux de croissance respectifs s'est fortement creusé à partir du mois de mars 2009 pour culminer en juin à 7 points de pourcentage, correspondant à une progression de respectivement 18 p.c. et 11 p.c. pour les jeunes et les plus âgés. En août, le nombre de jeunes au chômage était de 14 p.c. plus élevé qu'un an auparavant, tandis que pour les demandeurs d'emploi de 25 ans et plus, l'augmentation était d'environ 11 p.c. L'ONEM dénombrait ainsi 137.000 jeunes chômeurs, qui représentaient un peu moins d'un quart des demandeurs d'emploi.

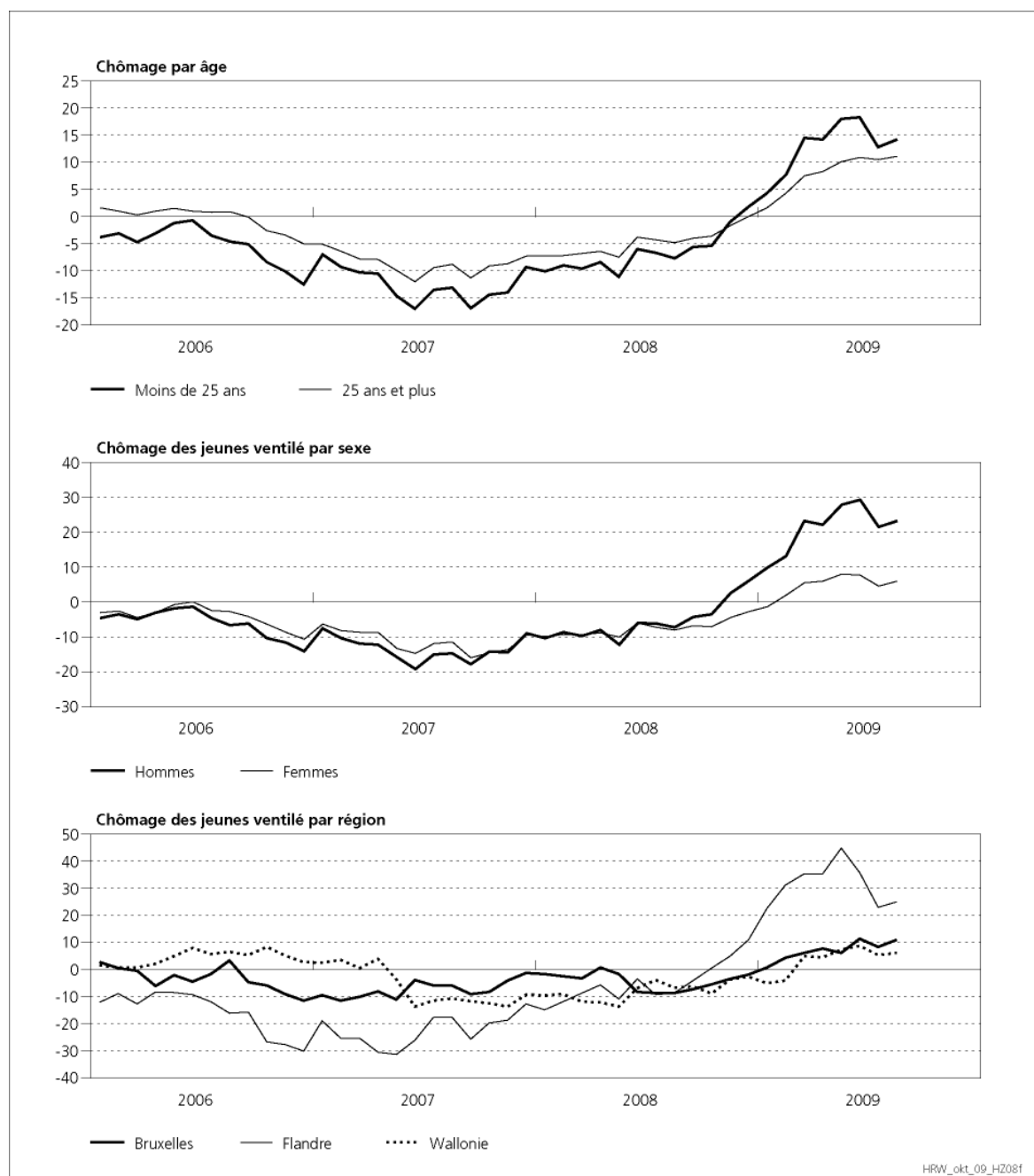
Dans le contexte économique actuel, les chances d'être engagés relativement rapidement à la fin des études sont moindres et les jeunes diplômés qui décident de ne pas poursuivre leurs études risquent de venir grossir les rangs des demandeurs d'emploi à la rentrée. Ceci est particulièrement le cas pour les faiblement qualifiés comme nous le verrons plus loin.

Jusqu'à l'été 2008, l'évolution du chômage des jeunes hommes et femmes avait été assez parallèle. Dès le mois de novembre 2008, le chômage des hommes de moins de 25 ans a commencé à croître, alors que le nombre de jeunes femmes demandeuses d'emploi continuait de baisser jusqu'en janvier 2009. La hausse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi masculins a atteint un pic au mois de juin 2009, à 29 p.c. Du côté des femmes, l'augmentation la plus importante n'a jusqu'à présent pas dépassé 8 p.c. Cette évolution divergente peut s'expliquer par les différences subsistant au niveau de la répartition de l'emploi par sexe entre les branches d'activité, qui sont à ce stade diversement touchées par la crise. Il y a relativement plus d'hommes que de femmes occupés ou à la recherche d'un emploi dans l'industrie et la construction, l'inverse s'appliquant aux services.

Un profil d'évolution également différent est observé selon la région. En raison d'une plus forte proportion d'emplois dans le secteur privé, notamment dans l'industrie, c'est en Flandre que le chômage des jeunes est le plus sensible à la conjoncture. Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans y a augmenté dès le mois d'octobre 2008, à un rythme de plus en plus important pour atteindre un pic de près de 45 p.c. au mois de mai 2009 par rapport à l'année précédente. Les mois suivants, le taux de croissance a ralenti mais demeure supérieur à 20 p.c. À Bruxelles, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi a sans cesse augmenté depuis le début de l'année et un accroissement de près de 12 p.c. a été relevé au mois de juin. En Wallonie en revanche, le nombre de jeunes chômeurs n'a dépassé le niveau de l'année précédente qu'à partir du mois de mars et le rythme d'accroissement n'a jusqu'ici pas franchi la barre des 10 p.c.

Graphique 1 - Évolution récente du chômage des jeunes

(pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: ONEM.

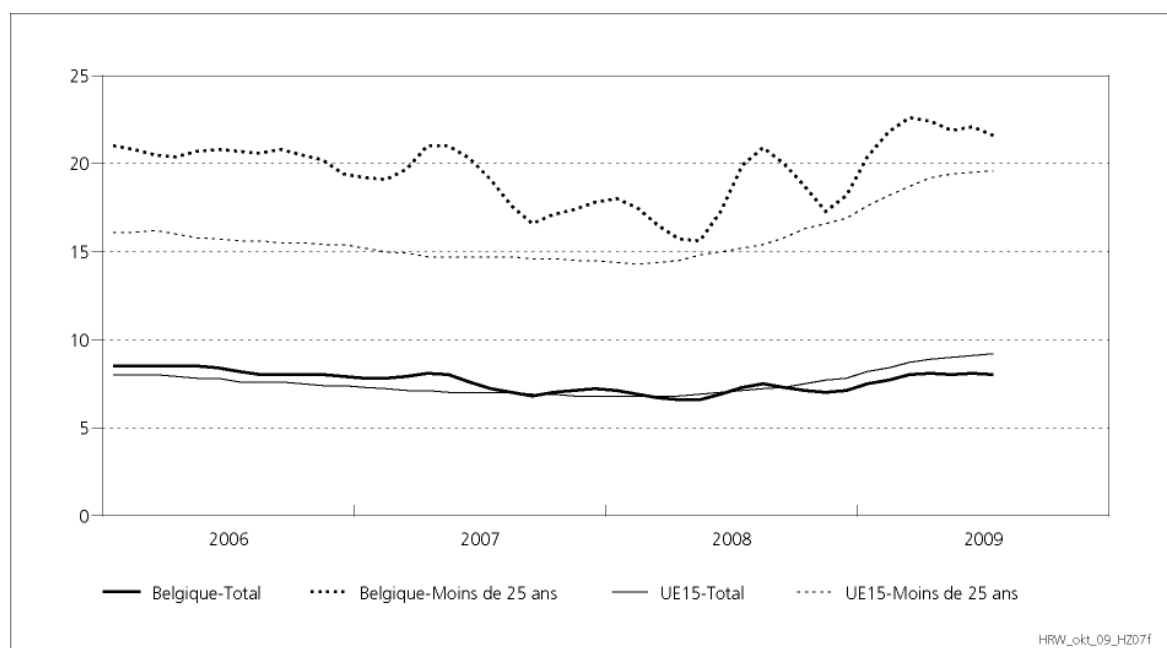
L'observation du taux de chômage harmonisé, basé sur les enquêtes sur les forces de travail, indique d'une part que le taux de chômage des jeunes est largement supérieur à celui de la population totale en âge de travailler - aussi bien en Belgique que dans l'UE15 dans son ensemble - et d'autre part, que la situation des jeunes sur le marché du travail belge diffère de la moyenne européenne, une situation qui se vérifie encore durant la récession. En dépit de la relative volatilité mensuelle du taux de chômage harmonisé des jeunes en Belgique, en particulier par rapport à la moyenne des quinze pays européens, on peut identifier le début de la tendance à la hausse dès l'été de 2008. En Belgique, le taux de chômage harmonisé des jeunes a atteint

22,1 p.c. au mois de juin, soit près de 5 points de pourcentage de plus qu'en juin 2008. En juillet, il baissait quelque peu, à 21,6 p.c., 2 points de plus en un an. À cette date, il était en moyenne de 19,6 p.c. pour l'ensemble de l'UE, en hausse de 4,4 points par rapport à l'année précédente.

Par comparaison, le taux de chômage harmonisé pour l'ensemble de la population était de 8 p.c. en juillet 2009 en Belgique, soit plus d'un point de pourcentage de moins que la moyenne de l'UE15, et il n'avait commencé à augmenter que depuis la fin de 2008, en décalage par rapport à la moyenne européenne.

Graphique 2 - Taux de chômage harmonisés

(pourcentages de la population active en âge de travailler, données mensuelles désaisonnalisées)



Source: Eurostat.

1.2. Quantification de la sensibilité conjoncturelle du chômage des jeunes

Il est généralement admis que les conséquences de la conjoncture économique se ressentent davantage sur la situation des jeunes sur le marché du travail que sur celle des personnes plus âgées.

Ainsi, l'OCDE est parvenue à la conclusion que le chômage des jeunes dans ses pays membres se montrait nettement plus sensible aux évolutions conjoncturelles que celui des adultes (OCDE, 2008). Cette étude a également souligné que la sensibilité à la conjoncture diminuait avec l'âge. Dans la plupart des pays, elle est plus marquée chez les adolescents (de 15 à 19 ans) que chez les jeunes adultes (de 20 à 24 ans). Les résultats concernant la sensibilité conjoncturelle du taux d'emploi des jeunes semblent moins uniformes dans les différents pays de l'OCDE.

La présente section examine si ces conclusions s'appliquent à la Belgique. Pour ce faire, elle se fonde sur les données administratives relatives au nombre de demandeurs d'emploi inoccupés,

une série exhaustive disponible depuis 1982¹ 2. La série temporelle concernant le nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés a été répartie en trois tranches d'âge, à savoir les chômeurs de moins de 30 ans, de 30 à 44 ans et de 45 ans et plus. Ces données ont ensuite été ventilées par région. Les séries brutes ont, dans un premier temps, été corrigées des variations saisonnières, puis leur évolution tendancielle a été éliminée. Enfin, les composantes conjoncturelles résiduelles ont été rééchelonnées³.

En ce qui concerne l'activité, on a utilisé la série relative au PIB de la Belgique exprimé en volume⁴, rééchelonnée de la même manière. Les séries sur le chômage et l'activité ainsi obtenues ont ensuite pu être comparées. Pour chaque série sur le chômage, la corrélation actuelle avec le PIB a été calculée, de même que les coefficients de corrélation avec un retard de 1 à 4 trimestres par rapport au PIB. Enfin, nous avons recherché en présence de quel retard la corrélation est la plus forte⁵.

Tableau 1 - Sensibilité du chômage aux évolutions conjoncturelles en Belgique au cours de la période 1982-2008

(corrélations la plus forte et, entre parenthèses, retard en trimestres avec lequel elle survient)

	Total	Moins de 30 ans	30 à 44 ans	45 ans et plus
Total, dont:	-0,65 (2)	-0,73 (1)	-0,72 (2)	-0,31 (4)
Hommes	-0,64 (2)	-0,75 (1)	-0,75 (1)	-0,30 (4)
Femmes	-0,63 (2)	-0,69 (2)	-0,67 (3)	-0,31 (4)
Bruxelles	-0,56 (3)	-0,65 (2)	-0,62 (3)	-0,23 (4)
Flandre	-0,66 (2)	-0,75 (1)	-0,73 (2)	-0,31 (4)
Wallonie	-0,58 (4)	-0,61 (2)	-0,64 (4)	-0,31 (4)

Sources: ICN, ONEM.

Comme prévu, une corrélation négative a été obtenue dans tous les cas de figure. En effet, une activité plus soutenue (faible) entraîne le chômage à la baisse (hausse). Le lien le plus fort entre le (la composante conjoncturelle du) nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés et l'activité est observé avec un retard de 2 trimestres, le coefficient de corrélation s'élevant alors à -0,65.

¹ Il paraît en effet moins indiqué d'examiner la sensibilité aux évolutions conjoncturelles des taux de chômage et d'emploi harmonisés sur la base des résultats de l'enquête sur les forces de travail. Non seulement, la période disponible est sensiblement plus courte (pour la Belgique, il s'agit de données trimestrielles depuis 1999), mais surtout, dans la mesure où il s'agit d'une enquête, les résultats sont des estimations ponctuelles entourées par un intervalle de confiance, ce qui implique que les variations trimestrielles des résultats doivent être interprétées avec prudence. Il est dès lors plus ardu de déterminer dans quelle mesure les changements intervenus peuvent être attribués à la conjoncture.

² Les effets des modifications apportées depuis 1982 à la procédure d'inscription (concernant par exemple le stage d'attente des jeunes ou les exemptions) n'ont pas pu être isolés.

³ Ce procédé implique un rééchelonnement afin d'obtenir une série dont la moyenne sur la période sous revue est égale à 100 et l'écart-type équivaut à 1.

⁴ Il est possible que les résultats concernant la sensibilité aux évolutions conjoncturelles dans les différentes régions aient été quelque peu biaisés par l'absence de séries trimestrielles par région pour le PIB. Eu égard à l'interdépendance marquée en matière d'activité économique dans les différentes régions, ainsi qu'à la place prépondérante de Bruxelles en tant que lieu de travail pour un grand nombre de Flamands et de Wallons (ce qui induit que le chômage dans ces deux régions dépende de l'activité à Bruxelles), on peut néanmoins s'attendre à ce que l'incidence éventuelle de cette distorsion soit plutôt limitée.

⁵ C'est-à-dire en présence de quel retard (de 0 à 4 trimestres) la corrélation maximale (en valeur absolue) a été observée.

C'est dans le cas des chômeurs de 45 ans et plus que ce lien est le moins prononcé: le coefficient de corrélation maximal se monte à peine (en valeur absolue) à 0,31, et n'est atteint qu'après 4 trimestres. Cette observation n'a rien d'étonnant dans la mesure où nombre d'entre eux peuvent prétendre au statut de chômeur âgé, ce qui les dispense d'être disponibles sur le marché du travail. Même si le flux entrant dans les rangs de ces chômeurs⁶ est vraisemblablement sensible aux évolutions conjoncturelles, le flux sortant demeure de ce fait très limité, y compris lors d'une reprise conjoncturelle⁷. De plus, les programmes d'accompagnement ont jusqu'à présent été moins focalisés sur les demandeurs d'emploi âgés, ce qui réduit également leurs chances de quitter les rangs des chômeurs.

La sensibilité aux évolutions conjoncturelles est nettement plus marquée parmi les chômeurs de moins de 45 ans. Pour les demandeurs d'emploi âgés de 30 à 44 ans comme pour ceux de moins de 30 ans, la corrélation la plus forte (en termes absolus) est légèrement supérieure à 0,70. Le chômage des jeunes présente néanmoins un temps de réaction plus court par rapport à l'activité: le lien le plus étroit est observé pour les chômeurs de moins de 30 ans après seulement 1 trimestre, alors que chez les chômeurs âgés de 30 à 44 ans, il faut attendre 2 trimestres.

Dans l'ensemble, ces constats s'appliquent également aux régions. Dans chacune des trois régions, le chômage des seniors est celui qui présente la sensibilité la plus faible, les sensibilités des jeunes et des adultes sont comparables et le chômage des jeunes est celui qui présente la réaction la plus rapide aux évolutions conjoncturelles. Pour les chômeurs de moins de 30 ans comme pour les demandeurs d'emploi âgés de 30 à 44 ans, la sensibilité conjoncturelle la plus forte est enregistrée en Flandre, où une part relativement plus grande de l'emploi est logée dans le secteur privé, notamment dans l'industrie.

Le fait que les hommes soient relativement mieux représentés dans ce type de branche explique également pourquoi le chômage masculin en Belgique et dans les trois régions s'avère plus sensible aux évolutions conjoncturelles que celui des femmes. Entre 1982 et 2008, on a en effet observé des coefficients de corrélation systématiquement supérieurs pour les hommes. De plus, le chômage masculin réagit plus rapidement que celui des femmes.

⁶ En effet, dans les cas de restructurations, ce sont souvent les travailleurs plus âgés qui sont les premiers touchés.

⁷ Le statut de chômeur âgé a été adapté à plusieurs reprises au cours de la période sous revue. C'est au cours de la période la plus récente, de 1999 à 2008, que la sensibilité aux évolutions conjoncturelles la plus forte a été enregistrée (coefficient de corrélation de -0,49), ce qui peut tenir au fait que l'accès à ce statut a été restreint (l'âge limite a notamment été porté de 50 à 58 ans).

Tableau 2 - Sensibilité à la conjoncture du chômage en Flandre pendant la période 1999-2008
(corrélacion la plus forte et, entre parenthèses, retard en trimestres avec lequel elle survient)

	Total	Moins de 30 ans	30 à 44 ans	45 ans et plus
Total, dont:	-0,76 (2)	-0,87 (1)	-0,81 (2)	-0,49 (4)
Peu qualifiés	-0,72 (2)	-0,88 (1)	-0,83 (1)	-0,47 (4)
Moyennement qualifiés	-0,77 (2)	-0,86 (1)	-0,78 (2)	-0,51 (4)
Hautement qualifiés	-0,84 (2)	-0,82 (2)	-0,82 (2)	-0,58 (4)
Belges	-0,77 (2)	-0,87 (1)	-0,83 (2)	-0,49 (4)
Autres ressortissants de l'UE15	-0,65 (3)	-0,74 (1)	-0,72 (3)	-0,41 (4)
R ressortissants hors UE15	-0,54 (1)	-0,62 (1)	-0,50 (0)	-0,38 (4)

Sources: ICN, VDAB.

On peut également s'attendre à ce que la sensibilité du chômage soit fonction du niveau d'éducation des intéressés. Cependant, on ne dispose pas de séries chronologiques longues en ce qui concerne le niveau d'études des demandeurs d'emploi inoccupés pour la Belgique. Aussi a-t-on recouru à une série portant sur le chômage en Flandre à partir de 1999, qui permet d'effectuer cette ventilation. Au cours de cette période, le chômage, toutes tranches d'âge confondues, est apparu légèrement plus sensible à la conjoncture qu'au cours de la période 1982-2008 (les corrélacions sont plus élevées), mais le retard par rapport à l'évolution de l'activité est demeuré le même.

Les résultats confirment que le chômage des seniors est, de loin, celui qui présente la plus faible sensibilité à la conjoncture. En Flandre, le chômage des jeunes semble cependant légèrement plus sensible que celui des personnes âgées de 30 à 44 ans (-0,87 dans le cas d'un retard de 1 trimestre, contre -0,81 pour un retard de 2 trimestres pour la période 1999-2008).

Même si, pour ces deux tranches d'âge, la sensibilité est très élevée pour tous les niveaux d'études, c'est auprès des travailleurs les moins qualifiés qu'elle est la plus importante. Cette main-d'œuvre est en effet la plus facile à remplacer, ce qui expliquerait que les employeurs puissent être moins enclins à maintenir ces travailleurs en service lors d'un repli de l'activité. En revanche, en ce qui concerne les personnes hautement qualifiées, voire moyennement qualifiées (p. ex. pour certaines fonctions techniques spécifiques), le phénomène de rétention de main-d'œuvre (labour hoarding) est plus fréquent. Ainsi, en cas de recul de la demande, l'employeur peut, pour certaines fonctions, décider de maintenir le travailleur concerné en service afin que, dès la reprise de l'activité, il dispose d'emblée du personnel présentant les compétences requises.

Il est également possible que le fait qu'une plus grande part des personnes plus qualifiées soient liées par un contrat d'employé joue un rôle. En effet, il est bien plus coûteux de licencier un employé qu'un ouvrier.

Chez les chômeurs de 45 ans et plus, par contre, la sensibilité à la conjoncture augmente avec le niveau d'études. Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que les demandeurs d'emploi âgés plus qualifiés ont encore des chances de trouver du travail, ce qui est nettement moins vrai pour leurs homologues moins qualifiés, même en cas de reprise économique.

La ventilation par nationalité est également disponible sur la base des données du VDAB depuis 1999. Quelle que soit la tranche d'âge, c'est chez les Belges que le chômage apparaît le plus

sensible aux évolutions conjoncturelles, devant les autres ressortissants de l'UE15. La sensibilité la plus faible est observée auprès des ressortissants d'un pays extérieur à l'UE15, mais le retard est plus court que pour les deux autres groupes. Cette conclusion quelque peu surprenante pourrait tenir à l'instabilité relative de la série de base⁸.

Synthèse

En variation à un an d'écart, dès la fin de 2008, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés âgés de moins de 25 ans a augmenté plus rapidement que celui des chômeurs plus âgés. Au total, en août, l'ONEM recensait 137.000 jeunes demandeurs d'emploi. Le chômage des jeunes hommes n'a cessé de croître depuis le mois de novembre 2008. Par contre, le nombre de jeunes femmes demandeuses d'emploi a continué de reculer jusqu'en janvier 2009 et l'augmentation la plus importante n'a jusqu'à présent pas dépassé 8 p.c. Cette évolution divergente peut s'expliquer par les différences subsistant au niveau de la répartition de l'emploi par sexe entre les branches d'activité, qui sont à ce stade diversement touchées par la crise. Dans ce contexte, en raison d'une plus forte proportion d'emplois dans le secteur privé, notamment dans l'industrie, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi en Flandre a augmenté dès le mois d'octobre 2008, à un rythme croissant pour atteindre un pic de près de 45 p.c. au mois de mai 2009. L'accroissement du chômage des moins de 25 ans a été plus tardif à Bruxelles et, surtout, en Wallonie et les taux de croissance y ont été plus modérés qu'en Flandre.

Le chômage des jeunes et des adultes est extrêmement sensible à la conjoncture, mais celui des jeunes réagit plus vite aux variations de l'activité économique. S'agissant des jeunes, la sensibilité à la conjoncture est la plus forte en Flandre, chez les hommes et les jeunes peu qualifiés.

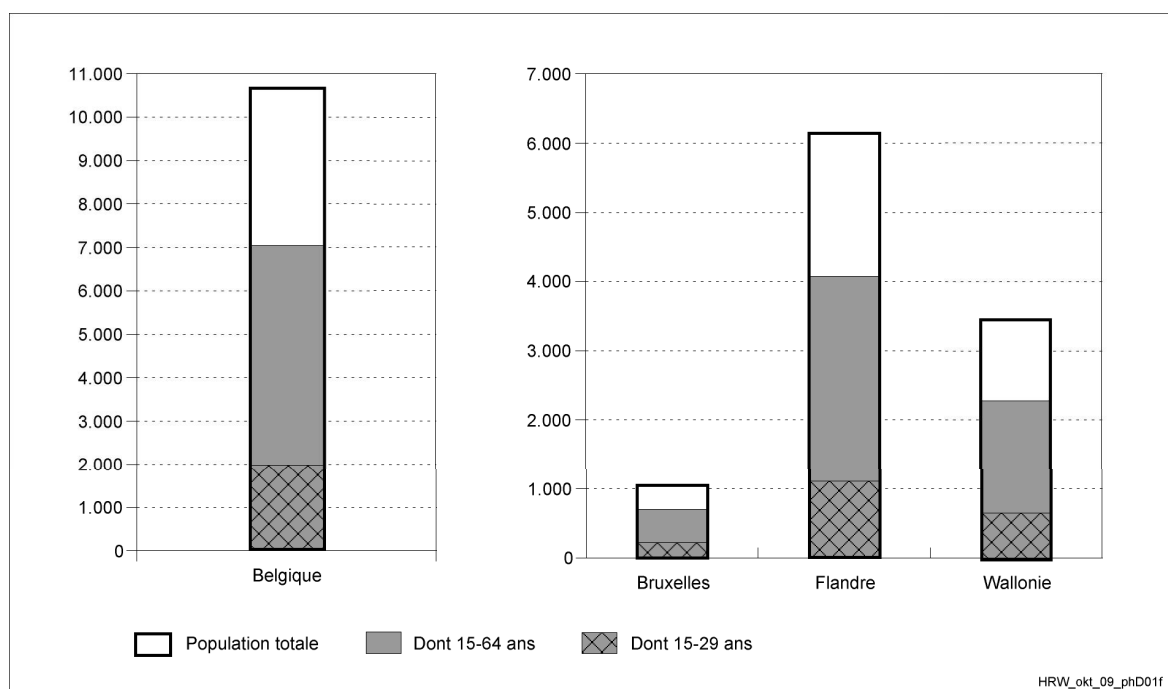
⁸ Cette série dépend en effet d'évolutions extérieures au marché du travail, comme les naturalisations accordées par le passé. Étant donné que le nombre de chômeurs non européens est passablement limité, ce type de mesures peut exercer une influence assez grande sur la série statistique de base utilisée dans la présente étude.

2. CARACTÉRISATION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 15 À 29 ANS

2.1. Démographie

Sur une population totale de quelque 10.700.000 habitants, la Belgique comptait au 1^{er} janvier 2008 près de 2 millions de personnes âgées de 15 à 29 ans; 1.110.000 résidaient en Flandre, 650.000 en Wallonie et 220.000 à Bruxelles.

Graphique 3 - Structure de la population par groupe d'âge au 1^{er} janvier 2008
(milliers de personnes)



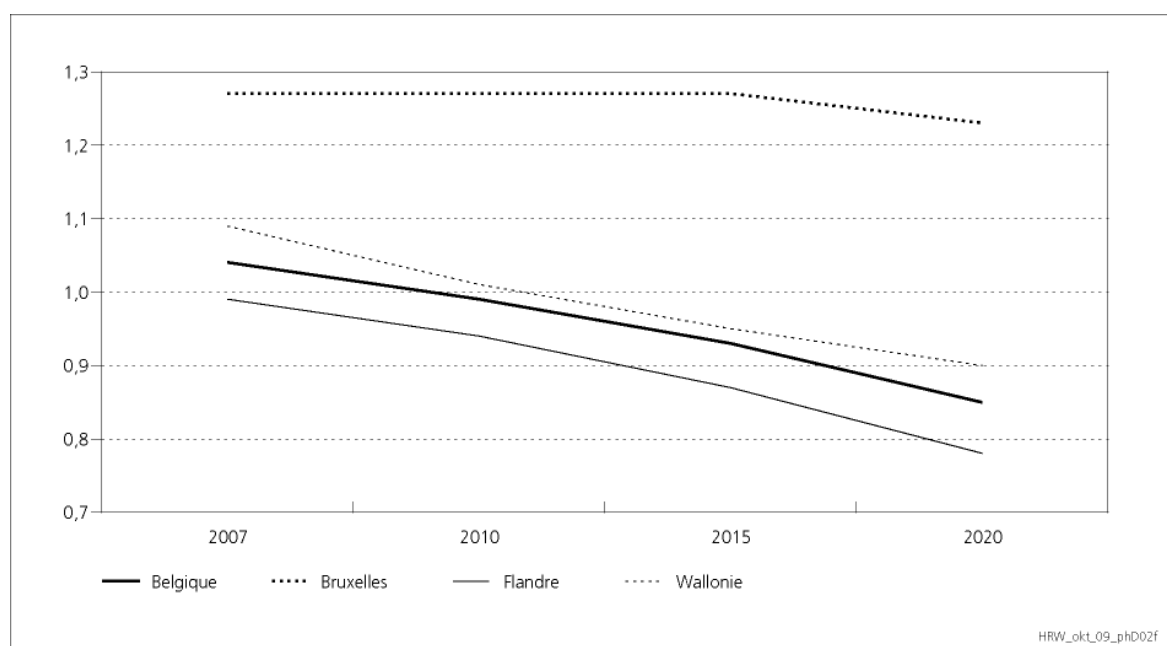
Source: DGSIE.

La distribution par région du groupe des 15-29 ans diffère de celle de la population totale. A Bruxelles, ces jeunes adultes représentent 21 p.c. de la population, contre 18 p.c. pour la Flandre. Avec près de 19 p.c., la Wallonie occupe une position intermédiaire proche de la moyenne de la Belgique.

Cette différenciation va s'accroître dans les années à venir, traduisant un vieillissement de la population plus marqué en Flandre, qu'en Wallonie et surtout à Bruxelles, cette dernière région bénéficiant à la fois d'une plus forte natalité et d'un solde migratoire positif. Ces évolutions démographiques ne sont pas sans conséquence pour le marché du travail et leur incidence se fera sentir dès les prochaines années.

Graphique 4 - Taux de remplacement des actifs

(rapport entre la population de 15 à 24 ans et la population de 55 à 64 ans)



Source: BFP-DGSIE.

Ainsi, l'évolution du taux de remplacement des actifs, mesuré comme le rapport entre le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans et de celles âgées de 55 à 64 ans, témoigne d'une diminution, déjà présente mais allant croissant, de l'offre de main-d'œuvre en Flandre. En 2020, le groupe des entrants dans la population en âge de travailler, soit les 15-24 ans, n'y représentera plus que 78 p.c. des effectifs des 55-64 ans qui, eux, sont en fin de carrière. La Wallonie bénéficie d'un taux de remplacement positif jusqu'en 2010, mais, au-delà, les générations sortantes ne seront plus intégralement remplacées par les générations entrantes. À Bruxelles, en revanche, l'arrivée de cohortes de jeunes systématiquement plus nombreuses que celles en voie de quitter le marché du travail procurera une offre potentielle de main-d'œuvre supérieure de quelque 20 p.c. sur l'ensemble de la période d'observation.

Au total, au 1^{er} janvier 2008, le pays comptait quelque 970.000 habitants de nationalité étrangère, soit 9 p.c. de la population. Mais plus encore que la structure par âge, la répartition par nationalité de la population des trois régions du pays diffère sensiblement. La proportion d'habitants non-belges varie ainsi de moins de 6 p.c. en Flandre, à 28 p.c. à Bruxelles, la Wallonie étant proche de la moyenne du pays.

Tableau 3 - Population au 1^{er} janvier 2008: ventilation par nationalité et groupe d'âge

	Milliers de personnes			Pourcentages du groupe correspondant		
	15-29 ans	15-64 ans	Total	15-29 ans	15-64 ans	Total
BELGIQUE						
Belges	1.776	6.310	9.695	89,8	89,5	90,9
Autres ressortissants de l'UE15	92	444	595	4,6	6,3	5,6
Autres ressortissants de l'UE27	19	51	64	1,0	0,7	0,6
Reste du monde	91	242	313	4,6	3,4	2,9
Total	1.979	7.047	10.667	100,0	100,0	100,0
Bruxelles						
Belges	149	470	753	67,7	67,1	71,9
Autres ressortissants de l'UE15	31	116	150	13,9	16,6	14,3
Autres ressortissants de l'UE27	9	26	32	4,1	3,6	3,0
Reste du monde	31	89	113	14,3	12,7	10,8
Total	220	701	1.048	100,0	100,0	100,0
Flandre						
Belges	1.033	3.801	5.807	93,0	93,4	94,2
Autres ressortissants de l'UE15	30	149	202	2,7	3,7	3,3
Autres ressortissants de l'UE27	8	19	24	0,7	0,5	0,4
Reste du monde	39	99	129	3,5	2,4	2,1
Total	1.111	4.068	6.162	100,0	100,0	100,0
Wallonie						
Belges	595	2.038	3.135	91,7	89,5	90,7
Autres ressortissants de l'UE15	31	179	243	4,8	7,9	7,0
Autres ressortissants de l'UE27	2	6	8	0,4	0,3	0,2
Reste du monde	21	54	70	3,2	2,4	2,0
Total	649	2.278	3.457	100,0	100,0	100,0

Source: DGSIE.

Si l'on ajoute au critère de nationalité, un classement par âge, il ressort que près d'un jeune Bruxellois sur trois n'est pas de nationalité belge: 18 p.c. sont des ressortissants de pays de l'Union européenne et 14 p.c. ont une autre nationalité étrangère, principalement marocaine et turque. En Flandre et en Wallonie, les jeunes de nationalité étrangère ne représentent que de 7 à 8 p.c. des 15-29 ans, la moitié environ provient d'un pays membre de l'UE27.

Précisons que ces statistiques, comme celles des enquêtes sur les forces de travail, ne permettent pas d'identifier parmi les personnes de nationalité belge celles qui sont d'origine étrangère. Cette distinction serait pourtant intéressante, dans la mesure où une partie de cette population peut être confrontée à des difficultés d'insertion sur le marché du travail qui sont plus proches de celles rencontrées par les personnes ayant les mêmes origines que par les Belges de souche.

Ces structures différentes de population ont, on le verra dans la suite de cette étude, des implications non négligeables sur les performances scolaires et les conditions de l'insertion sur le marché du travail et donc sur l'organisation de l'action publique, tant en matière d'enseignement que d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

2.2. Statut socioéconomique

2.2.1. Population de 15 à 64 ans: comparaison entre les groupes d'âge

Les enquêtes sur les forces de travail⁹ (EFT) permettent de répartir la population entre emploi, chômage et inactivité selon les critères du Bureau international du travail: est en emploi toute personne ayant effectué une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence; est au chômage toute personne sans emploi qui en cherche un activement et est disponible dans les deux semaines; est inactive toute personne qui n'est ni en emploi ni au chômage. On parle de statuts objectifs car ils sont déterminés en fonction des réponses à une série de questions visant à évaluer si la personne répond ou non aux critères définis pour le BIT.

En Belgique, près de la moitié de la population de 15 à 29 ans est inactive, alors que c'est le cas pour moins de 40 p.c. des personnes de ce groupe d'âge au niveau européen. Comme la proportion de personnes au chômage n'est pas fondamentalement différente (6,7 p.c. en Belgique, contre 7,4 p.c. dans l'UE15), c'est surtout au niveau du taux d'emploi des jeunes que l'écart se creuse: 45,7 p.c. des jeunes étaient en emploi en Belgique en 2008 (une proportion qui s'est légèrement contractée depuis 1992), contre 53,7 p.c. en UE15.

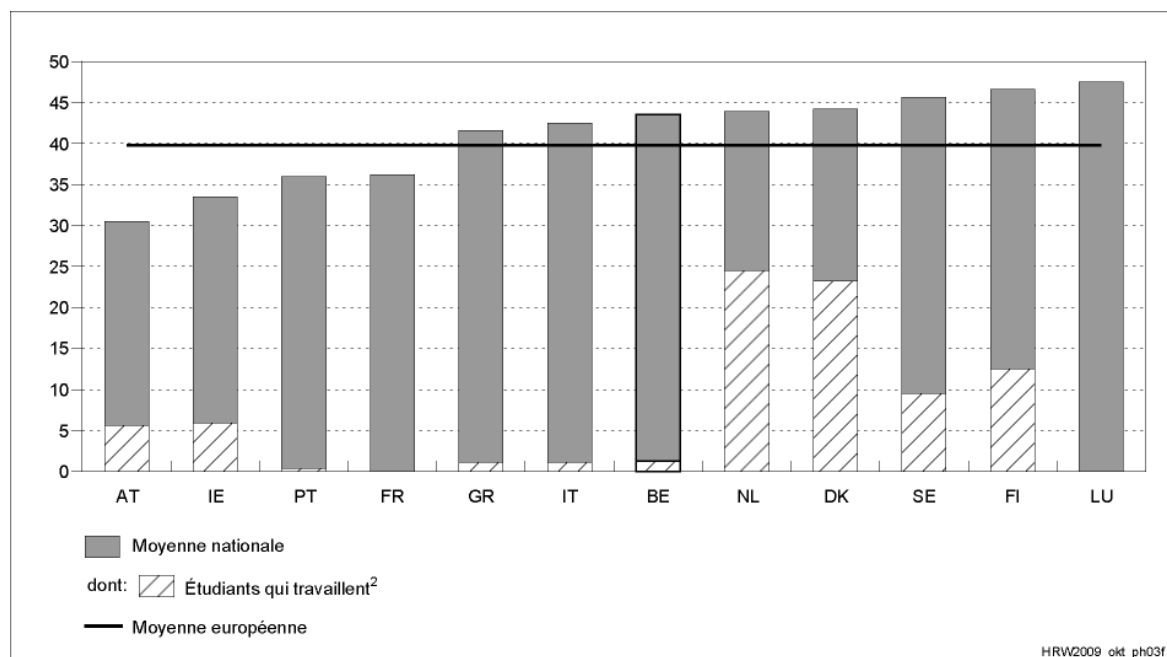
Parmi la population âgée de 15 à 29 ans, on compte une forte proportion d'étudiants. Le recensement des étudiants est opéré ici sur la base du statut subjectif déclaré des répondants aux EFT¹⁰. Ce statut correspond à la situation qui décrit le mieux, parmi un éventail de possibilités, leur position sur le marché du travail. En Belgique, les étudiants représentent 43,5 p.c. de la population de 15 à 29 ans, soit 3,5 points de plus que la moyenne calculée pour les douze pays de l'UE15 pour lesquels une ventilation entre population étudiante et non étudiante est possible (c'est-à-dire à l'exclusion de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Espagne), qui s'élève à 40 p.c. Cette moyenne européenne recouvre des situations assez différentes. La proportion d'étudiants est inférieure à la moyenne en France, au Portugal, en Irlande et, surtout, en Autriche. En revanche, en Suède, en Finlande et au Luxembourg, elle y est supérieure de plus de 6 points de pourcentage.

Le degré de familiarisation des jeunes encore aux études avec le marché du travail est également très différent selon les États membres. Aux Pays-Bas et au Danemark, plus de la moitié des étudiants travaillent, soit parce que leurs études combinent formation scolaire et en entreprise, soit parce qu'ils financent leur scolarité par des petits boulots effectués en dehors de leur horaire scolaire. En Finlande, cette proportion est de 27 p.c., et elle est assez proche de 20 p.c. en Suède, en Autriche et en Irlande. En Belgique, en revanche, comme dans les pays du sud de l'Europe, la proportion d'étudiants qui travaillent atteint au maximum 3 p.c.

⁹ Pour plus d'informations sur l'utilisation des enquêtes sur les forces de travail dans le cadre de cette étude, voir annexe.

¹⁰ La question relative au statut économique subjectif des répondants (variable MAINSTAT) étant facultative dans les enquêtes sur les forces de travail, la moyenne européenne ne couvre que douze pays. Le Royaume-Uni et l'Allemagne ne répondent pas à cette question. L'Espagne n'y répond que de manière partielle.

Graphique 5 – Population étudiante dans la population de 15 à 29 ans dans les pays de l'UE12¹ en 2008
(pourcentages du total)



Source: DGSIE (EFT).

¹ Les résultats relatifs à l'Allemagne, à l'Espagne et au Royaume-Uni ne permettent pas d'isoler la population étudiante. Ces pays ont donc été écartés de la moyenne calculée pour l'UE15.

² Les données pour la France et le Luxembourg ne sont pas disponibles.

Si on écarte la population étudiante, le taux d'emploi des 15-29 ans s'élevait en Belgique à 78,3 p.c. en 2008, soit 5,4 points de pourcentage de moins seulement que le taux d'emploi enregistré pour les 30-44 ans, qui s'élève à 83,6 p.c. Par ailleurs, hors étudiants, le taux d'emploi des jeunes était, en Belgique, supérieur à celui enregistré en moyenne dans les douze pays de l'UE pour lesquels la population étudiante a pu être isolée, soit 76,6 p.c. Parmi la population non étudiante, la proportion de demandeurs d'emploi est très semblable en Belgique (10,8 p.c.) et dans les douze pays de l'UE (10,3 p.c.). En revanche, la proportion d'inactifs est légèrement plus importante dans les pays de l'UE (13,1 p.c.) qu'en Belgique (10,9 p.c.).

En dépit de taux d'emploi supérieurs à la moyenne européenne pour les 15-29 ans non étudiants et pour les 30-44 ans, la Belgique preste moins bien que la moyenne pour l'ensemble de la population d'âge actif: le taux d'emploi global s'affichait à 62,4 p.c. en 2008, une performance inférieure de 5 points à celle observée en moyenne dans l'UE15, qui s'explique par la faible propension des jeunes étudiants à travailler au cours de leur scolarité, conjuguée aux piètres performances en matière d'emploi des plus de 45 ans (dont 39,8 p.c. sont inactifs, contre 31,9 p.c. en moyenne dans l'UE).

Tableau 4 - Population ventilée par statut socioéconomique en Belgique et dans l'UE¹ en 2008
(pourcentages du total)

		15-29 ans		30-44 ans	45-64 ans	15-64 ans
		Total	Hors étudiants			
Belgique	Emploi	45,7	78,3	83,6	57,3	62,4
	<i>p.m. en 2000</i>	47,6	78,7	81,4	50,6	60,5
	<i>p.m. en 1992</i>	48,9	<i>n.d.</i>	77,7	41,9	56,2
	Chômage	6,7	10,8	5,3	2,8	4,7
	Inactivité	47,7	10,9	11,1	39,8	32,9
UE15 ¹	Emploi	53,7	76,6	81,7	64,6	67,3
	<i>p.m. en 2000</i>	52,2	74,2	78,7	57,2	63,2
	Chômage	7,4	10,3	5,3	3,5	5,2
	Inactivité	38,9	13,1	13,0	31,9	27,5

Sources: DGSIE, Eurostat (EFT).

¹ UE15 pour la population totale, UE12 (hors Allemagne, Royaume-Uni et Espagne) pour la population non étudiante.

Le travail étudiant en Belgique, d'après les statistiques de la Sécurité sociale

Sont ici concernés les jeunes liés à leur employeur par un contrat de travail étudiant. Ne sont donc pas repris les étudiants qui effectuent des stages non rémunérés en entreprise dans le cadre de leurs études, ni les jeunes en apprentissage, sous contrat d'insertion socioprofessionnelle ou sous contrat de travail (dans le cadre de l'enseignement secondaire à horaire réduit ou en dehors de ce cadre).

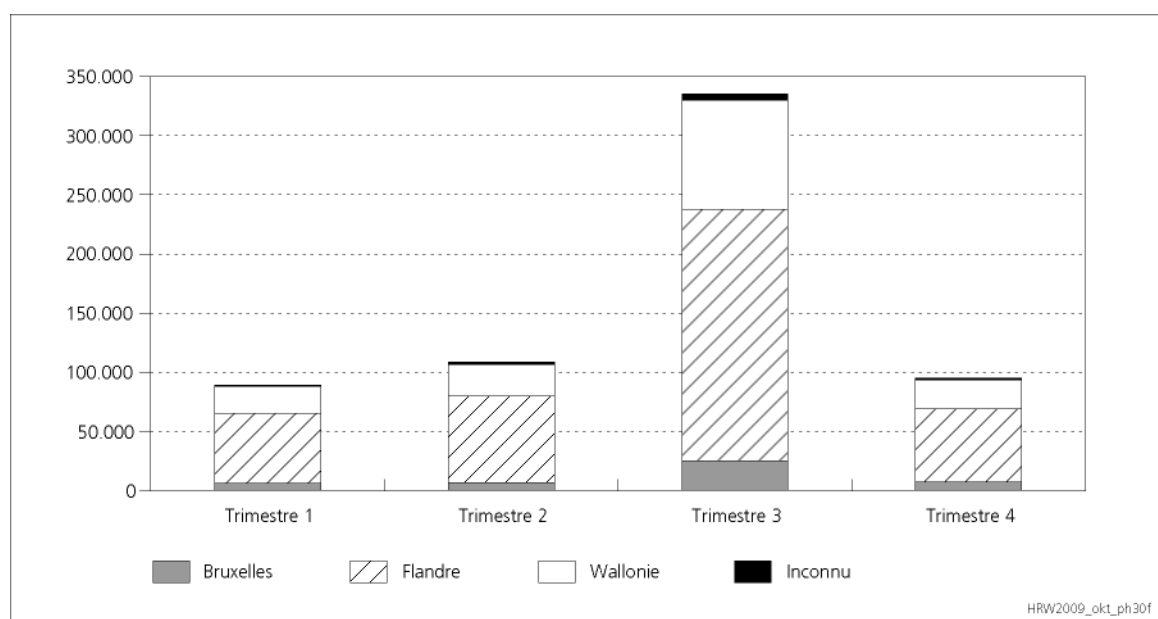
En règle générale, le travail étudiant est autorisé à tous les étudiants de 15 ans et plus qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire à temps plein¹. Il n'interrompt pas le versement des allocations familiales s'il est presté pendant le troisième trimestre, ou, en dehors de cette période, pour autant que les prestations ne dépassent pas 240 heures de travail par trimestre. Les étudiants qui travaillent restent fiscalement à la charge de leurs parents s'ils font partie du ménage de ceux-ci et si leurs ressources nettes restent inférieures à un certain montant (variable en fonction de l'imposition conjointe ou séparée des parents), étant entendu que la première tranche de 2.360 euros² des rémunérations perçues en vertu d'un contrat de travail étudiant n'est pas prise en considération dans le calcul de ces ressources. Le travail étudiant s'il est très rémunérateur, peut donc fiscalement pénaliser les parents. En revanche, l'étudiant ne sera personnellement imposé que si ses revenus nets imposables globalement dépassent la quotité exemptée, soit 6.690 euros².

Les jeunes occupés dans le cadre d'un contrat de travail étudiant ne sont pas assujettis au régime normal de la sécurité sociale pour autant qu'ils ne prestent pas plus de 23 jours de travail au cours du troisième trimestre et 23 jours au cours des trois autres trimestres (au cours desquels les journées de travail doivent se situer en dehors des périodes de présence obligatoire dans les établissements scolaires). Ils restent cependant soumis à la cotisation spéciale de solidarité, ce qui permet de les dénombrer.

En 2008, 335.216 jeunes étaient enregistrés sous contrat d'étudiant au troisième trimestre, la période de travail étudiante de loin la plus convoitée parce que, pendant les vacances scolaires, les jeunes disposent de plus de temps pour exercer un job rémunéré, mais aussi parce cette période correspond à des pics d'activité pour certaines activités (les loisirs, la restauration) ou parce qu'il faut remplacer la main-d'œuvre habituelle en congé annuel. En dehors de cette période, le nombre d'étudiants jobistes est trois fois plus faible. On comptait 89.000 travailleurs sous contrat étudiant au premier trimestre, 108.000 au second et 95.000 au quatrième. Ces chiffres ne peuvent être additionnés, puisqu'un même étudiant peut être enregistré comme travailleur au cours des 4 trimestres de l'année pour autant que ses prestations ne dépassent pas les limites autorisées.

Personnes occupées sous contrat d'étudiant en 2008: ventilation par région de domicile

(nombre de personnes)



Source: ONSS.

Les jeunes Flamands représentent les deux tiers des étudiants jobistes, un pourcentage largement supérieur à la part de la Flandre dans la population de 15 à 29 ans, qui est de 56 p.c. Corrélativement, dans les deux autres régions, le travail étudiant est proportionnellement moins répandu: les Wallons représentent 26 p.c. des étudiants jobistes et les Bruxellois 7 p.c., alors que la part de ces régions dans la population de 15 à 29 ans est de respectivement 33 et 11 p.c.

Bien que le travail étudiant soit autorisé dès l'âge de 15 ans, certaines entreprises ou branches d'activité imposent une limite d'âge supérieure, pour des raisons de sécurité notamment. Quel que soit le trimestre considéré, les 15-17 ans représentaient 30 p.c. des étudiants jobistes en 2008, tandis que les 18-21 ans comptaient pour plus de la moitié du total. Les 22-24 ans représentaient encore 13 p.c. des jobistes, tandis qu'à partir de 25 ans, le travail étudiant était très peu répandu.

On observe de nettes différences d'âge moyen des étudiants entre les régions. C'est à Bruxelles qu'ils sont proportionnellement les plus âgés: environ 30 p.c. d'entre eux ont plus de 22 ans (contre 13 p.c. en Flandre et 18 p.c. en Wallonie). En Flandre, en revanche, on compte proportionnellement plus de très jeunes étudiants parmi les jobistes: un tiers des étudiants flamands qui travaillent sont âgés de 15 à 17 ans, contre un peu moins d'un quart en Wallonie et seulement 17 p.c. à Bruxelles.

Personnes occupées sous contrat d'étudiant en 2008: ventilation par région de domicile, âge et sexe
(pourcentages du total, moyennes des résultats trimestriels)

	15-17 ans	18-21 ans	22-24 ans	25 ans et plus	Hommes	Femmes
Bruxelles	17,6	51,2	20,9	10,4	45,7	54,3
Flandre	34,5	51,8	12,1	1,6	41,7	58,3
Wallonie	24,5	56,8	15,4	3,3	40,8	59,2
Belgique	30,3	53,1	13,8	2,8	41,8	58,2

Source: ONSS.

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à travailler comme étudiantes, et ceci en particulier en dehors de l'été. En effet, en été, on comptait en moyenne en 2008, 51 p.c. d'étudiantes et 49 p.c. d'étudiants, tandis que pour les trois autres trimestres, on recensait respectivement 55, 53 et 58 p.c. d'étudiantes. La prépondérance des femmes est observable dans les trois régions, mais est plus marquée en Wallonie.

La ventilation du travail étudiant par branche d'activité³ n'est disponible que pour les postes de travail occupés, étant donné que l'ONSS n'attribue pas d'activité principale et secondaire aux étudiants occupés chez plusieurs employeurs. Les étudiants qui cumulent un emploi chez plusieurs employeurs sont donc comptabilisés plusieurs fois⁴.

Le travail étudiant se concentre essentiellement, soit plus de 90 p.c. des cas, dans les activités de services. Il est à noter cependant que la moitié environ des jobs étudiants sont répertoriés dans la branche « Activités de services administratifs et de soutien », qui reprend notamment les activités des agences de travail intérimaire. Les étudiants engagés par le biais de ces agences sont donc enregistrés dans les services dans les statistiques de l'ONSS, alors que, dans la pratique, ils peuvent aussi bien travailler dans une entreprise industrielle ou agricole.

Dans toutes les branches d'activité, on constate une forte augmentation de l'emploi étudiant au troisième trimestre: le nombre de jobs est 3,6 fois plus élevé en été qu'en moyenne au cours des trois autres trimestres. Certaines branches connaissent cependant un pic saisonnier plus prononcé. En moyenne, dans l'agriculture, le nombre de jobs est 5,3 fois plus élevé en été que pendant le reste de l'année. Dans l'industrie, le coefficient multiplicateur s'élève à 4,5 (dont 5,4 pour la construction). Il est vrai que dans l'agriculture comme dans l'industrie, le nombre de jobs enregistrés en dehors de l'été est particulièrement faible. Dans les services, le coefficient multiplicateur varie entre 2,4 et 3,5, sauf dans la branche « Santé et action sociale », où il est supérieur à 6.

Dans cette dernière branche, les femmes sont largement prépondérantes. C'est généralement le cas, quoique dans une moindre mesure, dans l'ensemble des branches des services, sauf dans la branche « Activités de services administratifs et de soutien ». Dans l'industrie et dans l'agriculture, en revanche, les hommes sont de très loin plus nombreux que les femmes.

Postes de travail occupés par des personnes sous contrat d'étudiant en 2008: ventilation par branche d'activité et par sexe

	Moyennes des trimestres 1,2 et 4				Trimestre 3			
	Unités	Total	Pourcentages du total		Unités	Total	Pourcentages du total	
			Hommes	Femmes			Hommes	Femmes
Agriculture, sylviculture et pêche	463	0,4	0,3	0,1	2.474	0,7	0,5	0,2
Industries	5.428	5,2	3,2	2,0	24.472	6,5	4,8	1,7
dont: Industries manufacturières	3.699	3,5	1,6	1,9	14.812	3,9	2,4	1,5
Construction	1.688	1,6	1,5	0,1	9.112	2,4	2,2	0,2
Services	99.285	94,4	41,2	53,2	349.740	92,8	43,2	49,7
dont: Commerce et réparation	19.616	18,7	7,1	11,5	68.977	18,3	7,9	10,4
Hébergement et restauration	11.938	11,4	4,7	6,7	28.961	7,7	3,2	4,5
Activités de services administratifs et de soutien	54.365	51,7	24,4	27,3	179.664	47,7	24,7	23,0
Enseignement	1.842	1,8	0,8	1,0	4.453	1,2	0,6	0,6
Santé humaine et action sociale	4.273	4,1	1,0	3,1	25.946	6,9	1,7	5,2
Arts, spectacles et activités récréatives	2.596	2,5	1,1	1,4	7.757	2,1	1,0	1,1
Total	105.177	100,0	44,6	55,4	376.695	100,0	48,4	51,6

Source: ONSS.

- ¹ Les étudiants qui suivent un enseignement à temps partiel ne peuvent cependant travailler sous contrat étudiant que s'ils ne sont pas déjà liés à un employeur par un contrat de travail, de stage ou d'apprentissage et qu'ils effectuent leurs prestations de travailleurs étudiants pendant les vacances scolaires.
- ² Montants en vigueur pour l'exercice d'imposition 2010 (revenus de l'année 2009).
- ³ La ventilation par branche d'activité est basée sur la nomenclature NACEBEL 2008, utilisée par l'ONSS dans ses publications à partir des résultats 2008.
- ⁴ Au 3ème trimestre de 2008, on comptait 376.695 postes de travail occupés par des personnes sous contrat étudiant. Or, le nombre d'étudiants occupés s'élevait à 335.216 unités seulement. La différence entre ces deux comptages s'explique par le nombre élevé d'étudiants occupés auprès de plusieurs employeurs. Ceux-ci représentaient 10 p.c. du total des étudiants jobistes au cours du trimestre mentionné. La plupart des étudiants multi-jobistes sont occupés auprès de deux employeurs différents. On compte néanmoins 3.645 étudiants qui cumulent des activités rémunérées auprès de trois employeurs ou plus.

Au niveau régional, on observe moins de différences en matière d'emploi des 45-64 ans que pour les autres groupes d'âge, en particulier pour les jeunes non étudiants. En Flandre, 86 p.c. des 15-29 ans non étudiants occupent un emploi, alors que c'est le cas de seulement 69,7 p.c. des jeunes Wallons et 63,6 p.c. des jeunes Bruxellois.

Dans les trois régions, l'intégration des jeunes au marché du travail est malaisée: la proportion de personnes au chômage diminue sensiblement entre le groupe des 15-29 ans non étudiants et le groupe des 30-44 ans, alors que le pourcentage de personnes inactives ne varie que très peu entre ces deux groupes de population. Néanmoins, les difficultés d'insertion sont nettement plus marquées à Bruxelles et en Wallonie: 18,6 p.c. des 15-29 ans non étudiants recherchent un emploi en région bruxelloise et 16,6 p.c. en région wallonne, contre seulement 6,1 p.c. en Flandre. La proportion de jeunes non étudiants qui ne participent pas au marché du travail (soit les inactifs) est également sensiblement plus élevée à Bruxelles (17,9 p.c.) et en Wallonie (13,7 p.c.) qu'en Flandre (7,9 p.c.).

Tableau 5 - Population ventilée par statut socioéconomique et par région en Belgique en 2008
(pourcentages de la population correspondante)

		15-29 ans		30-44 ans	45-64 ans	15-64 ans
		Total	Hors étudiants			
Bruxelles	Emploi	39,1	63,6	70,7	54,8	55,6
	Chômage	12,1	18,6	12,4	7,3	10,6
	Inactivité	48,8	17,9	16,9	38,0	33,8
Flandre	Emploi	50,9	86,0	89,1	59,5	66,5
	Chômage	3,9	6,1	2,8	1,9	2,7
	Inactivité	45,2	7,9	8,1	38,6	30,8
Wallonie	Emploi	38,9	69,7	78,0	54,1	57,2
	Chômage	9,6	16,6	7,4	3,4	6,4
	Inactivité	51,5	13,7	14,5	42,6	36,4

Source: DGSIE (EFT).

2.2.2. Population âgée de 15 à 29 ans

Comme mentionné dans la section précédente, le statut socioéconomique des 15-29 ans est largement influencé par leur participation au système scolaire. C'est la raison pour laquelle, dans cette section où l'on s'intéresse uniquement à la population âgée de 15 à 29 ans, on a choisi d'analyser le statut socioéconomique uniquement pour les non-étudiants¹¹.

2.2.2.1. Population en emploi

En Belgique, en 2008, on comptait 1.125.000 jeunes âgés de 15 à 29 ans non étudiants. Le groupe représente 18,2 p.c. de l'ensemble de la population non étudiante, contre 36,1 p.c. pour les 30-44 ans et 45,7 p.c. pour les 45-64 ans. Ces proportions sont semblables à celles observées en moyenne dans les douze pays de l'Union européenne dont les statistiques permettent d'isoler la population étudiante. En Belgique, la part des jeunes non étudiants est légèrement plus élevée dans l'emploi, soit 20,1 p.c., que dans l'ensemble de la population.

¹¹ Au niveau de l'Union européenne, les données ne concernent par conséquent que les pays dont les enquêtes sur les forces de travail mentionnent le statut socioéconomique subjectif des répondants. Le Royaume-Uni et l'Allemagne ne satisfont pas à cette condition, de même que l'Espagne, qui n'y répond que de manière partielle. La moyenne de l'UE recouvre donc 12 pays et non 15.

Tableau 6 - Emploi en Belgique et dans l'UE¹ en 2008
(pourcentages, sauf mention contraire)

	Belgique				UE ¹			
	15-29 ans	30-44 ans	45-64 ans	15-64 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-64 ans	15-64 ans
Population totale								
Part dans la population totale	28,1	31,8	40,1	100,0	27,4	33,6	39,1	100,0
Population en emploi, milliers d'unités	1.986	2.253	2.835	7.073	70.821	86.932	101.149	258.902
Part dans la population en emploi	20,5	42,6	36,8	100,0	21,9	40,7	37,4	100,0
Taux d'emploi (en p.c. de la pop. correspondante)	45,7	83,6	57,3	62,4	53,8	81,6	64,5	67,3
Population non étudiante								
Part dans la population totale	18,2	36,1	45,7	100,0	18,4	37,4	44,2	100,0
Population en emploi, milliers d'unités	1.125	2.240	2.832	6.197	21.791	44.184	52.190	118.164
Part dans la population en emploi	20,1	42,9	37,0	100,0	19,5	42,6	37,9	100,0
Taux d'emploi (en p.c. de la pop. correspondante)	78,3	84,0	57,4	70,8	76,6	82,6	62,1	72,4

Source: DGSIE, Eurostat (EFT).

¹ UE15 pour la population totale, UE12 (hors Allemagne, Royaume-Uni et Espagne) pour la population non étudiante.

Contrairement à ce que l'on observe dans un certain nombre de pays européens, il est relativement peu fréquent que les jeunes combinent scolarité initiale et exercice d'un emploi en Belgique: parmi les 906.000 jeunes de 15 à 29 ans en emploi, seuls 26.000 sont dans le même temps étudiants. On observe donc des taux d'emploi très différents pour la population totale des jeunes et pour la population non étudiante. En revanche, dans les pays où le travail des étudiants est largement répandu, comme aux Pays-Bas et au Danemark, les écarts entre les deux taux d'emploi sont nettement plus réduits.

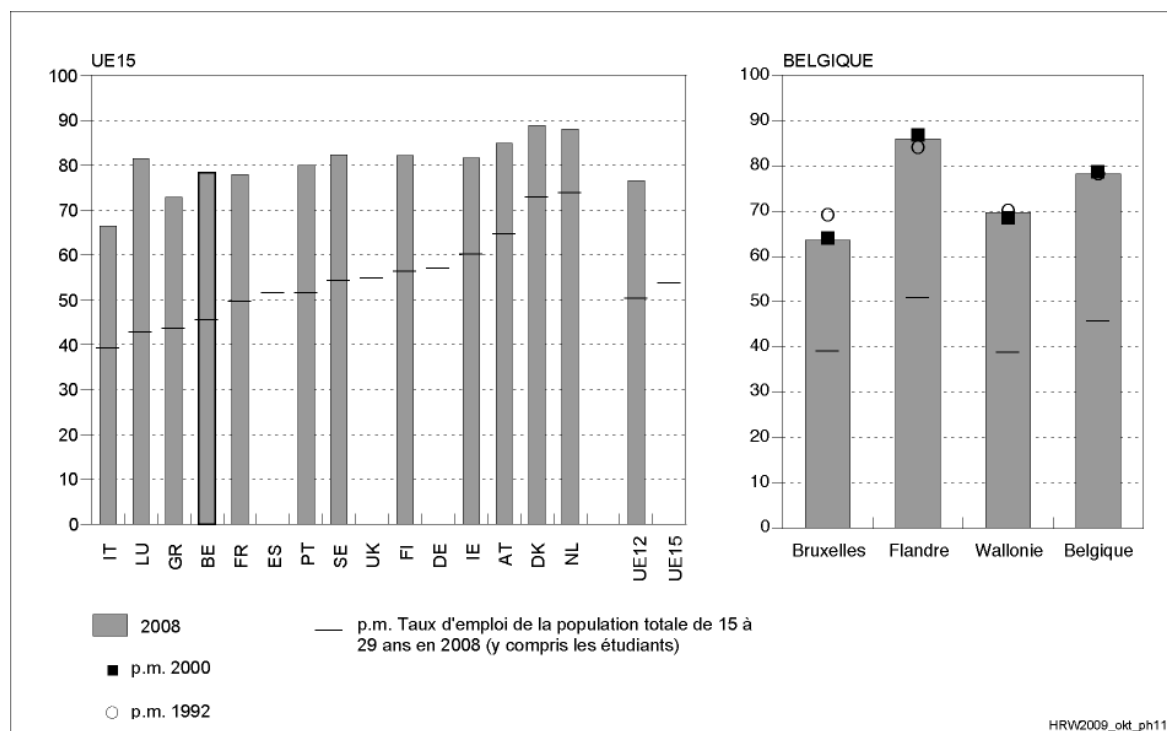
Écarter les étudiants pour le calcul des taux d'emploi gomme une partie des divergences observées entre les pays: le taux d'emploi de l'ensemble du groupe des 15-29 ans varie en effet de 39 p.c. en Italie à 79 p.c. aux Pays-Bas (soit une différence de 35 points de pourcentage entre le pays le moins performant et le pays le plus performant), alors que pour la population non étudiante, on passe de 66 p.c. en Italie à 88 p.c. au Danemark (soit une différence de 23 points de pourcentage). Les différences sont encore plus réduites si on écarte l'Italie et la Grèce, étant donné que les taux d'emploi des jeunes non étudiants sont dans tous les autres pays égaux ou supérieurs à 78 p.c.

La Flandre, avec un taux d'emploi des jeunes non étudiants de 86 p.c., se place juste derrière le peloton de tête européen, tandis que la Wallonie et Bruxelles se placent en bas du classement. Notons d'ailleurs que la situation des jeunes Bruxellois non étudiants s'est sensiblement dégradée depuis 1992, année au cours de laquelle près de 70 p.c. d'entre eux occupaient un emploi, contre

seulement 64 p.c. à l'heure actuelle. Dans les deux autres régions belges, on n'observe que peu de différences entre les situations observées en 1992, 2000 et 2008.

Graphique 6 - Taux d'emploi de la population non étudiante de 15 à 29 ans en Belgique et dans l'UE¹ en 2008

(pourcentages)



Source: DGSIE, Eurostat (EFT).

¹ UE12: hors Allemagne, Royaume-Uni et Espagne, pays pour lesquels on ne peut isoler la population étudiante.

L'intégration des jeunes sur le marché du travail dépend certes de facteurs objectifs comme la qualité de l'enseignement et la politique d'accompagnement, qui, en vertu de la répartition des compétences, échoient aux Communautés et aux Régions. Elle n'en est pas moins dépendante des caractéristiques individuelles de ces jeunes. Parmi celles-ci, certaines, comme le sexe, le niveau de qualification ou la nationalité, peuvent être appréhendées aisément par les statistiques. D'autres, comme l'origine sociale ou ethnique, sont plus difficilement mesurables. D'autres encore, comme la capacité ou la volonté d'adaptation (à un travail, des horaires), sont totalement insaisissables.

Les résultats des enquêtes sur les forces de travail montrent qu'il existe encore des différences en matière d'intégration des jeunes dans notre pays, particulièrement importantes en défaveur des peu qualifiés et des étrangers. Ces différences sont nettement plus marquées en Belgique qu'en moyenne dans l'Union.

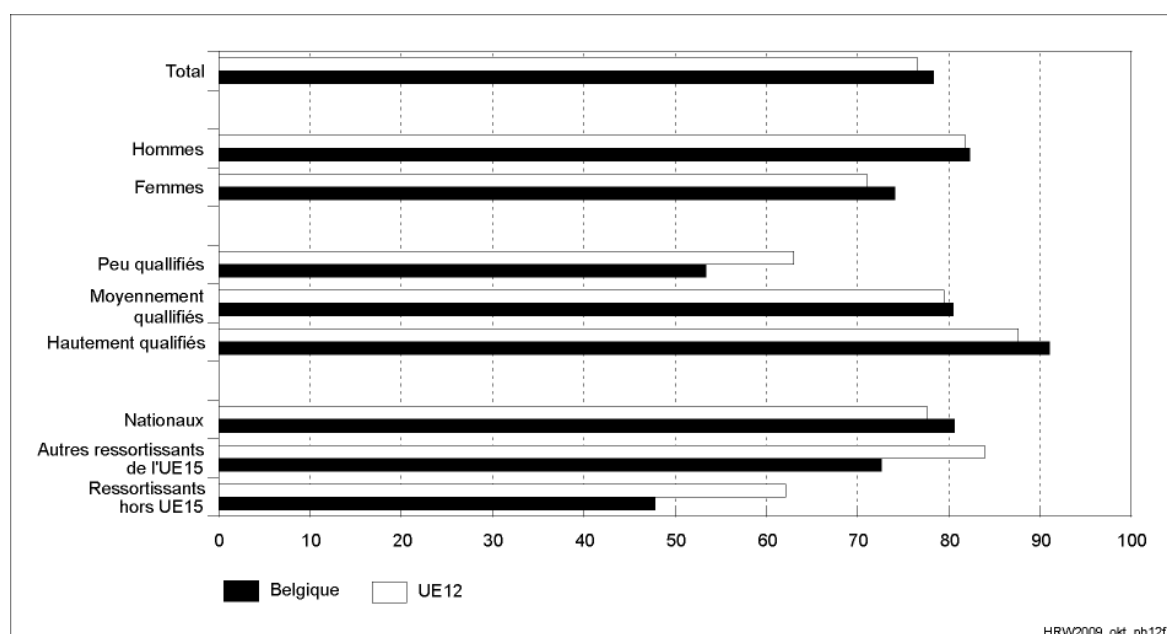
Ainsi, dans la population non étudiante de 15 à 29 ans, seulement 53,4 p.c. des peu qualifiés (c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas terminé le 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire) sont en emploi en Belgique, un taux de 10 points inférieur à celui enregistré en moyenne dans les pays de l'UE12. Le taux d'emploi des moyennement qualifiés (qui disposent d'un certificat d'étude ou d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur) atteint en revanche les 80 p.c., un taux

comparable à celui observé pour l'UE12. Pour les hautement qualifiés (titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur), la Belgique preste mieux que la moyenne européenne: 91 p.c. de ces jeunes étaient en emploi en 2008, contre 87,6 p.c. pour l'UE12.

Les jeunes de nationalité belge ont nettement plus de chances de trouver un emploi que les étrangers, particulièrement les ressortissants d'un pays n'appartenant pas à l'UE15: le taux d'emploi de ces jeunes étrangers s'élevait à seulement 47,8 p.c. en 2008, contre 72,6 p.c. pour les ressortissant non belges d'un pays de l'UE15 et 80,6 p.c. pour les Belges.

Par ailleurs, les jeunes femmes restent à la traîne des jeunes hommes en matière de taux d'emploi (74,1 p.c. contre 82,3 p.c.), mais dans les deux cas, les performances belges sont meilleures que celles observées en moyenne dans l'UE12.

Graphique 7 - Taux d'emploi de la population non étudiante de 15 à 29 ans en Belgique et dans l'UE12¹ en 2008: ventilation selon les caractéristiques personnelles
(pourcentages de la population correspondante)

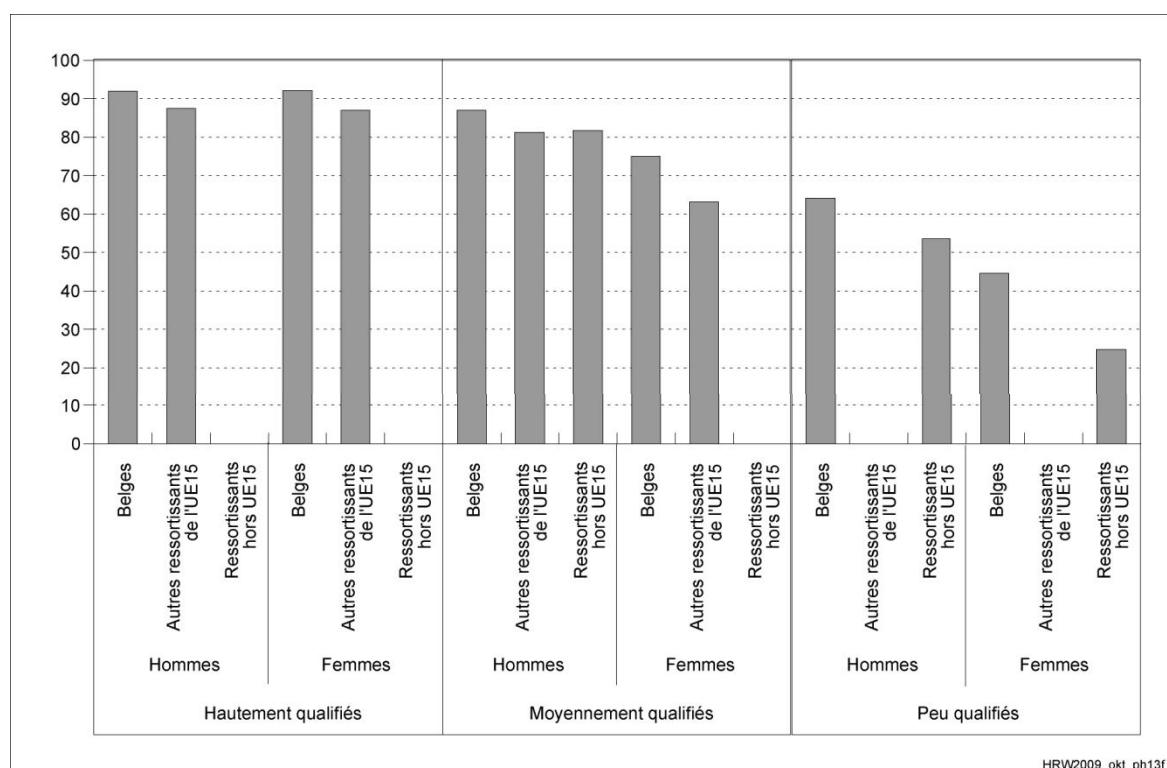


Sources: DGSIE, Eurostat (EFT).

¹ UE12 (hors Allemagne, Espagne et Royaume-Uni), sauf ventilation par nationalité pour laquelle l'Irlande est également écartée, en raison de la non disponibilité des données.

Les groupes de personnes qui combinent plusieurs caractéristiques personnelles défavorables en matière d'intégration sur le marché du travail sont celles qui éprouvent le plus de difficultés à obtenir un emploi. Ainsi, en Belgique, après la fin de leurs études, moins d'un quart des jeunes femmes peu qualifiées originaires d'un pays n'appartenant pas à l'UE15 avait un emploi en 2008, alors que cette proportion était environ deux fois plus importante pour les femmes belges de même niveau de qualification ou les hommes peu qualifiés de même nationalité. Les écarts entre les groupes de population se réduisent nettement pour les personnes hautement qualifiées: ainsi, on observe des taux d'emploi quasiment identiques pour les hommes et les femmes belges très qualifiés, de même que pour les femmes et les hommes de ce niveau de qualification originaires d'un pays de l'UE15. La situation relative des personnes étrangères n'a pu être évaluée pour tous les niveaux d'éducation, la taille restreinte de ces groupes de population ne permettant pas toujours d'obtenir des résultats significatifs.

Graphique 8 - Taux d'emploi de la population non étudiante de 15 à 29 ans en Belgique en 2008: ventilation croisée selon les caractéristiques personnelles¹
(pourcentage de la population correspondante)



HRW2009_okt_ph13f

Source: DGSIE (EFT).

¹ Les données non représentatives ne figurent pas dans le graphique.

2.2.2.2. Population au chômage

Bien que certains jeunes trouvent un emploi immédiatement au terme de leurs études, la sortie de l'école est suivie, pour la plupart d'entre eux, d'une période au cours de laquelle ils recherchent activement un emploi. Cette période peut être plus ou moins longue en fonction de la situation conjoncturelle du marché du travail, des caractéristiques personnelles du candidat, de l'efficacité des démarches qu'il entreprend, ou encore de l'assistance sur laquelle il peut compter au cours de cette période de transition. Comme n'importe quel travailleur, le jeune peut encore être confronté à une période de chômage par la suite, quelle que soit la raison pour laquelle son contrat a pris fin.

Les jeunes paient un lourd tribut au chômage en Belgique. Alors que la population non étudiante d'âge actif comptait 18 p.c. de jeunes de 15 à 29 ans en 2008, ces derniers représentaient près de 38 p.c. des demandeurs d'emploi. Ces proportions sont du même ordre de grandeur en moyenne dans l'UE12.

La proportion de chômeurs dans la population de 15 à 29 ans non étudiante s'élevait à 10,8 p.c. en Belgique en 2008, un taux comparable à celui observé en moyenne dans l'UE12, mais deux fois

plus élevé que celui enregistré pour les 30-44 ans. Exprimé en pourcentage de la population active de 15 à 29 ans, le taux de chômage des jeunes s'élevait à 12,1 p.c. en Belgique¹².

Tableau 7 - Chômage en Belgique et dans l'UE¹ en 2008
(pourcentages, sauf mention contraire)

	Belgique				UE ¹			
	15-29 ans	30-44 ans	45-64 ans	15-64 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-64 ans	15-64 ans
Population totale								
Part dans la population totale	28,1	31,8	40,1	100,0	27,4	33,6	39,1	100,0
Population au chômage, milliers d'unités	132	120	80	333	5.281	4.648	3.628	13.557
Part dans la population au chômage	39,8	36,1	24,1	100,0	39,0	34,3	26,8	100,0
Taux de chômage (en p.c. de la pop. correspondante)	6,7	5,3	2,8	4,7	7,5	5,3	3,6	5,2
Taux de chômage (en p.c. de la pop. active correspondante)	12,7	6,0	4,7	7,0	12,2	6,1	5,3	7,2
Population non étudiante								
Part dans la population totale	18,2	36,1	45,7	100,0	18,4	37,4	44,2	100,0
Population au chômage, milliers d'unités	122	119	80	321	2.237	2.091	1.454	5.783
Part dans la population au chômage	37,9	37,1	25,0	100,0	38,7	36,2	25,1	100,0
Taux de chômage (en p.c. de la pop. correspondante)	10,8	5,3	2,8	5,2	10,3	4,7	2,8	4,9
Taux de chômage (en p.c. de la pop. active correspondante)	12,1	6,0	4,7	6,8	11,8	5,4	4,3	6,3

Sources: DGSIE, Eurostat (EFT).

¹ UE15 pour la population totale, UE12 (hors Allemagne, Royaume-Uni et Espagne) pour la population non étudiante.

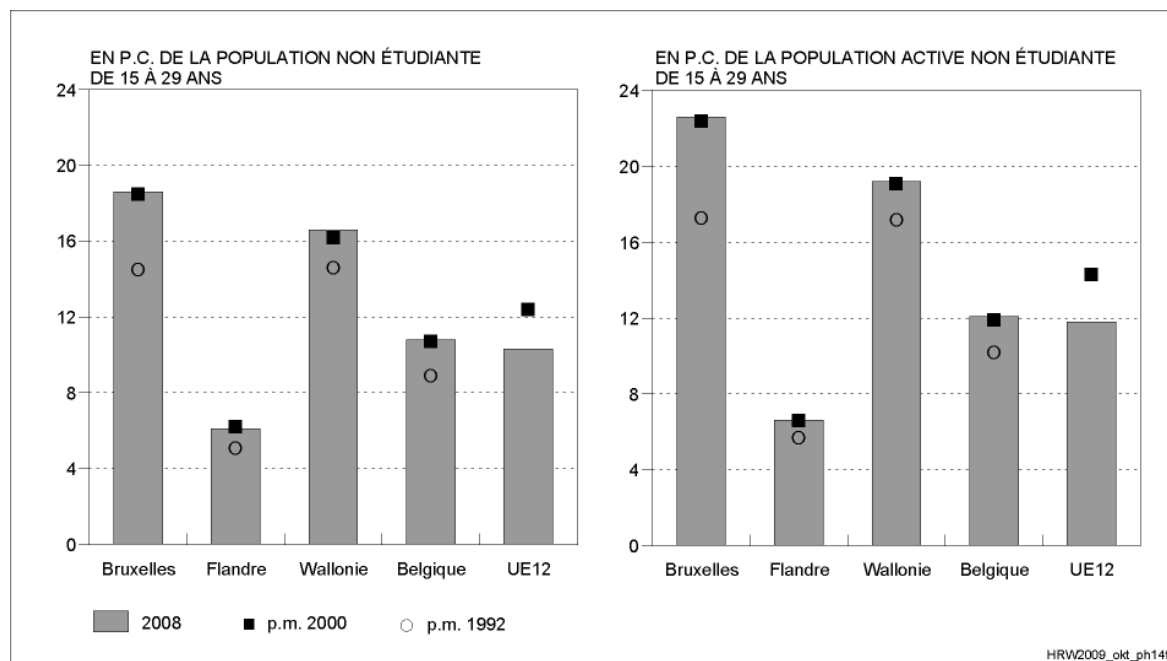
La performance belge en matière de chômage des jeunes, en ligne avec la moyenne européenne cache des réalités très différentes entre les régions. En Flandre, 6,1 p.c. de la population non étudiante de 15 à 29 ans était à la recherche d'un emploi en 2008, soit une proportion inférieure de moitié à la moyenne belge, et qui a du reste peu évolué entre 1992 et 2008. La transition de l'école à l'emploi ne s'effectue pas aussi facilement dans les deux autres régions belges, notamment parce que le niveau de qualification moyen y est plus faible. En Wallonie, la proportion de demandeurs d'emploi représentait 16,6 p.c. de la population non étudiante de 15 à

¹² Le taux de chômage de la population active non étudiante de 15 à 29 ans ne diffère que très peu du taux de chômage obtenu pour l'ensemble de la population active de 15 à 29 ans. En effet, le nombre d'étudiants enregistrés au numérateur comme au dénominateur est relativement faible. En revanche, la proportion de chômeurs dans la population de 15 à 29 ans varie considérablement selon qu'on s'intéresse à l'ensemble de la population ou à la seule population non étudiante, étant donné le nombre important d'étudiants figurant au dénominateur du premier ratio.

29 ans, en progression de deux points de pourcentage par rapport à 1992. À Bruxelles, la situation s'est davantage dégradée: en 1992, comme en Wallonie, environ 14 p.c. des jeunes étaient à la recherche d'un emploi; en 2000, cette proportion était passée à 18,5 p.c. et s'est maintenue à ce niveau par la suite.

Graphique 9 - Taux de chômage de la population non étudiante de 15 à 29 ans en Belgique et dans l'UE12¹ en 2008

(pourcentages)



Sources: DGSIE, Eurostat (EFT).

¹ UE12: hors Allemagne, Royaume-Uni et Espagne, pays pour lesquels on ne peut isoler la population étudiante.

Les caractéristiques individuelles les plus défavorables à l'emploi sont aussi, par effet miroir, celles qui mènent au chômage ou y provoquent un enlèvement. On remarque cependant certaines différences entre les observations réalisées en matière d'emploi et de chômage, notamment au niveau du genre, ou par comparaison avec l'Union européenne.

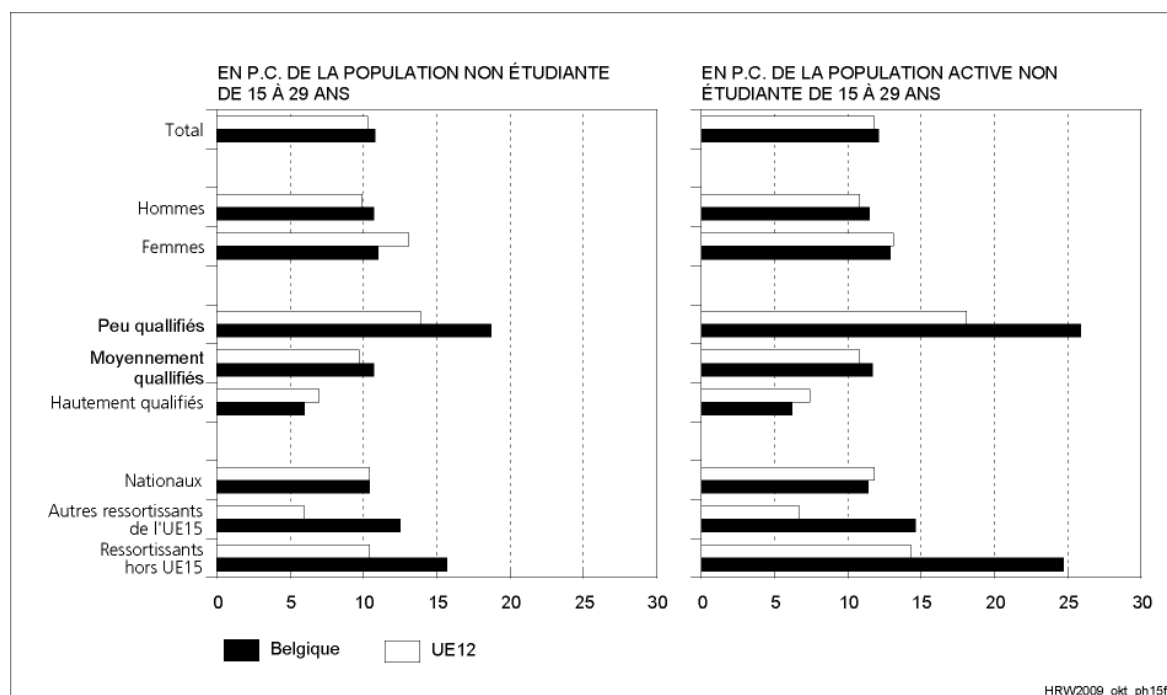
Ainsi, la proportion de jeunes hommes au chômage était quasiment identique à celle des femmes en Belgique en 2008¹³, alors que le taux d'emploi des hommes était nettement supérieur à celui des femmes. En revanche, en moyenne, dans l'UE12, ces dernières étaient proportionnellement plus touchées par le chômage que les hommes.

Dans l'UE12, la proportion de chômeurs dans la population non étudiante de 15 à 29 ans était en moyenne du même ordre de grandeur (environ 10 p.c.) pour les nationaux et pour les ressortissants d'un pays non membre de l'UE15 en 2008, mais nettement plus faible pour les personnes originaires d'un autre pays de l'UE15. En Belgique, par contre, les jeunes Belges étaient nettement moins touchés par le chômage (10,4 p.c.) que les autres ressortissants d'un pays de l'UE15 (12,5 p.c.) ou que les ressortissants d'un pays extérieur à l'UE15 (15,7 p.c.).

¹³ Le taux de chômage des femmes exprimé en pourcentage de la population active est en revanche supérieur à celui des hommes, puisque la proportion de femmes en emploi est largement inférieure à celle observée pour les hommes.

Enfin, l'écart observé entre le taux de chômage des jeunes peu qualifiés et celui des très qualifiés est nettement plus prononcé en Belgique qu'en moyenne dans l'UE12: 18,7 p.c. des peu qualifiés étaient au chômage dans notre pays (contre 13,9 p.c. dans l'UE12), alors que seulement 6 p.c. des très qualifiés étaient dans cette situation (7 p.c. dans l'UE12).

Graphique 10 - Taux de chômage de la population non étudiante de 15 à 29 ans en Belgique et dans l'UE12¹ en 2008: ventilation selon les caractéristiques personnelles



Sources: DGSIE, Eurostat (EFT).

¹ UE12 (hors Allemagne, Royaume-Uni et Espagne), sauf ventilation par nationalité pour laquelle l'Irlande est également écartée en raison de la non disponibilité des données.

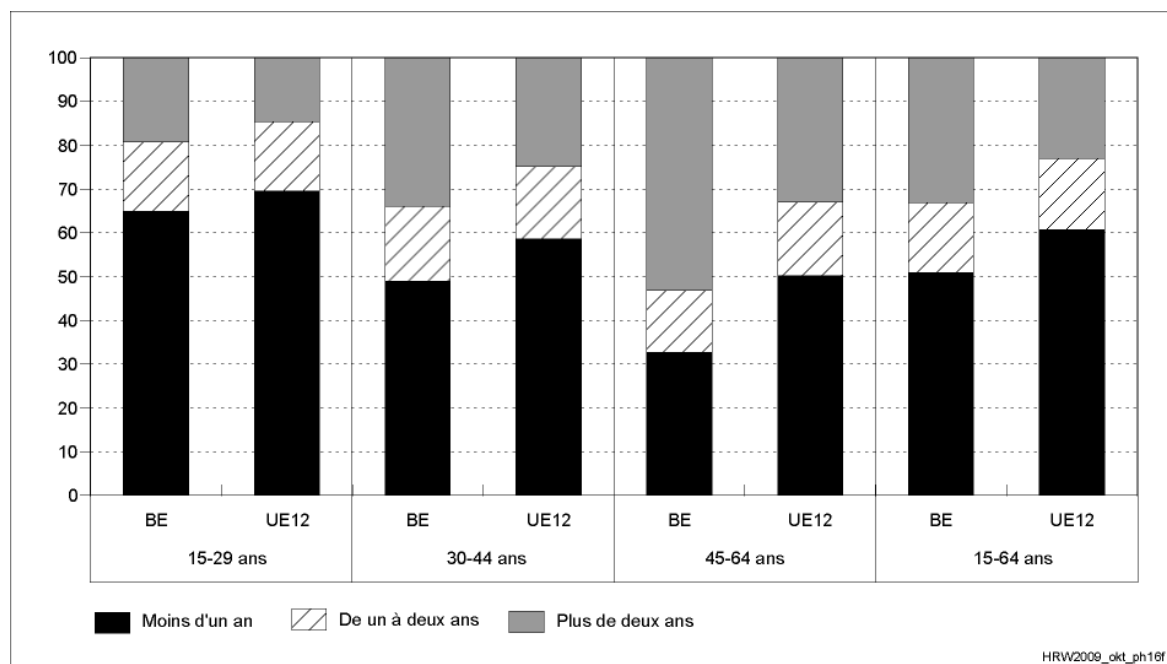
On l'a dit, les jeunes sont davantage touchés par le chômage. Ils sont cependant proportionnellement moins nombreux que les adultes à connaître un chômage de (très) longue durée. Cette observation est en partie le fait de l'âge des personnes auxquelles on s'intéresse: par définition, il est plus rare d'observer de très longues périodes de chômage chez des personnes jeunes, notamment chez les moins de 20 ans, que chez des personnes plus âgées.

Pour les durées de chômage plus courtes, en revanche, les jeunes sont nettement prévalents. Parmi les personnes non étudiantes au chômage depuis moins d'un an, on trouvait 48 p.c. de jeunes de 15 à 29 ans en Belgique en 2008, alors que leur part dans la population non étudiante n'était que de 18 p.c. La part des jeunes tombe à 38 p.c. parmi les personnes au chômage depuis un à deux ans, puis à 22 p.c. pour les chômeurs depuis plus de deux ans. On observe par conséquent une répartition du chômage par durée très différente pour les trois catégories d'âge: 65 p.c. des jeunes recherchent un emploi depuis un an au plus, tandis que la moitié des 30-44 ans sont dans cette situation, et 33 p.c. seulement des 45-64 ans.

La situation observée en Belgique tranche avec celle observée en moyenne dans les pays de l'UE12: le chômage de longue durée y est nettement moins répandu que dans notre pays, quelle que soit la catégorie d'âge concernée. Au total, 39 p.c. de l'ensemble des chômeurs recherchent un emploi depuis plus d'un an au plus en UE12, tandis que ce pourcentage s'élève à 49 p.c. en

Belgique. Pour les jeunes, ces pourcentages s'élèvent respectivement à 30,4 et 35,1 p.c. C'est surtout au niveau du chômage de très longue durée que les différences se marquent.

Graphique 11 – Population non étudiante au chômage en Belgique et dans l'UE12¹ en 2008: ventilation selon la durée du chômage
(pourcentages du total)



Source: Eurostat (EFT).

¹ UE12: hors Allemagne, Royaume-Uni et Espagne, pays pour lesquels on ne peut isoler la population étudiante.

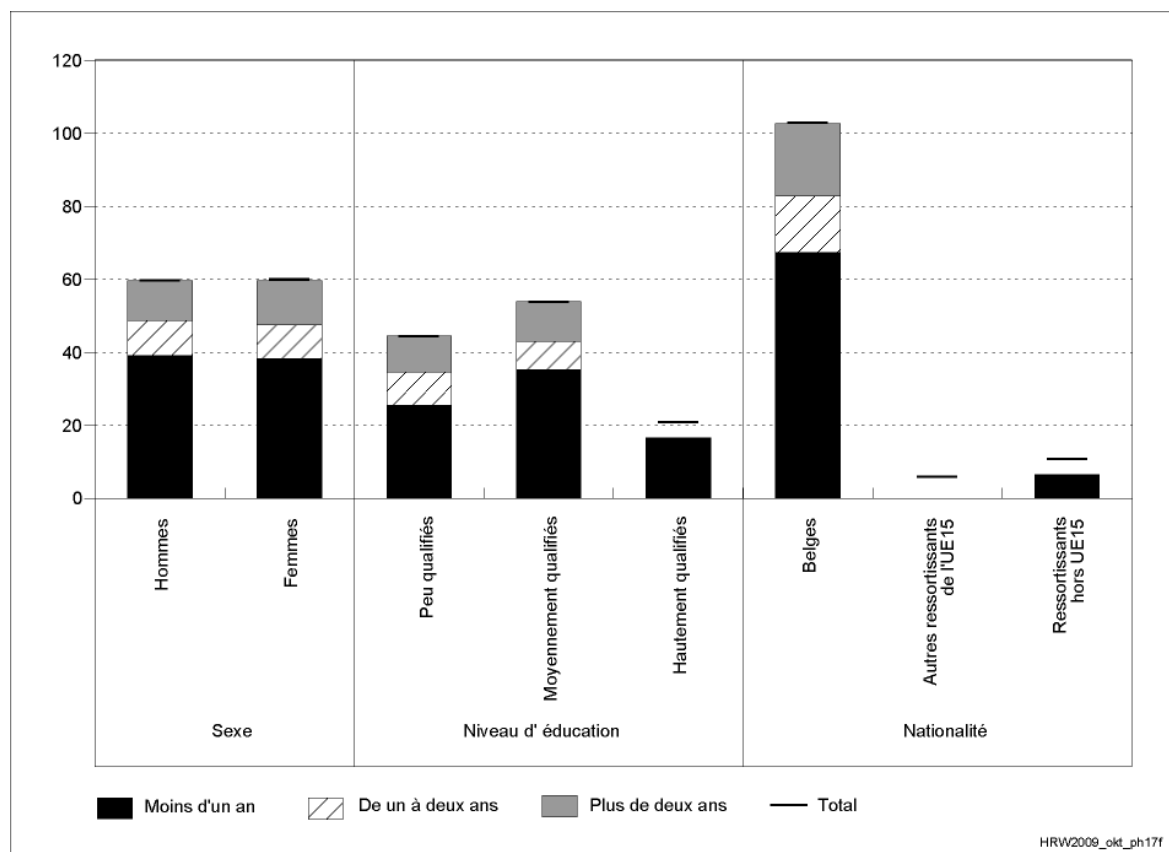
En Belgique, on observe peu de différences entre les sexes au niveau du chômage des jeunes. Les femmes sont à peine plus touchées que les hommes et la ventilation par durée de chômage est identique pour les deux sexes.

Au niveau de la nationalité, les écarts entre la population belge et la population étrangère sont plus marqués. Les Belges représentent certes l'essentiel des chômeurs, eu égard à leur part dans la population de 15 à 29 ans non étudiante. Mais la part des étrangers dans le chômage (14 p.c.) est supérieure à celle observée dans la population (10,5 p.c.), ce qui témoigne de difficultés d'intégration spécifiques. Il est à noter que la population non étudiante de 15 à 29 ans au chômage est peu importante, et que, en son sein, les étrangers représentent un groupe minoritaire que les statistiques basées sur des enquêtes ont des difficultés à appréhender, étant donné l'intervalle de confiance qui accompagne ces résultats.

Les divergences entre les groupes de population sont encore plus nettes lorsqu'on s'intéresse aux niveaux de qualification. Les peu qualifiés représentent 37 p.c. des jeunes au chômage, une part largement supérieure à celle observée pour ce niveau de qualification dans la population de 15 à 29 ans non étudiante (21 p.c.). Ces jeunes, proportionnellement plus touchés que les autres par le chômage, y restent aussi plus longtemps: 42 p.c. d'entre eux étaient au chômage depuis plus d'un an, alors que cette proportion était de 35 p.c. pour les moyennement qualifiés et de 21 p.c. seulement pour les très qualifiés. En ce qui concerne ces derniers, les résultats sont aussi

influencés par la durée des études: en effet, étant donné que les diplômés du supérieur prolongent leur scolarité bien au-delà de 18 ans, les chances de trouver parmi eux des personnes au chômage de très longue durée sont inférieures à celles observées chez les peu qualifiés.

Graphique 12 - Population non étudiante de 15 à 29 ans au chômage en Belgique en 2008: ventilation selon la durée de chômage et les caractéristiques personnelles¹
(milliers de personnes)



Source: Eurostat (EFT).

¹ Les données non représentatives ne sont pas reprises dans le graphique.

2.2.2.3. Population inactive

Parmi les personnes en âge de travailler, 2.327.000 sont inactives, dont 40,7 p.c. de jeunes de 15 à 29 ans. Une grande partie de ces jeunes sont aux études. Si l'on exclut les étudiants, les jeunes inactifs ne sont plus que 123.000, soit 8,2 p.c. de la population inactive non étudiante, dont l'essentiel est composé de personnes de plus de 45 ans.

La proportion de jeunes inactifs parmi la population de 15 à 29 ans non étudiante s'élevait à 10,9 p.c. en 2008 en Belgique, une proportion tout à fait comparable à celle observée pour le groupe d'âge suivant. En revanche, parmi les 45-64 ans, le taux d'inactivité s'élevait à près de 40 p.c. Les résultats belges sont, tant pour les jeunes que pour les 30-44 ans, inférieurs à la moyenne européenne calculée pour les douze pays pour lesquels les statistiques permettent d'isoler les étudiants. En revanche, la proportion d'inactifs de 45 à 64 ans est, dans notre pays, supérieure à la moyenne de l'UE12.

Tableau 8 - Inactivité en Belgique et dans l'UE¹ en 2008
(pourcentages, sauf mention contraire)

	Belgique				UE ¹			
	15-29 ans	30-44 ans	45-64 ans	15-64 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-64 ans	15-64 ans
Population totale								
Part dans la population totale	28,1	31,8	40,1	100,0	27,4	33,6	39,1	100,0
Population inactive, milliers d'unités	947	250	1.130	2.327	27.454	11.327	32.327	71.108
Part dans la population inactive	40,7	10,8	48,6	100,0	38,6	15,9	45,5	100,0
Taux d'inactivité (en p.c. de la pop. correspondante)	47,7	11,1	39,8	32,9	38,8	13,0	32,0	27,5
Population non étudiante								
Part dans la population totale	18,2	36,1	45,7	100,0	18,4	37,4	44,2	100,0
Population inactive, milliers d'unités	123	239	1.127	1.489	2.853	5.602	18.325	26.779
Part dans la population inactive	8,2	16,1	75,7	100,0	10,7	20,9	68,4	100,0
Taux d'inactivité (en p.c. de la pop. correspondante)	10,9	10,7	39,8	24,0	13,1	12,7	35,1	22,7

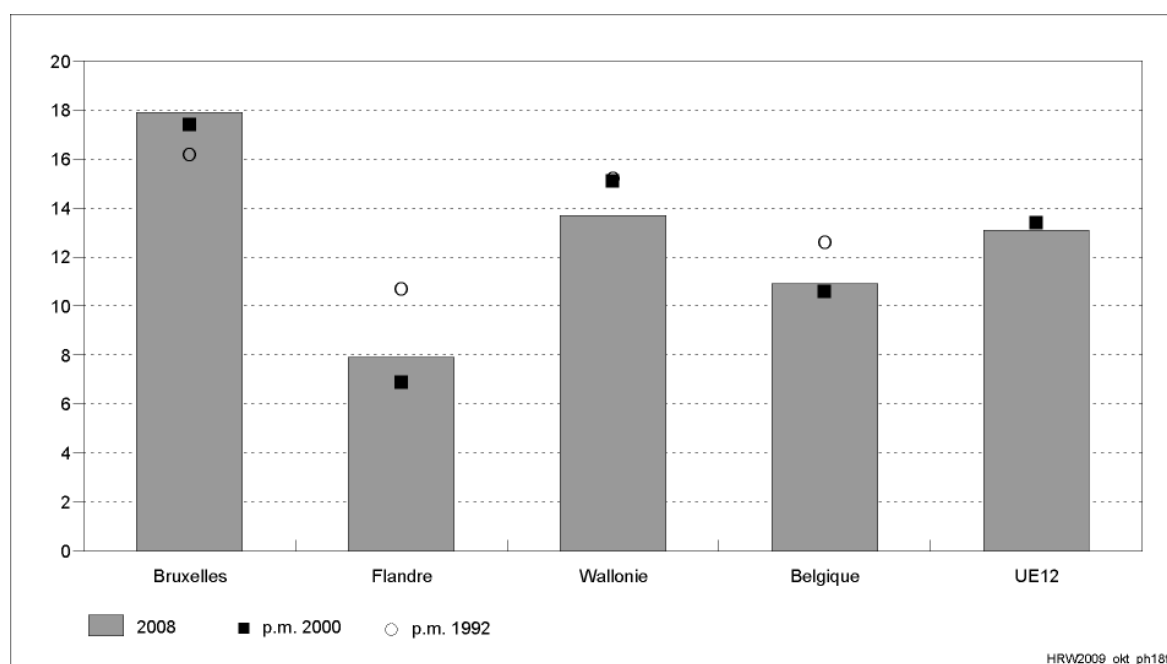
Sources: DGSIE, Eurostat (EFT).

¹ UE15 pour la population totale, UE12 (hors Allemagne, Royaume-Uni et Espagne) pour la population non étudiante.

Les performances belges sont très inégales selon les régions et les taux d'inactivité y ont évolué différemment dans le temps. En 1992, les différences étaient moins profondes, mais elles existaient déjà. Le taux d'inactivité des jeunes non étudiants s'élevait à 10,7 p.c. en Flandre, contre 15,2 et 16,2 p.c. respectivement en Wallonie et à Bruxelles. Depuis lors, le taux d'inactivité a sensiblement baissé en Flandre et en Wallonie. Dans la première de ces deux régions, la baisse a eu lieu entre 1992 et 2000, et a été suivie d'une progression par la suite. En Wallonie, c'est entre 2000 et 2008 que l'on observe la diminution. À Bruxelles en revanche, le taux d'inactivité a augmenté entre 1992 et 2000, et la progression s'est poursuivie par la suite, quoique à un rythme moindre. Au total, la Flandre enregistrait, en 2008, le taux d'inactivité le plus faible des trois régions, soit 7,9 p.c. En Wallonie, la proportion d'inactifs était de 13,7 p.c., et, à Bruxelles, l'inactivité concernait 17,9 p.c. de la population non étudiante de 15 à 29 ans.

Graphique 13 - Taux d'inactivité de la population non étudiante de 15 à 29 ans en Belgique et dans l'UE12¹ en 2008

(pourcentages de la population correspondante)



Sources: DGSIE, Eurostat (EFT).

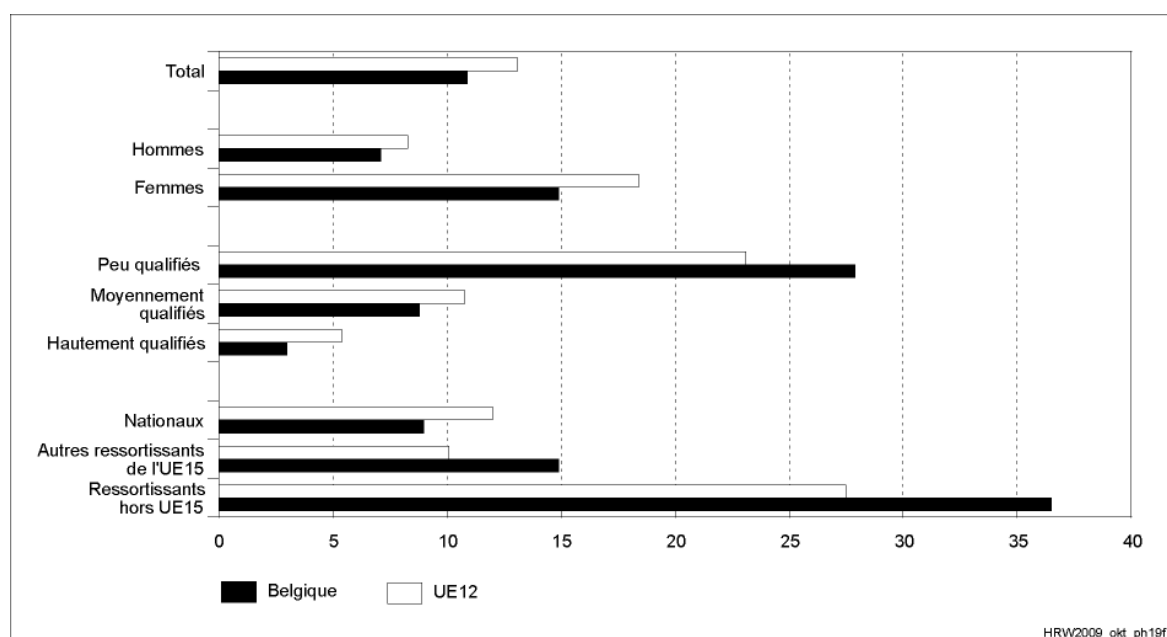
¹ UE12: hors Allemagne, Royaume-Uni et Espagne, pays pour lesquels on ne peut isoler la population étudiante.

Les hommes et les femmes sont loin d'être égaux devant l'inactivité. Alors que, pour la Belgique, les deux sexes étaient également représentés dans le chômage des jeunes, les femmes sont nettement plus concernées que les hommes par l'inactivité, en partie parce que c'est à elles qu'échoient les charges familiales, en particulier après la maternité. Le taux d'inactivité des jeunes femmes (14,9 p.c., contre 7,1 p.c. seulement pour les hommes) est néanmoins sensiblement plus faible en Belgique que dans l'UE12 (18,4 p.c.).

Le taux d'inactivité des jeunes hautement qualifiés est particulièrement faible (3 p.c. en Belgique) et inférieur à leur taux de chômage (6 p.c.). En revanche, pour les peu qualifiés, l'inactivité est un état plus répandu que le chômage, pourtant déjà largement développé: 27,9 p.c. d'entre eux sont inactifs, contre 18,7 p.c. au chômage.

De même, en Belgique, parmi les ressortissants d'un pays n'appartenant pas à l'UE15, on trouve une proportion d'inactifs extrêmement importante: 36,5 p.c. de ces jeunes étrangers non étudiants ne participent pas au marché du travail, un taux qui est nettement plus défavorable que celui observé en moyenne dans les douze pays de l'UE (27,5 p.c.). Le taux d'inactivité des Belges est quatre fois plus faible (9 p.c.) que celui observé pour les étrangers non européens, tandis que celui enregistré pour les ressortissants de l'UE15 s'élève à 14,9 p.c.

Graphique 14 - Taux d'inactivité de la population non étudiante de 15 à 29 ans en Belgique et dans l'UE12¹ en 2008: ventilation selon les caractéristiques personnelles
(pourcentages de la population correspondante)



Sources: DGSIE, Eurostat (EFT).

¹ UE12 (hors Allemagne, Royaume-Uni et Espagne), sauf ventilation par nationalité pour laquelle l'Irlande est également écartée en raison de la non disponibilité des données.

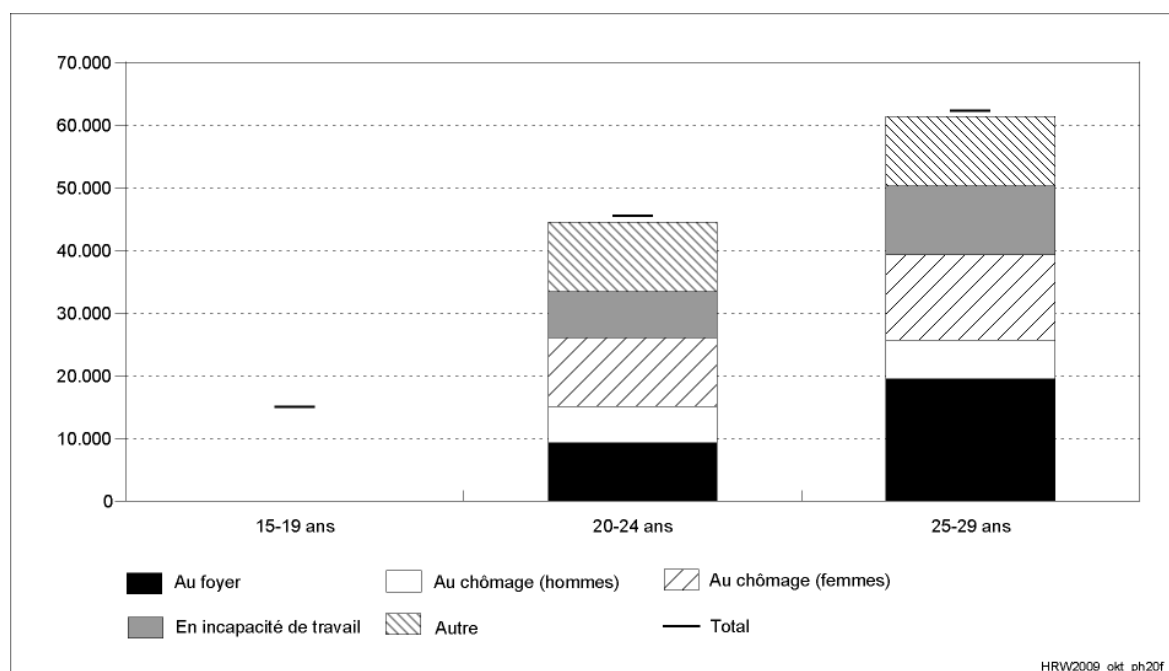
En Belgique, avant l'âge de 20 ans, la population inactive non étudiante interrogée dans le cadre des enquêtes sur les forces de travail est trop réduite pour analyser les différents statuts des personnes qui la composent: la plupart des données sont non significatives. À partir de 20 ans, certains statuts commencent à émerger.

C'est le cas notamment de l'incapacité de travail. Il s'agit ici de personnes sans emploi, qui se déclarent malades ou invalides. En revanche, les personnes liées à un employeur par un contrat de travail et qui n'ont pas exercé cet emploi pour cause de maladie, sont, dans les enquêtes sur les forces de travail, reprises dans l'emploi. Certains handicaps, physiques ou mentaux, ou des maladies de longue durée sont de nature à empêcher le jeune de s'insérer sur le marché du travail. Dans l'ensemble de la population inactive non étudiante de 15 à 29 ans, on recense ainsi quelque 20.000 personnes en incapacité de travail, soit 16 p.c. du total. Il faut noter que ce nombre ne reflète pas l'ensemble de la population handicapée, puisque, tant qu'elles sont scolarisées, les personnes handicapées sont enregistrées sous le statut "étudiant" plutôt qu'en "incapacité de travail".

Deux autres statuts émergent, principalement pour les femmes. Ainsi, le statut de personne au foyer concerne près de 10.000 femmes de 20 à 24 ans, et près du double de femmes de 25 à 29 ans. Les hommes sont très peu nombreux à se réclamer de ce statut: leur nombre est d'ailleurs

trop peu significatif pour être cité. Enfin, un certain nombre de personnes sont considérées comme inactives au sens du BIT¹⁴, quoiqu'elles se déclarent elles-mêmes au chômage. Dans plus de deux-tiers des cas, il s'agit de femmes. Sans doute cette prépondérance féminine est-elle en partie explicable par le critère de disponibilité strict imposé aux demandeurs d'emploi. Les jeunes mères de famille au chômage éprouvent sans doute des difficultés importantes à trouver une solution de garde pour leurs enfants en bas âge dans un contexte de pénurie de places d'accueil.

Graphique 15 - Inactivité de la population non étudiante de 15 à 29 ans en Belgique en 2008: ventilation par raison d'inactivité¹
(nombre de personnes)



Source: DGSIE (EFT).

¹ Les données non représentatives ne sont pas reprises dans le graphique.

¹⁴ Pour rappel, la définition de l'emploi au sens du BIT est une définition large: toute personne ayant accompli une heure de travail rémunéré est considérée comme en emploi. En revanche, la définition du chômage est stricte: est demandeur d'emploi toute personne sans emploi, qui en recherche un activement et est disponible dans les deux semaines pour travailler. Les personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage, sont inactives.

Synthèse

Sur une population totale de quelque 10.700.000 habitants, la Belgique comptait au 1^{er} janvier 2008 près de deux millions de personnes âgées de 15 à 29 ans; 1.110.000 résidaient en Flandre, 650.000 en Wallonie et 220.000 à Bruxelles. À Bruxelles, ces jeunes adultes représentent 21 p.c. de la population, contre 18 p.c. en Flandre et près de 19 p.c. en Wallonie. Cette différenciation va s'accroître dans les années à venir, traduisant un vieillissement plus marqué de la population en Flandre. Près d'un jeune Bruxellois sur trois n'est pas de nationalité belge, en Flandre, et en Wallonie les jeunes de nationalité étrangère ne représentent que 7 à 8 p.c. des 15-29 ans.

Le taux d'emploi des jeunes de 15 à 29 ans est nettement plus faible en Belgique (45,7 p.c.) qu'en moyenne dans l'UE15 (53,7 p.c.). Cette situation découle de deux facteurs: la proportion d'étudiants dans la population de 15 à 29 ans est supérieure en Belgique et on y trouve peu d'étudiants qui combinent scolarité et emploi. Calculé pour la population non étudiante uniquement, le taux d'emploi des 15-29 ans est en revanche plus élevé en Belgique (78,3 p.c. contre 76,6 p.c. pour les douze pays pour lesquels un tel calcul est possible).

La population de 15 à 29 ans est le groupe proportionnellement le plus touché par le chômage: la part des demandeurs d'emploi y est deux fois plus importante que parmi les 30-44 ans ou les 45-64 ans. Ces résultats sont dans la ligne de ceux observés pour l'UE.

L'intégration des jeunes sur le marché du travail reflète les habituelles différences régionales. On n'observe cependant aucune progression notable des résultats depuis 2000, quelle que soit la région, alors qu'au niveau européen, la situation des jeunes s'est améliorée.

Certaines caractéristiques personnelles affectent significativement les conditions d'intégration sur le marché du travail. Ainsi les femmes, les personnes peu qualifiées et les étrangers éprouvent davantage de difficultés. D'une manière générale, pour les populations à risque, sauf pour les femmes, les difficultés d'insertion sont plus grandes en Belgique qu'en moyenne dans l'UE.

3. FORMATION

3.1. Niveau d'éducation de la population

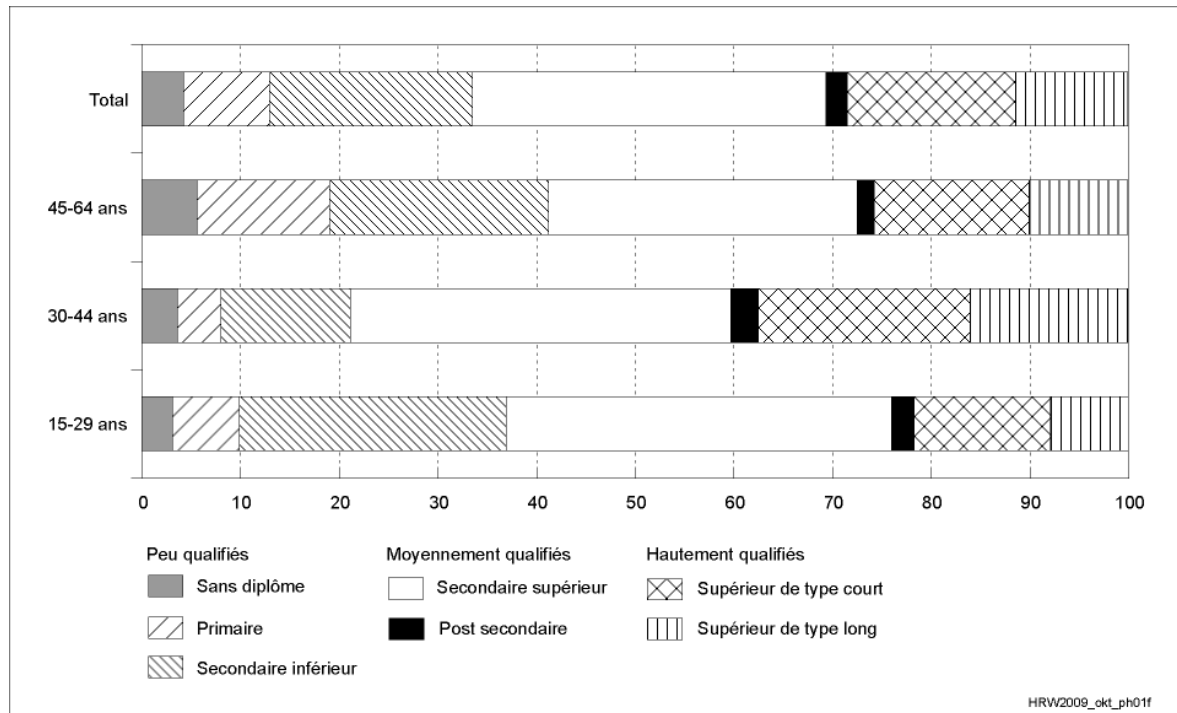
3.1.1. Niveau d'éducation des 15-29 ans

Les compétences des personnes entrant sur le marché du travail sont déterminantes au niveau de la qualité de la transition entre enseignement et marché du travail.

Il est de tradition, pour les comparaisons internationales, de regrouper la population en trois niveaux de qualification. Les peu qualifiés regroupent les personnes munies tout au plus d'un certificat de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire inférieur. Les personnes qui quittent le système scolaire après avoir obtenu leur certificat d'étude ou leur certificat de l'enseignement secondaire supérieur sont moyennement qualifiées. Celles qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, universitaire ou non, sont dites hautement qualifiées. Le critère de classification retenu est le niveau du diplôme le plus élevé obtenu au moment de l'enquête. Au-delà d'un certain âge, on n'observe plus que très peu de modifications du niveau de qualification mesuré de la sorte, alors que dans la pratique, les compétences acquises peuvent continuer à évoluer, parfois de manière très tangible, au cours de la carrière professionnelle.

En Belgique, la population de 15 à 64 ans se répartissait entre ces trois groupes selon la clé de ventilation suivante en 2008: 34 p.c. de peu qualifiés, 38 p.c. de moyennement qualifiés et 28 p.c. de très qualifiés. Il faut noter que, puisqu'une partie de la population en âge de travailler est encore aux études, cette ventilation par niveau de qualification est encore provisoire: une partie des personnes peu ou moyennement qualifiées glisseront vers la ou les catégories supérieures à la fin de leur scolarité. En considérant qu'une majeure partie de la population a terminé ses études à l'âge de 30 ans, on peut considérer la ventilation entre niveau de qualification observée pour les 30-44 ans et les 45-64 ans comme quasi-définitive. Entre ces deux groupes, on constate une forte évolution du niveau de qualification: une plus grande partie de la population de 30 à 44 ans dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur, tant de type long (licence ou master) que de type court (bachelier). Parallèlement, la proportion de personnes ayant quitté l'école sans diplôme ni certificat de l'enseignement primaire ou secondaire inférieur est nettement plus faible (respectivement 4 et 13 p.c.) que parmi les 45-64 ans (respectivement 13 et 22 p.c.).

Graphique 16 – Niveau d'éducation des différents groupes de population en Belgique en 2008
(pourcentages du total)



Source: DGSIE (EFT).

Le niveau de qualification moyen des jeunes de 15 à 29 ans a fortement progressé en Belgique depuis 1986, date à laquelle les EFT permettent, dans notre pays, une ventilation de la population selon le niveau d'enseignement atteint. L'allongement de l'obligation scolaire de 14 à 18 ans intervenue en 1983 n'y est pas étrangère. En 1986, 56 p.c. des jeunes étaient encore peu qualifiés. Cette proportion a nettement diminué jusqu'à la fin des années nonante: elle s'élevait encore à 46 p.c. en 1992, mais à seulement 37 p.c. en 2000. En 2008, cette proportion était toujours de 37 p.c., un taux légèrement inférieur à celui observé en moyenne dans l'UE15. En revanche, la proportion de jeunes ayant terminé des études supérieures a continué à augmenter depuis 2000. En 2008, 22 p.c. des 15-29 ans étaient dans ce cas (14 p.c. dans l'enseignement de type court, et 8 p.c. dans l'enseignement de type long), contre 19 p.c. en 2000 et 16 p.c. en 1992. Les jeunes très qualifiés sont proportionnellement plus nombreux en Belgique qu'en moyenne dans l'UE15, où ils représentaient 17 p.c. des 15-29 ans en 2008.

L'amélioration du niveau de qualification des jeunes observée en Belgique, avec un recul de la part des peu qualifiés de 9 points de pourcentages entre 1992 et 2008, semble à première vue limitée quand on la compare aux évolutions observées dans les deux autres groupes de population. La proportion de peu qualifiés de 30 à 44 ans a reculé de plus de 25 points de pourcentage entre 1992 et 2008 pour atteindre 21 p.c. Le recul a été encore plus prononcé pour les 45-64 ans, chez qui la part des peu qualifiés reste néanmoins importante puisqu'ils représentent 41 p.c. de la population. La proportion de moyennement qualifiés a progressé de près de 12 points de pourcentage pour les 30-44 ans et de 15 points pour les 45-64 ans, pour atteindre respectivement 41 et 33 p.c. du total pour ces deux groupes. La part relative des hautement qualifiés a également sensiblement augmenté, pour représenter respectivement 38 et 26 p.c. de la population de ces deux groupes. Pour les groupes d'âge les plus élevés, il s'agit quasi-

exclusivement d'un effet de cohortes: le niveau de qualification augmente au fur et à mesure que vieillissent des groupes de population mieux qualifiés, alors que le niveau de qualification des individus n'évolue pas, ou peu.

Tableau 9 - Niveau d'éducation des différents groupes de population en Belgique et dans l'UE15
(pourcentages de la population correspondante)

	15-29 ans				30-44 ans				45-64 ans			
	1992	2000	2008	Différence 2008 - 1992	1992	2000	2008	Différence 2008 - 1992	1992	2000	2008	Différence 2008 - 1992
BELGIQUE												
Peu qualifiés	46,3	37,4	36,9	-9,4	46,4	34,1	21,0	-25,4	69,1	54,2	41,2	-27,9
Moyennement qualifiés	37,5	43,2	41,4	3,9	29,4	34,6	41,3	11,9	17,6	25,5	33,0	15,4
Hautement qualifiés	16,2	19,3	21,7	5,6	24,2	31,3	37,6	13,5	13,4	20,2	25,8	12,5
UE15												
Peu qualifiés	n.d.	40,3	38,7	n.d.	n.d.	33,7	26,7	n.d.	n.d.	47,6	38,6	n.d.
Moyennement qualifiés	n.d.	45,0	44,4	n.d.	n.d.	43,0	43,9	n.d.	n.d.	34,6	40,0	n.d.
Hautement qualifiés	n.d.	14,8	16,8	n.d.	n.d.	23,4	29,4	n.d.	n.d.	17,8	21,5	n.d.

Sources: DGSIE, Eurostat (EFT).

La moindre amélioration du niveau de qualification des jeunes découle du fait que la population de 15 à 29 ans est loin d'être homogène dans ses activités. En Belgique, la réglementation prévoit que tout individu doit être scolarisé jusqu'à 18 ans, âge à partir duquel il peut quitter le système scolaire, quel que soit le niveau de diplôme obtenu. La scolarisation peut cependant s'effectuer à temps partiel à partir du second degré de l'enseignement secondaire ou de l'âge de 16 ans. Au-delà de 18 ans, les jeunes peuvent choisir de poursuivre leur scolarité, de se porter sur le marché du travail (y compris comme demandeur d'emploi), voire de se retirer dans un statut différent, par exemple pour s'occuper de leur foyer, ou parce que leurs capacités physiques ou intellectuelles ne leur permettent ni de continuer des études, ni de travailler.

L'âge de sortie du système d'éducation initiale varie dès lors fortement selon les individus, en fonction du rythme d'apprentissage des compétences requises et de la nature et de la durée des études choisies. Une partie de la population âgée de 15 à 29 ans est confrontée très tôt avec le monde du travail, via la formation en alternance, tandis que d'autres prolongent leurs études au-delà de 18 ans et n'arrivent sur le marché du travail que plusieurs années plus tard, au terme d'études supérieures qui ne prévoient pas ou laissent peu d'opportunités de familiarisation avec le marché du travail.

Le niveau de qualification de la population de 15 à 29 ans dans son ensemble ne reflète dès lors pas les aptitudes des nouveaux arrivants sur le marché du travail, puisqu'une partie de celle-ci est encore en cours de formation. Il est par contre possible d'isoler, parmi ces jeunes, ceux qui se déclarent étudiants des autres, qui sont dès lors supposé avoir terminé leur formation initiale.

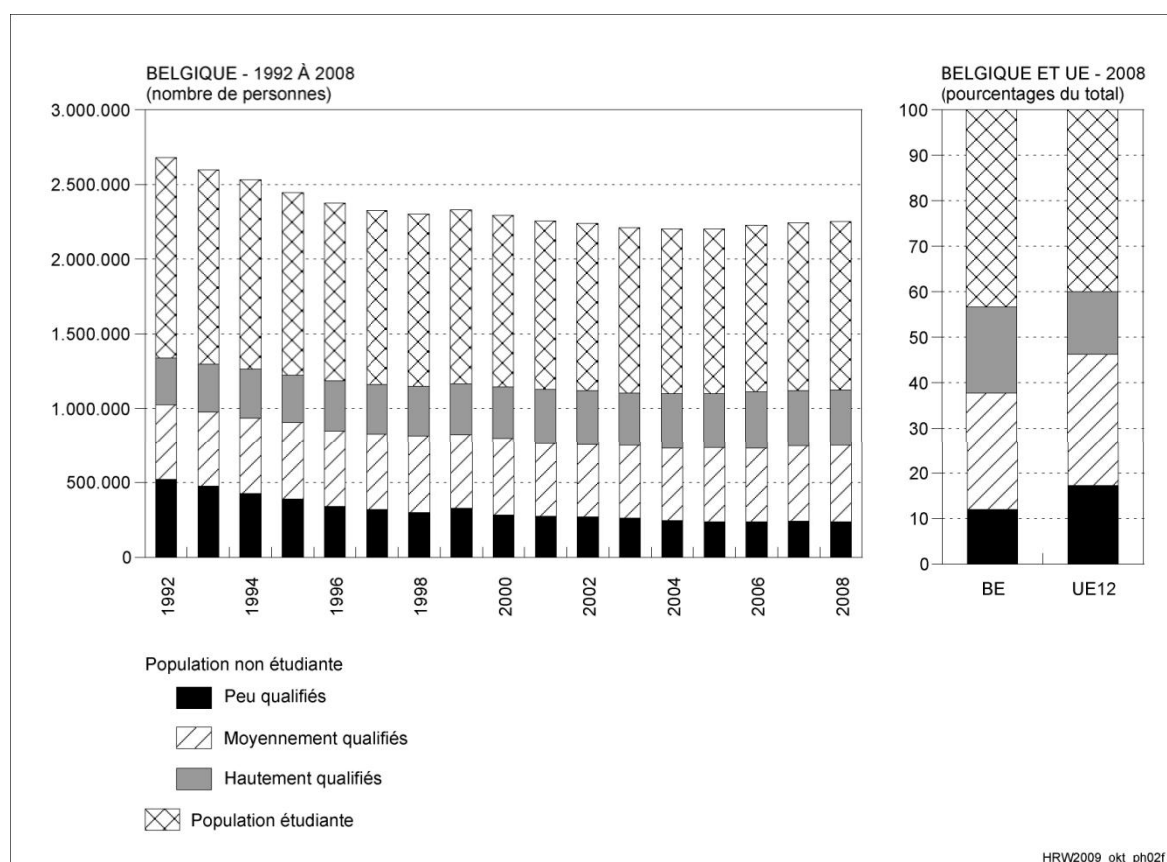
Le statut étudiant n'est nullement exclusif de l'exercice ou de la recherche d'un emploi. Parmi les personnes qui déclarent que le statut socioéconomique qui les caractérise le mieux est celui d'élève ou d'étudiant, on trouve en effet des individus qui, au sens du BIT seront déclarés en emploi (notamment les étudiants qui alternent enseignement en milieu scolaire et en milieu

professionnel, exercent un job de vacances ou combinent scolarité et emploi) ou chômeurs (par exemple les personnes qui commencent à chercher un emploi avant la fin de leurs études, ou qui, lassés de celles-ci, cherchent une alternative sur le marché du travail). Les étudiants ne sont par conséquent pas exclusivement des inactifs au sens du BIT, même si la majeure partie d'entre eux relèvent effectivement de cette catégorie de population.

3.1.2. Population étudiante et non étudiante de 15 à 29 ans

La population étudiante de 15 à 29 ans comptait plus de 860.000 personnes en Belgique en 2008, un nombre légèrement plus important qu'en 1992. Dans le même temps, la population non étudiante s'est sensiblement contractée, de sorte qu'au total, la population de 15 à 29 ans a diminué. Le nombre d'étudiants exprimé en pourcentage de cette population de 15 à 29 ans s'est par conséquent accru, pour représenter en 2008 43 p.c. du total, contre 38 p.c. en 1992.

La baisse en volume de la population non étudiante s'est accompagnée d'une augmentation du niveau de qualification moyen de ces jeunes. C'est en effet le nombre de jeunes non étudiants peu qualifiés qui a baissé. Au cours des années nonante, cette population s'est réduite de plus de la moitié, et ne représentait plus que quelque 281.000 personnes en 2000, contre 519.000 huit ans plus tôt. Depuis, la baisse s'est poursuivie, mais à un rythme moindre. Les peu qualifiés non étudiants représentaient encore 239.000 personnes en 2008, soit 12 p.c. de la population de 15 à 29 ans. La population non étudiante moyennement qualifiée s'est maintenue quasiment inchangée au cours de la même période et comptait en 2008 un peu plus de 500.000 personnes, soit 26 p.c. de la population de 15 à 29 ans et 2 points de pourcentages de plus que seize ans plus tôt. Le nombre de non étudiants issus des études supérieures a quant à lui sensiblement augmenté: en 1992, on comptait 313.000 jeunes très qualifiés. En 2008, on en dénombre 375.000, soit un cinquième de la population de 15 à 29 ans.

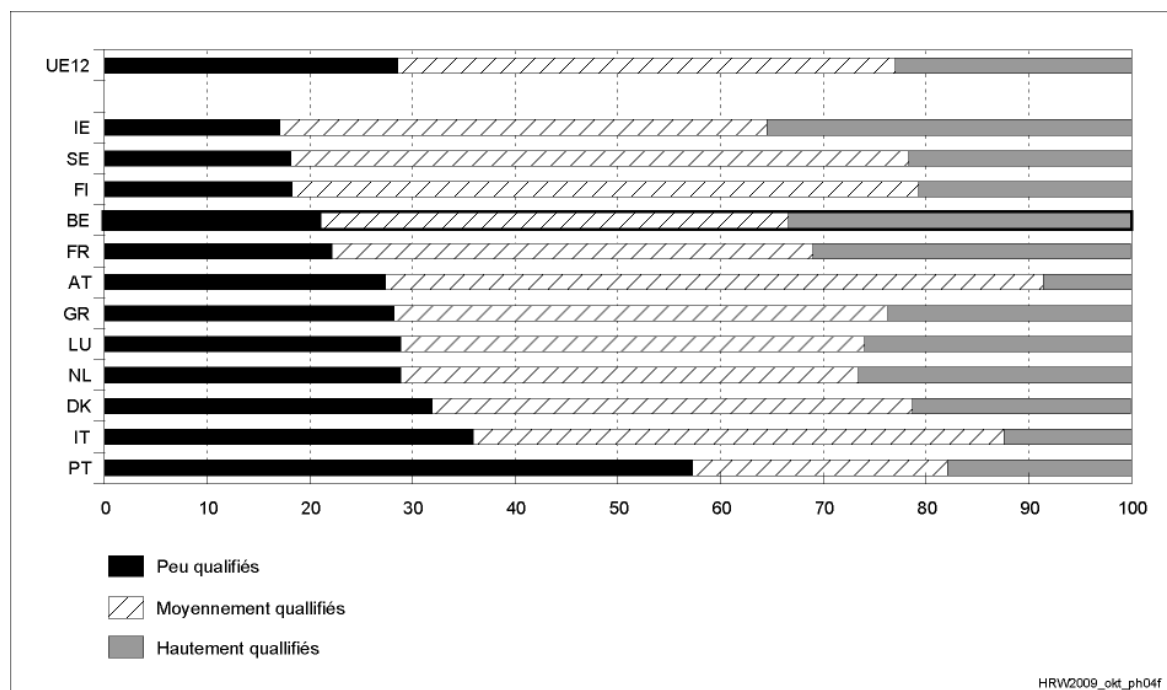
Graphique 17 – Populations étudiante et non étudiante de 15 à 29 ans en Belgique et dans l'UE12¹

Source: DGSIE (EFT).

¹ Les résultats relatifs à l'Allemagne, à l'Espagne et au Royaume-Uni ne permettent pas d'isoler la population étudiante. Ces pays ont donc été écartés de la moyenne calculée pour l'UE15.

L'élévation du niveau moyen de qualification des jeunes non étudiants place la Belgique dans une position relativement enviable au niveau européen. La proportion de jeunes sortis des études munis au mieux d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur est l'un des plus faibles de l'Union (21 p.c. contre 29 en moyenne). Seules l'Irlande, la Suède et la Finlande font mieux. Dans les deux derniers pays, en revanche, le taux de non étudiant diplômés du supérieur est nettement moins important (environ un cinquième de la population) que celui observé en Belgique (un tiers des non étudiants, contre 23 p.c. en moyenne dans l'UE). La Belgique combine ainsi une des proportions les plus faibles pour les peu qualifiés avec une des proportions les plus élevées pour les très qualifiés.

Graphique 18 - Population non étudiante de 15 à 29 ans dans les pays de l'UE12¹ en 2008: ventilation par niveau d'éducation
(pourcentages du total)



Source: Eurostat (EFT).

¹ Les résultats relatifs à l'Allemagne, à l'Espagne et au Royaume-Uni ne permettent pas d'isoler la population étudiante. Ces pays ont donc été écartés de la moyenne calculée pour l'UE15.

3.1.3. Niveau d'éducation des 25-29 ans par rapport aux autres groupes d'âge

Il est intéressant de comparer le niveau de qualification des jeunes entrants sur le marché du travail et celui des générations qui les ont précédés, voire des personnes sur le point de sortir du marché du travail. Pour ce faire, on s'intéresse traditionnellement au groupe de jeunes dont la majorité a terminé son parcours scolaire.

Étant donné que la scolarité est obligatoire jusqu'à 18 ans, la quasi-totalité des 15-17 ans est encore aux études. Quatre-cinquièmes des 18-19 ans étaient encore dans ce cas en 2008, de même que près de 38 p.c. des 20-24 ans (contre 31 p.c. seize ans plus tôt). Dans le groupe des 25-29 ans, en revanche, on ne compte plus que près de 4 p.c. d'étudiants (contre 2 p.c. en 1992). On observe encore 1 p.c. d'étudiants dans le groupe des 30-34 ans, soit quelque 7.000 personnes (contre moins d'un demi-pourcent seize ans plus tôt). La hausse de la proportion d'étudiants pour chacune des tranches d'âge au-delà de l'obligation scolaire depuis le début des années nonante est symptomatique, d'une part, de la démocratisation des études et, d'autre part, de l'allongement de la durée de celles-ci, notamment en raison d'une tendance à la spécialisation d'une partie de la population.

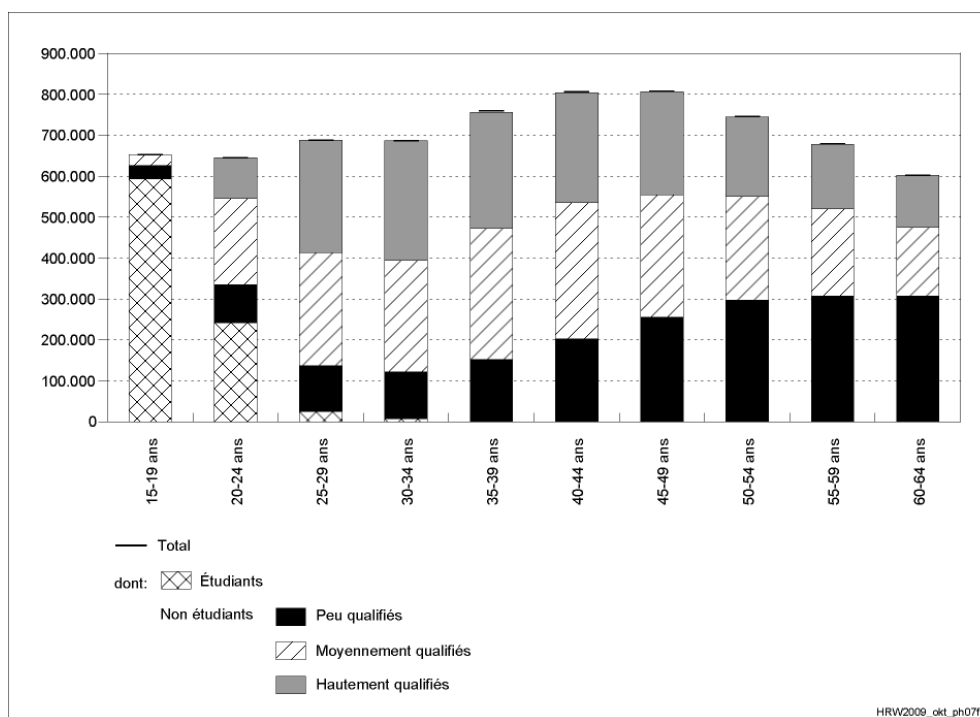
Tableau 10 - Population étudiante, par tranche d'âge
(pourcentages de la population correspondante)

	1992	2000	2008
15-17 ans	97,9	96,7	97,1
18-19 ans	78,4	78,5	81,2
20-24 ans	31,3	36,1	37,6
25-29 ans	2,4	3,0	3,6
30-34 ans	0,4	0,7	1,0

Source: DGSIE (EFT).

Les entrants sur le marché du travail, soit les 25-29 ans, ont actuellement un niveau de qualification sensiblement plus élevé que les générations qui les ont précédés. En 2008, les peu qualifiés représentaient moins de 20 p.c. des 25-29 ans, 22 p.c. des 30-34 ans, plus d'un quart des 35-39 ans et un tiers des 40-44 ans. Chez les plus de 55 ans, plus de la moitié de la population était peu qualifiée. Pour chacun des groupes d'âge, le reste de la population se répartissait assez équitablement entre moyennement et hautement qualifiés. La proportion de moyennement qualifiés est cependant généralement légèrement plus élevée que celle des hautement qualifiés pour les groupes de personnes âgées de plus de 35 ans, alors que pour les groupes plus jeunes, la situation inverse prévaut, conséquence de la participation accrue à l'enseignement supérieur.

Graphique 19 - Niveau d'éducation de la population de 15 à 64 ans en 2008: ventilation par groupe d'âge¹
(nombre de personnes)



Source: DGSIE (EFT).

¹ Les données non représentatives ne figurent pas dans le graphique.

Si l'on compare les entrants (25-29 ans) et les sortants (60-64 ans) du marché du travail, on constate qu'en Belgique comme dans l'UE, l'importance numérique des premiers était encore, en 2008, supérieure à celle des seconds. En effet, les 25-29 ans représentaient près de 10 p.c. de la population de 15 à 64 ans en Belgique comme dans l'Union, tandis que les 60-64 ans ne comptaient que pour 8,5 p.c. de la population en âge de travailler. À court terme, le remplacement de la main-d'œuvre sortante est par conséquent assuré par une population numériquement suffisante et scolairement mieux formée. Les sortants possèdent néanmoins un capital humain non négligeable: l'expérience.

Tableau 11 - Niveau d'éducation des entrants (25-29 ans) et des sortants (60-64 ans) du marché du travail en 2008

(pourcentages de la population en âge de travailler)

	Belgique		UE15	
	25-29 ans	60-64 ans	25-29 ans	60-64 ans
Peu qualifiés	1,6	4,3	2,1	4,0
Moyennement qualifiés	4,0	2,4	4,6	2,9
Hautement qualifiés	4,0	1,8	3,1	1,5
Total	9,7	8,5	9,8	8,5

Source: DGSIE (EFT).

3.1.4. Niveau d'éducation des 25-29 ans selon les caractéristiques personnelles, en Belgique

L'élévation du niveau de qualification des entrants sur le marché du travail est transversale: elle peut être observée pour tous les groupes de population, quelles que soient leurs caractéristiques (sexe, nationalité ou région de domicile). Elle ne s'est cependant pas produite de façon uniforme pour tous. Le niveau de qualification moyen des femmes, par exemple, est actuellement sensiblement plus élevé que celui des hommes, alors qu'en 1992, les différences entre les deux sexes étaient moins marquées. En 2008, seulement 14 p.c. des femmes de 25 à 29 ans étaient peu qualifiées, contre 19 p.c. des hommes. L'écart est encore plus marqué pour les moyennement qualifiés (37 p.c. chez les femmes et 46 p.c. chez les hommes). Ces différences se reportent entièrement sur les hautement qualifiés: près de la moitié des femmes de 25 à 29 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur, contre seulement 35 p.c. des hommes.

Au niveau européen, les changements du niveau de qualification des entrants n'ont pu être observés pour l'Allemagne et le Royaume-Uni, pays pour lesquels la ventilation par niveau de qualification n'a pu être calculée pour l'année 2000 en raison d'un taux de non-réponse anormalement élevé. Entre 2000 et 2008, une élévation du niveau de qualification moyen, plus prononcée pour les femmes que pour les hommes, a été observée en moyenne dans les treize autres pays. En dépit de cette progression, les résultats européens restent éloignés de ceux enregistrés en Belgique: la proportion de peu qualifiés est plus élevée dans l'UE13 de 9 points de pourcentage pour les hommes et de 7 points pour les femmes, et la part des très qualifiés y est respectivement inférieure de 7 et 10 points de pourcentage.

Tableau 12 - Niveau d'éducation des 25-29 ans en Belgique et dans l'UE¹: ventilation par sexe
(pourcentages du total)

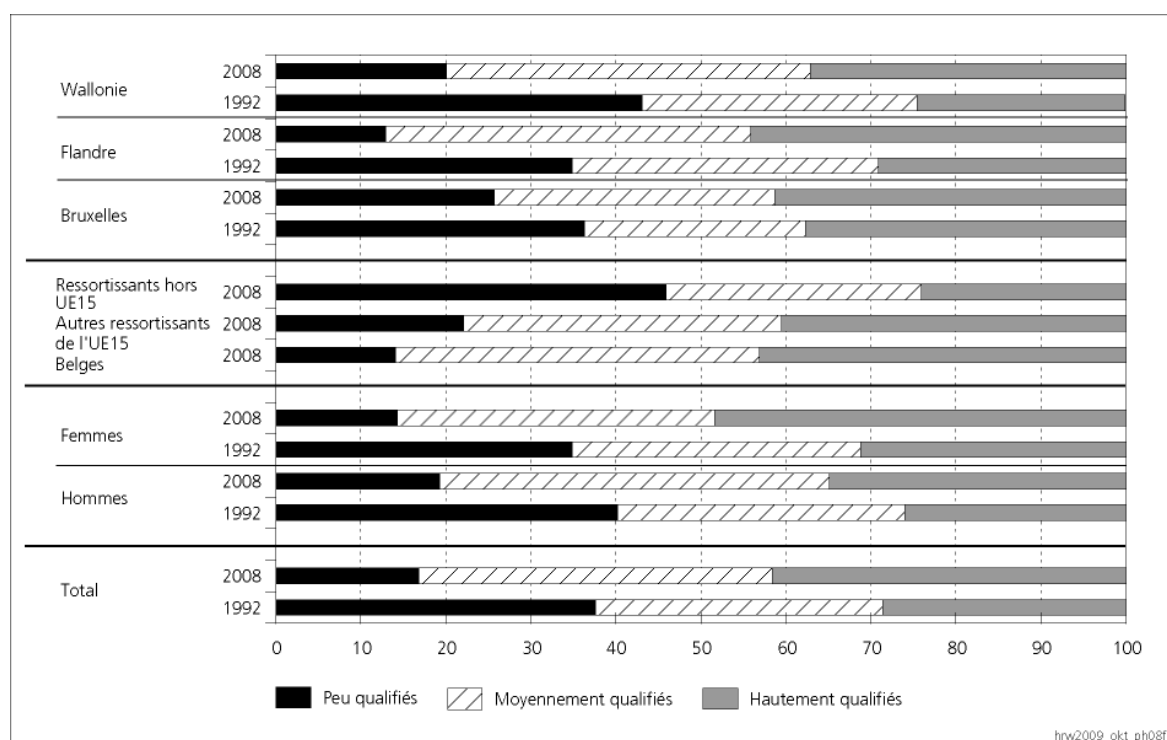
	Hommes				Femmes			
	1992	2000	2008	<i>Différence 2008- 1992</i>	1992	2000	2008	<i>Différence 2008- 1992</i>
Belgique								
Peu qualifiés	40,2	23,7	19,3	-20,9	34,9	19,7	14,3	-20,6
Moyennement qualifiés	33,8	43,3	45,8	12,0	33,9	39,4	37,3	3,5
Hautement qualifiés	26,0	32,9	34,9	8,9	31,2	40,9	48,4	17,1
UE13								
Peu qualifiés	n.d.	32,5	27,9	n.d.	n.d.	28,0	21,2	n.d.
Moyennement qualifiés	n.d.	44,2	43,9	n.d.	n.d.	42,6	40,3	n.d.
Hautement qualifiés	n.d.	23,3	28,2	n.d.	n.d.	29,4	38,5	n.d.

Source: DGSIE (EFT).

¹ Étant donné le taux de non réponse élevé à la question du niveau de qualification observé en Allemagne et au Royaume-Uni en 2000, ces deux pays ont été exclus de la moyenne européenne.

Au niveau des régions belges, l'avantage comparatif dont disposait Bruxelles en 1992 (38 p.c. de hautement qualifiés, contre respectivement 29 p.c. en Flandre et 25 p.c. en Wallonie) a disparu au profit de la Flandre. En 2008, cette région enregistrait 44 p.c. de personnes de 25 à 29 ans hautement qualifiées, contre seulement 13 p.c. de peu qualifiés (22 points de moins qu'en 1992). À Bruxelles, en revanche, la proportion de peu qualifiés s'est réduite de 11 points seulement: en 2008, un quart des 25-29 ans étaient encore des personnes de faible qualification et la proportion de hautement qualifiés était de 41 p.c. Avec respectivement 37 et 20 p.c. de la population des jeunes adultes hautement qualifiés et peu qualifiés, la Wallonie occupe une position intermédiaire.

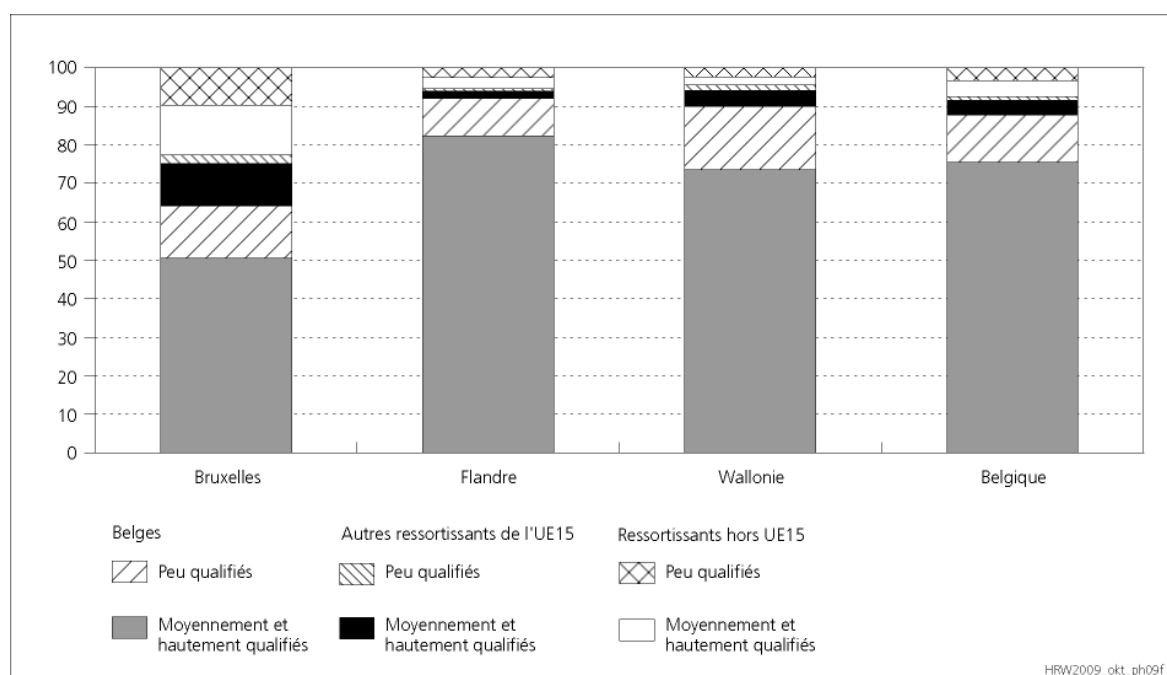
Graphique 20 - Niveau d'éducation des 25-29 ans en 1992 et en 2008 en Belgique: ventilation selon les caractéristiques personnelles
(pourcentages du total)



Source: DGSIE (EFT).

Les différences en matière de niveau d'éducation observées entre Bruxelles et les deux autres régions tiennent pour partie à l'importance de la population étrangère installée sur ce territoire. En particulier, la population bruxelloise de 25 à 29 ans compte près d'un quart de ressortissants d'un pays n'appartenant pas à l'UE15. Or, les personnes peu qualifiées représentent en moyenne 46 p.c. de la population étrangère d'origine non européenne (ce pourcentage est cependant légèrement plus faible à Bruxelles - 43 p.c. - que dans les deux autres régions, respectivement 46 p.c. en Flandre et 52 p.c. en Wallonie), contre 22 p.c. pour les ressortissants européens et 14 p.c. pour les Belges. Il n'en reste pas moins que même parmi les Belges, la proportion de peu qualifiés est sensiblement plus importante à Bruxelles (21 p.c.) qu'en Wallonie (18 p.c.) et, surtout, qu'en Flandre (11 p.c.).

Graphique 21 – Niveau d'éducation de la population de 25 à 29 ans en Belgique 2008: ventilation selon la nationalité
(pourcentages du total)



Source: DGSIE (EFT).

Synthèse

On ne peut pas considérer le niveau d'éducation des 15-29 ans comme définitif étant donné qu'une grande partie d'entre eux sont encore aux études. Il faut donc se référer à la seule population non étudiante ou au groupe d'âge dont on considère le niveau d'éducation comme définitif, soit les 25-29 ans.

En Belgique, la population non étudiante de 15 à 29 ans jouit d'un niveau d'éducation supérieur à celui observé en moyenne dans les douze pays de l'Union pour lesquels la comparaison est possible: on y compte proportionnellement moins de peu qualifiés (21 contre 29 p.c.) et davantage de hautement qualifiés (33 contre 23 p.c.).

Le niveau d'éducation de la population s'est fortement amélioré avec le temps: plus de la moitié des 60-64 ans dispose au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, contre moins d'un cinquième des 25-29 ans.

L'amélioration du niveau de qualification des 25-29 ans est transversale. Elle est particulièrement marquée pour les femmes, dont près de la moitié disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur et moins de 15 p.c. sont peu qualifiées. La proportion d'entrants peu qualifiés est largement supérieure à la moyenne à Bruxelles, en partie parce que de nombreux étrangers y résident.

3.2. Formation initiale

3.2.1. Organisation de l'enseignement en Belgique

Un des facteurs clés pour faciliter la transition de l'école à l'emploi et débiter une carrière professionnelle est de disposer d'une formation initiale de qualité. Comme on l'a vu plus haut, l'élévation du niveau moyen de qualification des jeunes non étudiants (15 à 29 ans) place la Belgique dans le haut du classement européen. Elle combine une proportion relativement faible de peu qualifiés avec une proportion de hautement qualifiés parmi les plus élevées de l'UE. Cependant, la transition de l'école à la vie active est très abrupte du fait d'un rare cumul emploi-études et est rendue d'autant plus difficile que le parcours scolaire du jeune a été chaotique. L'enseignement à plein temps domine et les formations en alternance restent marginales.

En Belgique, l'enseignement est une matière qui relève des compétences des Communautés. L'obligation scolaire commence à 6 ans et se termine à 18 ans - ou plus précisément du 1er septembre de l'année où l'enfant a 6 ans et pendant 12 années scolaires complètes. Un élève est obligé de suivre un enseignement à plein temps jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans, ensuite seul l'enseignement à temps partiel (c'est-à-dire en alternance avec un travail) est requis.

On distingue trois réseaux d'enseignement en Belgique: l'enseignement communautaire, l'enseignement officiel subventionné (communal et provincial) et l'enseignement libre subventionné (principalement des écoles catholiques). En Communauté française, l'enseignement primaire ordinaire organisé par le réseau officiel subventionné rassemblait en 2007-2008 près de la moitié des élèves de ce niveau (contre 42 p.c. dans l'enseignement libre) mais en secondaire, c'est l'enseignement libre qui rassemble la majorité des élèves (environ 60 p.c.). En Communauté flamande, l'enseignement du réseau libre rassemble la plupart des élèves dès l'école primaire (63 p.c.) et 76 p.c. des élèves du secondaire ordinaire.

L'enseignement primaire ordinaire est prévu pour les enfants âgés de 6 à 11 ans et comporte généralement 6 années consécutives de formation. L'enseignement spécialisé vise les élèves qui ont besoin d'une aide spécifique de manière temporaire ou permanente (handicap physique, mental, problèmes comportementaux ou émotionnels). Notons qu'il existe également un enseignement primaire "intégré", coopération entre l'enseignement ordinaire et spécialisé.

L'enseignement secondaire ordinaire est prévu pour les élèves âgés de 12 à 18 ans. Il est divisé en trois degrés de deux ans chacun, éventuellement en quatre degrés selon la filière choisie. Au terme du 1^{er} degré, la structure de l'enseignement secondaire permet de choisir entre différentes filières d'enseignement. En raison des particularités de l'enseignement spécialisé en secondaire également, les statistiques présentées (résultats d'enquêtes, retards scolaires, etc.) ont trait uniquement à l'enseignement ordinaire.

En Communauté française et en Communauté germanophone, on distingue la section dite de "transition" (humanités générales et technologiques) et la section de "qualification" (humanités professionnelles et techniques). On y compte quatre filières: générale (organisée en section de transition), technique (en section de transition ou en section de qualification), artistique (en section de transition ou en section de qualification) et professionnelle (en section de qualification uniquement). En Communauté flamande, on distingue aussi quatre filières: générale (ASO), technique (TSO), artistique (KSO) et professionnelle (BSO)¹⁵. L'enseignement général a principalement pour vocation d'amener les élèves à accéder à l'enseignement supérieur. L'enseignement technique et artistique permet une double orientation, soit la poursuite des études dans l'enseignement supérieur, soit l'entrée dans la vie active. L'enseignement professionnel a plutôt pour vocation de préparer les élèves à l'exercice d'un métier. Ce dernier

¹⁵ ASO: algemeen secundair onderwijs, TSO: technisch secundair onderwijs, KSO: kunstsecundair onderwijs, BSO: beroepssecundair onderwijs.

propose une ou plusieurs années complémentaires pour quelques spécialisations (ex. infirmières hospitalières), appelées 4^{ème} degré. Quelle que soit la filière choisie, une 7^{ème} année peut être organisée au terme du 3^{ème} degré (année préparatoire à l'enseignement supérieur ou année complémentaire ou qualifiante). Un élève obtient son certificat d'enseignement secondaire supérieur ("diploma van secundair onderwijs") à l'issue de 6 années d'enseignement général, technique ou artistique, ou 7 années d'enseignement professionnel.

Tableau 13 - Schéma simplifié¹ de la structure de l'enseignement secondaire en Belgique

1 ^{er} degré	1 ^{ère} année A (générale)			1 ^{ère} année B (accueil)
	2 ^{ème} année (commune)			2 ^{ème} année (préparation au professionnel)
2 ^{ème} degré	Général	Artistique	Technique	Professionnel
	3 ^{ème} année 4 ^{ème} année	3 ^{ème} année 4 ^{ème} année	3 ^{ème} année 4 ^{ème} année	3 ^{ème} année 4 ^{ème} année
3 ^{ème} degré	5 ^{ème} année 6 ^{ème} année (7 ^{ème} année)	5 ^{ème} année 6 ^{ème} année (7 ^{ème} année)	5 ^{ème} année 6 ^{ème} année (7 ^{ème} année)	5 ^{ème} année 6 ^{ème} année 7 ^{ème} année
				1 ^{ère} année 2 ^{ème} année 3 ^{ème} année

Sources: Ministère de la Communauté flamande, Ministère de la Communauté française, Ministère de la Communauté germanophone.

¹ En Communauté française et germanophone, la filière technique et artistique peut normalement être suivie soit en section de transition, soit en section de qualification.

Certains pays optent pour des systèmes scolaires dits "intégrés" et cherchent à offrir à tous les élèves les mêmes possibilités d'apprentissage, alors que d'autres répondent à la diversité des élèves en les regroupant en fonction de leurs aptitudes et de leurs intérêts, après un processus d'orientation vers différentes filières entre établissements ou entre classes d'un même établissement. De nombreux pays combinent les deux approches. Par exemple, dans l'UE, les pays scandinaves ont opté pour un enseignement intégré avec un modèle d'école "unique". À l'opposé, le système scolaire allemand est caractérisé par un enseignement différencié avec un tronc commun court en primaire¹⁶. L'offre distincte de filières générales et de filières professionnelles telles qu'en Belgique est une forme de différenciation. En Belgique, après avoir "essayé" l'enseignement général, les élèves en échec scolaire sont souvent orientés relativement tôt vers les filières techniques et professionnelles. D'autre part, la pratique du redoublement peut être également considérée comme une forme de différenciation, dans la mesure où il a pour objet d'adapter le contenu des programmes de cours au niveau de compétences des élèves.

Pour être admis aux études supérieures (hautes écoles et universités), il faut être titulaire du certificat d'enseignement secondaire supérieur. Toutes les filières donnent accès à l'enseignement supérieur. Depuis septembre 2004, l'enseignement supérieur belge a été fortement modifié par la mise en place du "processus de Bologne", visant à harmoniser les diplômes entre les différents États membres de l'UE et à favoriser la mobilité des étudiants sur le territoire européen. Les études sont organisées en trois cycles et chaque année d'étude est comptabilisée en "crédits". Le "crédit" est l'unité correspondant au temps consacré par l'étudiant

¹⁶ Pour plus de détails, voir le rapport du CSE de 2003.

à une activité d'apprentissage au sein d'un programme d'études, dans une discipline donnée. L'année d'étude reste la référence et correspond à 60 crédits. Le premier cycle correspond à trois années d'études minimum et conduit au grade de bachelier. Les études de l'enseignement supérieur de type court auparavant sanctionnées par un graduat et les années de candidatures à l'université sont donc remplacées par le bachelier. Après l'obtention d'un bachelier, l'étudiant peut compléter sa formation par des études de deuxième cycle. Elles mènent au grade académique de master (un an ou deux), de médecin après quatre ans minimum ou médecin vétérinaire après trois ans minimum. Enfin, dans certaines filières, le master peut être complété par un master complémentaire d'un an minimum. Les études de troisième cycle comprennent d'une part la formation doctorale qui conduit à un certificat de formation à la recherche et d'autre part, les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat, qui conduit au grade académique de docteur après défense de la thèse.

Les bacheliers à orientation professionnelle ne peuvent être poursuivis que dans les écoles supérieures tandis que les bacheliers à orientation académique peuvent être obtenus à la fois dans des écoles supérieures et dans des universités. Les masters sont proposés dans les universités ou dans les écoles supérieures associées à une université.

3.2.2. Orientations et retards scolaires

3.2.2.1. Répartition des élèves dans l'enseignement secondaire ordinaire

Lors de l'année scolaire 2007-2008, la Communauté française recensait 344.528 élèves inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et 9.009 dans l'enseignement en alternance. La Communauté flamande comptait 438.315 élèves dans l'enseignement ordinaire (y compris les "primo-arrivants" en classe de rattrapage qui doivent se mettre à niveau en néerlandais notamment et l'enseignement modulaire¹⁷). L'enseignement en alternance en Communauté flamande concernait en outre 6.689 élèves. Les élèves germanophones étaient quant à eux au nombre de 5.365 en secondaire de plein exercice et 32 en alternance.

¹⁷ L'enseignement modulaire n'est pas réparti en grades, ni en années de cours, mais en domaines d'études. Chaque domaine d'études est structuré en modules.

Tableau 14 - Répartition des élèves de l'enseignement secondaire ordinaire selon le degré et la filière d'enseignement, 2007-2008
(nombre d'élèves)

		Communauté française	Communauté flamande	Communauté germanophone
Primo-arrivants		-	1.673	-
Filière générale/ASO	1 ^{er} degré	95.782	116.191	1.804
	2 ^{ème} degré	60.004	64.607	1.046
	3 ^{ème} degré	44.963	53.979	808
	Total	200.749	234.777	3.658
Filière technique ¹ /TSO	2 ^{ème} degré	34.133	46.138	466
	3 ^{ème} degré	35.806	47.803	438
	Total	69.939	93.941	904
Filière artistique ¹ /KSO	2 ^{ème} degré	296	2.729	
	3 ^{ème} degré	412	3.294	
	Total	708	6.023	
Filière professionnelle/BSO	1 ^{er} degré	13.275	21.751	200
	2 ^{ème} degré	29.158	31.661	332
	3 ^{ème} degré	26.105	40.645	220
	4 ^{ème} degré	4.594	301	51
	Total	73.132	94.358	803
Enseignement modulaire		-	7.543	-
Total plein exercice		344.528	438.315	5.365
p.m. enseignement en alternance		9.009	6.689	32

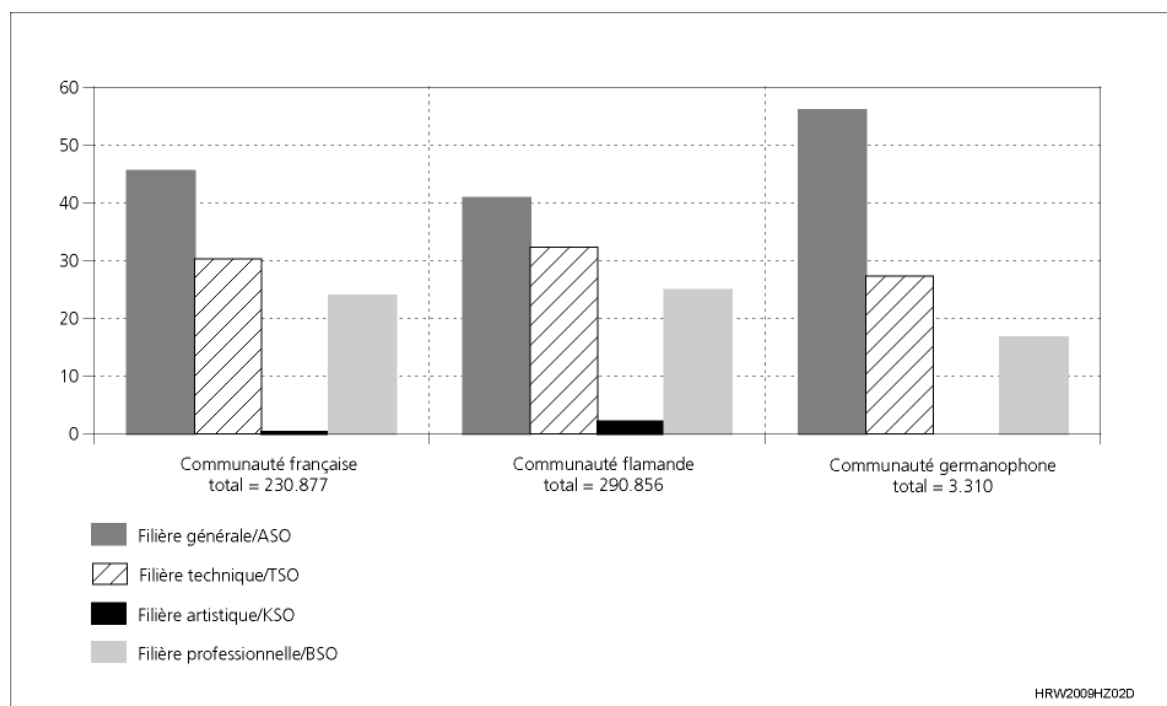
Sources: Ministère de la Communauté flamande, Ministère de la Communauté française, Ministère de la Communauté germanophone.

¹ Les sections de transition et de qualification ont été regroupées pour la Communauté française. Les abréviations de l'enseignement néerlandophone ASO, TSO, KSO et BSO correspondent respectivement à l'enseignement secondaire général, technique, artistique et professionnel.

À l'issue de l'école primaire, une première orientation peut déjà avoir lieu entre la première année secondaire générale (1^{ère} A) et la première année d'accueil (1^{ère} B), qui sont suivies d'une 2^{ème} année, soit "commune", soit "professionnelle". En Communauté française, 90 p.c. des élèves de 1^{ère} année secondaire se retrouvent dans l'orientation générale et un peu moins en Communauté flamande avec 87 p.c. Lors de la 2^{ème} année, 86 p.c. des élèves francophones suivent l'année commune, contre 82 p.c. en Flandre. En Communauté germanophone, ces proportions, qui portent sur des chiffres évidemment beaucoup moins importants, sont proches de celles de la Communauté française.

La différenciation est plus marquée après le choix opéré au moment de l'entrée en 3^{ème} année secondaire (début du 2^{ème} degré). Les élèves francophones en 2^{ème} et 3^{ème} degrés sont 46 p.c. en filière générale, 31 p.c. en filière technique ou artistique (sections de transition et de qualification confondues) et 24 p.c. en filière professionnelle, contre respectivement 41, 34 et 25 p.c. chez leurs homologues flamands, des proportions toutefois similaires. Du côté des élèves germanophones, plus d'un élève sur deux suit la filière générale.

Graphique 22 - Répartition des élèves selon la filière d'enseignement dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice dans le 2^{ème} et 3^{ème} degré¹, 2007-2008
(pourcentages du total des élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés)



Sources: Ministère de la Communauté flamande, Ministère de la Communauté française, Ministère de la Communauté germanophone.

¹ Ceci exclut l'enseignement en alternance et l'enseignement modulaire pour la Communauté flamande.

Au total, on observe un glissement progressif, au fil des années, de la filière générale vers les autres filières qui jouent davantage le rôle de filières de relégation que de choix délibéré. Les élèves "visent haut" au début de l'enseignement secondaire en essayant les orientations réputées plus difficiles avant de s'orienter ou d'être réorientés, après éventuellement un ou plusieurs redoublements, vers d'autres orientations considérées comme plus "faciles"¹⁸, telles que la filière professionnelle dans laquelle les effectifs doublent entre le 1^{er} et le 3^{ème} degré.

3.2.2.2. Redoublements et retards scolaires

Les statistiques relatives au retard scolaire et au taux de redoublants en fonction de l'année et de la filière permettent de mieux saisir le phénomène de réorientation des élèves lors de leur parcours scolaire.

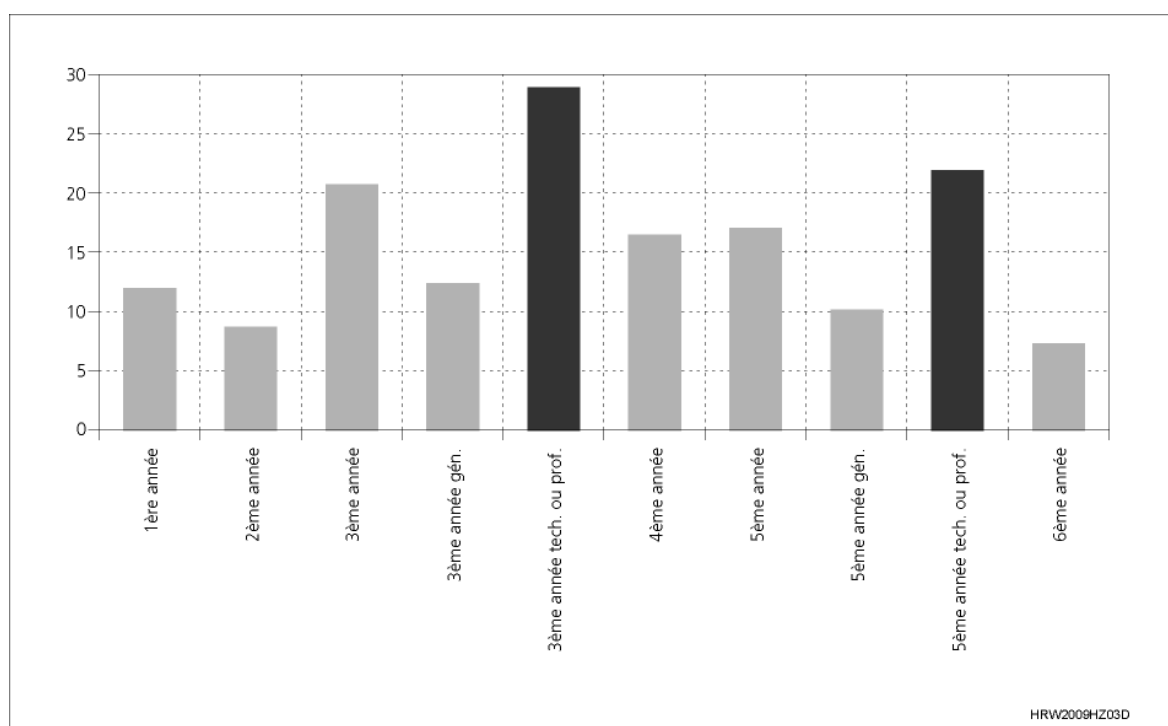
Il convient de préciser au moins deux concepts. Le taux de redoublants correspond à la proportion d'élèves au sein d'une année d'études qui, en 2007-2008, accomplissent la même année d'études qu'en 2006-2007 (mais pas nécessairement dans la même forme). Il s'agit d'une mesure curative appliquée à l'élève qui, lors de l'évaluation de fin d'année, ne répond pas aux exigences posées. Le retard scolaire correspond au retard accumulé par un élève par rapport au groupe d'élèves nés la même année. Ce retard n'est pas uniquement causé par le redoublement - bien qu'il en soit la

¹⁸ Le fait que des matières soient dites "difficiles" ou "faciles" n'a pas trait au contenu du programme mais plutôt au statut qu'elles ont aux yeux de la société.

principale cause - mais peut aussi être dû à une longue maladie, un parcours scolaire atypique, etc.

En 2007-2008, l'enseignement secondaire ordinaire en Communauté française comptait environ 10 p.c. de redoublants dans le 1^{er} degré. Dans le 2^{ème} degré, les taux de redoublants sont nettement plus élevés: en 3^{ème} année d'études, le taux s'élève à 21 p.c. et en 4^{ème} année, il est de 16 p.c. Enfin, dans le 3^{ème} degré, le taux de redoublants en 5^{ème} année d'études, 17 p.c., est du même ordre de grandeur que celui de la 4^{ème} année et la 6^{ème} année présente le taux de redoublants le plus bas des six années du secondaire, avec un taux de 7 p.c.

Graphique 23 - Taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire en Communauté française (en pourcentage du nombre total d'élèves de la même année et filière d'enseignement)



Source: Ministère de la Communauté française.

Au 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire ordinaire, et aussi au 3^{ème} degré, le redoublement s'accompagne dans de nombreux cas d'une réorientation de l'élève. Une partie des étudiants redoublants changent de forme d'enseignement, la réorientation ayant lieu dans le sens de la filière générale vers la filière technique ou professionnelle. Ainsi, au niveau de la 3^{ème} année d'études, le taux de redoublants dans la filière générale est largement inférieur au taux observé dans la filière technique ou professionnelle, soit 12 p.c. dans le premier cas contre 29 p.c. dans le second. Au niveau de la 5^{ème} année, le taux de redoublants en filière technique ou professionnelle est le double de celui en filière générale (22 p.c. et 10 p.c.). Ces écarts importants ne sont cependant pas nécessairement dus au fait que l'on redouble plus en 3^{ème} année de qualification mais s'expliquent surtout par le fait que les étudiants échouant en 3^{ème} année générale se réorientent en 3^{ème} année technique ou professionnelle (Dupierreux, 2008). Un tel constat peut également être fait en 5^{ème} année.

Le phénomène de réorientation ou "watervalsysteem" est mis en avant dans une étude du Ministère de la Communauté flamande (2006) sur le redoublement dans l'enseignement secondaire ordinaire. Le tableau suivant indique dans quelle forme d'enseignement se trouvaient

les redoublants l'année précédente. Parmi tous les redoublants en filière générale en 2003-2004, 98 p.c. se trouvaient dans la même filière l'année précédente. Pour les autres filières, ces proportions sont moins élevées: 14 p.c. des redoublants dans la filière technique se trouvaient dans la filière générale l'année précédente, 18 p.c. des redoublants présents dans la filière professionnelle viennent de la filière technique. La rubrique "autres" comprend principalement les élèves de l'enseignement en alternance et ceux qui suivaient un enseignement à l'étranger l'année précédente.

Tableau 15 - Redoublants en 2^{ème} et 3^{ème} degré, regroupés par forme d'enseignement en 2003-2004 et ventilés selon la forme d'enseignement suivie l'année précédente en Communauté flamande
(pourcentages de la forme d'enseignement correspondante)

Année précédente \ Année actuelle	ASO	TSO	BSO	KSO	Autres	Total
ASO	97,6	1,8	0,2	0,4	0,0	100,0
TSO	14,2	83,5	1,1	1,2	0,0	100,0
BSO	1,2	18,3	78,8	1,0	0,8	100,0
KSO	18,7	16,6	3,7	61,1	0,0	100,0

Source: Ministère de la Communauté flamande (2006), "Zittenblijven, schoolse vertraging en slaagcijfers in het Vlaams onderwijs, een kwantitatieve analyse (2003-2004)".

Le taux de redoublants est une observation annuelle de la proportion d'élèves recommençant une même année d'études, mais c'est l'accumulation de ces redoublements qui offre une image du retard scolaire des élèves au terme de leur cursus.

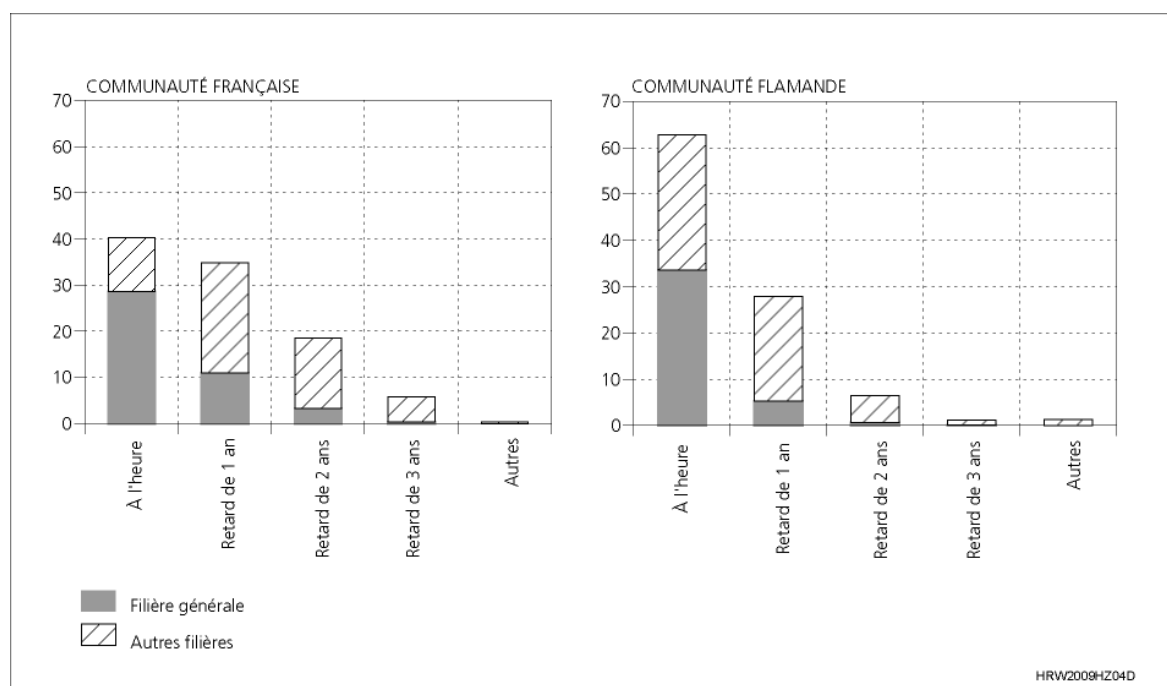
Dans les deux principales Communautés, le pourcentage d'élèves en retard scolaire, d'une année ou plus, s'accroît au fur et à mesure des années d'études. Cependant, on note une nette différence entre les parcours des élèves francophones et néerlandophones. En 1^{ère} année du secondaire, plus d'un tiers des élèves francophones ont déjà une année de retard ou plus - conséquence entre autre d'un redoublement en primaire - , contre 21 p.c. des néerlandophones. En 5^{ème} année, 58 p.c. des élèves francophones ont accumulé un retard scolaire, à comparer avec 35 p.c. des élèves néerlandophones, soit la proportion de retard déjà atteinte en début du secondaire en Communauté française. Le fait que la part d'élèves en retard diminue légèrement en 6^{ème} année peut s'expliquer notamment par une sortie anticipée du système scolaire ou par le passage à l'enseignement en alternance.

Parmi les élèves de la Communauté française, il n'est pas rare que le retard scolaire dépasse une année: la position dans le système scolaire des élèves âgés de 17 ans révèle que seuls 40 p.c. de ceux-ci sont à l'heure (c'est-à-dire en 6^{ème} secondaire), plus d'un tiers ont un retard d'un an et 19 p.c. ont un retard scolaire de deux ans. Quelque 6 p.c. ont même accumulé un retard de trois ans. En Communauté flamande, près des deux tiers des élèves âgés de 17 ans (63 p.c.) sont à l'heure dans leur parcours scolaire, 28 p.c. ont un retard d'un an et 8 p.c. ont un décalage de deux ans ou plus.

Parmi les élèves francophones de 17 ans à l'heure, près de trois-quarts se trouvent dans l'enseignement général et environ un quart en filière technique ou professionnelle. Dès que les élèves ont un an de retard, cette répartition s'inverse: la majorité est inscrite dans la filière technique ou professionnelle. Chez les élèves ayant accumulé deux ans de retard ou plus, cette

répartition penche davantage encore en faveur de l'enseignement professionnel qui regroupe la quasi-totalité des élèves en retard. Ce phénomène confirme la relégation des élèves en échec scolaire vers l'enseignement de qualification, déjà observée dans l'analyse des taux de redoublement. Par contre, en Communauté flamande, les élèves de 17 ans à l'heure sont partagés pour moitié dans la filière générale et pour l'autre, dans la filière technique ou professionnelle. Lorsque les élèves ont un an de retard, ils se retrouvent principalement dans cette dernière orientation. Le choix de matières à orientation professionnelle ne résulte donc pas essentiellement d'une relégation "vers le bas" après des échecs scolaires, au contraire de ce qui se passe en Communauté française.

Graphique 24 - Retards et orientations scolaires à 17 ans, 2007-2008¹
(pourcentages des élèves âgés de 17 ans à la fin de 2007)



Sources: Ministère de la Communauté flamande, Ministère de la Communauté française.

¹ Enseignement de plein exercice, à l'exclusion de l'enseignement modulaire pour la Communauté flamande.

Les différences de composition des classes entre les filières sont mises en avant dans une étude de Van Landeghem (2008c) qui suit différentes cohortes d'élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés dans l'enseignement néerlandophone. Il est plutôt rare d'être en retard dans la filière générale, aussi bien pour les garçons que pour les filles. Dans la filière technique et artistique, les élèves sont aussi la plupart du temps « à l'heure » dans leur parcours, avec toutefois relativement plus de filles que de garçons dans cette situation. Les proportions d'élèves en retard ont en outre diminué si l'on compare les cohortes nées en 1977 et celles nées en 1985. En revanche, il est plus fréquent que les élèves en filière professionnelle aient accumulé du retard dans leur parcours scolaire. Mais pour eux aussi, les proportions se sont légèrement améliorées entre les cohortes de garçons plus anciennes et les plus récentes: ainsi, les élèves de 17 ans nés en 1977 sont 69 p.c. à être en retard contre 64 p.c. pour ceux nés en 1985.

En Communauté française, le taux d'obtention du certificat de l'enseignement secondaire supérieur (part des diplômés en pourcentage du nombre d'inscrits dans l'année d'étude correspondante) est de 94 p.c. dans la filière générale, 89 p.c. dans l'enseignement technique de

transition, 88 p.c. dans l'enseignement technique de qualification (y compris les certificats de qualification) et le taux d'obtention des certificats d'études ou de qualification est de 81 p.c. dans l'enseignement professionnel. En Communauté flamande, le taux de diplômés à la fin de la 6^{ème} année dans la filière générale est plus élevé, soit 97 p.c., dans le technique et l'artistique le taux atteint 92 p.c. et dans le professionnel, 88 p.c.

Le certificat d'études ("studiegetuigschrift") est attribué à l'issue de la 6^{ème} année de l'enseignement professionnel ou de la 7^{ème} année de l'enseignement technique ou artistique (en section de qualification en Communauté française). En Communauté française, un certificat de qualification peut être obtenu après la 6^{ème} ou la 7^{ème} année d'enseignement technique ou artistique de qualification ou d'enseignement professionnel.

La hiérarchisation de filières apparaît une fois de plus et ce, de manière plus marquée en Communauté française. Ce sont les élèves de la filière générale qui réussissent le mieux, alors que dans la filière professionnelle, où de nombreux élèves ont subi un ou plusieurs redoublements et ont de ce fait bénéficié de davantage de ressources éducatives, les taux de réussite sont paradoxalement plus faibles. Cela pose notamment la question de l'efficacité du redoublement en tant que pratique pédagogique.

Tableau 16 - Taux d'obtention des diplômes en 2007

(en pourcentage du nombre d'élèves inscrits dans l'année d'étude et la forme d'enseignement correspondante)

	Communauté française		Communauté flamande	
	Certificats obtenus en 6 ^{ème} 1	Certificats obtenus en 7 ^{ème} 1	Certificats obtenus en 6 ^{ème} 2	Certificats obtenus en 7 ^{ème} 2
Général/ASO	93,6		97,2	
Technique et artistique de transition	89,2			
Technique et artistique de qualification	88,0	81,5		
TSO			92,0	86,3
KSO			91,5	8,7
Professionnel/BSO	80,9	81,6	88,0	91,4

Sources: Ministère de la Communauté flamande, Ministère de la Communauté française.

¹ Certificat d'enseignement secondaire supérieur, certificat d'études ou certificat de qualification.

² Certificat d'enseignement secondaire supérieur ou certificat d'études.

En Flandre, face aux constats d'accumulation de retard scolaire, du système de relégation, et du manque de compétences et de talents dans certains domaines (créativité, communication, développement de l'esprit critique etc.), une mission de réflexion sur l'enseignement secondaire a été confiée à un groupe d'experts appartenant à différents horizons (écoles, enseignement supérieur, secteur privé, ministère de l'enseignement). La "Commission Monard", du nom de son président, a travaillé dans une logique de refondation du système en Communauté flamande. Elle a remis un rapport en avril 2009. Une nouvelle architecture prévoyant notamment davantage de souplesse dans le choix et l'approche des matières est envisagée. Dans l'optique de rompre avec les filières traditionnelles, deux "sections" s'offriraient aux élèves; celle orientée vers le marché du travail et celle de transition (préparant prioritairement à l'enseignement supérieur). Le choix de la section ne se ferait qu'à partir du troisième degré, avec des possibilités accrues de remédiation et des passerelles. Le rôle des enseignants est aussi pris en compte dans le projet de réforme: ils

seraient davantage soutenus et encadrés et le métier d'enseignant serait rendu plus attractif, notamment par l'amélioration des perspectives de progression dans la carrière.

3.2.3. Évaluation des performances des élèves: PISA

Coordonné par l'OCDE, PISA (Program for International Student Assessment) est un programme international continu d'évaluation mené auprès des élèves de 15 ans, quelle que soit l'année d'études ou la forme d'enseignement fréquentée. L'objectif de PISA est d'évaluer dans quelle mesure les élèves en fin d'obligation scolaire ont acquis des connaissances et compétences essentielles pour participer pleinement à la vie de la société. L'étude mesure leurs connaissances et compétences en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences. En 2006, la culture scientifique constituait le domaine majeur d'évaluation du cycle PISA. Les cycles précédents en 2000 et 2003 avaient respectivement mis l'accent sur la compréhension de l'écrit et sur les mathématiques.

En Communauté flamande, 5.124 élèves issus de 162 établissements ont été interrogés; en Communauté française, il s'agissait de 2.890 élèves de 97 établissements; en Communauté germanophone, la totalité des élèves concernés par PISA ont été évalués, soit 843 élèves issus de 10 écoles¹⁹.

Afin de faciliter l'interprétation des scores attribués aux élèves, l'échelle de culture scientifique a été conçue de manière à ce que le score moyen des pays de l'OCDE soit égal à 500 points, les données ayant été pondérées de telle sorte que chaque pays y contribue de manière égale. Le score moyen de l'OCDE en compréhension de l'écrit, fixé à 500 lors du premier cycle PISA en 2000, a été retenu comme base de comparaison pour mesurer l'évolution des résultats depuis lors. Comme les mathématiques étaient le domaine majeur d'évaluation du cycle PISA 2003, la moyenne des pays de l'OCDE dans ce domaine a été fixée à 500 points à ce moment. Celle-ci est la référence par rapport à laquelle les scores du cycle PISA 2006 peuvent être comparés (et elle restera la référence dans les cycles suivants).

Le tableau présente les résultats globaux des pays de l'UE²⁰, de la Norvège²¹ et des Communautés flamande, francophone et germanophone de Belgique dans les trois domaines évalués lors de l'enquête PISA 2006. Pour chaque domaine, les pays sont classés par ordre décroissant de leur score moyen. Dans les trois matières testées, si l'on se limite au classement des pays européens, la Finlande se situe en tête, avec un score moyen de 563 en sciences, 547 en lecture et 548 en mathématiques. Le score de la Belgique dépasse la moyenne de l'OCDE dans les trois domaines, mais ce résultat masque d'importantes disparités entre les scores des trois Communautés linguistiques du pays. Les élèves néerlandophones se situent juste en dessous des Finlandais en lecture et en mathématiques tandis qu'en culture scientifique, ils sont précédés des Estoniens et des Finlandais. En revanche, les élèves francophones de Belgique accusent des scores inférieurs à la moyenne de l'OCDE pour toutes les matières, et s'en éloignent même nettement dans le cas des sciences. La Communauté germanophone présente un rendement supérieur à la moyenne internationale et figure dans le haut du classement des pays de l'UE.

¹⁹ Pour de plus amples détails sur la méthodologie appliquée et sur les résultats de l'évaluation, le lecteur peut se référer à l'étude PISA 2006 (OCDE, 2007).

²⁰ À l'exclusion de Chypre et de Malte.

²¹ De manière à disposer des résultats de tous les pays scandinaves.

Tableau 17 - Scores moyens des pays de l'UE, de la Norvège et des Communautés linguistiques de Belgique dans les trois domaines d'évaluation de PISA en 2006

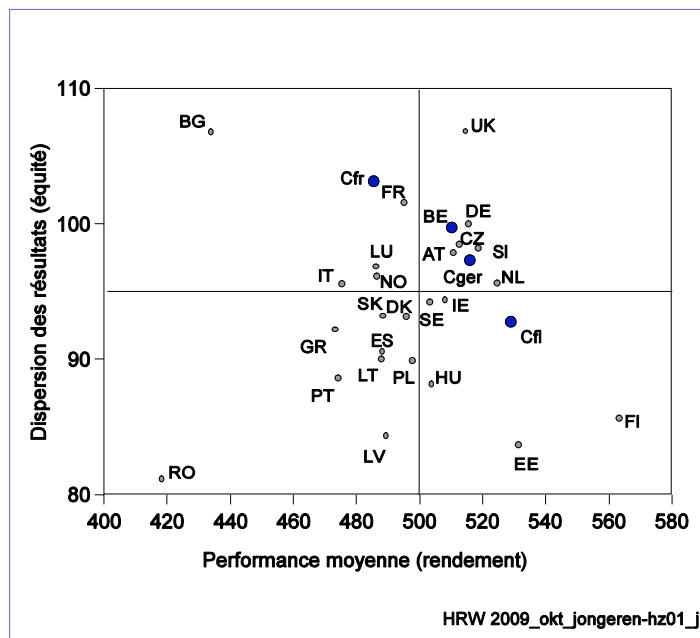
Culture scientifique		Compréhension de l'écrit		Mathématiques	
Finlande	563	Finlande	547	Finlande	548
Estonie	531	Communauté flamande	522	Communauté flamande	543
Communauté flamande	529	Irlande	517	Pays-Bas	531
Pays-Bas	525	Pologne	508	Estonie	515
Slovénie	519	Suède	507	Communauté germanophone	514
Communauté germanophone	516	Pays-Bas	507	Danemark	513
Allemagne	516	Estonie	501	République tchèque	510
Royaume-Uni	515	Communauté germanophone	499	Autriche	505
République tchèque	513	Royaume-Uni	495	Slovénie	504
Autriche	511	Allemagne	495	Allemagne	504
Irlande	508	Danemark	494	Suède	502
Hongrie	504	Slovénie	494	Irlande	501
Suède	503	Moyenne OCDE	492	Moyenne OCDE	498
Moyenne OCDE	500	Autriche	490	France	496
Pologne	498	France	488	Royaume-Uni	495
Danemark	496	Norvège	484	Pologne	495
France	495	République tchèque	483	République slovaque	492
Lettonie	490	Hongrie	482	Hongrie	491
République slovaque	488	Lettonie	479	Communauté française	490
Espagne	488	Luxembourg	479	Luxembourg	490
Lituanie	488	Communauté française	473	Norvège	490
Norvège	487	Portugal	472	Lituanie	486
Luxembourg	486	Lituanie	470	Lettonie	486
Communauté française	486	Italie	469	Espagne	480
Italie	475	République slovaque	466	Portugal	466
Portugal	474	Espagne	461	Italie	462
Grèce	473	Grèce	460	Grèce	459
Bulgarie	434	Bulgarie	402	Roumanie	415
Roumanie	418	Roumanie	396	Bulgarie	413

Source: OCDE (PISA 2006).

Les scores moyens attribués à chaque pays (ou communauté) occultent la répartition des scores au sein même des pays (ou communautés); cependant, l'écart-type permet de mesurer la dispersion des résultats des élèves. Le graphique présente, pour les sciences, le rendement moyen (en abscisse) comparé à l'écart-type (en ordonnée). Un pays à la fois efficace et équitable sur ces dimensions se trouvera en bas à droite, un pays moins efficace et moins équitable que la moyenne en haut à gauche. La Finlande affiche de faibles écarts de résultats, par comparaison à la moyenne de l'OCDE, et y allie un rendement élevé. Un haut niveau de performance globale dans un pays ne va donc pas nécessairement de pair avec de grandes disparités dans les résultats. Autrement dit, équité et efficacité peuvent être atteintes simultanément. En Belgique, ces

derniers objectifs sont diversement rencontrés de part et d'autre des frontières linguistiques. En termes d'équité, la Communauté française se démarque par une dispersion des résultats supérieure à celle des deux autres Communautés.

Graphique 25 - Scores moyens et dispersion des résultats en culture scientifique en 2006



Source: OCDE (PISA 2006).

Plusieurs éléments explicatifs des différences de performance entre les Communautés sont généralement avancés. D'un point de vue institutionnel, les politiques ont évolué de manière plus homogène en Flandre. En Communauté française, les compétences étaient jusqu'ici dispersées et les méthodes pédagogiques ont connu, au fil des années, de nombreuses modifications.

D'un point de vue pédagogique, comme cela a été développé ci-dessus, le redoublement est beaucoup plus répandu en Communauté française. Or, les résultats du cycle PISA 2003 ont montré que les performances des élèves qui ont redoublé une année d'études sont inférieures à la moyenne nationale. Il ressort d'autres études qui ont comparé les résultats des redoublants à ceux des élèves autorisés à passer dans l'année d'études suivante malgré de faibles performances que le redoublement n'est guère utile et qu'il revient souvent à stigmatiser les élèves.

D'autre part, le principe de "sélections" successives en Communauté française a mené à une hiérarchie implicite qui fait en sorte que non seulement les orientations professionnelles sont classées vers le bas mais qu'également, chaque école possède un panel d'écoles qui lui sont "inférieures", "dans lesquelles peuvent se déverser les problèmes comportementaux et les difficultés d'apprentissage" (Lafontaine D., Crahay, M., 2004). La forte différenciation entre les populations scolaires fournit un élément d'explication majeur des écarts de performance relevés par PISA au sein-même de la Communauté française.

Dans ce contexte, une étude de Baye et al. (2007) évalue les différences de niveaux de compétence parmi les élèves francophones en fonction de l'année scolaire et de la filière d'enseignement. Les élèves de 15 ans "à l'heure" sont en 4^{ème} année secondaire; les élèves de 3^{ème} année sont donc en retard d'un an et ceux du 1^{er} degré de deux ans, voire trois. La relation entre le niveau de compétences et l'année d'études, d'une part, et la filière d'enseignement fréquentée,

d'autre part, ressort clairement. Le niveau 6 défini dans PISA correspond aux scores les plus élevés et le niveau 1, aux scores les plus faibles. Le niveau 2 est identifié comme le "seuil" de compétence (score minimum de 409,5 points): il correspond à un point de l'échelle PISA de culture scientifique à partir duquel les élèves commencent à montrer qu'ils possèdent les compétences scientifiques qui leur permettent de faire face aux situations de la vie courante en rapport avec les sciences et la technologie. Les élèves situés au niveau 1 ont des connaissances scientifiques limitées et peuvent uniquement les appliquer dans un petit nombre de situations familières. Il apparaît que 70 p.c. des élèves du premier degré et 50 p.c. des élèves de 3^{ème} année qualifiante (technique ou professionnelle) se situent sous le niveau 2, soit le seuil de compétences. Cette proportion baisse à 30 p.c. lorsque les élèves sont en quatrième année qualifiante. En 3^{ème} année de transition (générale ou technique), la majorité des élèves se trouvent aux niveaux 2 et 3. Enfin, 70 p.c. des élèves à l'heure dans la filière de transition se situent aux niveaux 3 et 4 de compétences et ce sont les élèves de cette catégorie qui sont les plus nombreux à atteindre le niveau 5.

Tableau 18 - PISA 2006: répartition des élèves de la Communauté française sur l'échelle de compétences en culture scientifique en fonction de l'année d'études et de la filière d'enseignement
(pourcentages du groupe correspondant, sauf mention contraire)

	Toutes années et formes confondues	Qualification ¹			Transition ²	
		1er degré (7 p.c. des élèves de 15 ans)	3 ^{ème} année (21 p.c. des élèves de 15 ans)	4 ^{ème} année (12 p.c. des élèves de 15 ans)	3 ^{ème} année (16 p.c. des élèves de 15 ans)	4 ^{ème} année (39 p.c. des élèves de 15 ans)
Nombre d'années de retard		2 ou 3	1	0	1	0
Niveau 6	1	-	-	-	-	1
Niveau 5	6	-	-	-	2	14
Niveau 4	19	1	2	9	16	36
Niveau 3	26	7	14	28	36	33
Niveau 2 ³	24	22	35	33	31	13
Niveau 1	16	35	33	23	13	2
Sous le niveau 1	8	35	17	6	2	-
Total	100	100	100	100	100	100

Source: Baye et al. (2007).

¹ Technique ou professionnelle.

² Générale ou technique.

³ Seuil de compétences.

Le milieu socioéconomique des élèves peut exercer une influence sur leurs résultats. Dans l'enquête PISA, les divers aspects du milieu social sont résumés dans un indice de statut économique, social et culturel. Celui-ci combine plusieurs variables: le statut professionnel des parents, le niveau de formation le plus élevé des parents et les ressources éducatives et culturelles dont les élèves disposent à la maison. Cet indice générique est conçu de telle manière que deux tiers environ des élèves de l'OCDE se situent entre les valeurs -1 et 1 et que l'indice moyen soit égal à 0 et l'écart type à 1. L'indice socioéconomique moyen des élèves vaut 0,21 en Flandre, contre respectivement 0,13 et 0,14 en Communautés française et germanophone.

Il règne une plus grande égalité des chances dans l'éducation dans les pays où les élèves et les établissements affichent des performances élevées et uniformes, quel que soit le milieu

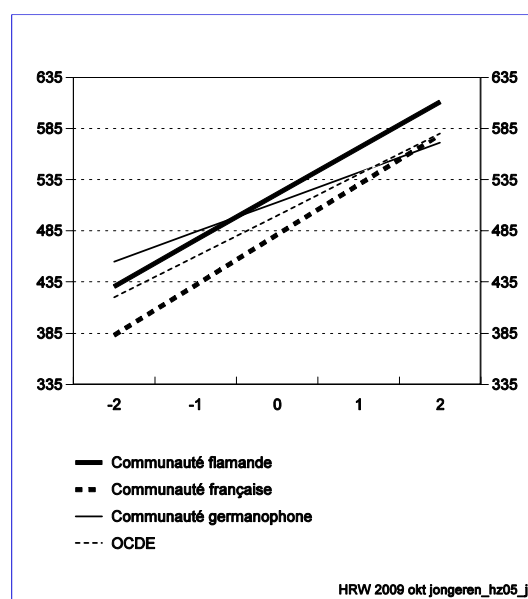
socioéconomique des apprenants. À l'inverse, les inégalités dans l'éducation sont fortes et le potentiel des élèves n'est pas pleinement exploité dans les pays où le milieu socioéconomique est un facteur déterminant de la réussite des élèves et du succès des établissements.

La présentation de "gradients socioéconomiques" est une manière de mettre en évidence la relation entre les prestations des élèves²² et leur statut socioéconomique (mesuré par l'indice de statut économique, social et culturel de l'OCDE). La hauteur de la ligne de gradient relative à la Communauté flamande indique que le rendement moyen des élèves en culture scientifique est supérieur à celui des pays de l'OCDE, et ce quel que soit leur niveau socioéconomique. La hauteur de la ligne de gradient relative à la Communauté française est inférieure à celle du gradient international. Ainsi, à origine sociale égale, les élèves néerlandophones affichent systématiquement des performances supérieures à celles des francophones.

La pente du gradient est plus raide dans les Communautés flamande et française qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE. Plus précisément, la variation d'une unité de l'indice socioéconomique PISA donne lieu à un écart de résultats de respectivement 45 et 49 points, contre 40 pour l'OCDE. En revanche, en Communauté germanophone, la pente du gradient est plus faible qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE, ce qui est le signe de moindres inégalités entre élèves issus de milieux socioéconomiques différents.

Graphique 26 - Relation entre les performances des élèves en culture scientifique et leur statut économique, social et culturel

(scores et indice socioéconomique)



Source: OCDE (PISA 2006).

Les écoles de la Communauté française comptent davantage d'élèves issus de l'immigration que celles de la Communauté flamande. Compte tenu des différences de performances observées entre les élèves d'origine étrangère et les "autochtones", cette situation pourrait aussi contribuer à expliquer les différences de performances entre les Communautés.

²² La culture scientifique étant le domaine d'évaluation majeur de PISA 2006, ce sont les résultats de cette matière qui sont présentés. L'incidence du milieu socioéconomique sur les performances dans les autres matières est comparable (De Meyer et Pauly, 2007).

Dans les pays de l'OCDE où les jeunes issus de l'immigration représentent une proportion significative des effectifs d'élèves de 15 ans (soit au moins 3 p.c.), les élèves immigrés de première génération²³ obtiennent dans le cadre de l'évaluation en sciences 53 points de moins que les élèves autochtones²⁴. Il s'agit d'un écart non négligeable dans la mesure où l'on estime qu'une année d'études représente en moyenne 38 points sur l'échelle PISA de culture scientifique²⁵. Le désavantage des élèves immigrés de première génération dans les Communautés flamande, française et germanophone de Belgique est beaucoup plus élevé qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE, à respectivement 77, 88 et 61 points d'écart.

Dans le cadre de l'enquête PISA, il est possible de comparer les performances des élèves immigrés de deuxième génération qui sont nés dans le pays où a lieu l'évaluation (mais dont les parents sont nés à l'étranger) et qui ont été scolarisés dans les mêmes conditions et pendant le même nombre d'années que les élèves autochtones, à celles des élèves de la première génération qui peuvent avoir entamé leur scolarité dans un autre pays. Les résultats relativement plus élevés obtenus par les élèves de seconde génération dans certains pays (Suède par exemple) suggèrent que bénéficier des mêmes conditions de prise en charge sociale et de scolarisation dès la naissance peut être un atout, même si les scores de ces élèves restent inférieurs au score national moyen. En Belgique, on observe des différences marquées entre les scores moyens des élèves autochtones et ceux des élèves immigrés de deuxième génération. En Communauté française, ces derniers réussissent mieux que ceux de première génération (28 points de plus en moyenne), alors qu'en Communauté flamande, les immigrés de seconde génération obtiennent de moins bons résultats que ceux de première génération, ce qui peut s'expliquer par un sous-groupe d'élèves néerlandais qui suivent l'enseignement en Flandre.

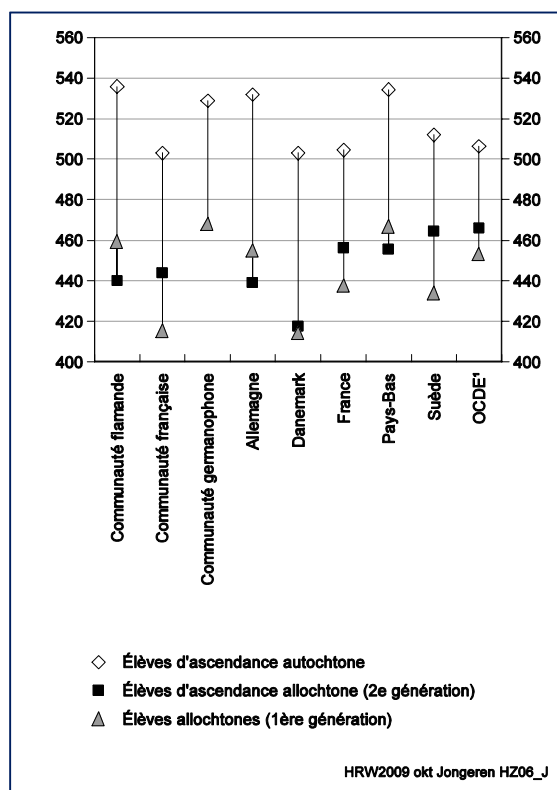
Lors de l'interprétation des écarts de performances entre les élèves autochtones et les élèves issus de l'immigration, il importe de tenir compte des différences entre les pays au niveau de plusieurs facteurs: l'origine des migrants, leur milieu socioéconomique, leur niveau de formation et leur langue maternelle. La composition des populations de migrants dépend par ailleurs des politiques en matière d'immigration: certains pays appliquent des critères stricts concernant le droit d'entrée sur le territoire (relatifs au statut social ou professionnel, au niveau de formation, etc.), alors que d'autres ont des procédures de sélection plus souples.

²³ C'est-à-dire ceux qui sont nés à l'étranger de parents nés à l'étranger.

²⁴ En l'occurrence ceux qui sont nés dans le pays où a lieu l'évaluation et dont au moins un des parents l'est aussi.

²⁵ Dans les 28 pays de l'OCDE dont une proportion non négligeable d'élèves de 15 ans fréquente au moins deux années d'études différentes, l'écart de performances entre ces deux années d'études montre qu'une année supplémentaire représente en moyenne 38 points sur l'échelle PISA de culture scientifique.

Graphique 27 - Performances des élèves sur l'échelle de culture scientifique selon l'ascendance autochtone ou allochtone
(scores moyens)



Source: OCDE (PISA 2006).

¹ Moyenne des pays de l'OCDE où les élèves issus de l'immigration représentent au moins 3 p.c. de l'ensemble des élèves de 15 ans.

Enfin, Hirtt (2008) propose aussi de rechercher les motifs des écarts de performances entre Communautés dans les programmes scolaires, ou plus précisément dans les socles de compétences définis par celles-ci: alors que la Communauté française insisterait sur le savoir-faire des élèves, la Flandre accorderait une attention plus importante aux connaissances de base et aux concepts théoriques.

3.2.4. La problématique du décrochage scolaire

Le décrochage est familièrement synonyme d'abandon scolaire (un jeune, âgé de moins de 18 ans et soumis à l'obligation scolaire, qui ne va plus à l'école) mais il prend des formes diverses et de nombreuses définitions du phénomène peuvent être données. Le décrochage peut être compris comme "un processus évolutif, progressif, qui peut se préparer dès l'école primaire et serait l'aboutissement entre autre, de la perte de sens des apprentissages, des difficultés liées à ceux-ci ou à la relation avec l'enseignant, mais aussi de difficultés d'ordre personnel et/ou familial." (Donnay, J. et al, 2007).

Au niveau européen, et plus précisément dans le cadre des indicateurs structurels utilisés pour le suivi de la stratégie de Lisbonne, on parle de "early school leaving". Il est donc admis que le jeune a quitté l'école sans diplôme, qu'il n'y retournera pas ou n'a pas achevé de formation. Eurostat a défini ce groupe comme "la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur". Parmi les jeunes en

décrochage scolaire - susceptibles de retourner à l'école, d'être "raccrochés" - , un certain nombre n'obtiendra pas de diplôme ou n'aura pas acquis les connaissances et les compétences de base nécessaires pour réussir son intégration socioprofessionnelle. La notion de "early school leaving" pour étudier la situation du décrochage scolaire semble donc pertinente dans le cadre de cette étude.

En 2008, sans surprise après la description des performances de l'enseignement en Communauté flamande, la Flandre enregistrait la proportion d'élèves quittant prématurément l'école la plus faible des trois régions, soit 8,5 p.c. des jeunes âgés de 18 à 24 ans, suivie de loin par la Wallonie (15,2 p.c.), Bruxelles enregistrant une part de départ prématurés particulièrement élevée, à 19,9 p.c. Les évolutions établies sur la base des enquêtes sur les forces de travail font état d'une baisse continue de la proportion d'élèves quittant prématurément l'école en Flandre depuis 2003, mais dans les autres régions, l'on n'enregistre guère d'amélioration: un niveau fluctuant aux alentours de 15 p.c. en Wallonie et de 19 p.c. à Bruxelles. L'objectif européen maximum de 10 p.c. n'a donc été récemment atteint qu'en Flandre.

Tableau 19 - Proportion de jeunes quittant prématurément l'école

(pourcentages de la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni études, ni formation et dont le niveau d'éducation ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Belgique	14,3	13,1	12,9	12,6	12,1	12,0
Bruxelles	18,8	18,1	19,4	19,3	20,2	19,9
Flandre	12,5	11,0	10,7	10,0	9,3	8,5
Wallonie	16,1	15,3	14,6	14,8	14,3	15,2
UE15	17,9	17,2	17,1	16,8	16,9	n.d.

Sources: DGSIE, Eurostat, WSE.

Cependant, une étude du Steunpunt Studie- en Schoolloopbanen (Van Landeghem, G., 2008a) indique qu'au contraire, l'indicateur pour la Flandre a sans cesse augmenté pour le même groupe d'âge, passant de 11,1 p.c. en 2001 à 12,4 p.c. en 2006. Certains facteurs peuvent être avancés pour expliquer cet écart : l'indicateur européen ne prend pas en compte les jeunes sans diplôme du secondaire qui suivent une formation (au VDAB, en formation continue, etc.) et, par définition, les enquêtes se basent sur un échantillon limité alors que les résultats du Steunpunt sont basés sur la population flamande totale.

Le phénomène de la sortie précoce de l'école est plus marqué en Wallonie et à Bruxelles, où l'enseignement de la Communauté francophone domine. Le système des redoublements multiples, des réorientations ou plutôt des sélections, n'y est pas étranger. Le phénomène de la dualisation entre les écoles élitistes d'une part et les écoles-ghettos d'autre part est particulièrement marqué à Bruxelles, facilité par les possibilités de choix d'écoles sur le marché bruxellois de l'enseignement, et ce sur une superficie limitée à l'intérieur de laquelle on se déplace aisément.

Ces jeunes ont abandonné l'école sans avoir acquis les compétences suffisantes pour être complètement intégrés dans la société et sur le marché du travail. La déscolarisation précoce est donc synonyme de potentiel gaspillé et a un coût social et économique important pour la société. En outre, elle représente un coût pour les personnes concernées: faibles qualifications, chômage, revenus inférieurs tout au long de leur vie, participation moindre à l'apprentissage dans le futur et une capacité réduite d'adaptation au changement (Tijus, C., 2009).

3.2.5. L'enseignement supérieur

À condition d'être titulaire du certificat d'enseignement secondaire supérieur, le jeune qui quitte l'école peut poursuivre sa formation dans l'enseignement supérieur. Plusieurs choix s'offrent alors à lui: les hautes écoles (avec ou sans association avec une université) ou les universités.

Les étudiants dits de "première génération", c'est-à-dire ceux qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, optent davantage pour les hautes écoles, et en particulier pour les diplômes de type court (3 ans) appelés également bacheliers professionnels. Les statistiques de la Communauté flamande pour l'année académique 2007-2008 indiquent que 22.752 nouveaux étudiants se sont inscrits pour ce type de programme dans une haute école contre 5.408 qui ont choisi de commencer un bachelier académique (3 ans)²⁶ qui mène généralement à un enseignement de type long car il est suivi d'un master (1 an ou plus). En Communauté française, les dernières statistiques disponibles montrent que si l'on tient compte des instituts supérieurs d'architecture et des écoles supérieures d'art, 21.289 étudiants se sont inscrits dans des hautes écoles, la grande majorité pour un diplôme de type court orienté principalement vers l'exercice direct d'un métier. En Communauté flamande, les options préférées parmi les bacheliers professionnels sont les sciences commerciales, suivies de la pédagogie tandis que parmi les bacheliers académiques, les étudiants en sciences industrielles et technologie sont les plus nombreux. En Communauté française, il s'agit respectivement de la pédagogie et de l'économie et pour les diplômes de type long ou académiques, du paramédical.

²⁶ Il s'agit de respectivement 23.438 et 5.327 selon les statistiques 2008-2009 de la Communauté flamande.

Tableau 20 - Étudiants de première génération dans les hautes écoles belges, 2007-2008
(nombre d'étudiants)

Communauté flamande ¹	Bachelier professionnel			Bachelier académique			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Architecture	230	329	559	228	329	557	1.116
Arts audiovisuels et arts plastiques	27	20	47	440	539	979	1.026
Biotechnique	276	214	490	39	22	61	551
Soins de santé	543	3.148	3.691	100	157	257	3.948
Sciences du commerce et gestion de l'entreprise	3.516	3.228	6.744	558	402	960	7.704
Sciences industrielles et technologie	2.790	342	3.132	1.331	138	1.469	4.601
Musique et arts de la scène	1	19	20	158	145	303	323
Sciences nautiques	35	2	37	89	17	106	143
Enseignement	1.398	3.566	4.964	-	-	-	4.964
Sciences sociales et agogiques	623	2.445	3.068	-	-	-	3.068
Conception de produits	-	-	-	56	18	74	74
Linguistique appliquée	-	-	-	161	481	642	642
Total	9.439	13.313	22.752	3.160	2.248	5.408	28.160
Communauté française²							
	Type court ³			Type long ³			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Agronomie	240	59	299	10	4	14	313
Arts appliqués	69	146	215	-	-	-	215
Économie	1.997	2.107	4.104	274	174	448	4.552
Paramédical	497	2.560	3.057	324	338	662	3.719
Pédagogie	1.237	3.528	4.765	-	-	-	4.765
Social	384	1.286	1.670	61	203	264	1.934
Technique	1.795	254	2.049	545	59	604	2.653
Traduction et interprétation	-	-	-	172	424	596	596
Total	6.219	9.940	16.159	1.386	1.202	2.588	18.747
Instituts supérieurs d'architecture	-	-	-	444	343	787	787
Écoles supérieures des arts	353	418	771	379	605	984	1.755

Sources: Ministère de la Communauté flamande, Ministère de la Communauté française.

¹ Étudiants qui s'inscrivent pour la première fois pour un bachelier professionnel ou académique dans l'enseignement supérieur flamand et dont l'inscription est maintenue le 1er février de l'année académique.

² Étudiants qui s'inscrivent pour la première fois pour un enseignement de type court ou long dans l'enseignement de la Communauté française.

³ Selon la terminologie des statistiques de la Communauté française. Dorénavant, le type court correspond à un bachelier professionnel (3 ans) et le type long commence par un bachelier académique (3 ans) typiquement suivi d'un master.

Lorsque les inscriptions sont réparties par genre, on note que davantage de femmes choisissent de s'inscrire dans un bachelier professionnel, de type court, qui mène plus directement à l'exercice d'un métier. Le choix des orientations reste encore assez spécifique selon le genre. Les femmes sont surreprésentées dans les orientations sociales, pédagogiques et dans le paramédical. À l'opposé, elles sont sous-représentées dans les options techniques ou économiques.

À la rentrée 2007-2008, on comptait 14.748 étudiants de première génération universitaire en Communauté flamande²⁷ contre 13.087 en Communauté française. La répartition de la totalité des étudiants universitaires inscrits pour la première fois est relativement équilibrée entre hommes et femmes mais elle varie considérablement selon le domaine d'études. Les femmes sont plus souvent présentes dans les domaines de la santé, la psychologie, et généralement dans les sciences humaines tandis que les hommes sont surreprésentés dans les orientations scientifiques (ingénierat) et certains sujets des sciences humaines (au sens large) comme l'économie et la gestion.

Comme cela a été souligné dans le rapport du CSE sur l'égalité des chances (2007), ces résultats illustrent l'inertie des déterminants dans le choix des orientations professionnelles; celles-ci restent fortement ancrées dans la représentation sociale que l'on a des hommes et des femmes, et éventuellement les métiers qui seraient plus compatibles avec une vie de famille, donc reposant sur une certaine idée du partage des responsabilités familiales et ménagères dans la vie active.

²⁷ Dont l'inscription est toujours maintenue au 1er février 2008.

Tableau 21 - Étudiants de première génération dans les universités belges, 2007-2008
(nombre d'étudiants)

Communauté flamande¹				Communauté française²			
	Hom.	Fem.	Total		Hom.	Fem.	Total
Archéologie et histoire de l'art	66	171	237	Philosophie	53	57	110
Sciences de la motricité et de revalidation	275	281	556	Théologie	1	2	3
Sciences biomédicales	231	503	734	Langues et lettres	171	677	848
Médecine vétérinaire	71	271	342	Histoire, art et archéologie	202	329	531
Sciences économiques et sciences économiques appliquées	1.124	790	1.914	Information et communication	248	364	612
Sciences pharmaceutiques	111	380	491	Sciences politiques et sociales	478	548	1.026
Disciplines combinées	96	179	275	Sciences juridiques	601	1.052	1.653
Médecine	233	323	556	Sciences économiques et de gestion	1.350	763	2.113
Histoire	324	210	534	Sciences psychologiques et de l'éducation	229	823	1.052
Théologie, science des religions et droit canon	16	18	34	Sciences	809	422	1231
Sciences politiques et sociales	552	726	1278	Sciences agronomiques et ingénierie biologique	264	154	418
Psychologie et sciences pédagogiques	247	1.203	1.450	Sciences de l'ingénieur	635	120	755
Droit, notariat et sciences criminologiques	888	1.311	2.199	Sciences médicales	446	754	1.200
Sciences de la santé publique	1	159	160	Sciences vétérinaires	105	271	376
Langues et littérature	247	753	1.000	Sciences dentaires	63	88	151
Médecine dentaire	13	26	39	Sciences biomédicales et pharmaceutiques	177	370	547
Sciences biologiques appliquées	245	219	464	Sciences de la motricité	251	210	461
Sciences appliquées	874	282	1.156				
Science routière	18	4	22				
Sciences	812	366	1.178				
Philosophie et sciences morales	86	43	129				
Total	6.530	8.218	14.748	Total	6.083	7.004	13.087

Sources: Ministère de la Communauté flamande, CREF.

¹ Étudiants qui s'inscrivent pour la première fois en première année du grade de bachelier dans l'enseignement supérieur flamand et dont l'inscription est maintenue le 1er février de l'année académique.

² Étudiant inscrit pour la première fois en première année du grade de bachelier et qui n'a jamais été inscrit auparavant dans une institution universitaire belge ou étrangère.

Tous les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur ne vont pas réussir chaque année d'études du premier coup ou ne vont pas poursuivre ces études jusqu'au bout. Une étude du Ministère de la Communauté française (2008) montre que dans l'enseignement supérieur de type court, le taux de réussite des étudiants de première génération dont le titre d'accès est le certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré par la Communauté française ou germanophone de Belgique était de 39,1 p.c. en 2006, le taux de redoublement atteignait 37,5 p.c. et le taux d'abandon, 23,4 p.c. Dans l'enseignement de type long (en hautes écoles), le taux global de réussite était de 42,8 p.c., le taux de redoublement, 43 p.c. et le taux d'abandon, 14,2 p.c. Dans les deux cas, c'est surtout lors de la première année que les taux de redoublement ou d'abandon sont élevés; ces proportions diminuent au fur et à mesure des années d'études.

L'étude indique que les variables observées telles que le sexe, l'âge et la forme d'enseignement secondaire fréquentée influencent fortement ces taux. Dans l'enseignement supérieur de type court, à âge et forme d'enseignement secondaire équivalents, les femmes ont un taux de réussite supérieur à celui des hommes (au total 45 p.c. contre 30,3 p.c.). L'âge - en tant que variable de remplacement du parcours scolaire de l'étudiant - représente aussi un déterminant important de la réussite. À sexe et forme d'enseignement secondaire équivalents, les étudiants à l'heure (18 ans et moins) réussissent mieux que les étudiants en retard (19 ans et plus), avec des taux de réussite de respectivement 52,2 p.c. contre 30 p.c. La forme d'enseignement secondaire suivie se révèle également discriminante pour le taux de réussite. À sexe et âge équivalents, les étudiants issus du secondaire général (dont le taux global de réussite est de 50,1 p.c.) réussissent mieux que ceux issus du secondaire technique de transition (38,3 p.c. de réussite), qui, à leur tour, ont des taux de réussite supérieurs à ceux issus du secondaire technique de qualification (24,9 p.c. de réussite). Ces derniers sont mieux lotis que les étudiants issus du secondaire professionnel (10,9 p.c. de réussite). Le taux de réussite plus important des étudiants de première génération dans l'enseignement supérieur de type long par rapport à celui de type court peut s'expliquer par une part plus importante d'étudiants à l'heure issus du secondaire général. Comme dans l'enseignement supérieur de type court, les trois variables retenues dans l'étude - sexe, âge et forme d'enseignement secondaire - sont discriminantes pour les taux de réussite et d'abandon, d'une manière semblable à celle décrite pour l'enseignement supérieur de type court.

En fin d'année académique 2005-2006, dans l'enseignement universitaire, le taux de réussite moyen des étudiants de première génération issus du secondaire de la Communauté française ou germanophone était de 41,1 p.c. tandis que le taux d'abandon (sortie de l'enseignement universitaire) était de 23 p.c. Un tiers des étudiants de première génération de l'enseignement universitaire redoublent donc au sein du système universitaire leur première année d'études supérieures. Il convient de noter qu'une partie des étudiants échouant en première année se réorientent vers des hautes écoles et sont comptés comme des abandons alors qu'il ne s'agit pas de véritables sorties de l'enseignement supérieur. Parmi les variables qui peuvent être observées, l'âge ainsi que la forme d'enseignement secondaire fréquentée s'inscrivent comme les principaux facteurs de la réussite bien que le sexe apparaisse aussi comme un élément déterminant.

Tableau 22 - Taux de réussite des étudiants de première génération dans l'enseignement supérieur de la Communauté française, 2005-2006

(pourcentages de la population correspondante, étudiants issus de l'enseignement secondaire francophone et germanophone)

	Enseignement supérieur de type court	Enseignement universitaire
Total	39,1	41,1
Hommes	30,3	36,3
Femmes	45,0	46,3
À l'heure	52,2	50,0 ¹
Un an de retard	33,3	30,4 ¹
Deux ans de retard ou plus	25,7	17,3 ¹
Secondaire général	50,1	43,7
Secondaire technique de transition	38,3	13,8
Secondaire technique de qualification	24,9	6,2
Secondaire professionnel	10,9	-

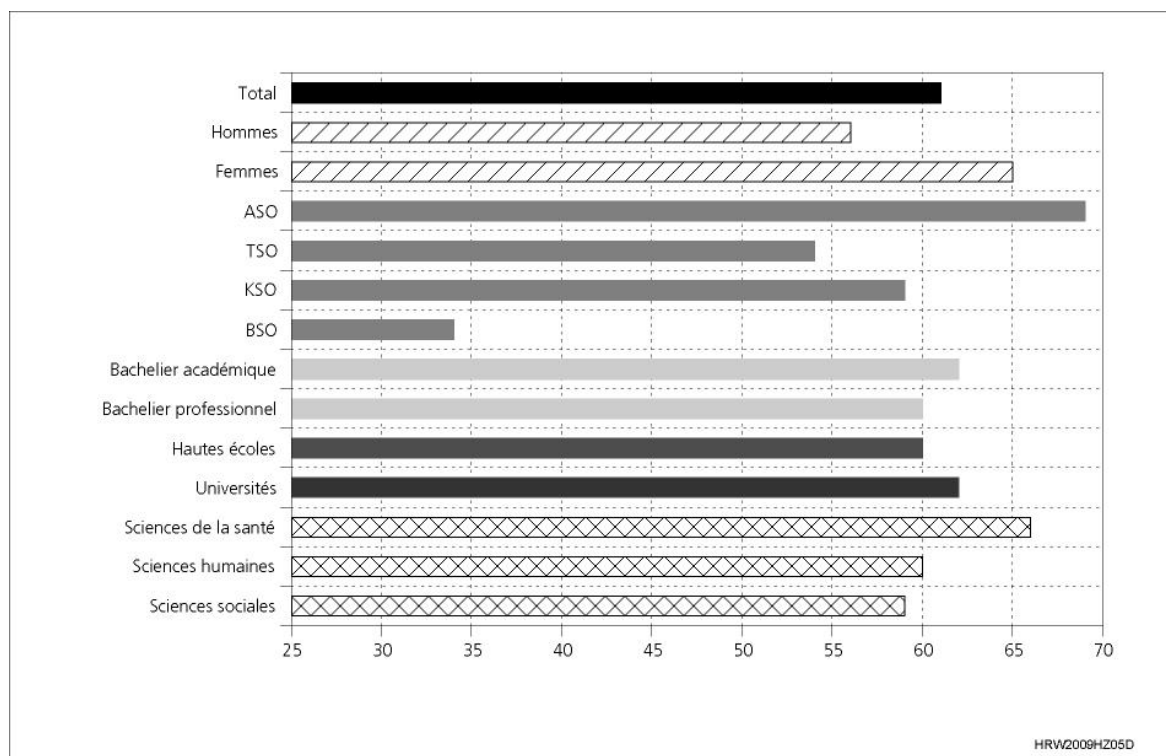
Source: Ministère de la Communauté française.

¹ Issus de l'enseignement général, filière qui représente 92 p.c. des étudiants de première génération.

Une étude du Ministère de la Communauté flamande (2009) va dans le même sens. L'indicateur de réussite des étudiants de première génération dans l'enseignement supérieur est calculé ici comme le rapport entre le nombre de crédits pris (typiquement 60 crédits en 1^{ère} année) et le nombre de crédits obtenus. Au total, les étudiants de première génération en 2007-2008 affichent un "taux de réussite" de 61 p.c. Les femmes réussissent significativement mieux en moyenne que les hommes (65 p.c. contre 56 p.c.): un facteur mis en avant est que celles-ci font des choix d'études plus réalistes ou moins ambitieux. Les étudiants qui ont suivi l'enseignement secondaire général ont un taux de réussite moyen de 69 p.c., contre 59 p.c. pour ceux qui ont suivi la filière artistique, 54 p.c. quand la filière technique a été suivie et 34 p.c. quand il s'agit de la filière professionnelle. Les étudiants qui commencent un bachelier académique (dans une haute école ou une université) réussissent en moyenne 62 p.c. des crédits pris tandis que pour ceux qui suivent un bachelier professionnel, ce taux est un peu plus bas, soit 60 p.c. Cependant, il ressort de l'étude que davantage d'étudiants issus de l'enseignement secondaire général sont inscrits dans des grades académiques, ce qui pourrait expliquer la plus grande proportion de réussites dans cette orientation. Lorsque le taux de réussite moyen est confronté au type d'études secondaires, il apparaît que les étudiants de première génération issus des filières générale, technique et professionnelle réussissent mieux le bachelier professionnel. Les meilleurs résultats des étudiants issus de l'enseignement artistique dans les bacheliers académiques peuvent s'expliquer notamment par l'examen d'entrée pour suivre des orientations académiques dans les écoles d'art et par le fait que ces cours rejoignent ce qui a été enseigné à l'école. La part de réussite dans les hautes écoles équivaut à 60 p.c. et dans les universités, à 62 p.c. Les domaines d'études qui comportent un examen d'entrée connaissent de meilleures performances en première année (art dans les hautes écoles, médecine dans les universités). À l'université, les taux de réussite les plus importants sont dans les sciences de la santé, à 66 p.c. en moyenne, puis dans les sciences humaines avec 60 p.c. (histoire, philosophie, lettres etc.) suivies des sciences sociales avec 59 p.c. (économie, sociologie, psychologie, droit etc.).

Ces études révèlent que l'orientation choisie par l'élève dans l'enseignement secondaire va être déterminante pour la suite de son parcours jusqu'à son intégration sur le marché du travail comme on le verra ci-après.

Graphique 28 - "Taux de réussite" moyen des étudiants de première génération dans l'enseignement supérieur de la Communauté flamande
(rapport entre le nombre de crédits pris et le nombre de crédits obtenus)



Source: Ministère de la Communauté flamande.

Synthèse

La structure en filières de l'enseignement secondaire ne diffère pas fondamentalement entre les Communautés. Elle induit une sélection des élèves en fonction de leurs aptitudes et de leurs intérêts. On observe un glissement progressif du général vers les autres filières qui jouent davantage le rôle d'options de relégation que de choix délibéré, surtout en Communauté française.

Par ailleurs, en Communauté française, seuls 40 p.c. des élèves âgés de 17 ans n'ont pas accumulé de retard scolaire. La majorité de ces élèves sont dans la filière générale mais dès qu'ils ont un an de retard, la plupart est inscrite dans la filière technique ou professionnelle. En Communauté flamande, près des deux tiers des élèves âgés de 17 ans sont "à l'heure" dans leur parcours scolaire et ils se partagent pour moitié dans la filière générale et pour l'autre, dans la filière technique ou professionnelle. Le choix de matières à orientation professionnelle ne résulte donc pas essentiellement d'une relégation "vers le bas" après des échecs scolaires.

Selon les résultats de PISA, les élèves néerlandophones de Belgique se situent juste en dessous des Finlandais en lecture et en mathématiques et au troisième rang pour les sciences. En revanche, les élèves francophones de Belgique accusent des scores inférieurs à la moyenne de l'OCDE pour toutes les matières. La Communauté germanophone figure vers le haut du classement des pays de l'UE. En termes d'équité, la Communauté française se démarque en outre par une dispersion des résultats supérieure à celle des deux autres Communautés.

Plusieurs éléments d'explication peuvent être mis en avant: l'évolution plus homogène des politiques en Flandre; la pratique plus répandue du redoublement en Communauté française; le système de sélections successives et de relégation vers le bas; le milieu socioéconomique des élèves; la présence plus importante d'élèves issus de l'immigration dans les écoles de la Communauté française; les socles de compétences définis par les Communautés.

En 2008, la Flandre enregistrait la proportion d'élèves quittant prématurément l'école, c'est-à-dire sans disposer du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, la plus faible des trois régions (8,5 p.c.), bien en-deçà des taux observés en Wallonie (15,2 p.c.) et à Bruxelles (près de 20 p.c.), l'objectif européen étant fixé à un maximum de 10 p.c. à l'horizon 2010.

La répartition des étudiants dans l'enseignement supérieur selon le genre et le domaine d'étude indique des choix encore typiquement féminins (sciences sociales, pédagogie, sciences humaines, etc.) ou masculins (matières techniques, sciences, économie, etc.). Le sexe, l'âge et la filière d'enseignement secondaire fréquentée influencent fortement les taux de réussite. En particulier, l'orientation choisie par l'élève dans l'enseignement secondaire va être déterminante pour la suite de son parcours jusqu'à son intégration sur le marché du travail; en particulier, les diplômés de la filière générale réussissent mieux dans les études supérieures et s'intègrent aussi plus rapidement en emploi.

4. INSERTION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

4.1. Type d'études et insertion professionnelle

Les services publics de l'emploi se sont penchés sur les chances d'insertion en emploi des jeunes au sortir des études en fonction du niveau de celles-ci. Une telle étude est menée chaque année par le VDAB ("studie schoolverlaters") et récemment (juin 2009), le FOREM a réalisé une analyse de ce style dans le contexte particulier de la crise économique.

Le groupe de jeunes demandeurs d'emploi retenus dans l'étude du VDAB regroupe les jeunes sortant de l'école. La base de données de l'enseignement est couplée à celle du VDAB et ce dernier calcule le pourcentage de jeunes toujours à la recherche d'un emploi un an après la sortie de l'école ainsi que la part de ceux qui n'ont toujours pas acquis d'expérience professionnelle. Au total, 77.900 jeunes ont quitté l'enseignement en 2007, dont 82,6 p.c. se sont inscrits au VDAB. Parmi ces 77.900 jeunes, 9,8 p.c. cherchaient encore un emploi un an plus tard ("le pourcentage restant") et 1,9 p.c. n'avaient acquis aucune expérience après un an. Il s'agit des proportions les plus faibles depuis 2002. Cependant, la fin de la période d'observation est le 30 juin 2008, soit lorsque le marché du travail était encore très dynamique. Un nouveau bilan a été réalisé fin février 2009 pour tenir compte de l'incidence de la crise économique. Le nombre total de jeunes sortants toujours à la recherche d'un emploi fin février 2009 est de 1.090 plus élevé qu'en juin, ce qui correspond à un pourcentage restant de 11,2 p.c. (au lieu de 9,8 p.c. précédemment).

Tableau 23 - Situation après un an des jeunes ayant quitté l'école
(pourcentages du total des jeunes ayant quitté l'école)

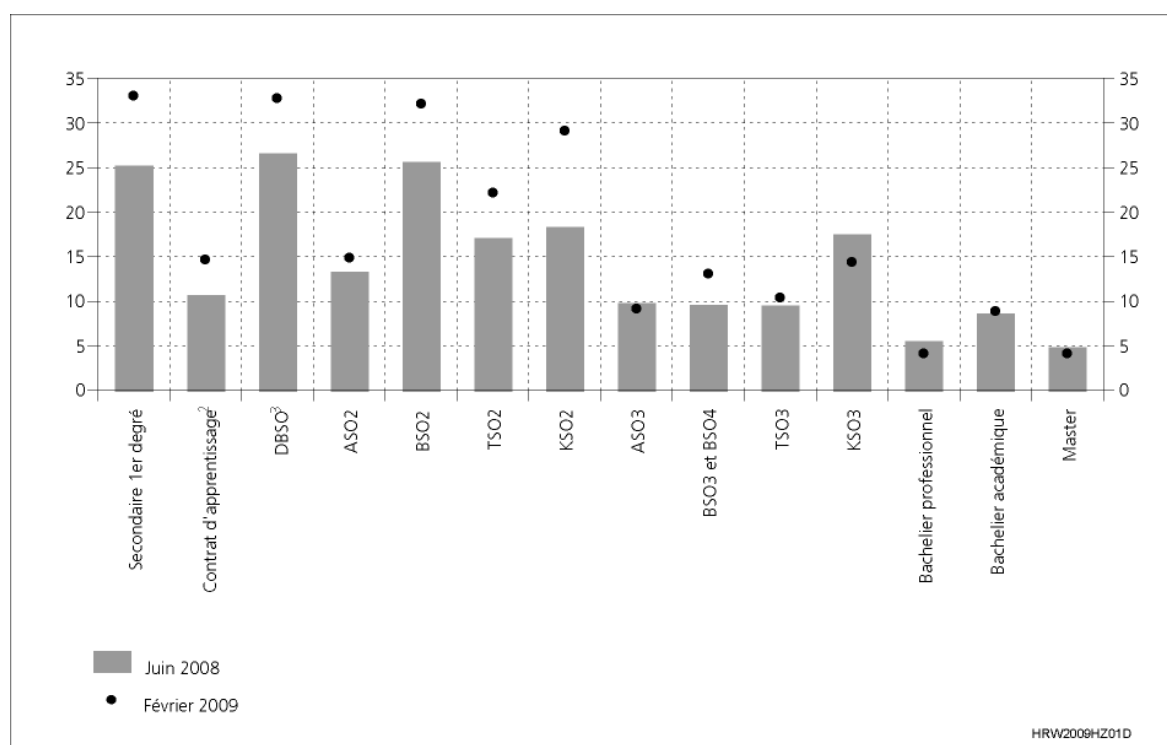
Après un an:	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	février 2009
À la recherche d'un emploi	10,7	14,6	15,5	15,3	12,9	10,9	9,8	11,2
Sans expérience	5,2	6,9	7,6	6,7	4,9	3,0	1,9	-

Source: VDAB.

La ventilation du pourcentage restant par niveau d'études révèle des différences significatives. Parmi les jeunes quittant l'enseignement en 2007, 15,1 p.c. sont faiblement qualifiés, 44,8 p.c. sont moyennement qualifiés et 40,1 p.c. sont hautement qualifiés. Notons que près de 2.000 jeunes néerlandophones sont sortis de l'école en 2007 sans avoir dépassé le 1er degré de l'enseignement secondaire. À quelques exceptions près (tel que l'enseignement artistique du 3^{ème} degré), plus le niveau d'études atteint est élevé, moins la probabilité de rester au chômage un an après la sortie de l'école est élevée. Parmi les faiblement qualifiés, les moins bien lotis sont ceux qui ont au plus terminé l'enseignement secondaire de premier degré, l'enseignement professionnel en alternance et l'enseignement professionnel de 2^{ème} degré. En 2008, un quart de ceux issus de ces niveaux d'études étaient toujours à la recherche d'un emploi après un an. Environ un diplômé de l'enseignement secondaire supérieur sur dix était encore au chômage un an après leur sortie de l'enseignement et ce, quelle que soit la filière suivie. Parmi les hautement qualifiés, la poursuite d'un master offre le plus de chances de décrocher un emploi dans l'année. Les demandeurs d'emploi détenteurs d'un bachelier académique (donc sans avoir poursuivi avec un master) rencontrent par contre plus de difficultés.

Les faiblement qualifiés sont les plus affectés par la récession. En février 2009, un tiers des demandeurs d'emploi qui n'ont pas dépassé le 1er degré de l'enseignement secondaire ou le 2^{ème} degré de l'enseignement professionnel (à temps plein ou en alternance) sont toujours à la recherche d'un emploi. La situation des jeunes sortis des autres filières au niveau du 2^{ème} degré ou qui ont un contrat d'apprentissage s'est également détériorée. En revanche, les hautement qualifiés (bachelier professionnel et master) sont moins nombreux à être toujours à la recherche d'un emploi en février 2009.

Graphique 29 - Part des jeunes sortant de l'enseignement qui sont toujours inscrits comme demandeurs d'emploi au VDAB après un an¹
(pourcentages du total)



Source: VDAB.

¹ Les abréviations de l'enseignement néerlandophone ont été utilisées: le chiffre 2, 3 ou 4 fait référence au degré du secondaire atteint.

² Enseignement en alternance organisé par SYNTRA, agence flamande pour la formation en entreprise.

³ L'enseignement professionnel à temps partiel.

Quel que soit le niveau d'études terminé, certains domaines offrent davantage de chances d'insertion sur le marché de l'emploi que d'autres. Parmi les jeunes issus de l'enseignement en alternance, le choix de l'électronique est un atout (pourcentage restant nul), dans l'enseignement professionnel de 2^{ème} degré, il s'agit de la mécanique et de l'électricité (19,1 p.c. à la recherche d'un emploi après un an) et dans l'enseignement technique de deuxième degré, l'option "soins du corps" offre de meilleures perspectives d'insertion rapide dans l'emploi (pourcentage restant de 6,4 p.c.). Les jeunes demandeurs d'emploi issus de l'enseignement secondaire professionnel de 3^{ème} et 4^{ème} degrés qui ont choisi l'option agronomique et ceux issus du technique qui ont choisi la construction s'insèrent plus facilement dans l'emploi (pourcentage restant de respectivement 3,8 p.c. et 2,4 p.c.). Parmi les jeunes sortants avec un bachelier professionnel, le fait d'avoir suivi une orientation en soins de santé améliore le plus les chances de ne plus être au chômage après

un an (1,3 p.c.). Les bacheliers académiques en sciences offrent les meilleures opportunités (la totalité des sortants ne sont plus demandeurs d'emploi après un an). Cette observation s'explique en partie par le passage de 2 à 3 ans du grade de bachelier; en 2007, peu de jeunes de l'orientation scientifique ont été diplômés. De tous les diplômés avec un master issus des sciences pharmaceutiques, soins de santé ou dentisterie, personne n'est encore à la recherche d'un emploi après un an.

Le VDAB rappelle que certaines options dans le technique ou le professionnel mais aussi parmi les bacheliers de type court, sont trop peu fréquentées au vu de la persistance de certaines fonctions critiques.

L'étude du FOREM mesure l'insertion en emploi sous l'angle du taux d'insertion, du délai et de la durée d'insertion, six mois après l'inscription comme demandeur d'emploi, indicateurs ventilés en fonction des données administratives disponibles pour chaque demandeur d'emploi. En l'absence de lien entre les banques de données de l'enseignement et d'inscription comme demandeur d'emploi (au contraire de la Flandre), le concept des "jeunes sortis de l'école" correspond aux jeunes âgés de 18 à 24 ans inscrits pour la première fois au FOREM entre fin juin et fin octobre de 2008, soit 25.235 personnes. Parmi ceux-ci, plus de 5.000 jeunes n'ont pas terminé l'enseignement secondaire (diplômes sans équivalence compris), soit une personne sur cinq. Sans surprise avec ce qui a précédé, en croisant le niveau d'étude déclaré à l'inscription et l'âge du demandeur d'emploi, un grand nombre de personnes ne sont pas "à l'heure". Le nombre total de jeunes insérés après 6 mois, c'est-à-dire ayant connu au moins un jour d'emploi, s'élevait à 15.031, ce qui correspond à un taux d'insertion de près de 60 p.c. L'étude fait apparaître que les jeunes inscrits sans niveau d'étude équivalent au secondaire supérieur s'insèrent moins que les autres (taux inférieur à 45 p.c.) et également, moins que l'année précédente (2007-2008). Un effet d'éviction habituellement observé en période de basse conjoncture pourrait être déduit de cette observation (c'est-à-dire que l'insertion des personnes qualifiées se ferait au détriment des personnes moins qualifiées). L'observation conjointe du délai d'insertion et de la durée d'occupation permet de répertorier cinq segments de personnes, repris dans le tableau suivant.

Près d'un quart des jeunes ainsi retenus (23 p.c.) sont insérés dans le mois suivant leur inscription et pour une durée supérieure à 3 mois. Plus d'un jeune sur trois (37 p.c.) a besoin de plus d'un mois pour trouver un emploi. Cependant, cette catégorie a une chance sur deux que l'emploi soit de courte durée (moins de 3 mois). Un peu plus de 40 p.c. des jeunes demandeurs d'emploi sortis de l'école n'ont toujours pas décroché d'emploi après 6 mois.

Tableau 24 - Jeunes inscrits au FOREM entre juin et octobre 2008

(nombre de personnes; entre parenthèses, pourcentages du total)

Insérés rapidement (dans le mois) et durablement (plus de 3 mois dans les 6 mois suivant l'inscription)	4.444	(17,6)
Insérés après 1 mois et occupés plus de 3 mois	4.591	(18,2)
Insérés rapidement (dans le mois) avec moins de 3 mois d'occupation dans les 6 mois de l'inscription	1.346	(5,3)
Insérés après 1 mois et occupés moins de 3 mois	4.650	(18,4)
Non insérés dans les 6 mois suivant l'inscription	10.204	(40,4)
Total	25.235	(100,0)

Source: FOREM.

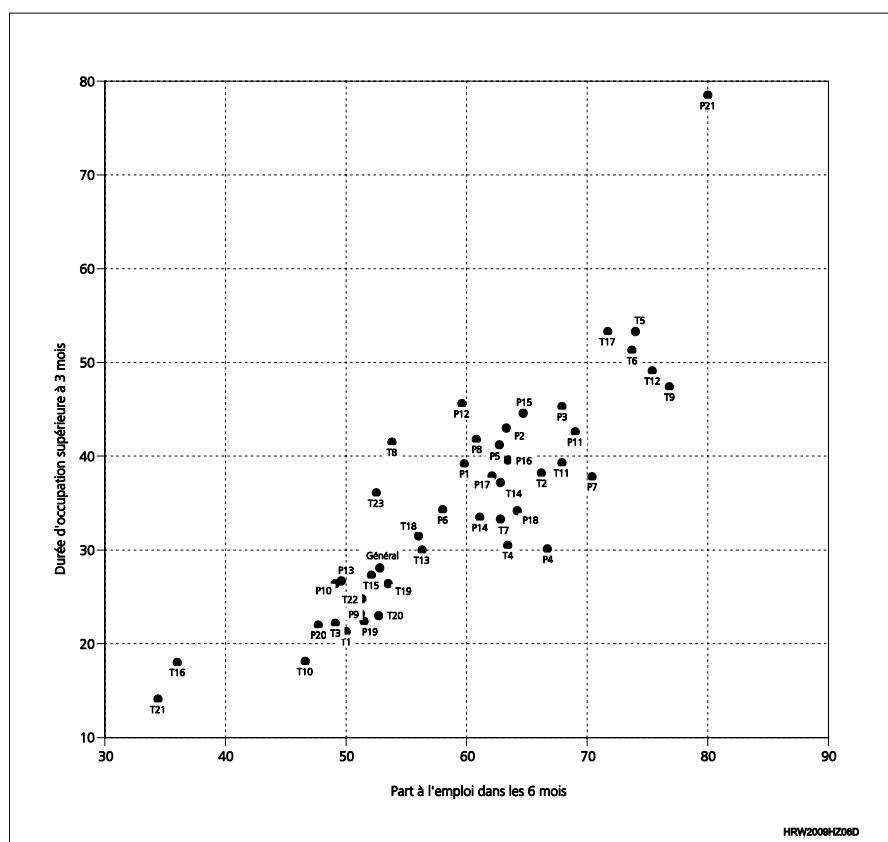
De toutes les variables explicatives (âge, genre, étude, localisation, etc.), le niveau d'études influence le plus la probabilité d'appartenir à l'un ou l'autre de ces segments. Plus de la moitié des jeunes demandeurs d'emploi n'ayant pas terminé l'enseignement secondaire supérieur n'ont pas d'emploi dans les 6 mois, une part qui diminue en fonction du niveau d'études. Les études à portée plus spécifiques, orientées vers un métier semblent favoriser l'insertion "durable" du jeune demandeur d'emploi. Sur la base de la cohorte observée dans l'étude, les filières techniques ou professionnelles avec spécialisation ou les contrats d'apprentissage favorisent l'insertion la plus rapide. L'enseignement supérieur de type court semble augmenter les chances d'être inséré "rapidement et durablement".

Le graphique suivant positionne les options de l'enseignement secondaire supérieur en fonction du taux d'insertion et de la durée d'occupation. Certaines options techniques ou professionnelles représentent des atouts pour qu'un jeune demandeur d'emploi soit inséré dans les 6 mois de son inscription. À titre d'exemple, environ 80 p.c. des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation professionnelle d'infirmiers hospitaliers sont insérés dans les 6 mois et 80 p.c. pour une durée supérieure à 3 mois. L'enseignement technique spécialisé en électricité, électromécanique, mécanique ou en sciences pharmaceutiques a assuré un taux d'insertion dans les 6 mois supérieur à 70 p.c. et dans 50 p.c. des cas pour une occupation dépassant 3 mois. Plusieurs options professionnelles ont mené à une part dans l'emploi proche de 70 p.c. telles que boulangerie, construction ou électricité. À l'autre extrême, les jeunes ayant terminé l'enseignement secondaire technique en informatique ne s'insèrent pas rapidement sur le marché du travail. L'enseignement secondaire supérieur général ne représente pas l'option facilitant le plus l'insertion.

Le FOREM souligne que certaines options (de l'enseignement technique ou professionnel et des contrats d'apprentissage) sont trop peu alimentées par rapport aux besoins des entreprises déduits de l'analyse des offres reçues par le FOREM. À titre d'exemple, fraiseurs, frigoristes, couvreurs, installateurs d'équipements sanitaires et thermiques, etc. représentent des pénuries puisque l'enseignement "fournit" annuellement moins de la moitié des opportunités d'emploi identifiées sur la base des offres reçues.

Dans l'enseignement supérieur de type court, les options orientées vers l'enseignement, infirmier, électromécanique, informatique, chimie représentent des atouts pour un demandeur d'emploi; plus de 90 p.c. trouveront un emploi dans les 6 mois, emploi qui sera dans plus de 70 p.c. des cas d'une durée supérieure à 3 mois. Parmi les diplômés de l'enseignement universitaire, les métiers scientifiques présentent dans l'ensemble davantage d'opportunités d'emploi que les disciplines "humaines".

Graphique 30 - Taux d'insertion et durée d'occupation des jeunes demandeurs d'emploi ayant au plus un certificat de l'enseignement secondaire supérieur¹
(pourcentages du groupe correspondant)



Source: FOREM.

¹ Les lettres T et P indiquent respectivement la filière technique de qualification et professionnelle. Les codes chiffrés correspondent aux options suivantes:

P1: Assistance familiale et sanitaire P2: Menuiserie bois, pvc, alu P3: Boulangerie/pâtisserie P4: Carrosserie et peinture P5: Chauffage central, climatisation et isolation P6: Coiffure P7: Construction métallique/soudage P8: Construction P9: Cuisine et restauration de collectivités P10: Cuisine P11: Électricité P12: Gros œuvre et travaux publics P13: Horticulture P14: Hôtellerie restauration P15: Maçonnerie et gros œuvre P16: Mécanique et électromécanique garage auto P17: Mécanique, usinage et commandes numériques P18: Puériculture P19: Secrétariat bureautique P20: Vente et technique commerciale P21: Infirmier hospitalier breveté

T1: Arts plastiques, visuels et de l'espace T2: Automation/régulation et maintenance systèmes automatisés T3: Comptabilité Gestion T4: Éducateur social/ Animateur/moniteur T5: Électricité / automation T6: Électromécanique/maintenance/aéronautique T7: Esthétique T8: Horticulture T9: Hôtellerie restauration T10: Infographie/recherches picturales et tridimensionnelles. T11: Mécanique et électromécanique garage auto T12: Mécanique, usinage et commandes numériques T13: Éducation monitorat et orthopédagogie T14: Aspirant nursing T15: Sciences de l'éducation T16: Sciences informatiques T17: Sciences pharmaceutiques T18: Sciences sociales (techniques sociales) T19: Secrétariat bureautique T20: Secrétariat T21: Technologies de l'informatique T22: Tourisme et accueil T23: Vente et technique commerciale

Synthèse

Plus le niveau d'études atteint est élevé, plus faible est la probabilité de rester au chômage un an après la sortie de l'école. En Flandre, les moins bien lotis sont ceux qui ont au plus terminé l'enseignement secondaire de premier degré, l'enseignement professionnel en alternance et l'enseignement professionnel de 2ème degré. Une actualisation, en février 2009, de l'étude annuelle du VDAB montre que les faiblement qualifiés sont aussi les plus affectés par la récession. Certains domaines d'études offrent davantage de chances d'insertion que d'autres (par ex. électronique, mécanique, soins de santé etc.)

Sur le marché de l'emploi wallon, certaines options techniques ou professionnelles de l'enseignement secondaire supérieur représentent aussi des atouts pour qu'un jeune demandeur d'emploi soit inséré dans les 6 mois de son inscription au FOREM (par ex. infirmiers hospitaliers, électricité, mécanique ou sciences pharmaceutiques). À l'autre extrême, les jeunes diplômés de certaines autres options de l'enseignement technique ou professionnel éprouvent de nettement plus grandes difficultés à s'insérer (taux d'insertion inférieur à 50 p.c.), tout comme, bien que dans une moindre mesure, les titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur général.

4.2. Évolution du statut socioéconomique des jeunes entre l'âge de 15 ans et celui de 29 ans

L'insertion des jeunes sur le marché du travail est un processus continu. L'analyse de la population de 15 à 29 ans par tranche d'âge de cinq ans comme celle qui figure à la section 2.2 ne permet pas de suivre finement l'évolution des différents statuts par lesquels le jeune passe entre la sortie des études et l'âge de 29 ans. À cette fin, on peut se baser sur les données des enquêtes sur les forces de travail par âge simple disponibles auprès d'Eurostat. Celles auxquelles nous avons eu accès concernent 2007.

Pour étudier l'évolution des différents statuts susceptibles d'être occupés par les jeunes, on a défini différentes catégories de population.

En premier lieu, on trouve bien entendu les jeunes aux études. La classification entre étudiants et non étudiants est, dans cette section, basée sur la participation ou non à l'enseignement régulier²⁸. Parmi les étudiants ainsi définis, on trouve des jeunes qui combinent scolarité et emploi. Cette catégorie est peu importante en Belgique. En revanche, on verra que, dans certains pays, les étudiants qui travaillent sont extrêmement nombreux. On a par conséquent isolé les étudiants qui se consacrent entièrement à leur scolarité de ceux qui combinent emploi et études.

On considère que la transition vers le marché du travail est terminée lorsque le jeune dispose d'un emploi. Néanmoins, les formes d'emploi diffèrent, et certaines sont plus stables que d'autres. On a ainsi distingué trois formes d'emploi: l'emploi indépendant, l'emploi salarié permanent et l'emploi salarié temporaire. Toute personne aspire généralement à un certain degré de stabilité. Celui-ci est nécessaire, en début de carrière professionnelle, pour permettre d'envisager des projets de vie (emménager seul ou en couple) et de famille (avoir des enfants). On considère donc le statut de salarié temporaire comme une transition vers le statut plus stable de travailleur salarié permanent ou de travailleur indépendant.

²⁸ La question relative à la participation à l'enseignement régulier (variable EDUCSTAT) étant une variable obligatoire, elle est disponible pour tous les pays de l'UE15. Pour plus d'informations sur l'utilisation des enquêtes sur les forces de travail dans le cadre de ce rapport, voir annexe.

Entre les études et l'emploi, on retrouve une multitude de statuts, comme la recherche d'emploi, les différents statuts d'inactivité abordés à la section 3.2 (incapacité de travail, personne au foyer, etc.). Étant donné qu'il s'agit de statuts numériquement plus marginaux, ils ont été regroupés en une seule catégorie.

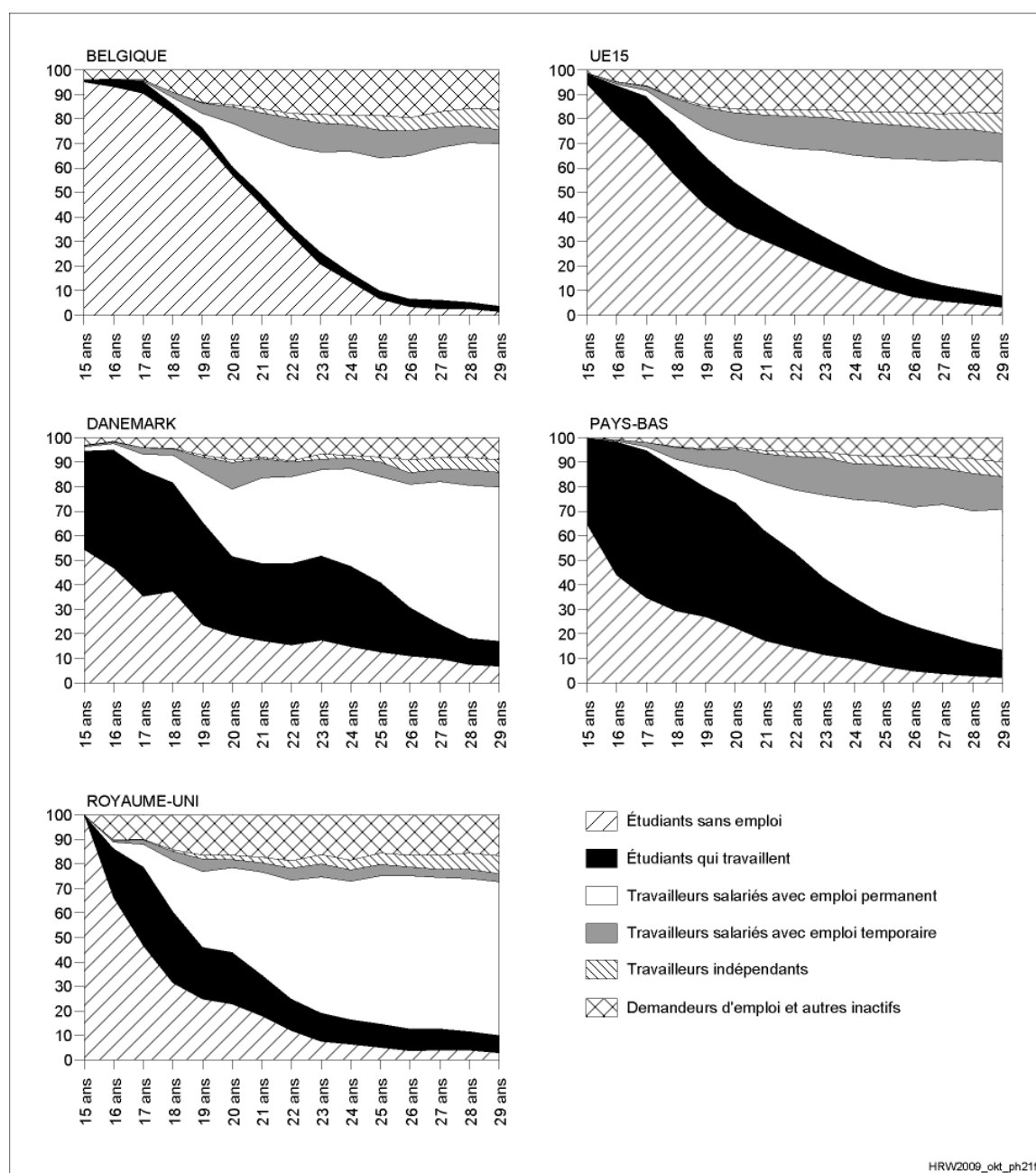
Nombre des catégories auxquelles nous nous sommes intéressées sont non représentatives pour les groupes de population d'âge simple, particulièrement lorsque l'on envisage des populations restreintes, notamment dans les ventilations par région, sexe, ou niveau de qualification. Contrairement à la pratique habituellement adoptée dans les rapports du CSE, ces données non représentatives figurent dans les graphiques de cette section. Il importe en effet d'offrir une image complète de la situation des 15-29 ans, ce qui serait impossible si on écartait les données non représentatives. Les commentaires ne concernent cependant que les données représentatives.

4.2.1. Comparaison internationale

Dans tous les pays de l'UE15, on observe une diminution progressive de la proportion d'étudiants à partir de l'âge de 15 ans. L'âge moyen de la fin de la scolarité, mesurée comme l'âge à partir duquel moins de la moitié de la population est encore enregistrée comme étudiante, est cependant très variable selon les pays. Ainsi, en Belgique comme en moyenne dans l'UE15, cet âge est de 21 ans. En Suède et au Royaume-Uni, la fin de la scolarité intervient en moyenne à 19 ans. Elle s'effectue bien plus tardivement au Luxembourg et aux Pays-Bas (23 ans), de même qu'au Danemark et en Finlande (24 ans).

Les étudiants, qu'ils se consacrent entièrement à leurs études ou travaillent en même temps qu'ils étudient, représentent 96 p.c. de la population de 15 ans en Belgique. À 18 ans, âge auquel la scolarité obligatoire prend fin, on compte 86 p.c. d'étudiants. Cette proportion passe à 61 p.c. pour les jeunes de 20 ans. À cet âge de la vie, elle est légèrement supérieure à celle observée en moyenne dans l'UE15 (54 p.c.), mais la situation varie selon les pays: moins de 45 p.c. des Suédois, des Autrichiens et des Anglais sont scolarisés à 20 ans, contre plus de 70 p.c. des jeunes Néerlandais et Luxembourgeois. La moitié des Danois étudient. À 23 ans, la situation est bien différente: on observe toujours environ 50 p.c. de jeunes Danois et Finlandais aux études, tandis qu'au Pays Bas, il n'y a plus que 43 p.c. d'étudiants et, en Belgique, 26 p.c. Au Royaume-Uni et en Irlande, moins d'un jeune sur cinq étudie encore. La moyenne européenne s'élève à 32 p.c. Par la suite, la proportion d'étudiants chute rapidement dans notre pays. Dès 26 ans, moins de 10 p.c. des jeunes Belges sont encore aux études et cette proportion devient négligeable à 29 ans, tandis qu'en Finlande, au Danemark et aux Pays-Bas, on compte encore respectivement 20, 17 et 13 p.c. d'étudiants parmi les jeunes de 29 ans. Pour l'UE15, il s'agit en moyenne de 8 p.c.

Graphique 31 – Situation au regard de l'emploi par âge simple en Belgique et dans l'UE15 en 2007
(pourcentages du total)



Source: Eurostat (EFT).

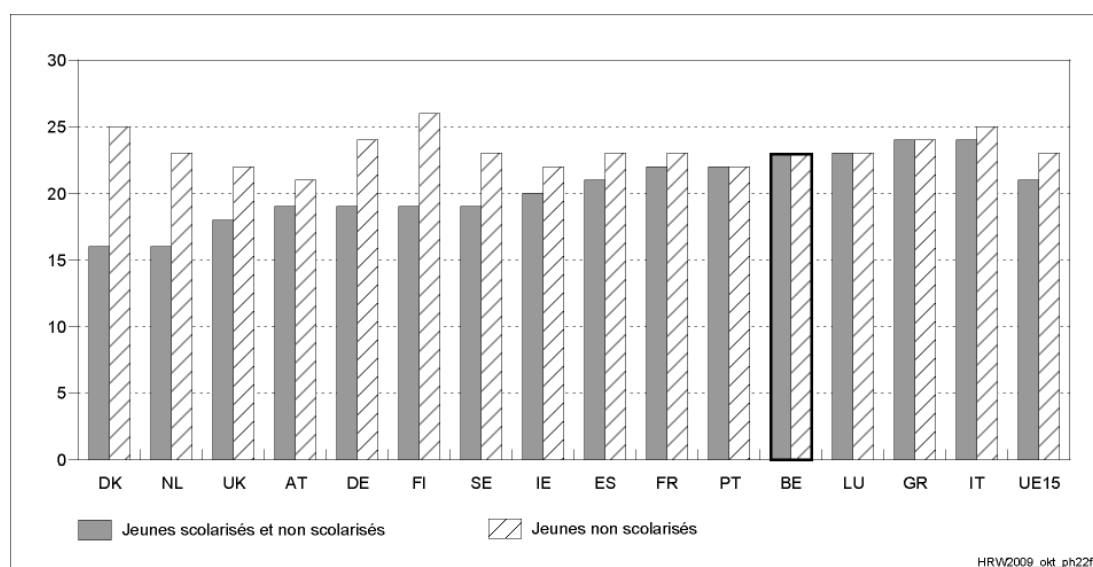
L'expérience de travail des jeunes qui sortent des études varie également considérablement. La Belgique est l'un des pays de l'UE15 où la combinaison des études et d'un emploi (qu'il s'agisse d'un emploi rémunéré lié aux études, comme dans le cadre de l'apprentissage ou de stages en milieu de travail, ou d'une activité exercée en parallèle) est peu répandue. C'est le cas également en Grèce, en Italie et au Portugal, de même que, bien que dans une plus large mesure, en France et en Espagne. Dans notre pays, en moyenne, 3 p.c. des jeunes de 15 à 29 ans occupent un emploi pendant leur scolarité, une proportion qui ne varie que très peu par groupe d'âge simple. En

moyenne, dans l'UE15, cette proportion est de 12 p.c., mais entre 17 et 20 ans, elle est supérieure à 18 p.c. Dans les pays nordiques, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, la combinaison scolarité-emploi est nettement plus répandue. Dans ce dernier pays, en particulier, 35 p.c. des jeunes de 15 à 29 ans sont dans cette situation. Entre 16 et 20 ans, plus de la moitié des jeunes combinent emploi et études.

À la différence de la majorité des Belges, ces jeunes arrivent au terme de leurs études avec une expérience de travail, même si les emplois exercés ne l'ont pas été dans la branche de leurs études. Cette expérience peut faciliter la transition vers la vie active. La proportion de jeunes demandeurs d'emploi ou inactifs est en effet particulièrement faible au Danemark et aux Pays-Bas (7 et 5 p.c. respectivement). Notre pays, à cet égard, enregistre des résultats nettement supérieurs (14 p.c.), en ligne avec la moyenne européenne.

Bien que l'âge auquel les jeunes entrent sur le marché du travail diverge sensiblement lorsqu'on considère à la fois les jeunes scolarisés qui travaillent et les jeunes sortis des études, les différences sont nettement moins marquées lorsqu'on s'intéresse uniquement aux jeunes ayant terminé leur parcours scolaire. Ainsi, c'est au Danemark et aux Pays-Bas que les jeunes, scolarisés ou non, sont le plus tôt confrontés au marché du travail. À 16 ans, la moitié d'entre eux est en emploi, alors que cette situation est observée à 21 ans seulement en moyenne dans l'UE15, et à 23 ans en Belgique. En revanche, la véritable entrée sur le marché du travail, au terme des études, ne concerne plus de la moitié de la population qu'à partir de 25 ans au Danemark, et à partir de 26 ans seulement en Finlande, les deux pays, avec les Pays-Bas, où les écarts entre ces deux mesures sont les plus prononcés. En Allemagne, la pratique de l'enseignement en alternance explique en grande partie l'écart observé entre les deux indicateurs d'âge d'entrée sur le marché du travail. En Belgique, on n'observe pas de différence entre ces deux indicateurs, le premier emploi correspondant le plus souvent à la première activité professionnelle exercée au terme des études.

Graphique 32 – Âge moyen d'entrée sur le marché du travail en Belgique et dans l'UE15 en 2007
(âge à partir duquel la moitié de la population au moins est en emploi)



Source: Eurostat (EFT).

Parmi les types d'emplois exercés, il existe également des différences: dans certains pays, les jeunes sont davantage confrontés que dans d'autres à l'emploi salarié temporaire et/ou au travail indépendant.

Ainsi, le travail salarié temporaire concerne en moyenne 22 p.c. des jeunes en Espagne et 18 p.c. au Portugal. Dans de nombreux pays, on observe une diminution de la proportion de jeunes concernés par ce type d'emploi lorsque l'âge augmente, comme si l'emploi salarié temporaire représentait une voie d'entrée privilégiée vers l'emploi stable. En Belgique, on constate également un tel mouvement, mais il est relativement peu marqué: c'est entre 22 et 25 ans que la part des jeunes occupant un emploi temporaire est la plus élevée, proche ou supérieure à 11 p.c., tandis que par la suite, elle diminue à moins de 6 p.c.

Le travail indépendant est, quant à lui, le plus répandu en Grèce et en Italie, où en moyenne 9 et 6 p.c. des jeunes de 15 à 29 ans sont concernés. La part du travail indépendant parmi les jeunes augmente généralement avec l'âge. Dans l'UE15, on observe ainsi en moyenne 3 p.c. d'indépendants parmi les jeunes de 15 à 29 ans, mais cette proportion passe de moins de 4 p.c. avant 25 ans, à plus de 8 p.c. à 29 ans. En Belgique, la proportion de jeunes indépendants est semblable à celle observée au niveau européen.

4.2.2. En Belgique

Notons d'entrée que plus on s'intéresse à de petites catégories de population, plus les résultats des enquêtes sont sujets à caution. Il faut dès lors davantage envisager le profil global observé, plutôt que s'attarder sur des données chiffrées par âge simple.

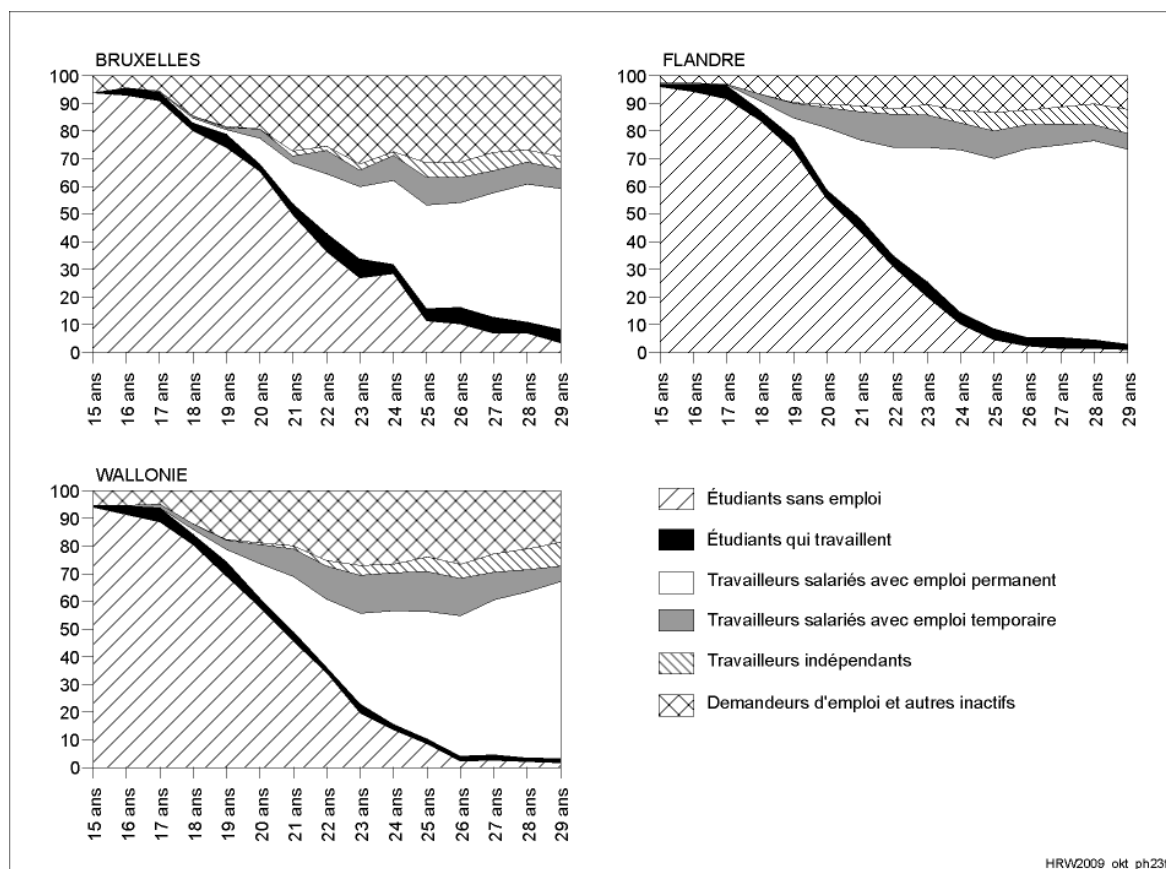
On observe des différences entre les trois régions belges, plus ténues certes que celles enregistrées entre les pays européens, mais néanmoins sensibles.

Ainsi, au niveau de la scolarisation, la sortie du système scolaire est plus précoce en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. Plus de la moitié des jeunes Flamands ne sont plus scolarisés à partir de 20 ans, tandis que dans les deux autres régions, cette proportion ne s'observe respectivement qu'à 21 et 22 ans. Plusieurs facteurs peuvent jouer, notamment l'état du marché de l'emploi, mais aussi et surtout, la politique de redoublement scolaire, qui est nettement plus répandue en Communauté française qu'en Communauté flamande.

En Wallonie et à Bruxelles, la transition vers le marché du travail s'effectue par conséquent légèrement plus tard, mais aussi avec plus de difficultés: le pourcentage de jeunes demandeurs d'emploi ou inactifs y est plus de deux fois plus élevé qu'en Flandre, quel que soit le groupe d'âge envisagé. À 25 ans, 13 p.c. de la population n'est ni aux études, ni en emploi en Flandre, contre 24 p.c. en Wallonie et 31 p.c. à Bruxelles. Dans cette dernière région, cette proportion ne diminue que marginalement au-delà de 25 ans, tandis qu'en Wallonie, on ne compte plus que 18 p.c. de personnes dans cette situation à l'âge de 29 ans.

Enfin, la transition vers l'emploi permanent semble davantage passer par l'emploi temporaire en Wallonie qu'à Bruxelles ou en Flandre. Dans cette dernière région, les tensions sur le marché du travail favorisent peut-être la conclusion plus précoce d'un contrat à durée indéterminée. En Wallonie comme en Flandre, 12 p.c. des jeunes de 22 ans ont un contrat temporaire. Cette proportion décroît graduellement à partir de cet âge en Flandre, pour ne plus concerner que 6 p.c. des jeunes de 28-29 ans. En Wallonie, en revanche, on compte environ 14 p.c. des jeunes de 23 à 26 ans occupés dans des emplois temporaire. Ce n'est qu'au-delà de cet âge que cette proportion diminue, jusqu'à 6 p.c. à 29 ans.

Graphique 33 - Situation au regard de l'emploi par âge simple dans les trois régions belges en 2007
(pourcentages du total)



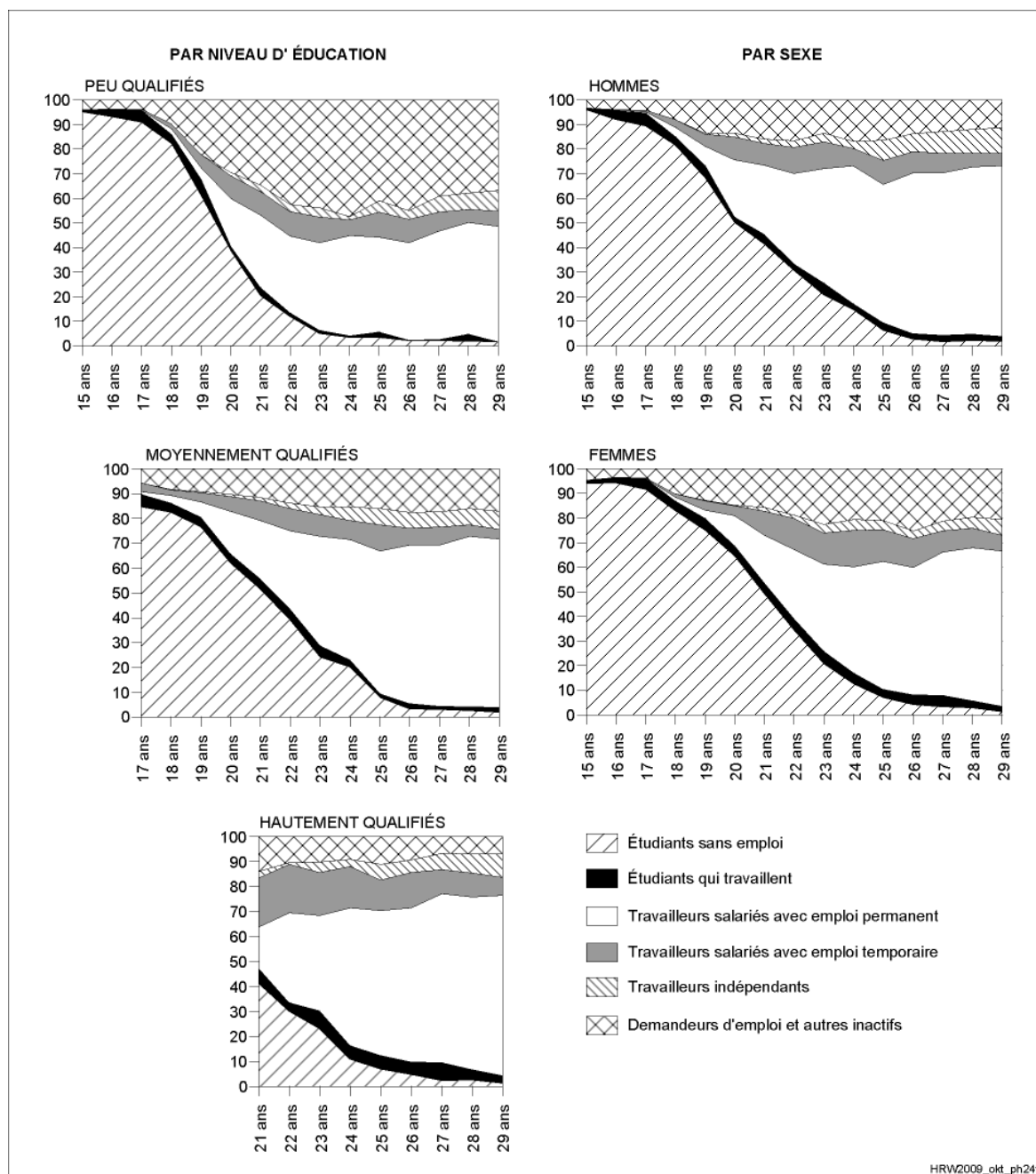
Source: Eurostat (EFT).

Les profils ventilés selon les caractéristiques individuelles comme le sexe ou le niveau d'éducation livrent aussi des enseignements intéressants²⁹.

Les femmes connaissent une scolarité en moyenne plus longue que celle des hommes. L'âge auquel la moitié de la population est sortie des études se situe à 21 ans pour les hommes et à 22 ans pour les femmes. La transition vers le marché du travail est plus malaisée pour les femmes: elles sont proportionnellement moins nombreuses en emploi, et, parmi celles qui travaillent, on compte davantage de contrats temporaires que chez les hommes. En revanche, le travail indépendant est plus répandu chez les hommes que chez les femmes. Enfin, la proportion de femmes qui ne sont ni aux études, ni en emploi s'accroît considérablement avec l'âge pour se stabiliser à partir de 23 ans, âge auquel un cinquième des femmes sont concernées par ce statut. En revanche, la proportion d'hommes dans cette situation diminue au-delà de 25 ans pour ne plus concerner que 11 p.c. des jeunes de 29 ans.

²⁹ La ventilation par nationalité n'est pas disponible.

Graphique 34 - Situation au regard de l'emploi par âge simple en Belgique en 2007: ventilation par niveau d'éducation et par sexe
(pourcentages du total)



Source: Eurostat (EFT).

Les enseignements des profils par niveau d'éducation sont plus malaisés à tirer. En effet, parmi les peu qualifiés de 15 à 18-20 ans, comme parmi les moyennement qualifiés de 18 à 22-23 ans, on trouve naturellement une proportion importante de jeunes qui n'ont pas terminé leur cursus scolaire. Par ailleurs, parmi les hautement qualifiés, du fait de la longueur des études, on n'a que très peu de données significatives avant l'âge de 23-24 ans. Néanmoins, on peut dire que les

hautement qualifiés ont davantage de chance de trouver du travail rapidement au sortir de leurs études, même si celles-ci sont plus longues. À 22 ans, plus de la moitié des jeunes hautement qualifiés occupaient un emploi; pour les moyennement qualifiés, cette proportion n'était atteinte qu'à 23 ans, et à 25 ans seulement pour les peu qualifiés. Notons que pour les peu qualifiés, le seuil de 50 p.c. de la population en emploi est quasiment atteint un an plus tôt, tandis que pour les hautement qualifiés, c'est loin d'être le cas. Les jeunes hautement qualifiés sont ceux qui sont le plus confrontés aux contrats temporaires, particulièrement au début de leur carrière professionnelle. C'est aussi parmi cette population qu'on trouve la plus grande proportion de travailleurs indépendants, et la plus faible part de personnes qui ne sont ni aux études, ni en emploi. Ces derniers représentent moins de 10 p.c. des jeunes très qualifiés de plus de 25 ans, alors qu'ils sont 15 à 17 p.c. parmi les moyennement qualifiés, et environ 40 p.c. parmi les peu qualifiés.

Synthèse

L'examen du statut socio-économique de la population de 15 à 29 ans par âge simple met en lumière des processus d'insertion sur le marché du travail très différents entre les pays de l'UE15.

L'âge moyen de fin de scolarité est ainsi assez variable. En Belgique, il est de 21 ans, comme en moyenne dans l'UE15, mais cet indicateur s'échelonne de 19 ans au Royaume-Uni à 24 ans en Finlande. La combinaison scolarité-emploi est assez rare en Belgique, alors que dans d'autres États-membres, la moitié des étudiants travaillent. Le premier emploi correspond ainsi souvent à la première activité professionnelle en Belgique, alors qu'au Danemark et aux Pays-Bas, la moitié des jeunes exercent déjà un emploi à 16 ans. Le recours aux contrats temporaires est aussi très variable. Dans la plupart des pays, la part des travailleurs concernés par des contrats temporaires diminue quand l'âge augmente, ce qui indique qu'il s'agit d'une voie d'accès à l'emploi stable.

Dans les régions belges, la fin de la scolarité intervient légèrement plus tôt en Flandre (20 ans) qu'en Wallonie (21 ans) et à Bruxelles (22 ans), en raison sans doute des pratiques différentes en matière de redoublement. Les contrats temporaires semblent plus répandus en Wallonie que dans les deux autres régions.

Les femmes connaissent un parcours scolaire plus long que celui des hommes, mais elles sont davantage que ces derniers confrontées aux contrats temporaires et à l'inactivité: à partir de 23 ans, on compte un cinquième de femmes inactives.

L'insertion sur le marché du travail se fait plus aisément pour les hautement qualifiés, mais le travail temporaire constitue pour nombre d'entre eux un passage obligé. L'accès à un emploi reste particulièrement difficile pour les peu qualifiés, dont plus d'un tiers sont encore sans emploi à 29 ans.

4.3. Durée de la phase d'insertion

Les questionnaires nationaux des enquêtes sur les forces de travail diffèrent sur certains points des questionnaires harmonisés, parce qu'il a semblé utile aux instituts statistiques nationaux d'ajouter un certain nombre de questions pour tenir compte des spécificités du pays, ou pour analyser l'impact d'une série de mesures de la politique de l'emploi.

Au niveau belge, il est ainsi possible, pour les personnes en emploi au cours de la semaine de référence et celles sans emploi mais qui ont déjà exercé un emploi rémunéré au cours des huit années précédant l'enquête, d'identifier l'année de l'obtention du premier emploi significatif

(défini comme « un emploi d'une durée de six mois au moins ») et de la comparer avec l'année d'obtention du diplôme le plus élevé. En combinant ces dates avec la date de naissance du répondant, on peut calculer l'âge d'obtention du diplôme et du premier emploi, et estimer ainsi la durée de la transition entre l'école et le premier emploi significatif.

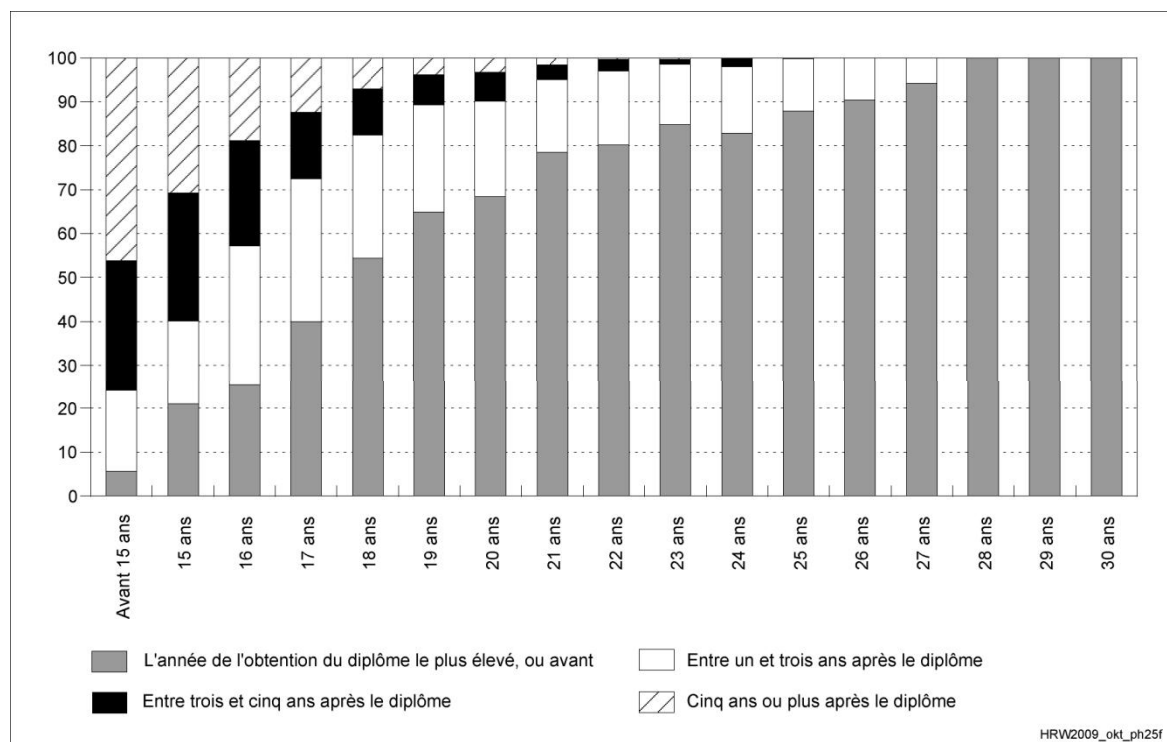
Il est à noter que les résultats qui découlent de ce calcul ne peuvent être extrapolés à l'ensemble de la population, puisque les personnes qui n'ont pas travaillé au cours des huit années précédant l'enquête en sont exclues. En particulier, on ne prend pas en compte les jeunes qui n'ont pas encore décroché leur premier emploi, soit parce que leurs caractéristiques personnelles rendent leur intégration sur le marché du travail particulièrement difficile (la transition entre école et emploi est donc particulièrement longue), soit parce que le temps écoulé entre la fin de leurs études et l'enquête est particulièrement réduit. Par ailleurs, la durée de six mois minimum pour un premier emploi significatif rend cette définition relativement restrictive, mais il est entendu qu'une telle durée de travail permet de capitaliser une expérience professionnelle favorisant une intégration véritable sur le marché du travail.

Étant donné que la scolarité obligatoire porte jusqu'à 18 ans en Belgique, on s'est intéressé à la population de 18 à 29 ans³⁰ ayant déjà exercé un premier emploi significatif. Ce faisant, on a restreint la population couverte. Pour éviter d'être confronté à des données non significatives, on a travaillé avec les résultats d'enquêtes couvrant six trimestres consécutifs (les trois derniers de 2007 et les trois premiers de 2008). Cette population a par ailleurs été regroupée en catégories numériquement significatives en fonction de l'âge d'obtention du diplôme et du premier emploi.

Il ressort de l'analyse que la durée de la transition est d'autant plus longue que les personnes ont obtenu leur diplôme le plus élevé jeune. Ainsi, près de la moitié des personnes ayant obtenu leur diplôme le plus élevé avant l'âge de 15 ans ont mis 5 ans ou plus avant d'obtenir un premier emploi d'une durée de six mois au moins. Ce résultat traduit bien entendu, comme on va le voir plus loin, que l'âge d'acquisition du diplôme et le niveau de celui-ci sont corrélés. Parmi les jeunes ayant obtenu leur diplôme le plus élevé très jeunes, on trouve en majorité des personnes qui ont quitté prématurément l'école, sans diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. La proportion de jeunes connaissant une transition particulièrement longue diminue sensiblement lorsque l'âge d'obtention du diplôme le plus élevé augmente: elle n'est plus que de 30 p.c. pour les diplômés à 15 ans et de moins de 20 p.c. pour les diplômés à 16 ans, et devient négligeable au-delà de 20 ans. À l'autre extrême, la totalité des jeunes ayant obtenu leur diplôme à partir de 28 ans ont accédé à un premier emploi significatif dans l'année qui a suivi. Au-delà de 20 ans, les jeunes qui mettent plus de 3 ans à obtenir un premier emploi sont largement minoritaires. Néanmoins, la transition dure de 1 à 3 ans pour plus de 15 p.c. des jeunes âgés de 21 à 24 ans. Cette proportion passe sous le seuil des 10 p.c. à partir de 26 ans seulement.

³⁰ Dans cette analyse, il n'a pas été possible d'isoler les étudiants du reste de la population. Néanmoins, le fait de s'intéresser aux personnes ayant déjà exercé un emploi d'une durée d'au moins 6 mois permet de supposer que le nombre d'étudiants compris dans notre population d'analyse est très restreint, étant donné la faible propension des jeunes belges à combiner scolarité et emploi.

Graphique 35 – Durée de la phase d'insertion en 2007-2008: année d'obtention du premier emploi d'une durée de six mois au moins, en fonction de l'âge d'obtention du diplôme le plus élevé
(pourcentages du total, population ayant déjà exercé un premier emploi significatif)

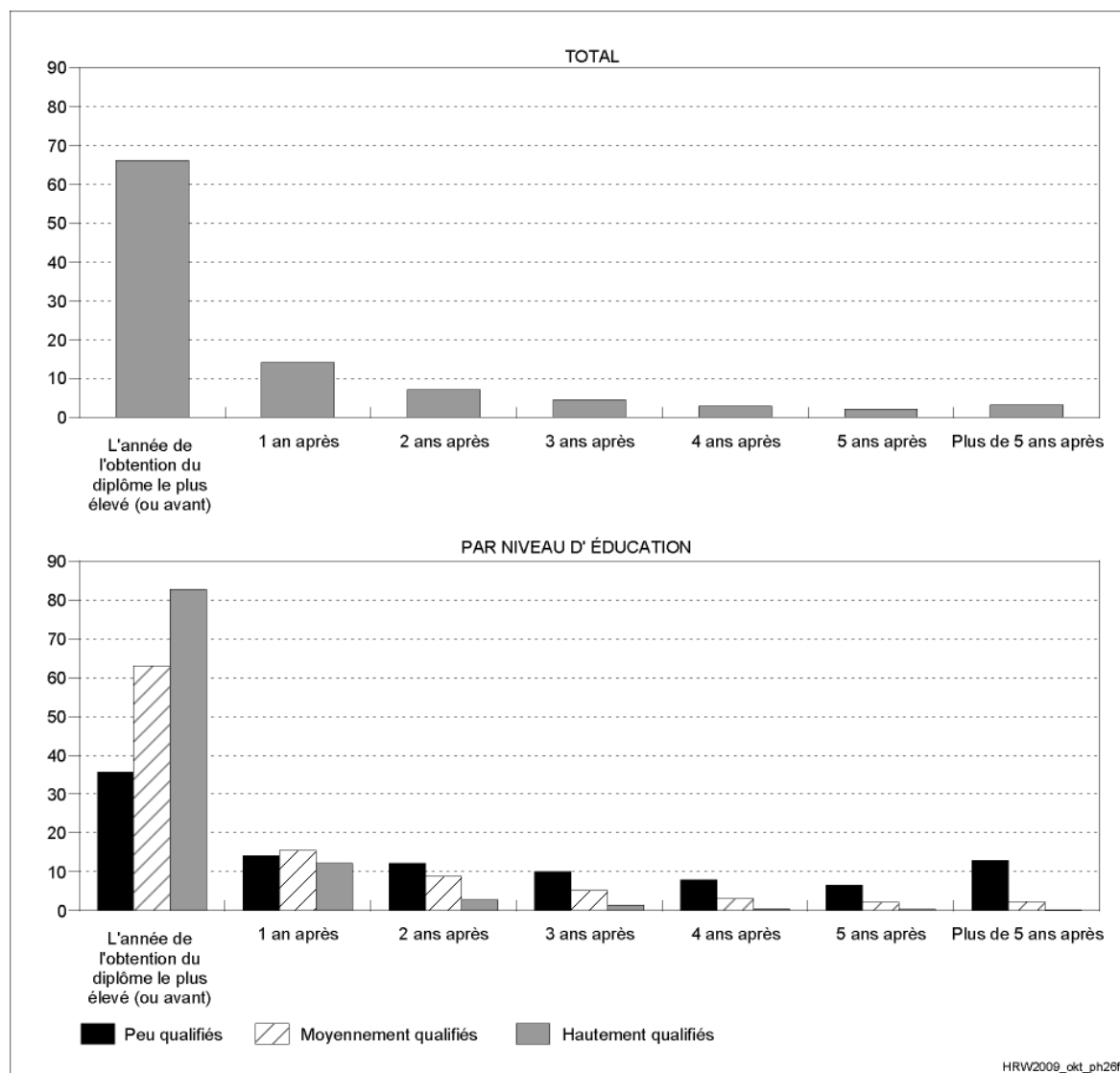


Source: DGSIE (EFT).

Si la durée de la transition varie en fonction de l'âge d'obtention du diplôme le plus élevé, c'est surtout parce qu'elle varie en fonction du diplôme obtenu. En moyenne, 66 p.c. des jeunes ont obtenu leur premier emploi significatif l'année de leur diplôme. Mais cette proportion ne s'élève qu'à 36 p.c. pour les jeunes peu qualifiés, contre 63 p.c. pour les moyennement qualifiés et 83 p.c. pour les très qualifiés. Un an après l'obtention de leur diplôme, 15 p.c. des jeunes ont obtenu un premier emploi, une proportion qui est relativement semblable pour les trois niveaux de qualification. Plus la transition s'allonge, moins grande est la part des jeunes concernés, sauf pour les peu qualifiés: 13 p.c. d'entre eux n'ont obtenu leur premier emploi d'une durée de six mois au moins que plus de 5 ans après l'obtention de leur diplôme le plus élevé, contre 2 p.c. seulement des moyennement qualifiés et une proportion négligeable de personnes hautement qualifiées.

Graphique 36 - Durée de la phase d'insertion en 2007-2008: ventilation en fonction du diplôme le plus élevé obtenu

(pourcentages du total, population ayant déjà exercé un premier emploi significatif)



Source: DGSIE (EFT).

Synthèse

Plus le diplôme est élevé, plus l'accès à un emploi stable est rapide. En moyenne, deux tiers des personnes âgées de 18 à 29 ans qui ont déjà exercé un emploi d'une durée de six mois au moins l'ont obtenu au plus tard l'année de l'obtention de leur diplôme, mais cette proportion varie considérablement selon le diplôme obtenu: pour les peu qualifiés, elle ne s'élève qu'à 36 p.c. (13 p.c. d'entre eux ont même mis plus de 5 ans à obtenir un tel emploi), alors qu'elle atteint 83 p.c. pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

4.4. Statut socioéconomique de la population non étudiante

4.4.1. Situation sur le marché du travail un an après la fin des études

L'insertion des jeunes sur le marché du travail après leurs études peut, dans un premier temps, être analysée sur la base des données des personnes qui, selon les informations de l'enquête sur les forces de travail³¹, n'étaient plus étudiantes au moment où a été menée l'enquête mais l'étaient encore l'année précédente³². La situation de ces personnes sur le marché du travail est examinée sous l'angle de leur statut objectif (emploi, chômage, inactivité), tel que le définit le BIT. Dans la mesure où seul un nombre assez restreint de personnes sont concernées, les données des enquêtes de 2006 et 2007 ont été combinées afin d'obtenir des résultats aussi représentatifs que possible.

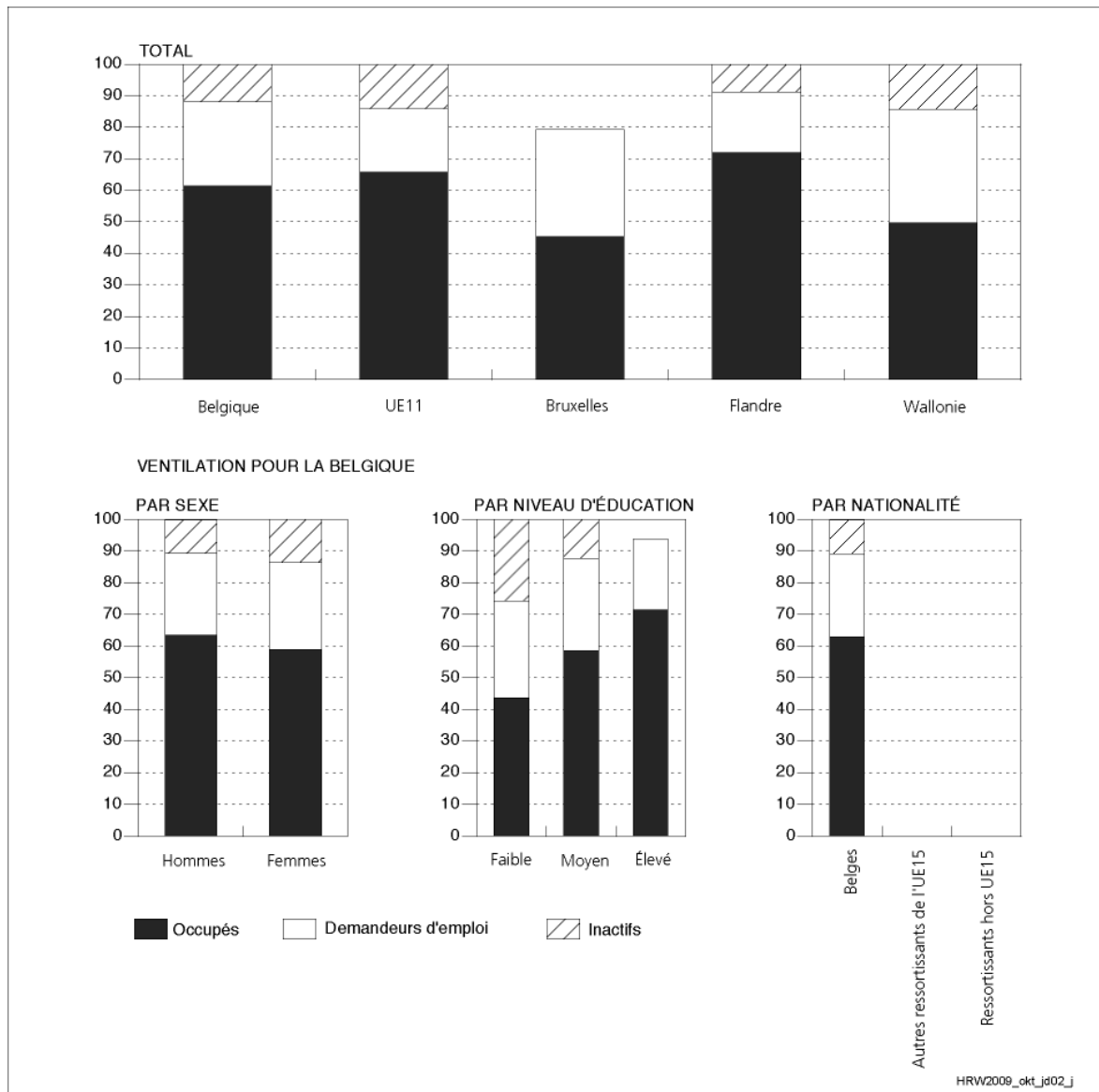
À l'époque, environ 61 p.c. des personnes âgées de 15 à 29 ans étaient occupées en Belgique un an après la fin de leurs études; environ 27 p.c. étaient demandeuses d'emploi et 12 p.c. étaient inactives. On observe des écarts flagrants entre régions. En Flandre, 72 p.c. des jeunes travaillaient 1 an après la fin de leurs études, contre seulement la moitié en Wallonie et 45 p.c. à Bruxelles. Cette proportion atteignait en moyenne presque 66 p.c. dans l'UE11, où elle dépassait de quelque 4 points de pourcentage le résultat obtenu en Belgique. Établie à 14 p.c., la part des jeunes ne travaillant pas et ne recherchant pas d'emploi (les inactifs) y était également légèrement supérieure à celle de la Belgique.

³¹ Cette approche sur la base des données des enquêtes sur les forces de travail diffère de celle utilisée dans la partie 4.1; les pourcentages obtenus concernant l'intégration des jeunes ne sont donc pas directement comparables.

³² Ce recensement se fait sur la base du statut subjectif: ce sont les répondants eux-mêmes qui communiquent leur statut sur le marché du travail au moment de l'enquête et au cours de l'année précédente. Ce statut est opposé au statut BIT objectif, qui est déterminé sur la base des réponses formulées à une série de questions visant à évaluer si la personne concernée répond ou non aux critères définis par le Bureau international du travail.

Graphique 37 - Statut sur le marché du travail un an après la fin des études en Belgique, dans l'UE¹ et dans les régions en 2006-2007²

(pourcentages de la population non étudiante correspondante de 15 à 29 ans)



Source: Eurostat (EFT).

¹ UE11, c'est-à-dire l'UE15 abstraction faite de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Irlande et du Royaume-Uni, pour lesquels aucune donnée (fiable) sur le nombre d'étudiants n'est disponible.

² Les données non représentatives n'apparaissent pas dans le graphique.

Si l'on se réfère au taux d'emploi un an après la fin des études, les hommes s'insèrent plus aisément que les femmes (respectivement 64 et 59 p.c. environ en Belgique). De plus, l'insertion est d'autant plus facile que le niveau d'éducation des intéressés est élevé (de presque 44 p.c. pour les jeunes peu qualifiés à 72 p.c. pour les jeunes hautement qualifiés). Pour la ventilation par nationalité, les données belges portant sur les étrangers (européens ou non) ne sont pas représentatives. À l'évidence, les non-Européens dans l'UE11 éprouvent globalement plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Pour autant que les données soient représentatives et permettent donc de dégager des conclusions, ces constats s'appliquent également aux régions. La différence entre les sexes est cependant minime en Flandre: 1 an après la fin de leurs études, 72,2 p.c. des hommes travaillent, pour 71,6 p.c. des femmes. En Wallonie, cet écart atteint 10 points de pourcentage (54,5 p.c. pour les hommes et 44,7 p.c. pour les femmes). À Bruxelles, environ la moitié des hommes seulement travaillaient en 2006-2007; s'agissant des femmes³³, la proportion était nettement plus faible encore.

Pour toutes les ventilations effectuées, le taux d'emploi un an après la fin des études apparaît nettement plus élevé dans l'UE11 qu'en Belgique, sauf dans le cas des jeunes hautement qualifiés (respectivement 70,3 et 71,6 p.c.).

4.4.2. Situation sur le marché du travail après l'obtention du diplôme le plus élevé

Il n'est pas possible de recourir à la méthode utilisée dans le cadre du point précédent pour examiner la suite de la trajectoire d'insertion. Le statut subjectif dont il est question dans les enquêtes sur les forces de travail n'est en effet disponible que pour l'année de l'enquête et l'année précédente, pas les antérieures.

L'enquête fournit néanmoins des informations quant à l'année au cours de laquelle le diplôme le plus élevé a été obtenu. Si l'on combine ces données au statut subjectif renseigné pour l'année sur laquelle porte l'enquête, on peut analyser la situation sur le marché du travail des jeunes qui ne sont plus aux études³⁴, et ce plusieurs années après l'obtention du diplôme le plus élevé.

La trajectoire d'insertion est examinée pour les dix années qui suivent l'obtention du diplôme le plus élevé. Pour les jeunes hautement qualifiés, cela serait toutefois impossible si l'on n'examinait que la tranche d'âge jusqu'à 29 ans. Il n'est en effet normalement pas possible de terminer des études supérieures avant d'avoir atteint l'âge de 21 ans, voire plusieurs années plus tard pour certaines études universitaires. Dans le cadre de la présente analyse, on a dès lors choisi d'élargir la tranche d'âge considérée aux 15-39 ans³⁵. Les données disponibles se rapportent à l'année 2007.

En ce qui concerne l'insertion immédiate, les résultats de cette méthode peuvent être comparés à ceux qui ont été enregistrés un an après le terme des études (cf. point précédent). En Belgique, en 2007, près de 79 p.c. des non-étudiants âgés de 15 à 39 ans qui avaient obtenu leur diplôme le plus élevé en 2006 avaient un emploi, contre 76 p.c. en moyenne dans l'UE11. En Flandre, ce pourcentage atteignait quelque 87 p.c., contre respectivement 68 et 66 p.c. en Wallonie et à Bruxelles.

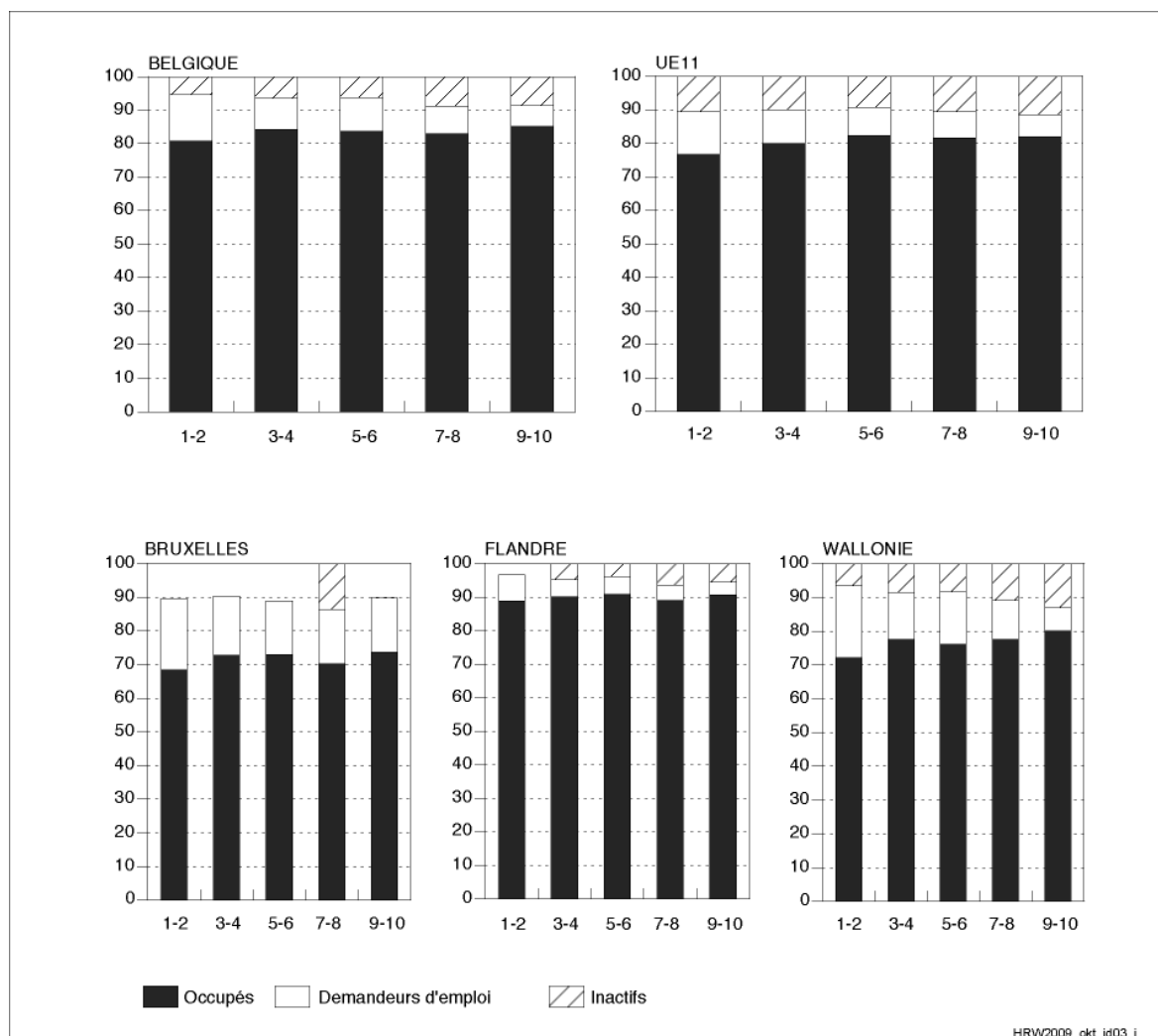
³³ Dans les données de l'EFT sur Bruxelles, le nombre de femmes occupées n'étant plus étudiantes n'était pas suffisant pour obtenir des résultats représentatifs.

³⁴ Il est indispensable d'écarter les étudiants de l'analyse, pour ne pas donner une image biaisée de l'insertion sur le marché du travail, étant donné que la date à laquelle ils ont obtenu leur dernier diplôme correspond à un stade intermédiaire de leur scolarité et non à leur arrivée sur le marché du travail.

³⁵ Dans la pratique, cet élargissement ne vaut d'ailleurs presque que pour les personnes hautement qualifiées. Dans la mesure où la majorité des personnes peu et moyennement qualifiées terminent leurs études (et obtiennent donc leur diplôme le plus élevé) beaucoup plus tôt, la restriction liée à la population considérée (uniquement les personnes qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé au cours des dix dernières années) fait que, pour ces groupes, on ne sélectionne pratiquement que les personnes âgées de 29 ans au plus.

Graphique 38 - Statut sur le marché du travail après l'obtention du diplôme le plus élevé en Belgique, dans l'UE¹ et dans les régions² en 2007

(pourcentages de la population non étudiante correspondante âgée de 15 à 39 ans)



Source: Eurostat (EFT).

¹ UE11, c'est-à-dire l'UE15 abstraction faite de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Irlande et du Royaume-Uni, pour lesquels aucune donnée (fiable) sur le nombre d'étudiants n'est disponible.

² Les données non représentatives n'apparaissent pas dans le graphique.

Tant en Belgique que dans les régions et en moyenne dans l'UE, les taux d'emploi obtenus sont donc notablement supérieurs à ceux tirés des résultats présentés au point précédent, obtenus sur la base des données enregistrées un an après la fin des études; le nombre relatif de jeunes tant demandeurs d'emploi qu'inactifs est sensiblement plus faible. Les données enregistrées un an après l'obtention du diplôme le plus élevé montrent dès lors que l'insertion sur le marché du travail est beaucoup plus rapide³⁶. Cette différence indique que de plus grandes opportunités d'emploi sont offertes aux personnes qui achèvent leurs études et obtiennent un diplôme. Tel est

³⁶ L'insertion plus rapide que l'on obtient ici ne peut pas être imputée à l'élargissement de la tranche d'âge considérée aux personnes âgées de 15 à 39 ans. En effet, le taux d'emploi un an après la fin des études des personnes âgées de 15 à 39 ans est comparable à celui des personnes âgées de 15 à 29 ans; il y a effectivement relativement peu de personnes qui ne terminent leurs études que lorsqu'elles ont entre 30 et 39 ans.

en effet le cas de la population examinée ici (il s'agit des non-étudiants qui ont obtenu un diplôme l'année précédente), alors que ça ne l'est pas nécessairement lorsque l'on considère - comme dans le cadre du point précédent - tous les non-étudiants qui étaient encore aux études l'année précédente (y compris donc les personnes qui ont mis un terme à leurs études sans avoir obtenu de diplôme supplémentaire).

Il est néanmoins remarquable que les taux d'emploi obtenus soient plus élevés en Belgique qu'en moyenne dans l'UE11. Selon ces résultats, les chances de trouver un emploi sont donc un peu plus importantes en Belgique qu'en moyenne dans l'UE pour les jeunes qui obtiennent un diplôme à la fin de leurs études, alors que ce serait l'inverse pour les jeunes qui mettent un terme à leurs études sans avoir obtenu de diplôme supplémentaire.

Les données relatives à l'année au cours de laquelle le diplôme le plus élevé a été obtenu permettent par ailleurs d'examiner la suite de la trajectoire d'insertion. Afin d'accroître la représentativité des résultats, ces derniers ont été regroupés par tranches de deux ans (après 1-2, 3-4, 5-6, 7-8 et 9-10 ans).

D'autres études consacrées à ce sujet ont conclu que l'insertion sur le marché du travail des jeunes est progressive dans la mesure où, lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail, ils entrent en concurrence les uns avec les autres, de même qu'avec des personnes plus âgées qui ont déjà acquis une certaine expérience professionnelle. Leur insertion n'atteindrait sa vitesse de croisière qu'un certain temps après avoir quitté l'école, lorsqu'ils sont eux-mêmes mieux en mesure d'évaluer leurs chances de décrocher un emploi et que les employeurs évaluent mieux leur potentiel de productivité (OCDE, 2008).

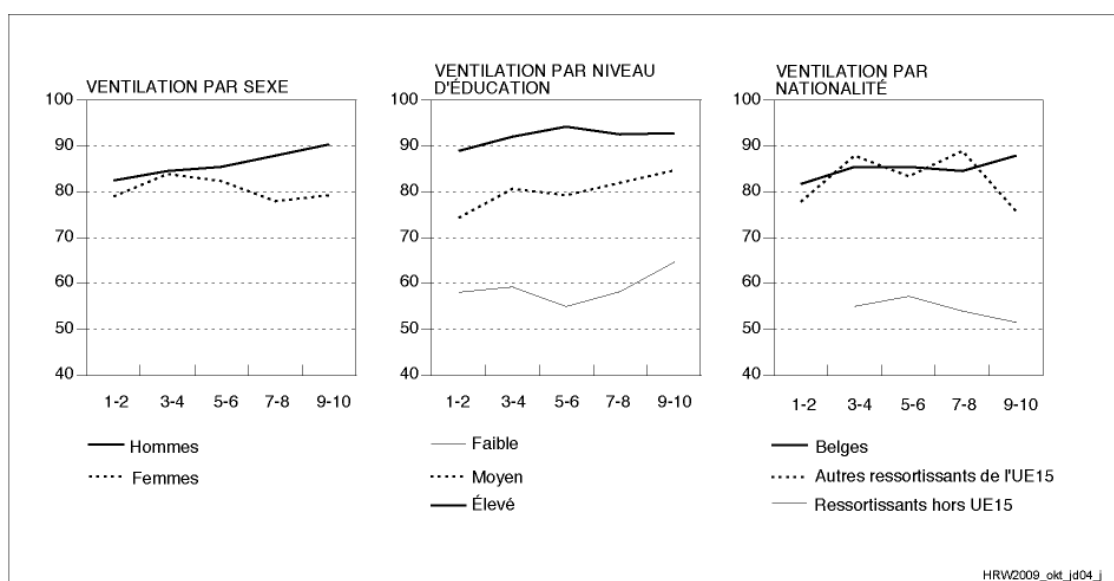
Selon les résultats obtenus ici, cet effet est cependant assez limité tant en Belgique qu'en moyenne dans l'UE³⁷. En Belgique, près de 81 p.c. des jeunes non-étudiants sont en emploi dans un délai d'un à deux ans après l'obtention de leur diplôme le plus élevé; après 9-10 ans, ce pourcentage passe à quelque 85 p.c. La proportion des demandeurs d'emploi diminue de plus de moitié (de 14 à 6 p.c.), mais le taux d'inactivité passe progressivement d'environ 5 à 8,6 p.c.

Cette évolution est comparable à celle observée dans l'UE: au cours de la période considérée, le taux d'emploi augmente, la part du chômage diminue de moitié et l'inactivité progresse quelque peu.

À Bruxelles et en Wallonie, la part de l'emploi au cours de cette période progresse de respectivement 5 et 8 points de pourcentage. En Flandre, la hausse reste très limitée; au cours des deux premières années, 89 p.c. des intéressés ont en effet déjà un emploi. Les opportunités d'insertion y sont d'ailleurs sensiblement plus élevées que dans le reste du pays tout au long de la période de dix ans considérée; elles sont nettement les plus faibles à Bruxelles.

37 Le taux d'emploi augmente beaucoup plus vivement au cours de la période de dix ans considérée si l'on prend tous les jeunes en considération et non les seuls jeunes non-étudiants. Comme on l'a déjà dit, les résultats d'une telle analyse sont toutefois biaisés par les jeunes qui poursuivent leurs études sans exercer d'activité professionnelle.

Graphique 39 - Taux d'emploi après l'obtention du diplôme le plus élevé en Belgique¹ en 2007
(pourcentages de la population non-étudiante âgée de 15 à 39 ans correspondante)



Source: Eurostat (EFT).

¹ Les données non représentatives n'apparaissent pas dans le graphique.

La trajectoire d'insertion totale obtenue varie fortement entre les différents groupes de population. Les données relatives à la Belgique indiquent que l'insertion des hommes et celle des femmes sont très similaires au départ mais, alors que le taux d'emploi des hommes ne cesse de progresser légèrement, celui des femmes recule à partir de 5-6 ans après l'obtention du diplôme le plus élevé. Le taux d'inactivité plus élevé qu'on observe pour ces dernières tient indéniablement au traditionnel partage des rôles, manifestement toujours en vigueur au sein des ménages, où, lorsque la famille s'agrandit, les femmes restent plus souvent que les hommes à la maison pour s'occuper des enfants.

L'emploi des personnes hautement qualifiées plafonne après 5-6 ans - 94 p.c. d'entre elles ont alors un travail -, alors que, à ce moment, la participation au marché du travail des personnes moyennement qualifiées continue de progresser. Leurs opportunités de trouver un emploi augmentent en effet avec l'expérience. Sur l'ensemble de la période considérée, ces opportunités d'emploi présentent néanmoins une corrélation positive avec le niveau d'éducation: le fait de poursuivre des études accroît les chances de trouver un emploi, quel que soit le nombre d'années depuis lesquelles le diplôme a été obtenu.

L'insertion sur le marché du travail est également étroitement liée à la nationalité. Sur l'ensemble de la période de dix ans considérée, le taux d'emploi des non-ressortissants de l'UE est en effet sensiblement inférieur à celui des personnes ayant la nationalité d'un des pays de l'UE, pour ces derniers, il diminue même vers la fin de la période examinée. On observe également une différence au sein du groupe des ressortissants de l'UE: alors que l'on enregistre une légère tendance haussière pour les Belges, le taux d'emploi des autres ressortissants de l'UE après 9-10 ans s'établit plus ou moins au même niveau que celui observé 1-2 ans après l'obtention du diplôme le plus élevé. L'insertion des étrangers sur le marché du travail apparaît ainsi notablement plus problématique que celle des Belges.

Synthèse

Un an après la fin des études, 61 p.c. des jeunes en moyenne ont un travail en Belgique. Ce pourcentage est plus élevé pour les hommes et augmente avec le niveau d'études. La situation est nettement plus favorable en Flandre que dans les deux autres régions.

Les chances de trouver un emploi sont plus grandes pour les jeunes ayant décroché un diplôme au terme de leurs études. Leur taux d'emploi progresse encore quelque peu durant les dix années suivantes. En dépit d'une insertion initiale plus élevée, la hausse est surtout marquée pour les hommes. L'augmentation est la plus faible en Flandre et chez les jeunes très qualifiés. Toutefois, même à la fin de cette période, il subsiste un écart important par rapport aux jeunes peu qualifiés et aux deux autres régions.

4.5. Analyse multivariée des transitions sur le marché du travail

Nous avons jusqu'à présent décrit et examiné un à un les grands facteurs influençant la transition des jeunes du système éducatif vers le marché du travail. Une telle étude doit être complétée par une approche multivariée, qui permet de quantifier l'importance relative des différents facteurs pour cette transition.

À cette fin, nous utilisons, comme dans le reste du Rapport, les données des enquêtes sur les forces de travail. Ces données ont toutefois deux limitations. Premièrement, elles ne comprennent que peu d'éléments rétrospectifs puisqu'elles sont collectées dans le but d'établir un portrait précis et comparable entre pays de l'UE des situations du marché du travail à un moment donné. Deuxièmement, nous ne disposons que de données agrégées.

Nous complétons dès lors cette information à l'aide de données individuelles de l'enquête sur les conditions de vie (SILC).

Le paradigme habituel d'une économie de marché en situation de concurrence parfaite, où l'offre et la demande se rencontrent sans friction s'avère le plus souvent inadéquat pour étudier le marché du travail, en particulier pour examiner les étapes de la carrière professionnelle, à travers les âges de la vie et en fonction du cycle de l'activité.

En effet, la recherche d'un emploi ou l'évaluation de la qualité de l'appariement entre un employeur et un salarié pour un poste de travail donné, sont des phénomènes qui prennent du temps et sont coûteux. Cet aspect frictionnel est renforcé par l'existence d'une grande hétérogénéité des agents (en termes de qualification, d'âge, de taille d'entreprise, de secteur d'activité, etc.) et des transitions possibles. Les sorties de l'emploi, tout comme les entrées, peuvent être de natures très différentes: elles incluent les sorties d'emplois saisonniers, les séparations temporaires, les fins de contrats à durée déterminée, les licenciements, les démissions, le travail intérimaire, etc. Idéalement, tous ces phénomènes doivent être distingués.

Étudier les transitions dans la carrière professionnelle est une nécessité pour mieux appréhender la dynamique du marché du travail. Les conséquences du taux de chômage élevé observé pour les jeunes dépendent des facteurs dynamiques qui le déterminent.

Un taux de chômage élevé n'est pas nécessairement problématique. Si les flux d'entrée et de sortie du chômage sont tous les deux élevés, cela se traduit en moyenne par une durée de chômage courte pour chaque individu. Le taux de chômage élevé reflète dès lors simplement le délai pour permettre un bon appariement entre travailleurs et postes de travail. Cette meilleure

qualité de l'appariement, a priori plus productif et plus durable, est bénéfique pour l'ensemble des acteurs concernés et pour l'économie en général.

Mais le taux de chômage élevé des jeunes peut résulter d'une situation très différente, si les flux d'entrée et de sortie sont faibles et le chômage de longue durée très important. En effet, quel que soit le cadre théorique utilisé, un chômage de longue durée ne peut jamais être interprété comme contribuant à l'efficacité de l'économie.

4.5.1. Les transitions sur le marché du travail au travers des EFT

Il n'existe pas en Belgique d'enquête longitudinale spécifique sur les jeunes entamant leur carrière professionnelle, à l'image par exemple de l'enquête "Génération" en France qui suit un échantillon important de jeunes ayant quitté le système éducatif, tout le long de leur parcours d'insertion dans la vie professionnelle. Une initiative similaire existe toutefois en Flandre grâce au groupe de recherche interdisciplinaire SONAR ('Studiegroep van Onderwijs naar Arbeidsmarkt').

L'étude de l'intégration des jeunes sur le marché du travail se base dans cette section sur les enquêtes sur les forces de travail³⁸. Elles ont l'avantage d'être harmonisées au niveau européen et les résultats sont rapidement disponibles. Même si elles couvrent une période assez longue, elles ont néanmoins d'abord été conçues pour des analyses en coupe transversale et ne permettent pas le suivi des mêmes personnes à travers le temps, comme le ferait une enquête longitudinale.

Pour étudier les transitions, un élément rétrospectif a été introduit dans l'EFT sous la forme d'une question concernant le statut socioprofessionnel subjectif de la personne un an avant l'enquête. Par conséquent, avec l'EFT, un maximum d'une transition par an et par personne peut être enregistré, alors que plusieurs mouvements ont pu avoir lieu durant ce laps de temps. En particulier, si la personne est retournée dans la même situation par rapport à l'activité qu'un an auparavant, il n'y a pas de transition enregistrée.

Contrairement à leur statut objectif BIT (emploi, chômage, inactivité) au moment de l'enquête, qui est déduite de plusieurs questions afin de satisfaire aux critères internationaux définis par le BIT, le statut subjectif déclaré un an avant l'enquête repose uniquement sur la perception de la personne de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Cela laisse donc potentiellement la place à des interprétations différentes selon les individus, comme il est inhérent à toute donnée d'enquête.

Nous pouvons calculer, à partir du statut subjectif déclaré un an auparavant, la répartition de ces personnes lors de l'année de l'enquête. Cette répartition peut être faite soit en fonction de leur statut objectif, soit par rapport au statut subjectif déclaré, qui correspond exactement à la variable rétrospective. Comme exemple, nous présentons ces deux répartitions pour les 7 millions de personnes de la population en âge de travailler répertoriées dans l'enquête de 2007 pour la Belgique.

³⁸ Pour plus d'informations sur les enquêtes sur les forces de travail, voir annexe.

Tableau 25 - Population en âge de travailler en Belgique en 2007: ventilation selon le statut objectif et le statut subjectif déclaré en 2006
(nombre de personnes)

Statut Subjectif en 2006 \ Statut objectif en 2007	Statut objectif en 2007			
	Emploi	Chômage	Inactivité	Total
En emploi	4.073.360	90.270	101.844	4.265.474
Au chômage	99.246	170.325	216.758	486.329
Au foyer	17.723	21.770	444.645	484.138
Aux études	110.384	47.976	833.417	991.777
En incapacité de travail	18.259	5.881	229.553	253.693
À la (pré)retraite	n.r.	n.r.	408.839	412.948
Autre inactif	25.737	15.616	72.100	113.453
Total	4.348.054	352.603	2.307.155	7.007.813

Source: Eurostat (EFT).

n.r. =données non représentatives.

Alternativement, la répartition de ces mêmes personnes selon le statut subjectif déclaré en 2007 se présente comme suit.

Tableau 26 - Population en âge de travailler en Belgique en 2007: ventilation selon le statut subjectif déclaré en 2006
(nombre de personnes)

Statut subjectif en 2006 \ Statut subjectif en 2007	Statut subjectif en 2007								Total
	En emploi	Au chômage	Au foyer	Aux études	En incapacité de travail	À la (pré)retraite	Autre inactif	Non réponse	
En emploi	402.4570	106.484	14.626	12.197	45.371	40.874	15.998	5.355	4.265.474
Au chômage	94.952	356.484	5.684	n.r.	12.295	5.055	6.708	n.r.	486.329
Au foyer	17.659	n.r.	441.115	n.r.	n.r.	n.r.	9.333	n.r.	484.138
Aux études	90.626	33.985	n.r.	835.616	n.r.	n.r.	15.675	9.721	991.777
En incapacité de travail	8.251	7.688	n.r.	n.r.	225.197	n.r.	n.r.	n.r.	253.693
À la (pré)retraite	n.r.	n.r.	7.198	n.r.	n.r.	398.130	n.r.	n.r.	412.948
Autre inactif	25.557	6.570	n.r.	n.r.	8.118	n.r.	63.220	n.r.	113.453
Total	426.4282	517.824	479.255	858.264	296.086	458.623	115.983	17.496	7.007.813

Source: Eurostat (EFT).

n.r. =données non représentatives.

Sur la base de ces tableaux, en utilisant le statut BIT, nous pouvons calculer que 20,4 p.c. des personnes en chômage en 2006 ont un travail en 2007 ($99.246/486.329 = 20,4$ p.c.). De même, 2,1 p.c. des personnes qui avaient un emploi en 2006 se trouvent au chômage en 2007. En

utilisant la répartition basée sur le statut déclaré, ces proportions sont respectivement de 19,6 p.c. (94.952/485.527 en tenant compte des non-réponses = 19,6 p.c.) et 2,5 p.c.

Nous utilisons dans la suite de cette section les proportions calculées à partir des statuts déclarés l'année de l'enquête et un an auparavant. Les résultats obtenus à partir de la première répartition, sur la base du statut BIT l'année de l'enquête, donnent des résultats assez proches, en tout cas pour les transitions entre l'emploi et le chômage et vice-versa et les tranches d'âge qui nous intéressent en premier chef. Pour les personnes de 50 ans et plus, la distinction entre "chômage" et "inactivité" devient apparemment plus floue, puisque les statuts déclarés et les statuts établis selon les critères de l'BIT diffèrent de façon beaucoup plus marquée.

L'idée de base est de considérer ces proportions comme une mesure des transitions entre les différents statuts socio-économiques. On peut ainsi construire des estimations de la probabilité par exemple de passer du chômage à l'emploi pour des groupes d'individus beaucoup plus fins que ceux décrits dans les tableaux précédents.

Pour des raisons de confidentialité, les données Eurostat ne sont disponibles que de manière agrégée. La méthode proposée ici permet d'exploiter les données groupées, en contrôlant pour l'ensemble des variables disponibles. Pour la Belgique, outre la situation un an avant l'enquête, nous disposons également du genre, du niveau de qualification, de l'âge, de la région de résidence et de la nationalité, sur la période 1999 à 2007.

Pour distinguer l'importance de ces différentes variables sur les transitions, on associe chaque transition observée à l'ensemble des variables dichotomiques disponibles tel que le fait d'être une femme, de résider à Bruxelles, d'avoir un tel niveau d'éducation, etc. Nous estimons la probabilité de transition à l'aide de la méthode du chi carré minimum, qui permet d'exploiter les données groupées (Amemiya (1981), Gouriéroux (1989), Cockx (1997)).

Avec une telle analyse multivariée, l'effet d'une variable est mesuré en contrôlant pour toutes les autres variables disponibles. Ainsi, l'effet d'être une femme sur la probabilité de transition de l'emploi vers le chômage, n'est pas lié ici au niveau d'éducation moyen différent des femmes par rapport aux hommes, ou à la répartition hommes-femmes potentiellement différente dans les trois régions du pays, car le modèle tient également compte de ces effets spécifiques.

Avant de passer à la discussion des résultats, il est important de faire la remarque suivante. Comme nous voulons regarder les transitions à un niveau le plus désagrégé possible, on arrive vite à des groupes ayant trait à un faible nombre de personnes. Ainsi, si on regarde le groupe d'individus en emploi en 2007, résidant à Bruxelles, avec un haut niveau d'éducation, qui étaient au chômage un an avant l'enquête, dans la classe d'âge des 25 à 29 ans, ressortissants d'un pays de l'UE15 non belges, le nombre de personnes est trop restreint selon les critères de représentativité / confidentialité fixés par Eurostat. Après des analyses de sensibilité utilisant des agrégats moins fins, il a été décidé d'agréger les trois classes de nationalité, mais par contre de maintenir les groupes même très restreints. L'application stricte des critères de représentativité conduirait en effet à supprimer la majorité des données, si toutes les variables disponibles sauf la nationalité sont exploitées.

4.5.1.1. Entrées dans l'emploi

Nous présentons ici les résultats pour les transitions respectivement du chômage vers l'emploi et de l'inactivité vers l'emploi, qui ont été estimés sur la population des 15 à 29 ans.

Pour ces estimations, notre groupe de référence sont les hommes, âgés de 20 à 24 ans, moyennement qualifiés et résidant en Flandre. L'année de référence est 2007.

Sur la base de l'estimateur calculé à partir des statuts subjectifs déclarés un an avant et lors de l'année de l'enquête, la probabilité de transition du chômage vers l'emploi pour les jeunes de 15 à

29 ans, est en moyenne sur les trois tranches d'âge de 49 p.c., elle est légèrement moins élevée pour les 15-19 ans et les 25-29 ans que pour la tranche d'âge intermédiaire des 20-24 ans.

L'effet de la région de résidence est de loin le plus important: la probabilité pour un jeune résidant à Bruxelles de passer du chômage à l'emploi serait de plus de 30 p.c. inférieure à celle observée pour un jeune flamand. Pour le jeune wallon, la situation est à peine meilleure qu'à Bruxelles.

Le niveau de qualification est le deuxième déterminant de la probabilité d'accès à l'emploi à partir du chômage. Alors que pour le groupe des moyennement qualifiés, la probabilité de transition est de 53 p.c., elle n'est plus que de 42 p.c. pour les personnes ayant les mêmes caractéristiques mais possédant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, alors que les jeunes très qualifiés, à savoir les diplômés du supérieur tout échelon confondu, ont une probabilité de près de 65 p.c. de passer du chômage à l'emploi. Des estimations analogues menées sur l'ensemble de la population en âge de travailler montrent que la qualification a un effet plus marqué pour les 15 à 29 ans que pour les autres tranches d'âges.

Les jeunes femmes restent défavorisées par rapport à leurs homologues masculins. Pour cette tranche d'âge des 15 à 29 ans, l'effet du genre est proche de l'effet d'être peu qualifié. Les jeunes femmes ont une probabilité de quelque 20 p.c. inférieure pour passer du chômage à l'emploi.

Tous ces déterminants sont significatifs statistiquement.

Tableau 27 – Résultats économétriques: transition vers l'emploi en Belgique
(pourcentages, population de 15 à 29 ans)

	Probabilité ¹ (emploi chômage en y-1)	Significativité ²	Probabilité ¹ (emploi inactif en y-1)	Significativité ²
Référence ³	52,6	***	11,2	***
15 à 19 ans	47,1	**	6,1	***
25 à 29 ans	46,9		13,8	***
Peu qualifiés	41,9	***	5,0	***
Très qualifiés	65,0	***	39,4	***
Femmes	42,1	***	8,3	***
Bruxelles	35,9	***	10,5	
Wallonie	37,0	***	11,2	
1999	53,4	***	16,0	***
2000	53,0		14,8	
2001	48,4	***	15,0	
2002	48,2	***	14,2	**
2003	45,7	***	11,8	***
2004	47,7	***	11,4	***
2005	55,2		11,8	***
2006	54,6		11,1	***

Source: Eurostat (EFT), calculs CSE.

¹ Les probabilités reprises dans le tableau ne sont pas additives. La présentation adoptée est de type *ceteris paribus*: on modifie une seule caractéristique à la fois par rapport à l'individu de référence.

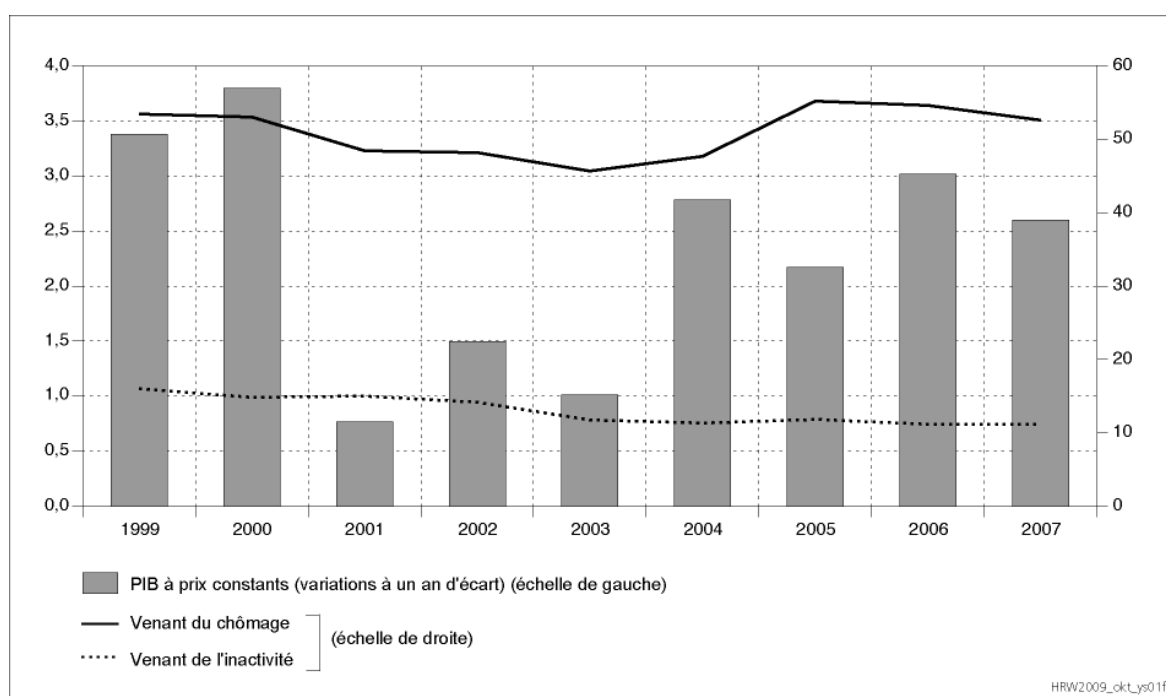
² ***: significatif à 1 p.c., **: significatif à 5 p.c., *: significatif à 10 p.c.

³ Homme, âgé de 20 à 24 ans, moyennement qualifié, résidant en Flandre, en 2007.

La transition des jeunes du chômage à l'emploi est également déterminée par la conjoncture. Sur la période considérée, la probabilité d'accès à l'emploi a significativement diminué à partir de 2001, pour atteindre son minimum en 2003, à 46 p.c., elle s'est ensuite graduellement redressée, dépassant le niveau atteint en 1999 à partir de 2005. Les effets enregistrés sur la fin de la période ne sont pas significativement différents du niveau en 1999.

Pour cette population des 15 à 29 ans, la probabilité de transition de l'inactivité à l'emploi est très différente de l'accès vers celui-ci pour ceux déjà intégrés dans le marché du travail.

Graphique 40 – Activité et transitions vers l'emploi en Belgique
(pourcentages)



Sources: Eurostat (EFT), calculs CSE, ICN.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, l'inactivité des jeunes est un phénomène très hétérogène. D'une part, cette transition capte le passage des études vers l'emploi pour la majorité des jeunes qui ne connaissent pas un épisode de chômage de longue durée à la sortie de leurs études. Nous savons que cette transition est répartie sur un grand éventail d'âges: selon les capacités du jeune, ses préférences et les contraintes de la vie, il peut quitter le système éducatif plus ou moins tardivement pour intégrer le monde du travail. La probabilité de transition de l'inactivité vers l'emploi est la plus élevée pour les 25 à 29 ans. Les transitions de ce type pour les 15 à 19 ans sont bien moins fréquentes.

Le facteur déterminant de la transition entre inactivité et emploi est le niveau de qualification. Plus le jeune est qualifié, plus le coût d'opportunité de rester inactif est élevé. Le jeune a une probabilité quatre fois plus élevée de quitter l'inactivité pour l'emploi s'il est diplômé du supérieur par rapport aux personnes ayant leur diplôme du secondaire. Par contre, pour les jeunes qui n'ont pas dépassé le secondaire inférieur, ce mouvement est plus rare, avec un taux de transition de l'ordre de 5 p.c. Cet effet du niveau de qualification est sensiblement plus important pour la transition de l'inactivité à l'emploi par rapport à celle du chômage à l'emploi.

Outre la qualification, le genre est également un déterminant important. Les jeunes femmes ont une probabilité d'un quart inférieure de quitter l'inactivité pour l'emploi par rapport à celle des jeunes hommes. Pour les jeunes, le genre a un effet assez similaire dans l'accès à l'emploi, que cela soit à partir de l'inactivité ou du chômage.

Contrairement à l'accès à partir du chômage, il n'y a pas de différence significative selon la région de résidence. L'effet pour la Wallonie est identique à la Flandre, la transition vers l'emploi apparaissant légèrement plus faible à Bruxelles, sans être significativement différente des deux autres régions.

En comparant le profil conjoncturel des deux types d'accès à l'emploi, la transition au départ de l'inactivité apparaît moins liée au cycle de l'activité. Les estimations montrent que pour les 15 à 29 ans, cette transition aurait diminué durant la période d'observation, surtout à partir de 2003.

4.5.1.2. Sorties de l'emploi

Nous analysons à présent les données pour les 15 à 29 ans qui étaient en emploi selon leur statut déclaré l'année avant l'enquête et déclarent un statut de non-emploi lors de l'enquête. Il s'agit donc de jeunes déjà intégrés dans le marché du travail, même si nous ne connaissons pas les caractéristiques de l'emploi occupé précédemment, en particulier pour les salariés, le type de contrat de travail.

Tableau 28 - Résultats économétriques: sorties de l'emploi en Belgique
(pourcentages, population de 15 à 29 ans)

	Probabilité ¹ (chômage en emploi en y-1)	Significativité ²	Probabilité ¹ (inactif en emploi en y-1)	Significativité ²
Référence ³	4,0	***	1,4	***
15 à 19 ans	3,0	*	13,0	***
25 à 29 ans	3,1		0,8	***
Peu qualifiés	7,7	***	2,3	***
Très qualifiés	1,5	***	1,1	***
Femmes	5,4	***	3,2	***
Bruxelles	7,7	***	3,9	***
Wallonie	6,2	***	2,3	***
1999	3,5	***	1,7	***
2000	3,2		1,5	
2001	4,3	***	1,4	*
2002	4,7	***	1,2	***
2003	5,3	***	1,3	**
2004	5,3	***	1,5	
2005	5,0	***	1,6	
2006	4,3	***	1,2	***

Source: Eurostat (EFT), calculs CSE.

¹ Les probabilités reprises dans le tableau ne sont pas additives. La présentation adoptée est de type *ceteris paribus*: on modifie une seule caractéristique à la fois par rapport à l'individu de référence.

² ***: significatif à 1 p.c., **: significatif à 5 p.c., *: significatif à 10 p.c.

³ Homme, âgé de 20 à 24 ans, moyennement qualifié, résidant en Flandre, en 2007.

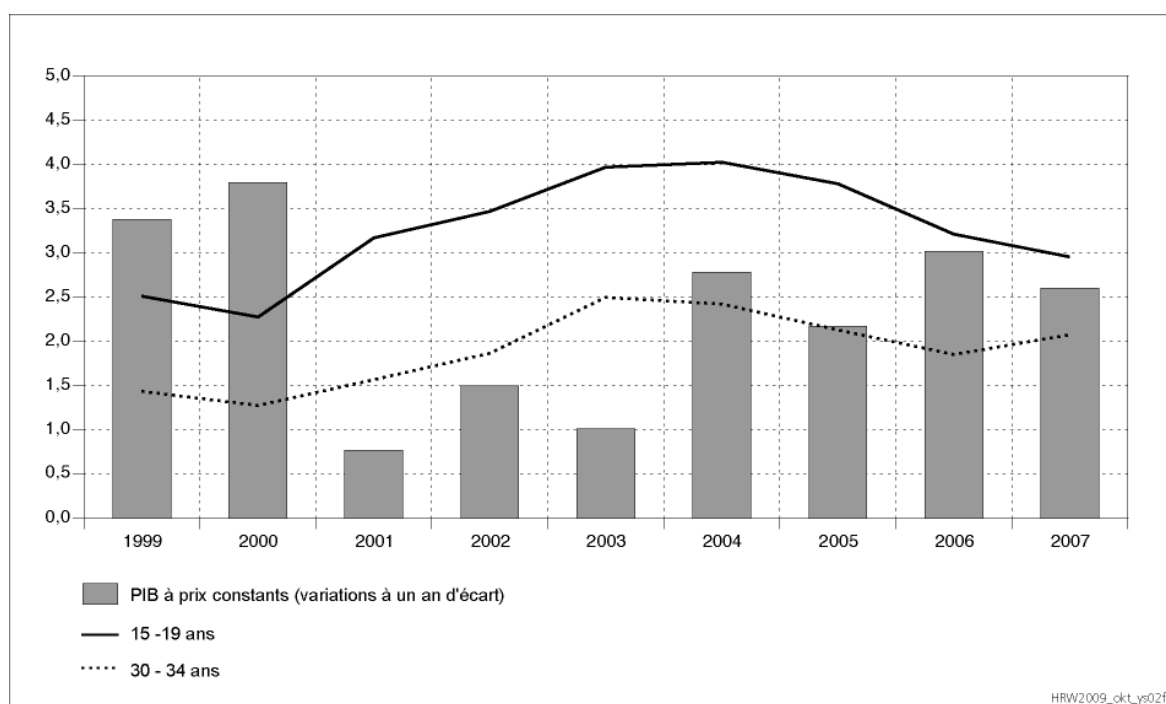
Pour la sortie de l'emploi vers le chômage, qui résulte le plus souvent de la fin d'un contrat à durée déterminée ou d'un intérim, ou encore d'un licenciement, la probabilité de transition est d'un peu plus de 3 p.c. en moyenne pour les 15 à 29 ans. À titre de comparaison, nous avons estimé ce même modèle pour les 30 à 44 ans et le taux de transition est alors divisé par trois.

La région de résidence est une variable clé pour la stabilité de l'emploi: la probabilité de sortie de l'emploi vers le chômage est plus d'une fois et demie plus élevée en Wallonie et près de deux fois plus élevée à Bruxelles qu'en Flandre. Pour Bruxelles, ces différences peuvent en partie s'expliquer par les branches d'activité qui y sont les plus représentées: les taux de créations et de destructions de postes sont plus élevés dans cette région, alors que les structures d'activité de la Flandre et de la Wallonie sont plus proches (CSE, 2008).

Le niveau d'éducation a un effet très important sur la probabilité de sortie de l'emploi. Les peu qualifiés ont quelque deux fois plus de chance de connaître une telle transition, alors que les diplômés du supérieur ont un taux de transition d'à peine plus d'1 p.c. Cela accrédirait le fait que, parmi les 15-29 ans, les peu qualifiés n'ont pas en moyenne accès aux mêmes types de contrats que les plus qualifiés.

La stabilité de l'emploi pour les jeunes femmes est également plus faible que celle de leurs homologues masculins. Cette différence entre genres est encore plus importante dans la population de comparaison des 30 à 44 ans.

Graphique 41 – Activité et sorties de l'emploi vers le chômage en Belgique
(pourcentages)



Sources: Eurostat (EFT), calculs CSE, ICN.

Conformément aux attentes, les sorties de l'emploi sont contra-cycliques. La plus grande sensibilité à la conjoncture de l'emploi des jeunes, que nous avons examiné à partir des données de chômage dans le chapitre précédent, n'est pas très marquée selon les résultats de ces estimations.

La probabilité de transition de l'emploi vers l'inactivité est relativement limitée parmi les 20 à 29 ans, d'un peu plus de 1 p.c. Selon les estimations, elle serait beaucoup plus élevée pour la tranche d'âge des 15 à 19 ans. Ce résultat pourrait s'expliquer en partie par le fait que certains parmi eux reprendraient des études prématurément interrompues. Il faut cependant noter que le nombre de personnes parmi les 15 à 19 ans qui connaissent une telle transition représente un groupe très restreint de personnes, ce qui diminue la fiabilité de ce coefficient.

Les autres déterminants les plus importants sont le fait de résider à Bruxelles, ce qui se traduit par un taux de transition vers l'inactivité multiplié par deux et demi par rapport à la Flandre, et le genre. Les jeunes femmes ont une probabilité de plus de deux fois supérieure aux hommes de se retirer du marché du travail. Les jeunes wallons ont également une propension plus grande que les jeunes flamands d'aller vers l'inactivité, l'effet étant moindre cependant que celui pour les Bruxellois ou les femmes.

Le niveau de qualification joue également de manière très significative sur la probabilité de retrait du marché du travail: au plus la personne est qualifiée, au moins un retrait est fréquent.

Selon l'estimation sur la population de comparaison des 30 à 44 ans, l'impact du genre et du niveau de qualification vont dans le même sens et sont encore supérieurs aux effets enregistrés pour les 15 à 29 ans.

4.5.2. Les transitions sur le marché du travail au travers des enquêtes SILC

4.5.2.1. Les données SILC

Grâce à l'expérience accumulée avec le panel européen des ménages (ECPH), Eurostat a mis au point en 2004 une série de questionnaires nationaux harmonisés dénommée collectivement le European Union Survey on Income and Living Conditions (EU-SILC). L'enquête porte sur la mesure du revenu et sur l'évaluation des conditions de vie des personnes vivant en ménage ordinaire (les personnes vivant en communauté sont donc exclues). C'est une enquête annuelle, qui s'intéresse tant aux individus physiques qu'aux ménages. Tous les adultes (16 ans ou plus) repris dans l'échantillon doivent répondre à un questionnaire assez simple sur leurs revenus, leur situation professionnelle, mais également le logement et la santé.

Le questionnaire utilisé est beaucoup moins détaillé que celui qui était administré pour l'ECPH, mais cette dernière enquête a toujours connu un certain nombre de problèmes, notamment la mise à disposition tardive des résultats (un délai de deux à trois ans après la collecte), un taux d'attrition important (24 p.c. en moyenne sur les quatre premières années, à savoir une personne sur quatre a été perdue de vue ou a refusé de continuer à être interrogée dans les vagues suivantes) et l'absence d'intégration des résultats de l'enquête aux systèmes nationaux de collecte statistique. Ces problèmes ont finalement conduit à l'arrêt définitif de l'enquête 7 ans après sa mise sur pied.

Le questionnaire plus simple d'EU-SILC, élaboré en collaboration avec les 27 instituts de statistique nationaux, permet de limiter la lourdeur du travail pour les ménages interrogés et le coût de traitement, et aboutit à une mise à disposition plus rapide des données collectées.

Contrairement à l'ECPH qui était un panel "pur", où les mêmes répondants sont réinterrogés chaque année, formant un ensemble représentatif permettant de suivre leur trajectoire en tant qu'individu, de même que celle de leur famille, EU-SILC a adopté une stratégie rotative, où un quart de l'échantillon est renouvelé chaque année, de sorte que les personnes y sont suivies pour une durée de quatre ans au plus.

Cette stratégie rotative est un compromis, permettant de produire efficacement des données en coupe chaque année, et de collecter un échantillon longitudinal. Les données en coupe comme les données longitudinales permettent de calculer les statistiques descriptives pour toute la

population correspondante, grâce à un système de pondération. Du fait de la stratégie rotative, ces pondérations sont toutefois fort complexes à calculer et à utiliser.

En Belgique, chaque année depuis 2004, EU-SILC interroge environ 6.000 ménages. L'effectif de l'échantillon est donc assez restreint. Nous disposons uniquement des données longitudinales, pour la période 2004 à 2007. Ces données ont été mises à disposition selon le schéma de production d'Eurostat, à savoir en août 2009, soit un délai d'environ un an et demi après la collecte des informations.

4.5.2.2. *Aperçu des trajectoires d'insertion au travers des données SILC*

Les enquêtes SILC comportent, en plus des différentes questions, un calendrier récapitulatif où la personne indique pour chaque mois sa situation par rapport au marché du travail selon une nomenclature déterminée³⁹ d'états mutuellement exclusifs. On peut ainsi décrire la trajectoire par mois de la personne suivie. Plus la nomenclature est fine, plus le parcours est restitué dans sa richesse et sa complexité.

Les données SILC n'ont pas pour objectif spécifique de permettre le suivi de la transition des jeunes vers la vie active. En les utilisant à cette fin, on rencontre deux obstacles importants. Premièrement, dans l'enquête le nombre de jeunes qui quittent le système éducatif pour intégrer le marché du travail est numériquement très faible. Deuxièmement, la nomenclature des états est fort générale. Les enquêtes dédiées aux parcours d'insertion, qui existent dans un certain nombre de pays, portent sur un nombre beaucoup plus important de jeunes et utilisent une nomenclature adaptée, prenant notamment en compte les dispositifs d'aide à l'emploi dont ils peuvent bénéficier (premiers emplois aidés, etc.).

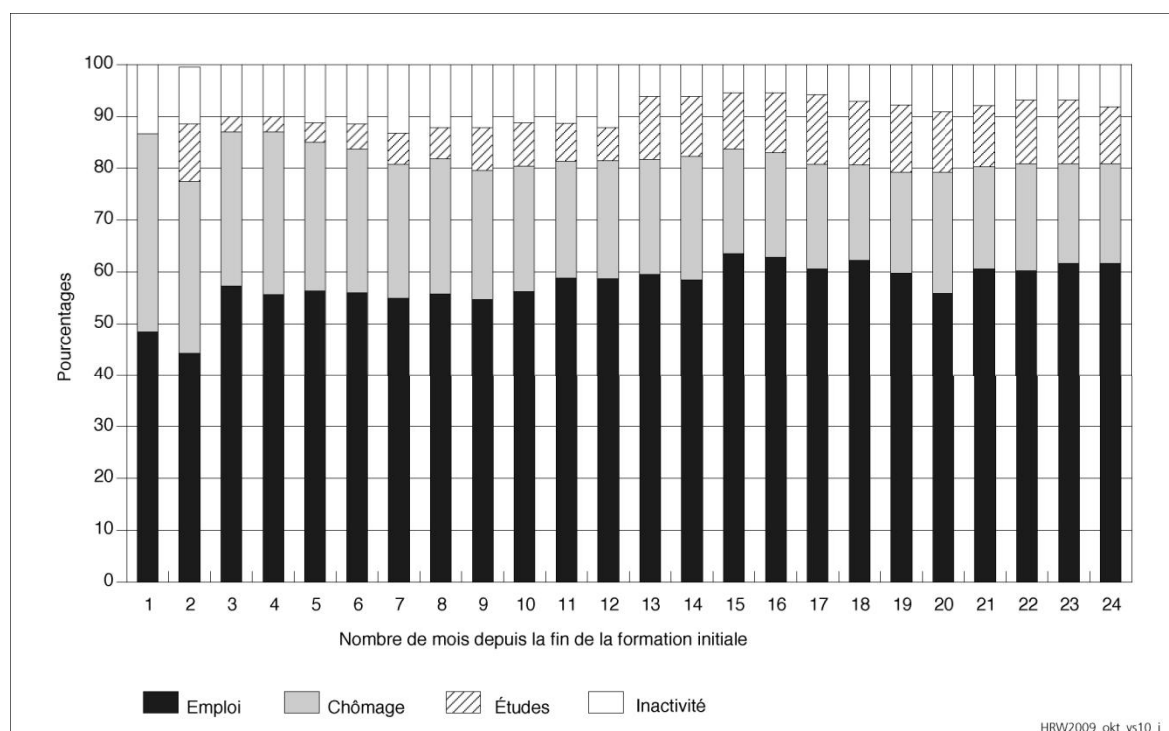
La nomenclature du questionnaire SILC a été recodée en quatre états, à savoir emploi, chômage, inactivité (sauf études), et étudiants. En éliminant tous les jeunes qui sont déjà en emploi, au chômage ou en inactivité lors de leur première interrogation dans l'enquête, ainsi que ceux qui demeurent dans le système éducatif tout au long de la fenêtre d'observation, il reste 246 individus pour lesquels toute l'information est disponible⁴⁰. L'exercice se veut donc simplement illustratif des méthodologies d'analyse des parcours d'insertion.

À partir des informations sur les situations mensuelles, on peut réaliser un chronogramme, montrant l'écoulement de l'activité des nouveaux diplômés tout au long de leurs premières années de vie professionnelle.

³⁹ Neufs situations sont prévues : (1) salarié (temps plein), (2) salarié (temps partiel), (3) indépendant (temps plein), (4) indépendant (temps partiel), (5) chômeur, (6) retraité, (7) étudiant, (8) autre inactif, (9) service militaire.

⁴⁰ Dans un nombre restreint de cas, le calendrier récapitulatif n'a pas été rempli au moins une année. Ces enregistrements ont également été entièrement éliminés.

Graphique 42 - Les deux premières années de vie active des jeunes en Belgique, calculées au départ du panel 2004-2007¹



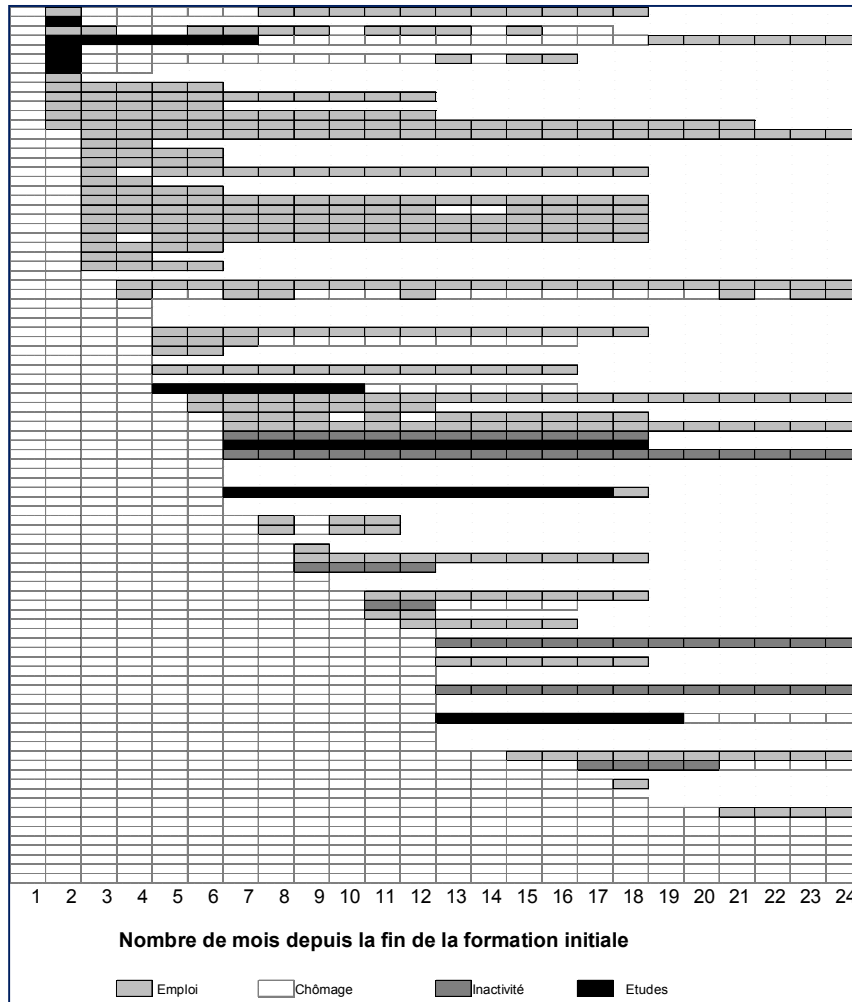
Source: Eurostat (SILC).

¹ Les jeunes repris dans ce graphique quittent le système éducatif à différents moments de la fenêtre d'observation (pour plus de 85 p.c. d'entre eux, au mois de juillet, de septembre ou de janvier). Le moment de la transition est étiqueté à zéro pour l'ensemble des jeunes observés. Les données ne sont pas pondérées.

Le chronogramme montre que pour les jeunes observés dans l'enquête SILC, plus de la moitié sont en emploi trois mois après leur sortie des études. La part des jeunes en emploi augmente continuellement sur les deux années, mais à un rythme peu soutenu, de même la décade des jeunes au chômage est lente, passés les deux premiers mois.

Ce type de représentation graphique gomme toutefois l'enchaînement des situations individuelles et leur diversité. Parmi les jeunes qui ne trouvent pas un emploi, l'examen des parcours individuels montre qu'une grande partie d'entre eux ont un accès plus ou moins rapide à l'emploi, alors que d'autres restent au chômage durant une très longue période, ou se retirent du marché du travail, soit vers l'inactivité, soit pour retourner aux études ou en formation.

Graphique 43 - Parcours individuels des jeunes se déclarant au chômage le premier mois après la fin de la formation initiale, calculés au départ du panel 2004-2007



Source: Eurostat (SILC).

Les analyses quantitatives de trajectoires se répartissent globalement en deux grandes familles: les modélisations économétriques et les constructions typologiques (Grelet, 2002).

La démarche économétrique s'intéresse le plus souvent à un aspect de la trajectoire (la durée du premier épisode de chômage, la durée du premier emploi, la survenue d'une transition, etc.) et vise à modéliser les liens entre la variable d'intérêt et les variables retenues comme explicatives. Un exemple d'une telle étude est Cockx et Picchio (2009) dont le grand mérite est d'essayer d'exploiter l'ensemble de l'historique professionnel. La démarche typologique vise en un premier temps à styliser la trajectoire elle-même prise dans sa globalité, sans référence aux variables explicatives.

De manière sommaire, cette démarche est réalisée de la façon suivante. Dans une première étape, les parcours sont partitionnés en N classes, afin de rassembler les trajectoires les plus semblables. Différentes méthodes de "clustering" peuvent être utilisées à cet effet, mais les méthodes habituelles ne tiennent pas compte de l'aspect séquentiel des épisodes, ce qui est un

inconvenient majeur. La méthode d'appariement optimal, issue de la biologie moléculaire⁴¹, permet de pallier à ce manque et a été utilisée récemment dans différents papiers explorant les parcours professionnels (voir notamment Quintini et Manfredi, 2009).

Sur les données SILC, la partition des trajectoires a été réalisée à l'aide d'une méthode de clustering classique (Brzinsky-Fay, 2007), sur la base de trois caractéristiques des trajectoires: le pourcentage total de la trajectoire passée dans chacun des états, la situation un an après avoir quitté les études et le nombre de transitions enregistrées par individu, en tenant compte que les personnes ne sont pas observées sur un même nombre de mois. La partition obtenue est la suivante.

Accès rapide à l'emploi (sur les 246 jeunes observés, 49 p.c. sont dans ce groupe): les jeunes dans ce cluster obtiennent directement un emploi à la sortie de leurs études et pour l'énorme majorité d'entre eux cette insertion dans l'emploi est stable. Les données ne permettent pas de distinguer si la période d'emploi est effectuée auprès d'un même employeur ou s'il y a changement d'emploi sans passer par le chômage.

Accès différé à l'emploi (13 p.c. des jeunes observés): les jeunes s'intègrent durablement dans l'emploi après un passage plus ou moins long dans le chômage (ou l'inactivité dans quelques cas) de quelque 5 mois en moyenne.

Précarité / domination du chômage (22 p.c. des jeunes observés): les deux premières années de vie active sont largement dominées par le chômage, entrecoupé d'épisodes d'emploi de courte durée (1 à 3 mois).

Exclusion/ retrait du marché du travail (8 p.c. des jeunes observés): la première année après la formation initiale est passée en inactivité, qui en général se prolonge les mois suivants, parfois suivie d'un retour aux études, plus rarement d'une transition vers l'emploi ou le chômage.

Retour aux études (7 p.c. des jeunes observés): ce groupe résiduel, qui connaît initialement des situations variées (emploi, chômage, inactivité) retourne aux études ou en formation, entre 6 ou 12 mois après avoir achevé la formation initiale.

Sur un nombre aussi restreint d'observations, il n'a pas été possible d'associer de façon statistiquement significative les variables individuelles observées (sexe, niveau de qualification, région de résidence) à un type de trajectoire donné.

Synthèse

L'analyse des transitions permet de mieux appréhender la dynamique du marché du travail. Le taux de chômage élevé des jeunes n'est pas nécessairement problématique. Si les flux d'entrée et de sortie du chômage sont tous les deux élevés, cela se traduit en moyenne par une durée de chômage courte pour chaque jeune. Le taux de chômage élevé reflète dès lors simplement le délai pour permettre un bon appariement entre travailleurs et postes de travail. Cette meilleure qualité de l'appariement, a priori plus productif et plus durable, est bénéfique pour l'ensemble des acteurs concernés et pour l'économie en général. Mais le taux de chômage élevé des jeunes peut résulter d'une situation très différente, si les flux d'entrée et de sortie sont faibles et le chômage de longue durée très important. En effet, quel que soit le cadre théorique utilisé, un chômage de longue durée ne peut jamais être interprété comme contribuant à l'efficacité de l'économie.

On peut calculer les proportions des personnes se déclarant actuellement en emploi, au

⁴¹ L'appariement optimal est issu de recherches sur la structure de l'ADN qui est constitué d'un enchaînement non aléatoire de nucléotides. Cette méthode prend donc en compte l'ordre d'apparition des sous-composantes.

chômage, etc. pour les personnes qui étaient dans une situation socio-économique donnée l'année précédente. L'idée de base est de considérer ces proportions comme une mesure des différents types de transitions. En associant chaque transition observée à l'ensemble des variables explicatives disponibles, comme le genre, le niveau de qualification, le lieu de résidence, on obtient un modèle multivarié.

Les entrées dans l'emploi pour les 15 à 29 ans

Pour les transitions à partir du chômage, le déterminant le plus important est la région de résidence. Alors que la probabilité de transition est de quelque 53 p.c. en Flandre, elle atteint seulement 37 p.c. pour la Wallonie et 36 p.c. pour Bruxelles.

Le deuxième déterminant de la transition vers l'emploi est le niveau de qualification. La probabilité de transition est de 42 p.c. pour les peu qualifiés, 53 p.c. pour les moyennement qualifiés et 65 p.c. pour les très qualifiés. Le genre et la conjoncture interviennent également.

Pour les transitions à partir de l'inactivité, le déterminant principal est le niveau de qualification. La transition vers l'emploi est de 5 p.c. pour les peu qualifiés, 11 p.c. pour les moyennement qualifiés, alors qu'elle atteint près de 40 p.c. pour les très qualifiés. Le genre est également un facteur non négligeable, la transition à partir de l'inactivité vers l'emploi étant *ceteris paribus* moins importante pour les femmes. Il n'y a pas de différence significative entre les régions.

Les sorties de l'emploi pour les 15 à 29 ans

La transition de l'emploi vers le chômage est trois fois plus fréquente pour les jeunes que pour les personnes dans le groupe d'âge des 30 à 44 ans. L'emploi des jeunes est donc moins stable que celui de leurs aînés. Les variables explicatives sont par ordre d'importance la région de résidence et le niveau de qualification. La sortie de l'emploi est en effet deux fois plus fréquente à Bruxelles, une fois et demi pour la Wallonie, par rapport à la Flandre. Au sein des 15 à 29 ans, cette transition vers le chômage est beaucoup plus fréquente pour les peu qualifiés, à 7,7 p.c., contre 1,5 p.c. pour les très qualifiés.

Le retrait du marché du travail à partir de l'emploi est une transition relativement peu fréquente. Le fait de résider à Bruxelles, le niveau de qualification et le genre en sont les déterminants les plus importants.

Les trajectoires au travers des données SILC

Les enquêtes sur les revenus et les conditions de vie (SILC) comportent un calendrier récapitulatif où la personne indique pour chaque mois sa situation par rapport au marché du travail, ce qui permet ainsi de connaître sa trajectoire professionnelle. Toutefois, les échantillons de ces enquêtes sont assez restreints et par conséquent, le nombre de jeunes quittant le système éducatif pour intégrer la vie professionnelle y est très faible.

Les trajectoires individuelles montrent l'enchaînement des situations individuelles et leur diversité. Les cinq grands types de trajectoires en Belgique selon les données SILC non pondérées sont l'accès rapide à l'emploi (49 p.c. des jeunes observés), l'accès différé à l'emploi (13 p.c. des jeunes observés), le parcours précaire, où les périodes de chômage dominant (22 p.c. des jeunes observés), le trajet dominé par l'inactivité (8 p.c. de l'échantillon) et la trajectoire "retour aux études", pour 7 p.c. des jeunes observés.

5. L'EMPLOI DES JEUNES

Le présent chapitre examine la situation des jeunes qui travaillent, en distinguant s'ils exercent un emploi temporaire ou permanent, ou encore un emploi à temps partiel ou à temps plein. La distinction entre les étudiants et les non-étudiants est pertinente, dans la mesure où les jobs d'étudiants sont souvent temporaires et à temps partiel. Par analogie avec la méthode utilisée au chapitre précédent, on examinera, pour les non-étudiants, l'évolution de ces deux formes de travail au terme des études. Pour ce qui est des raisons pour lesquelles il s'agit d'un emploi temporaire ou à temps partiel, de même qu'en ce qui concerne la durée des contrats temporaires, on prendra la totalité de la population des jeunes en considération, de manière à accroître les chances d'obtenir des résultats représentatifs.

5.1. Les contrats temporaires

5.1.1. Importance du travail temporaire

Le travail temporaire est sensiblement moins répandu parmi les jeunes en Belgique qu'en moyenne dans l'UE: alors qu'en 2007, dans l'UE15, près d'un tiers des jeunes travailleurs étaient occupés dans le cadre d'un contrat temporaire, ils n'étaient que 20 p.c. en Belgique. Sur le plan régional, les différences sont aussi sensibles, avec 26 p.c. de temporaires en Wallonie, 21 p.c. à Bruxelles et 18 p.c. en Flandre. Dans l'UE comme en Belgique, ces proportions diminuent avec l'âge: les 15-29 ans sont beaucoup plus souvent occupés dans le cadre d'un contrat temporaire que les 30-44 ans, et leur nombre diminue encore parmi les 45-64 ans, sauf en Flandre.

Selon les données de l'enquête sur les forces de travail, la part plus restreinte des emplois temporaires occupés par des jeunes en Belgique est entièrement imputable aux non-étudiants: en 2007, 18 p.c. d'entre eux occupaient un emploi temporaire, contre environ 30 p.c. en moyenne dans l'UE.

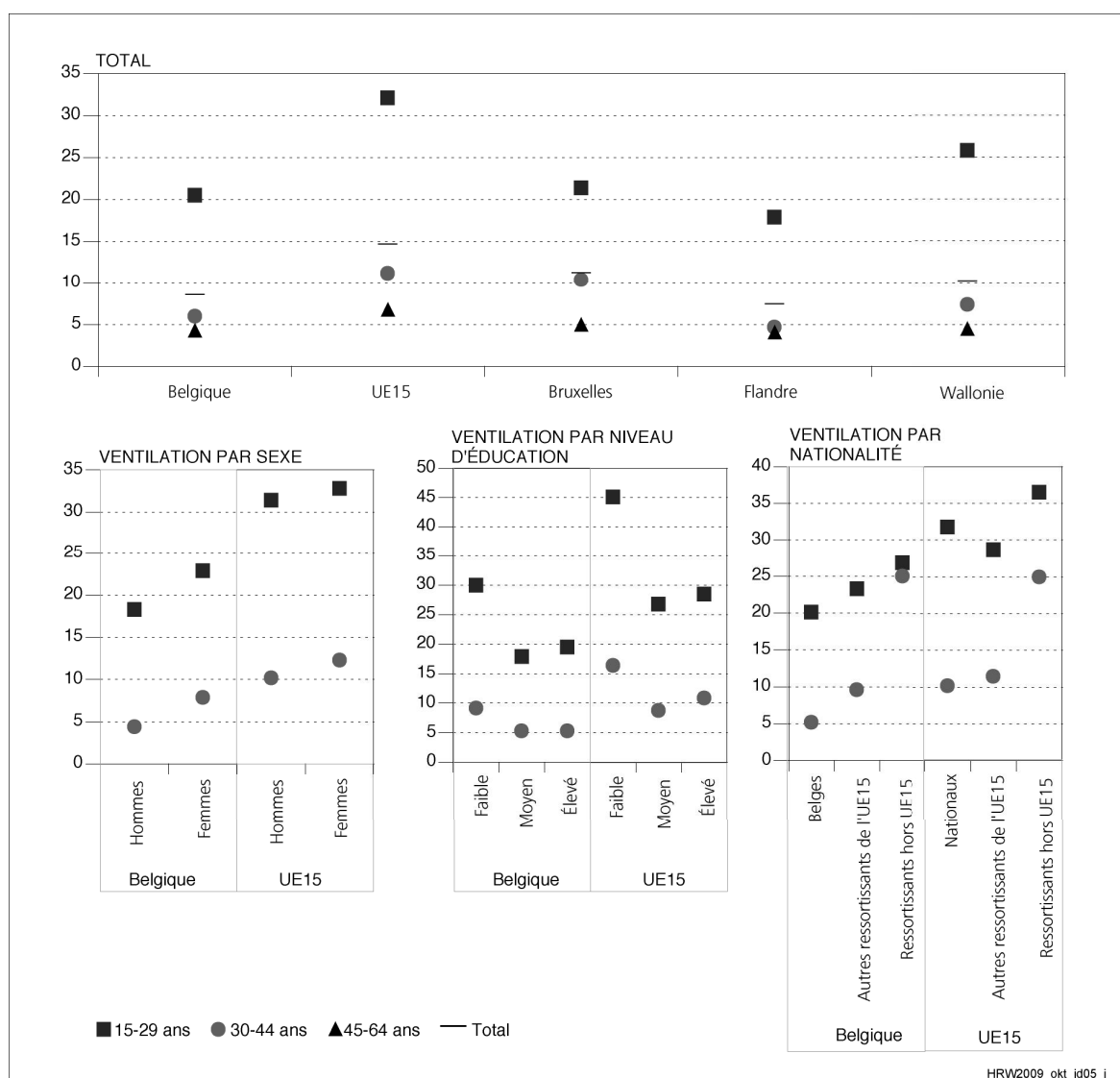
La situation des étudiants, par contre, était totalement inverse. En Belgique, en moyenne quelque 86 p.c. des jobs d'étudiants étaient des emplois temporaires; à 88 p.c., cette proportion était légèrement plus élevée en Flandre qu'en Wallonie, où elle s'établissait à 85 p.c.⁴² La Belgique fait figure d'exception dans l'UE: en moyenne dans l'UE11 - c'est-à-dire les onze États membres de l'UE15 pour lesquels une ventilation entre étudiants et non-étudiants est disponible -, ce pourcentage n'atteignait en effet que 49 p.c.: seule une petite minorité des jobs d'étudiant salariés sont des emplois temporaires au Danemark (12 p.c.), mais aussi en Autriche (33 p.c.); en Finlande, aux Pays-Bas et en Italie, il s'agit environ de la moitié⁴³.

Les grandes divergences entre les données relatives à l'importance du travail temporaire parmi les étudiants en Belgique et dans le reste de l'UE - qui, si elles reflètent indéniablement les diverses réalités dans les différents États membres, sont peut-être également le signe que les questions de l'enquête sur les forces de travail sont formulées légèrement différemment et/ou que les réponses sont interprétées différemment - impliquent qu'il faut faire preuve d'une grande circonspection lorsqu'on procède à une comparaison internationale du travail temporaire des étudiants. Ce problème ne se pose toutefois pas, ou moins, dans la suite du présent point, dans la mesure où, soit on ne prend en considération que les non-étudiants (travail temporaire après l'obtention du diplôme le plus élevé), soit on analyse conjointement la situation de tous les jeunes occupés sur le marché du travail (étudiants et non-étudiants), où les étudiants, en minorité, sont alors moins susceptibles de biaiser les résultats.

⁴² Aucune donnée représentative n'est disponible pour Bruxelles.

⁴³ Cette situation s'explique peut-être par le fait que, dans ces pays, nombre d'étudiants exercent le même emploi durant une grande partie de leurs études et considèrent dès lors celui-ci comme permanent.

Graphique 44 - Travail temporaire en Belgique, dans l'UE15 et dans les régions en 2007
(pourcentages du nombre correspondant de travailleurs salariés)



Source: Eurostat (EFT).

Même ceux appartenant aux tranches d'âge plus élevées de 30 à 44 ans et de 45 à 64 ans, qui ne sont (pour l'essentiel) plus aux études, le travail temporaire est en moyenne sensiblement plus répandu dans l'UE qu'en Belgique.

Si l'on considère conjointement les étudiants et les non-étudiants, la part représentée par le travail temporaire diminue à mesure que l'âge augmente, quels que soient le sexe, le niveau d'éducation et la nationalité, et les différences par rapport à la moyenne de l'UE ne souffrent pas d'exception.

Les contrats temporaires sont plus répandus parmi les femmes que parmi les hommes, tant en Belgique que dans l'UE. En 2007, en Belgique, 23 p.c. des jeunes femmes occupées l'étaient à titre temporaire; cette part s'élevait à respectivement 29, 23 et 20 p.c. en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.

Ce sont les peu qualifiés qui sont le plus souvent occupés dans le cadre d'un contrat temporaire: ils étaient 30 p.c. dans le cas, soit quelque 10 points de pourcentage de plus que leurs homologues moyennement et hautement qualifiés.

Enfin, l'importance du travail temporaire est clairement liée à la nationalité: 20 p.c. des jeunes Belges travaillaient dans le cadre d'un contrat temporaire, contre 23 p.c. des ressortissants des autres pays de l'UE et 27 p.c. des étrangers non européens.

5.1.2. Importance du travail intérimaire

Le travail intérimaire constitue une importante forme du travail temporaire. Une comparaison avec la moyenne de l'UE15 sur la base des EFT n'est toutefois pas possible, dans la mesure où ces données comportent un trop grand nombre de non-réponses⁴⁴. Seules la Belgique et les régions sont prises en considération.

En 2007, en moyenne 22 p.c. des jeunes sous contrat temporaire occupaient un emploi intérimaire. Cette proportion était comparable parmi les 30-44 ans. Ces moyennes similaires masquent cependant une courbe en forme de U: la part du travail intérimaire recule progressivement, de 25 p.c. parmi les 20-24 ans, à 21 p.c. pour les 30-34 ans, avant de repasser à 25 p.c. parmi les 40-44 ans.

C'est en Flandre que le travail intérimaire est le plus répandu. Il concerne au total 26 p.c. des emplois temporaires jeunes, contre 17 p.c. en Wallonie. Les données relatives à Bruxelles ne sont pas représentatives.

Alors que le travail temporaire est globalement plus répandu parmi les femmes, le travail intérimaire s'avère être un phénomène plutôt masculin. En 2007, la part du travail intérimaire dans le nombre de contrats de travail temporaire s'élevait en Belgique à 27 p.c.⁴⁵ chez les hommes âgés de 15 à 29 ans, soit quelque 10 points de pourcentage de plus que chez les femmes. Cette situation s'explique peut-être par le large recours aux travailleurs intérimaires dans l'industrie, où un plus grand nombre d'hommes sont actifs.

Un nombre relativement peu élevé de personnes hautement qualifiées sont actives en tant que travailleurs intérimaires: en 2007, 28 p.c. des jeunes travailleurs temporaires moyennement qualifiés étaient occupés dans le cadre d'un contrat de travail intérimaire, contre 24 p.c. des peu qualifiés et 14 p.c. des hautement qualifiés.

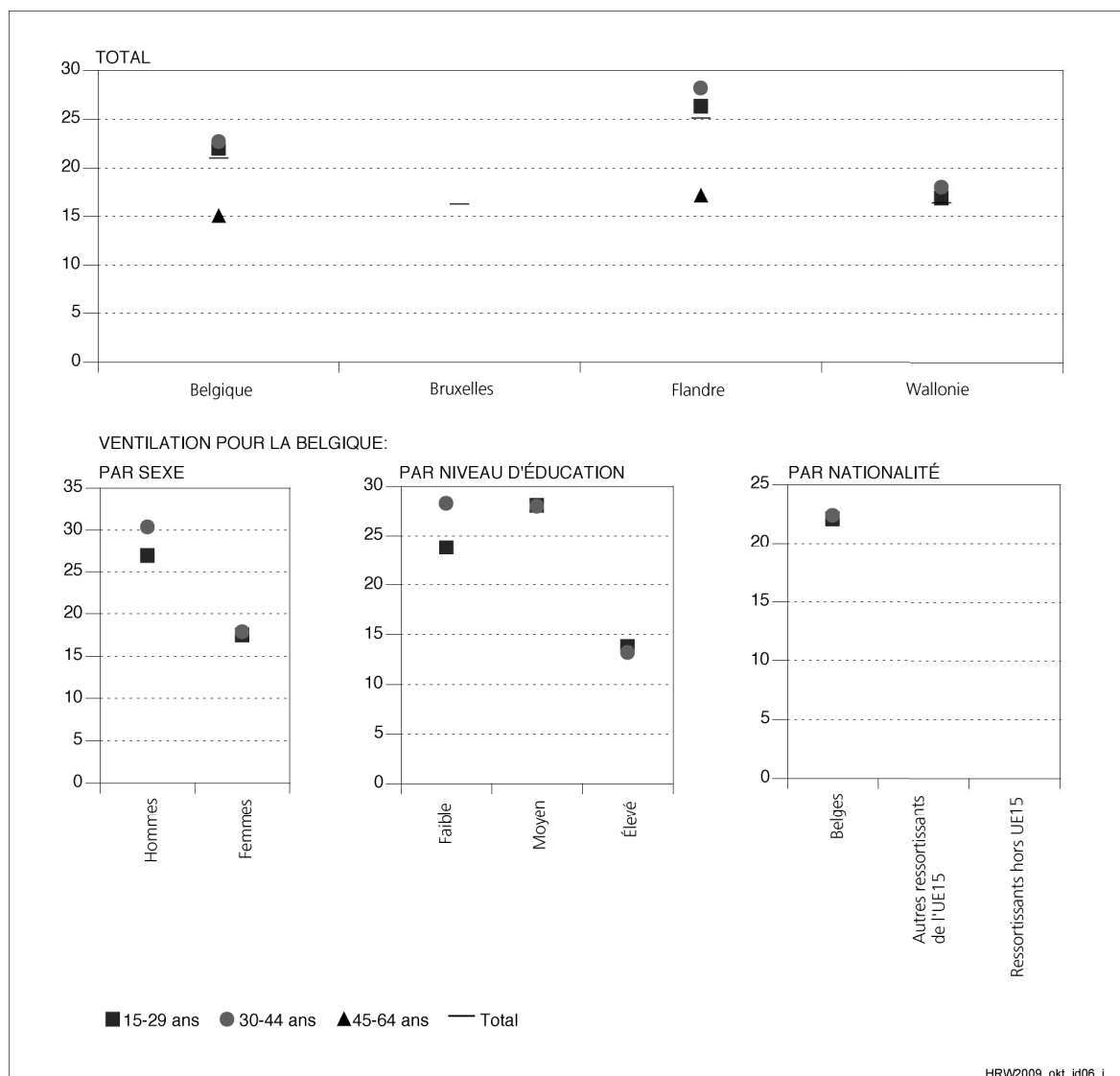
Les données n'étant pas représentatives, il n'est pas possible de tirer des conclusions pour les non-Belges.

⁴⁴ Cette donnée n'est notamment pas disponible pour près de 14 p.c. des travailleurs temporaires, ce qui pourrait biaiser sensiblement la comparaison avec les données relatives à la Belgique.

⁴⁵ Pour les régions, les ventilations par sexe, niveau d'éducation et nationalité ne fournissent qu'un nombre très limité de données représentatives.

Graphique 45 - Travail intérimaire en Belgique et dans les régions en 2007¹

(pourcentages du nombre correspondant de travailleurs salariés occupés dans le cadre d'un contrat temporaire)



Source: Eurostat (EFT).

¹ Les données non représentatives n'apparaissent pas dans le graphique.

5.1.3. La durée des contrats temporaires

Un contrat temporaire peut couvrir une période assez courte, mais aussi une durée beaucoup plus longue. Sur la base des résultats des enquêtes sur les forces de travail on distingue trois catégories: les contrats de courte durée (trois mois maximum), de durée moyenne (de quatre à douze mois) et de plus longue durée (plus d'un an). Afin d'obtenir autant de données représentatives que possible, il n'a pas été opéré de distinction entre les étudiants et les non-étudiants.

Comme pour le travail intérimaire, une comparaison de la situation en Belgique avec la moyenne de l'UE n'est pas indiquée, vu le grand nombre de non-réponses au niveau des données relatives à l'UE15⁴⁶. Dès lors, on n'examinera cette fois-ci encore que la situation en Belgique.

Les jeunes travailleurs temporaires sont essentiellement occupés dans le cadre de contrats de courte et de moyenne durée. En 2007, en Belgique, seuls 21 p.c. d'entre eux étaient occupés dans le cadre d'un contrat couvrant une période de plus d'un an. Cette proportion augmente cependant avec l'âge, passant à 25 p.c. parmi les 30-44 ans et à 38 p.c. parmi les plus de 45 ans.

Tableau 29 - Durée des contrats temporaires des travailleurs âgés de 15 à 29 ans en Belgique en 2007
(pourcentages du nombre correspondant de travailleurs salariés temporaires)

	3 mois maximum	De 4 à 12 mois	Plus de 1 an
Total:	35,7	43,3	21,0
Bruxelles	39,1	48,9	n.r.
Flandre	37,1	42,9	20,0
Wallonie	32,8	42,7	24,5
Hommes	39,3	36,6	24,1
Femmes	32,5	49,4	18,1
Peu qualifiés	39,4	31,7	28,9
Moyennement qualifiés	46,3	35,9	17,8
Hautement qualifiés	21,2	59,3	19,4
Belges	35,5	43,6	20,9
Autres ressortissants de l'UE15	n.r.	n.r.	n.r.
Ressortissants hors UE15	n.r.	n.r.	n.r.

Source: Eurostat (EFT).

n.r. = données non représentatives.

S'agissant des jeunes femmes, environ la moitié des contrats temporaires ont une durée allant de quatre à douze mois; chez les hommes, la part de ces contrats de moyenne durée est inférieure à 37 p.c., et les contrats de plus longue durée ont représenté 24 p.c. des contrats de travail temporaire; ils étaient moins courants chez les femmes (18 p.c.).

⁴⁶ Cette donnée n'est pas disponible pour quelque 14 p.c. des travailleurs temporaires.

En ce qui concerne les peu qualifiés, près de 30 p.c. des contrats temporaires étaient des contrats de plus longue durée; s'agissant des moyennement et des hautement qualifiés, par contre, plus de 80 p.c. des contrats ont une durée d'un an au maximum. La part des contrats de courte durée est cependant nettement plus élevée parmi les moyennement qualifiés.

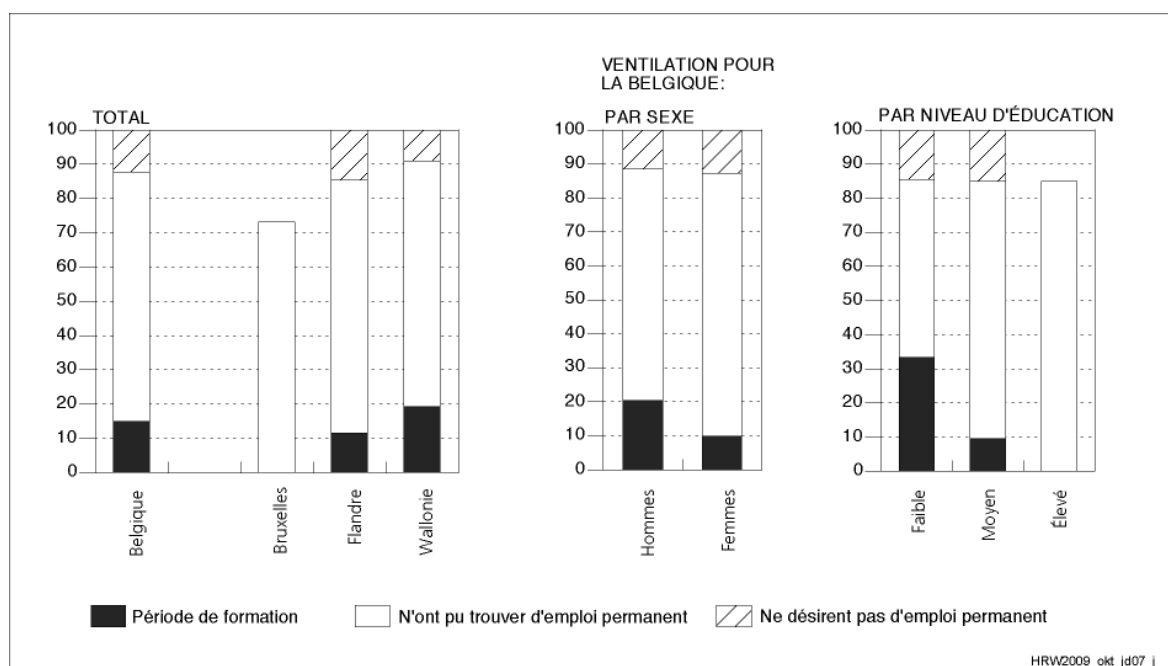
Une fois de plus, la ventilation par nationalité ne fournit pas de données représentatives pour les étrangers.

Chez les jeunes, la part des contrats temporaires de courte et de moyenne durée était la plus élevée à Bruxelles (88 p.c.). Ce pourcentage atteignait 80 p.c. en Flandre et 75 p.c. en Wallonie.

5.1.4. Raisons motivant les contrats temporaires

L'enquête sur les forces de travail fournit également des renseignements quant aux raisons pour lesquelles les travailleurs exercent un emploi temporaire. Après avoir isolé les contrats temporaires exercés durant une période de formation, on opère une distinction entre les personnes qui n'ont pas pu trouver d'emploi permanent (on peut les considérer comme des travailleurs temporaires involontaires) et les personnes qui n'ont pas recherché d'emploi permanent (il s'agit des travailleurs temporaires volontaires). On a une fois de plus considéré conjointement les étudiants et les non-étudiants: non seulement cela permet d'obtenir des données plus représentatives, mais l'une des raisons invoquées dans l'enquête sur les forces de travail évoque explicitement le fait de suivre une formation, ce qui permet d'évaluer l'importance de ce facteur.

Graphique 46 - Causes du travail temporaire en Belgique et dans les régions en 2007^{1,2}
(pourcentages du total des travailleurs salariés temporaires âgés de 15 à 29 ans)



Source: Eurostat (EFT).

¹ Les données non représentatives n'apparaissent pas dans le graphique.

² En raison d'un important nombre de non-réponses, les résultats doivent être interprétés avec circonspection.

La qualité de ces données pâtit hélas d'un pourcentage très élevé de non-réponses, tant pour la moyenne de l'UE15 que pour la Belgique (et les régions)⁴⁷. Dès lors, non seulement on ne présente une fois de plus pas de comparaison internationale, mais les résultats relatifs à la Belgique (et aux régions) aussi doivent être interprétés avec circonspection.

Les données disponibles indiquent que, en moyenne en Belgique en 2007, quelque 15 p.c. des jeunes occupés sous contrat temporaire suivaient parallèlement une période de formation; ce pourcentage était sensiblement plus élevé en Wallonie, pour les hommes et pour les peu qualifiés. Quelle que soit la catégorie, environ 10 à 15 p.c. des personnes sous contrat temporaire avaient fait ce choix de manière volontaire. La majorité des jeunes qui sont occupés dans le cadre d'un contrat temporaire ne l'ont donc pas choisi mais l'ont accepté parce qu'ils ne parvenaient pas à trouver d'emploi permanent. En moyenne en Belgique et dans toutes les régions, c'était le cas pour plus de 70 p.c. des emplois temporaires, mais cette proportion était encore beaucoup plus élevée dans le cas des femmes, et elle augmentait globalement avec le niveau d'éducation.

5.1.5. Emploi temporaire après l'obtention du diplôme le plus élevé

Par analogie avec la section 4.4.2, l'importance du travail temporaire peut être appréciée au terme des études. Cette analyse donne une indication du rôle joué par les contrats temporaires dans l'insertion des jeunes sur le marché du travail à la fin des études⁴⁸.

À cet égard, les jeunes non-étudiants occupés⁴⁹ peuvent, par année au cours de laquelle le diplôme le plus élevé a été obtenu, être classés en deux catégories selon qu'ils exercent une activité indépendante ou salariée. S'agissant de cette dernière, une nouvelle subdivision peut être effectuée selon qu'il s'agit d'un contrat de travail temporaire ou permanent. Ainsi, le taux d'emploi peut être scindé en trois composantes.

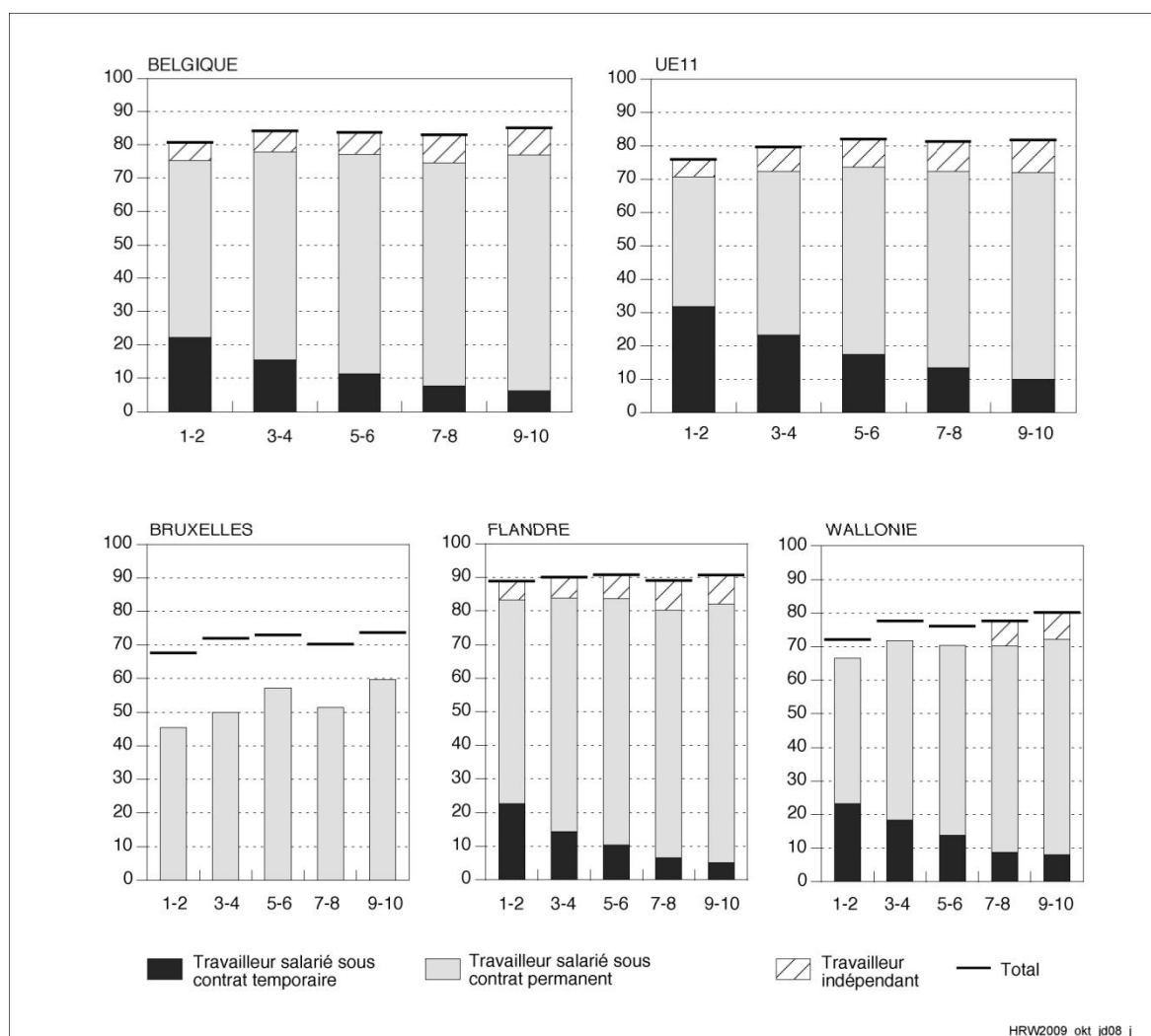
Selon les données de l'enquête sur les forces de travail, l'importance des contrats temporaires, tant en Belgique qu'en moyenne dans l'UE, diminue clairement à mesure qu'augmente le nombre d'années depuis l'obtention du diplôme le plus élevé. En moyenne dans l'UE11, 1 à 2 ans après l'obtention du diplôme le plus élevé, 32 p.c. des jeunes sont occupés dans le cadre d'un contrat temporaire. Après 9-10 ans, cette part retombe à 10 p.c., en dépit de la nette progression du taux d'emploi total au cours de cette période. Les contrats temporaires représentent alors quelque 14 p.c. de l'emploi salarié, contre 45 p.c. au début de la carrière professionnelle.

⁴⁷ En ce qui concerne l'UE15, il s'agit de 16 p.c. de l'emploi salarié temporaire; en ce qui concerne la Belgique, ce pourcentage a même atteint 21 p.c. (environ 25 p.c. à Bruxelles et en Flandre et 14 p.c. en Wallonie).

⁴⁸ L'insertion des jeunes par le biais de contrats temporaires est étudiée plus en détail au point 5.3.3.

⁴⁹ Par analogie avec l'analyse exposée à la section 4.4.2, la population examinée aux fins de la présente analyse a été étendue aux 15-39 ans.

Graphique 47 – Taux d'emploi après l'obtention du diplôme le plus élevé en Belgique, dans l'UE¹ et dans les régions en 2007: ventilation selon le type de contrat de travail¹
(pourcentages de la population non étudiante âgée de 15 à 39 ans)



Source: Eurostat (EFT).

¹ UE11, c'est-à-dire l'UE15 abstraction faite de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Irlande et du Royaume-Uni, pour lesquels aucune donnée (fiable) sur le nombre d'étudiants n'est disponible

² Les données non représentatives n'apparaissent pas dans le graphique.

En Belgique, l'importance du travail temporaire est plus limitée sur l'ensemble de la période. Après 1 à 2 ans, 22 p.c. des jeunes ont un emploi temporaire. Cette part retombe à 6 p.c. après 9-10 ans. Au niveau de l'emploi salarié, la part des contrats temporaires revient de 30 à 8 p.c. au cours de cette période. Cette évolution baissière se dessine tant en Wallonie qu'en Flandre⁵⁰. Initialement, quelque 23 p.c. des jeunes sont occupés dans le cadre d'un contrat de travail temporaire dans les deux régions. Après 9-10 ans, cette part recule à 8 p.c. environ en Wallonie et à 5 p.c. en Flandre.

⁵⁰ Il n'existe pas de données représentatives concernant le travail temporaire à Bruxelles. Toutefois, la part de l'emploi permanent y augmente, tout comme dans les deux autres régions.

Ce profil décroissant est observé en Belgique, quels que soient le sexe et le niveau d'éducation. Sur l'ensemble de la période considérée, le travail temporaire est quelque peu plus fréquent chez les femmes. Cette part diminue à mesure que le niveau d'éducation augmente⁵¹. À nouveau, aucune donnée représentative n'est disponible pour les non-Belges.

Synthèse

Le travail temporaire est moins répandu en Belgique qu'en moyenne dans l'UE. S'agissant des jeunes, des contrats temporaires sont plus souvent proposés en Wallonie, aux femmes, aux peu qualifiés et aux allochtones. Un peu plus d'un cinquième des emplois temporaires sont des emplois intérimaires. La durée maximale de ces contrats est le plus souvent d'un an. La majorité de ces jeunes ne choisissent pas d'être occupés dans le cadre d'un contrat temporaire (ils préféreraient un emploi permanent). La part de ce type de contrat diminue sensiblement après la fin des études.

5.2. Travail à temps partiel

5.2.1. Importance du travail à temps partiel

Alors que le travail à temps partiel chez les 15-64 ans est légèrement plus répandu en Belgique qu'en moyenne dans l'UE15, la situation s'inverse pour les jeunes. En 2007, près de 18 p.c. des travailleurs âgés de 15 à 29 ans avaient un emploi à temps partiel dans notre pays, contre quelque 22 p.c. en moyenne dans l'UE. Ce poids plus réduit est attribuable à la Flandre (15 p.c.), la part du travail à temps partiel chez les jeunes étant en effet quasiment aussi élevée en Wallonie et à Bruxelles qu'en moyenne dans l'UE.

Pour les non-étudiants âgés de 15 à 29 ans, le ratio travail à temps plein - travail à temps partiel est en Belgique identique à la moyenne dans l'UE11: il s'agit de respectivement 84 et 16 p.c. des travailleurs. En moyenne dans l'UE, la grande majorité des jobs d'étudiants (90 p.c.) ont trait à une occupation à temps partiel. Selon les résultats de l'EFT, cette part ne serait que de 57 p.c. en Belgique⁵². Tout comme dans la section consacrée au travail temporaire, une nette différence apparaît par conséquent entre les données belges et européennes relatives au travail d'étudiants. La suite de cette section se fondera donc de nouveau sur les données ayant trait à tous les jeunes. Les étudiants biaiseront ainsi moins les résultats compte tenu de leur poids relativement réduit dans l'emploi des jeunes. Enfin, pour l'analyse du travail à temps partiel après l'obtention du diplôme le plus élevé, le problème ne se pose pas étant donné que seuls les non-étudiants sont considérés.

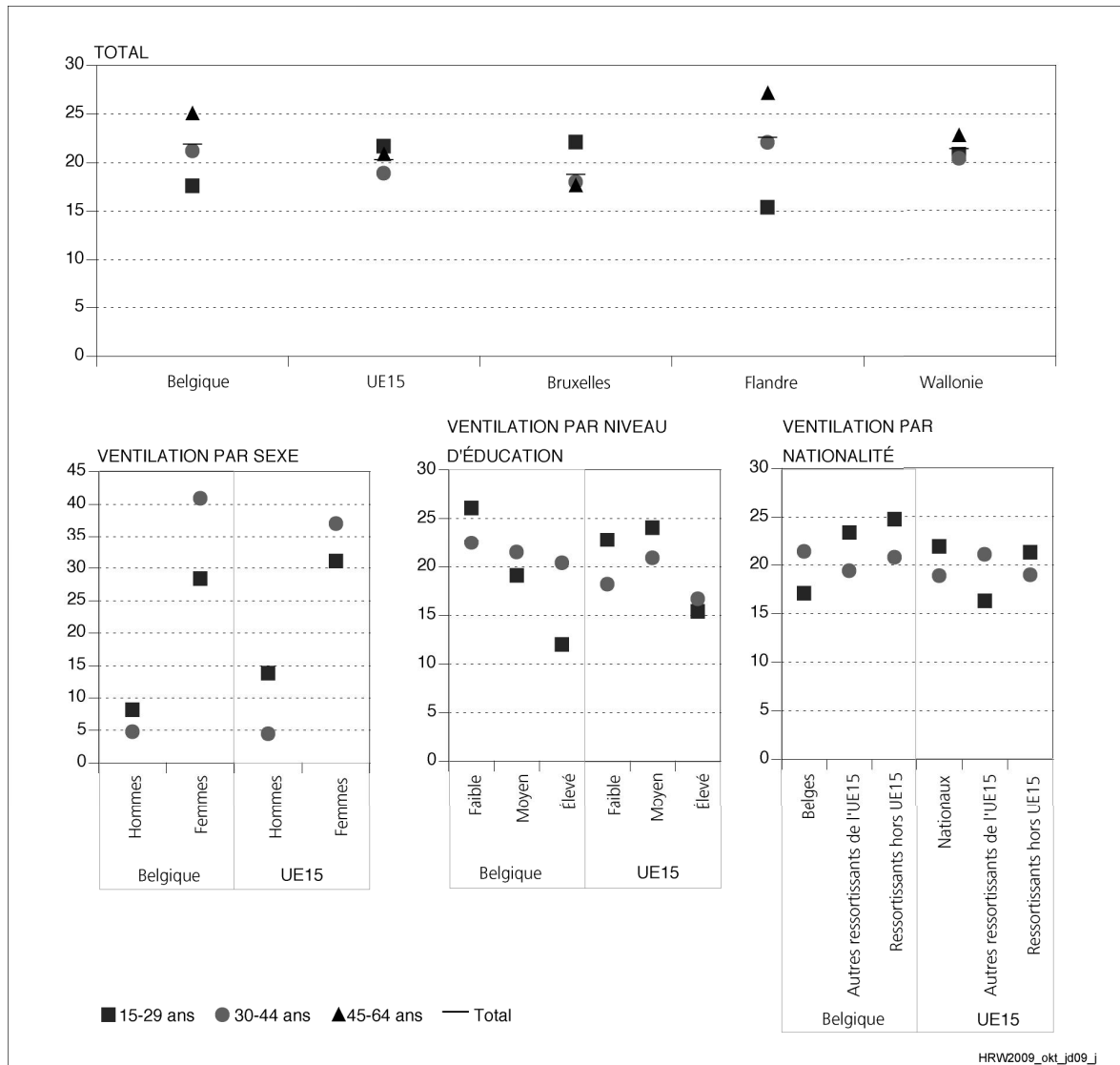
Que ce soit dans l'UE, en Belgique ou dans les régions, le travail à temps partiel est un phénomène féminin. Tel est déjà le cas chez les jeunes. En 2007, 28 p.c. des femmes occupées âgées de 15 à 29 ans travaillaient à temps partiel en Belgique, contre 8 p.c. seulement chez les hommes. En Wallonie, la part du travail à temps partiel féminin s'élevait à 34 p.c. À Bruxelles, cette proportion était de 31 p.c., tout comme en moyenne dans l'UE15, alors qu'elle atteignait 26 p.c. en Flandre. Chez les hommes aussi, le travail à temps partiel est clairement moins répandu en Flandre (6 p.c., contre 10,5 p.c. en Wallonie et 15 p.c. à Bruxelles; la moyenne de l'UE15 s'élevait à 14 p.c.).

⁵¹ On ne dispose cependant que de peu de données représentatives pour les personnes peu qualifiées.

⁵² Il en résulte que 43 p.c. des jobs d'étudiants, devant être combinés avec les études, seraient des emplois à temps plein. Ceci reflète principalement l'importance des jobs d'étudiants à temps plein pendant la période des vacances scolaires.

Une ventilation par âge plus détaillée révèle que 60 p.c. des jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans en emploi étaient occupées à temps partiel, cette proportion diminue ensuite. Chez les 20-24 et les 25-29 ans, le travail à temps partiel représente moins de 30 p.c. Il gagne ensuite à nouveau en importance: chez les 30-34 ans, la part est de 35 p.c. avant de grimper à 40 p.c. à partir de 35 ans. La hausse observée à partir de 30 ans est indéniablement liée au fait d'avoir des enfants, après quoi la femme, dans une plus large mesure que l'homme, troque un emploi à temps plein contre un emploi à temps partiel (cf. infra), pour s'en occuper.

Graphique 48 – Travail à temps partiel en Belgique, dans l'UE15 et dans les régions en 2007
(pourcentages de la population correspondante)



Source: Eurostat (EFT).

En moyenne dans l'UE, le travail à temps partiel est, proportionnellement, le plus fréquent chez les jeunes moyennement qualifiés. En Belgique, en revanche, l'importance du travail à temps partiel diminue clairement avec le niveau d'éducation. Chez les jeunes peu qualifiés en emploi, le travail à temps partiel représentait en 2007 de 24 à 31 p.c. (respectivement en Flandre et à Bruxelles). Pour les personnes hautement qualifiées, cette part était légèrement supérieure à 10 p.c.

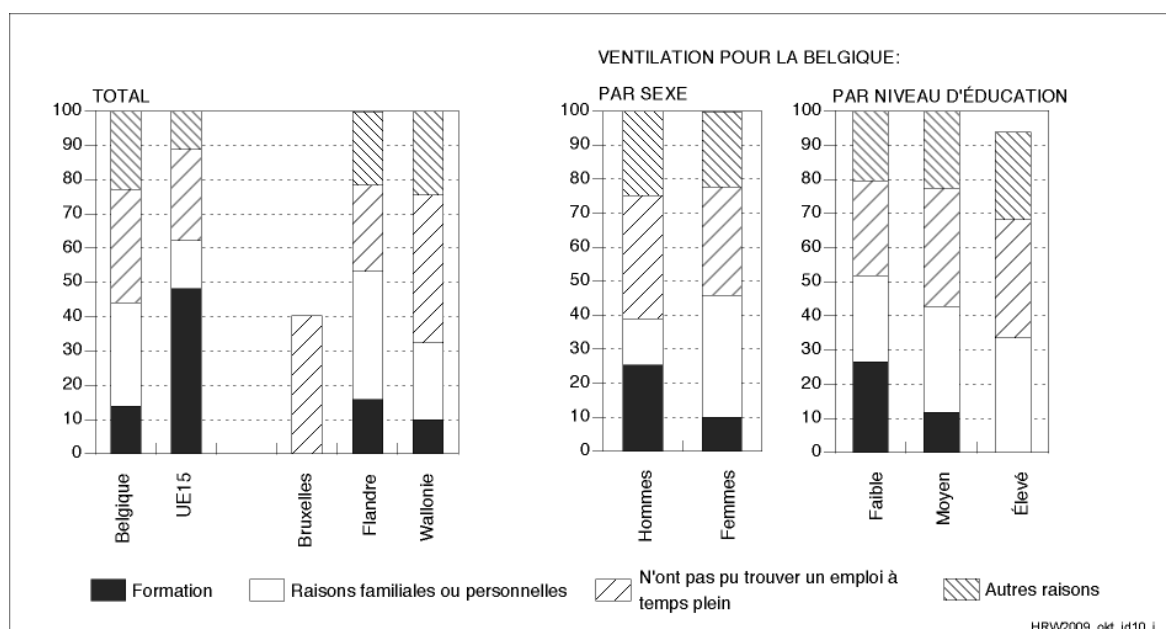
Les étrangers travaillent plus souvent à temps partiel que les Belges. En 2007, le travail à temps partiel concernait environ 24 p.c. des jeunes étrangers en emploi (ce pourcentage était encore un peu plus élevé pour les étrangers non-Européens), contre 17 p.c. des Belges. Les données pour les régions ne sont pas représentatives.

5.2.2. Raisons motivant le travail à temps partiel

Tout comme dans l'analyse portant sur les raisons motivant les contrats temporaires, aucune distinction n'est opérée entre les étudiants et les non-étudiants. Ce choix permet d'obtenir davantage de données représentatives. De plus, une des raisons mentionnées dans l'enquête sur les forces de travail renvoie explicitement à la participation à une formation, ce qui permet d'en apprécier l'importance pour les étudiants.

Graphique 49 – Raisons motivant le travail à temps partiel en Belgique, dans l'UE15 et dans les régions en 2007¹

(pourcentages des personnes occupées à temps partiel âgées de 15 à 29 ans)



En Belgique, des raisons familiales ou personnelles⁵³ étaient à l'origine de 30 p.c. environ du travail à temps partiel chez les 15-29 ans en 2007. Un tiers des travailleurs étaient occupés dans ce cadre de manière involontaire, dans la mesure où ils ont indiqué ne pas avoir trouvé un emploi à temps plein. Quelque 14 p.c. des jeunes travailleurs à temps partiel étaient en formation. Enfin, un peu plus de 20 p.c. travaillaient à temps partiel pour d'autres raisons⁵⁴.

En moyenne dans l'UE, le travail à temps partiel chez les jeunes est nettement plus souvent lié à la participation à une formation: près d'un quart des travailleurs à temps partiel interrogés ont mentionné ce facteur. Un sur quatre environ aurait préféré décrocher un emploi à temps plein.

⁵³ Il s'agit du total des raisons « Garde d'enfants ou de personnes âgées » et « Autres raisons familiales ou personnelles » de l'enquête sur les forces de travail.

⁵⁴ Pour une part très limitée, il s'agit d'une maladie ou de l'indisponibilité de la personne concernée; la toute grande majorité concerne toutefois des raisons non spécifiées.

Les raisons familiales sont nettement plus souvent citées par les femmes: 36 p.c. des femmes occupées à temps partiel en Belgique étaient concernées. L'importance de ce facteur est par ailleurs encore considérablement plus élevée chez les femmes un peu plus âgées: 68 p.c. des travailleuses à temps partiel âgées de 30 à 44 ans ont avancé cette raison. Ceci confirme l'explication exposée ci-dessus en ce qui concerne la hausse du travail à temps partiel chez les femmes à partir de 30 ans: dès que des enfants sont présents, elles réduisent toujours beaucoup plus souvent que les hommes leurs prestations de travail pour s'en occuper.

La participation à une formation constitue, chez les jeunes hommes, une motivation relativement importante pour travailler à temps partiel. Le temps partiel involontaire est aussi un peu plus fréquent chez les hommes, mais il concernait néanmoins plus de 30 p.c. des travailleurs des deux sexes.

Tout comme pour les raisons motivant le travail temporaire, la part de la formation diminue avec le niveau d'éducation dans le cas du travail à temps partiel. Par contre, les raisons familiales augmentent quelque peu en fonction du niveau d'éducation. Le travail à temps partiel involontaire concernait 28 p.c. des peu qualifiés et 35 p.c. des moyennement et hautement qualifiés travaillant en horaire réduit.

À Bruxelles, seul le nombre de personnes ayant déclaré ne pas avoir trouvé un emploi à temps plein était suffisamment élevé pour fournir des résultats représentatifs. Pour quatre personnes sur dix, le travail à temps partiel n'est pas choisi, cette part était encore un peu plus élevée en Wallonie, avec 43 p.c. En revanche, en Flandre, le travail à temps partiel involontaire ne concernait qu'un quart des personnes occupées à horaire réduit. Cette surreprésentation du travail à temps partiel (involontaire) à Bruxelles et en Wallonie peut être liée à la situation générale moins favorable sur le marché du travail: un demandeur d'emploi souhaitant un travail à temps plein peut en effet être forcé d'accepter un travail à temps partiel compte tenu de la demande relativement limitée de travail.

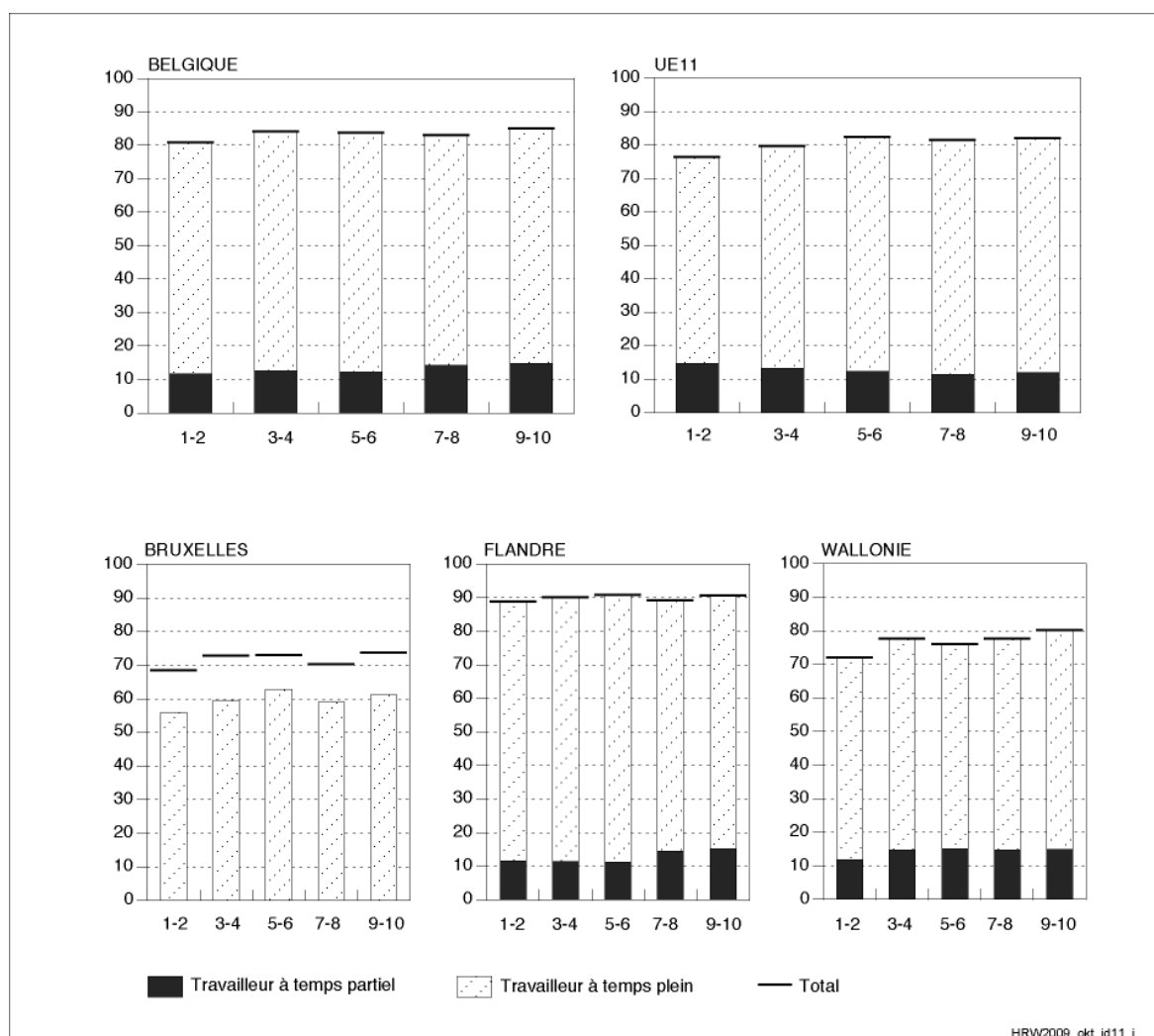
En Flandre, les raisons familiales étaient la motivation principale, mentionnée par 37 p.c. des travailleurs à temps partiel. En Wallonie, ce motif n'est évoqué que dans 22 p.c. des cas. Enfin, contrairement au travail temporaire, le motif de la formation a été plus fréquent en Flandre qu'en Wallonie.

5.2.3. Travail à temps partiel après l'obtention du diplôme le plus élevé

Par analogie avec le travail temporaire, l'importance du travail à temps partiel peut être appréciée au terme des études.

La ventilation du taux d'emploi selon le travail à temps plein ou à temps partiel est géographiquement moins homogène. En moyenne dans l'UE11, 1 à 2 ans après l'obtention du diplôme le plus élevé, 15 p.c. des non-étudiants âgés de 15 à 39 ans travaillent à temps partiel. Après 9-10 ans, ce pourcentage diminue légèrement pour s'élever à 12 p.c., tandis que le taux d'emploi total au cours de cette période augmente. La part du travail à temps partiel dans l'emploi total revient de 19 à 15 p.c.

Graphique 50 – Taux d'emploi après l'obtention du diplôme le plus élevé en Belgique, dans l'UE¹ et dans les régions en 2007: ventilation selon le travail à temps plein ou à temps partiel¹
(pourcentages de la population non étudiante âgée de 15 à 39 ans)



Source: Eurostat (EFT).

¹ UE11, c'est-à-dire l'UE15 abstraction faite de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Irlande et du Royaume-Uni, pour lesquels aucune donnée (fiable) sur le nombre d'étudiants n'est disponible.

² Les données non représentatives n'apparaissent pas dans le graphique.

En Belgique, en revanche, l'importance du travail à temps partiel augmente. Au départ, 12 p.c. des jeunes ont un emploi à temps partiel et cette part passe à 15 p.c. après 9-10 ans. La hausse du taux d'emploi au cours de la période sous revue, à hauteur de 4 points de pourcentage environ, est dès lors presque intégralement imputable au développement du travail à temps partiel. Cette évolution est manifeste en Wallonie et en Flandre (progression de 12 à 15 p.c. dans les deux cas). Pour Bruxelles, les données relatives au travail à temps partiel ne sont pas représentatives.

De manière peu surprenante, la hausse de la part des contrats à temps partiel dans notre pays est attribuable aux femmes⁵⁵. Alors qu'au départ, 8 p.c. des hommes en emploi travaillent à temps partiel, cette part revient à 6 p.c. après 9-10 ans. Par contre, chez les femmes, la part du travail à temps partiel est non seulement clairement plus élevée sur l'ensemble de la période, mais elle affiche également une tendance haussière, de 22 à 32 p.c.

Au cours de la période de dix ans considérée, l'importance du travail à temps partiel, exprimée en pourcentage de l'emploi total, se stabilise chez les personnes moyennement qualifiées, tandis qu'elle augmente quelque peu chez les personnes hautement qualifiées (les données ayant trait aux personnes peu qualifiées ne sont pas représentatives).

La part du travail à temps partiel progresse légèrement chez les Belges. Aucune donnée représentative n'est disponible pour les personnes de nationalité étrangère.

Synthèse

Le travail à temps partiel des jeunes est moins répandu en Belgique qu'en moyenne dans l'UE; tel est principalement le cas en Flandre. Déjà dans cette tranche d'âge, ce sont essentiellement les femmes qui travaillent à temps partiel. Il concerne dans une plus large mesure les allochtones et diminue à mesure que le niveau des études augmente. Environ un tiers des jeunes concernés n'ont pas choisi de travailler à temps partiel (ils préféreraient exercer un emploi à temps plein). En outre, un tiers des personnes qui travaillent à temps partiel le font pour des raisons familiales ou personnelles (c'est surtout le cas des femmes). La hausse de l'importance du travail à temps partiel après la fin des études leur est d'ailleurs entièrement imputable.

5.3. La qualité de l'emploi des jeunes

5.3.1. Une analyse de l'emploi temporaire chez les jeunes

La réglementation sur la protection de l'emploi, qui existe dans la plupart des pays européens, vise à mieux encadrer les licenciements. Ces règles bénéficient en premier lieu aux travailleurs déjà occupés en augmentant la sécurité d'emploi, mais elles peuvent avoir des effets négatifs indirects sur le recrutement et dès lors, un effet ambigu sur le niveau de l'emploi dans l'économie.

Ces effets négatifs seraient plus sévèrement ressentis par les jeunes, étant donné que parmi ceux-ci, il y a un plus grand nombre de nouveaux entrants sur le marché du travail et, proportionnellement, de demandeurs d'emplois. Face à l'augmentation du chômage des jeunes dans les années '80, la plupart des pays européens, parmi lesquels la France, l'Allemagne et dans une moindre mesure, la Belgique, ont assoupli cette réglementation, notamment en élargissant le champ d'application des contrats temporaires et de l'intérim.

Bien que ces modifications de réglementation ne fussent pas formellement liées à l'âge, elles ont cependant surtout affecté les jeunes (Ryan, 2001). Comme on l'a montré plus haut, une proportion importante de jeunes, plus élevée que pour les autres classes d'âge, est occupée sur la base d'un contrat de travail temporaire.

Nous présentons ici une analyse multivariée de la probabilité de travailler sous contrat temporaire pour la population salariée des jeunes de 15 à 29 ans, qui ne sont pas aux études ou en formation.

⁵⁵ En revanche, en moyenne dans l'UE, la part du travail à temps partiel chez les femmes se stabilise, ce qui, conjugué à un recul chez les hommes, explique la diminution totale.

Nous utilisons les données portant sur l'ensemble des 27 pays⁵⁶ de l'Union européenne, plutôt que les seules données belges, pour avoir plus de variation dans notre échantillon et ainsi mieux estimer les paramètres du modèle. Pour des raisons de confidentialité, nous ne disposons que de données groupées. Elles ont trait à l'année 2007.

La spécification choisie est un modèle logit, estimé par maximum de vraisemblance. Cette spécification est parmi les plus courantes pour un modèle dichotomique. De manière générale, les différences entre les estimations obtenues à partir d'un modèle logit et celles obtenues d'un modèle probit sont peu importantes, les distributions logistique et normale étant assez proches⁵⁷. De fait, sur nos données, une spécification probit ne modifie pratiquement pas les résultats. Une méthode d'estimation alternative, le chi carré minimum, a également été utilisée et les résultats obtenus demeurent très similaires. Le modèle est estimé indépendamment pour les hommes et les femmes.

D'autre part, pour avoir une population de comparaison et isoler les spécificités des jeunes travailleurs, nous avons également estimé la probabilité de contrat temporaire pour la population salariée âgée entre 30 et 44 ans.

La probabilité est analysée pour un moment donné, les aspects dynamiques (à savoir à travers le temps) ne sont ici que très partiellement capturés par les variables liées au statut subjectif déclaré de la personne sur le marché du travail un an auparavant.

Pour l'individu de référence, à savoir un jeune âgé de 15 à 19 ans, peu qualifié, de nationalité belge, travaillant à temps complet et qui déclare avoir déjà eu un travail l'an passé, la probabilité de travailler sous contrat temporaire est estimée à 21 p.c. pour les hommes et 24 p.c. pour les femmes.

Cette probabilité diminue progressivement avec l'âge, pour les 25 à 29 ans, elle n'est plus que de 8,5 p.c. pour les hommes et 9,3 p.c. pour les femmes. Le contrat temporaire paraît ainsi être assez fréquemment un mode d'entrée dans le marché du travail pour les plus jeunes.

Pour les jeunes qui étaient au chômage un an auparavant, travailler sous contrat temporaire est presque trois fois plus fréquent que pour les personnes qui étaient déjà occupées, soit une probabilité de 56 p.c. pour les hommes et 61 p.c. pour les femmes. De même, les jeunes inactifs un an auparavant ont une probabilité deux fois plus importante d'être occupés sous contrat temporaire par rapport aux personnes qui étaient déjà en emploi l'année précédente.

Si pour les jeunes de 15 à 29 ans, le contrat temporaire apparaît comme une voie d'entrée ou de ré-entrée importante dans le marché du travail, cela est également vrai pour les réentrants plus âgés, selon nos estimations sur la population de comparaison des 30 à 44 ans. Alors que la probabilité de travailler sous contrat temporaire pour ce groupe d'âge atteint à peine plus de 6 p.c. pour les personnes au travail l'année précédente, elle est beaucoup plus élevée pour les personnes qui se déclaraient au chômage l'année précédente, à 47 p.c., et atteint 25 p.c. pour les personnes précédemment inactives.

Pour les jeunes, le niveau de qualification influence relativement peu sur la probabilité de contrat temporaire. Pour les hommes plus qualifiés, elle est inférieure à celle des peu qualifiés, à 19 p.c.

⁵⁶ Tous les pays ne répondent pas à l'ensemble des questions. L'estimation en tient compte par la création des variables "Qualification non disponible", "Nationalité non disponible", "Régime de travail non disponible", "Statut subjectif un an auparavant non disponible". Les coefficients de ces variables auxiliaires ne sont pas repris dans le tableau.

⁵⁷ Voir Gourieroux (1989). La différence principale est que les événements rares ont une plus grande probabilité selon une loi logistique que selon une loi normale, autrement dit les queues de distribution sont légèrement plus lourdes pour une logistique que pour une normale.

alors que pour les femmes, la probabilité d'avoir un contrat temporaire est plus élevée parmi les plus qualifiées, soit 30 p.c. contre 24 p.c. pour les femmes moins qualifiées.

Par contraste, le niveau de qualification a un rôle nettement plus déterminant dans notre population de comparaison des 30 à 44 ans: pour ceux-ci, les plus qualifiés ont quelque 30 p.c. de moins de chance de travailler sous contrat temporaire que les plus faiblement qualifiés.

Tableau 30 - Probabilité de travailler sous contrat temporaire en 2007, pour les hommes de 15 à 29 ans en emploi

Variable	Coefficient du paramètre	Écart-type	Significativité ¹	Probabilité ² (contrat temporaire) (en p.c.)	Différence par rapport à l'individu de référence ³
Référence	-1,3023	0,1709	***	21,4	
20 à 24 ans	-0,4715	0,0855	***	14,5	-6,9
25 à 29 ans	-1,0738	0,0878	***	8,5	-12,9
Moyennement qualifiés	-0,1039	0,0516	**	19,7	-1,7
Hautement qualifiés	-0,1302	0,0668	*	19,3	-2,1
Autres ressortissants de l'UE27	0,7866	0,1293	***	37,4	16,0
Ressortissants hors UE27	0,5683	0,0851	***	32,4	11,1
Temps partiel	0,8964	0,0836	***	40,0	18,6
Chômeur un an auparavant	1,5335	0,0714	***	55,8	34,4
Inactif un an auparavant	1,3831	0,0726	***	52,0	30,6
AT	-0,8265	0,2668	**	10,6	-10,7
BG	-1,4224	0,3260	***	6,2	-15,2
CY	-0,0084	0,5512		21,2	-0,1
CZ	-0,3334	0,2164		16,3	-5,1
DE	0,4564	0,1581	***	30,0	8,7
DK	-0,6203	0,3292	***	12,8	-8,6
EE	-1,3000	0,6853	**	6,9	-14,5
ES	1,7338	0,1576	**	60,6	39,2
FI	0,2565	0,2668		26,0	4,6
FR	0,6852	0,1578	***	35,0	13,7
GR	0,1555	0,2136		24,1	2,7
HU	-0,1298	0,2173		19,3	-2,1
IE	-1,2453	0,3302	***	7,3	-14,1
IT	0,6912	0,1607	***	35,2	13,8
LT	-0,6035	0,3590	*	12,9	-8,4
LU	-0,1084	0,7322		19,6	-1,8
LV	-0,9374	0,4199	*	9,6	-11,8
MT	-1,2010	0,9597		7,6	-13,8
NL	0,6370	0,1873	***	34,0	12,6
PL	1,7912	0,1605	***	62,0	40,6
PT	1,3847	0,1803	***	52,1	30,7
RO	-1,5036	0,2604	*	5,7	-15,7
SE	0,3913	0,2080	***	28,7	7,3
SI	1,2712	0,2977	***	49,2	27,8
SK	-0,5875	0,2660	**	13,1	-8,3
UK	-0,9375	0,1714	***	9,6	-11,8

Source: Eurostat (EFT), calculs CSE.

¹ ***: significatif à 1 p.c., **: significatif à 5 p.c., *: significatif à 10 p.c.

² Les probabilités reprises dans le tableau ne sont pas additives. La présentation adoptée est de type *ceteris paribus*: on modifie une seule caractéristique à la fois par rapport à l'individu de référence.

³ Homme belge, âgé de 15 à 19 ans, peu qualifié, travaillant à temps complet, ayant un travail un an auparavant.

Tableau 31 - Probabilité de travailler sous contrat temporaire en 2007, pour les femmes de 15 à 29 ans en emploi

Variable	Coefficient du paramètre	Écart-type	Significativité ¹	Probabilité ² (contrat temporaire) (en p.c.)	Différence par rapport à l'individu de référence ³
Référence	-1,1303	0,1834	***	24,4	
20 à 24 ans	-0,4678	0,1078	***	16,8	-7,6
25 à 29 ans	-1,1444	0,1096	***	9,3	-15,1
Moyennement qualifiés	-0,0644	0,0667		23,2	-1,2
Hautement qualifiés	0,2820	0,0733	***	30,0	5,6
Autres ressortissants de l'UE27	0,8009	0,1368	***	41,8	17,4
Ressortissants hors UE27	0,5472	0,1076	***	35,8	11,4
Temps partiel	0,4444	0,0565	***	33,5	9,1
Chômeur un an auparavant	1,5645	0,0797	***	60,7	36,3
Inactif un an auparavant	1,3310	0,0688	***	55,0	30,6
AT	-1,0778	0,2681	***	9,9	-14,5
BG	-1,3262	0,3291	***	7,9	-16,5
CY	0,3839	0,4605		32,2	7,8
CZ	-0,4632	0,2329	**	16,9	-7,5
DE	0,2785	0,1564	*	29,9	5,5
DK	-0,4678	0,3090		16,8	-7,6
EE	-1,2996	1,3301		8,1	-16,3
ES	1,2883	0,1573	***	53,9	29,5
FI	0,7897	0,2538	***	41,6	17,2
FR	0,4483	0,1556	***	33,6	9,2
GR	0,2202	0,2192		28,7	4,3
HU	-0,4760	0,2399	*	16,7	-7,7
IE	-1,1131	0,3114	***	9,6	-14,8
IT	0,6157	0,1621	***	37,4	13,0
LT	-1,4198	0,5029	***	7,2	-17,2
LU	0,0285	0,7777		24,9	0,5
LV	-1,7629	0,6233	***	5,2	-19,2
MT	-0,9526	0,8646		11,1	-13,3
NL	0,3946	0,1834	**	32,4	8,0
PL	1,5925	0,1605	***	61,4	36,9
PT	1,3839	0,1831	***	56,3	31,9
RO	-2,0372	0,3051	***	4,0	-20,4
SE	0,6907	0,2110	***	39,2	14,8
SI	1,5027	0,3283	***	59,2	34,8
SK	-1,0146	0,3049	***	10,5	-13,9
UK	-1,1709	0,1735	***	9,1	-15,3

Source: Eurostat (EFT), calculs CSE.

¹ ***: significatif à 1 p.c., **: significatif à 5 p.c., *: significatif à 10 p.c.

² Les probabilités reprises dans le tableau ne sont pas additives. La présentation adoptée est de type *ceteris paribus*: on modifie une seule caractéristique à la fois par rapport à l'individu de référence.

³ Femme belge, âgée de 15 à 19 ans, peu qualifiée, travaillant à temps complet, ayant un travail un an auparavant.

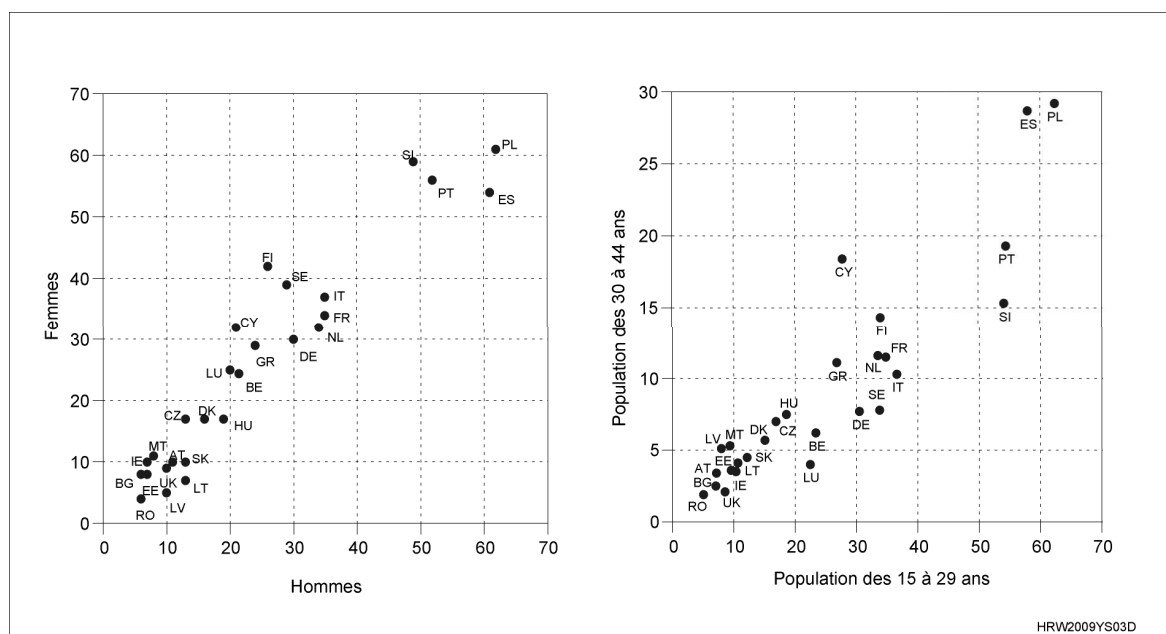
Travailler sous contrat temporaire reste cependant une situation moins favorable qu'avoir un contrat à durée indéterminée. Même au sein de la population des jeunes de 15 à 29 ans, le fait de ne pas être de nationalité belge influence de façon nette la probabilité de travailler sous contrat temporaire. Tant pour les ressortissants de l'UE27 non belges que pour les étrangers à l'UE27, la probabilité d'avoir un contrat temporaire est plus élevée que pour les nationaux, et cela pour les deux sexes. Cet effet de la nationalité est d'une ampleur comparable dans la population des 30 à 44 ans.

Les variables traditionnellement associées à la précarité de l'emploi cumulent leurs effets: les jeunes qui travaillent à temps partiel ont également une probabilité de quelque 50 p.c. plus importante d'être sous contrat temporaire que les jeunes travaillant à temps plein. Ce cumul entre type de contrat et régime de temps de travail est similaire pour les adultes de 30 à 44 ans.

Les estimations permettent d'obtenir les effets spécifiques aux pays, purgés des effets de composition en termes de qualification, nationalité, etc. Comme nous avons estimés quatre modèles de façon indépendante (hommes âgés de 15 à 29 ans, femmes âgées de 15 à 29 ans et population de comparaison des 30 à 44 ans), nous pouvons comparer ces effets pays entre ces différentes populations.

La première constatation est la forte corrélation des effets pays entre les différentes populations. Elle atteint plus de 95 p.c. entre jeunes hommes et jeunes femmes, et reste légèrement supérieure à 90 entre les estimations sur les 15 à 29 ans et les 30 à 44 ans. Le fait d'avoir une partie importante de la population en contrat temporaire est par conséquent très lié aux institutions du marché du travail spécifiques à chaque pays, même si les jeunes représentent toujours une partie beaucoup plus importante des contrats temporaires que la classe d'âge des adultes de 30 à 44 ans.

Graphique 51 - Probabilité d'occuper un contrat temporaire dans l'UE27¹
(pourcentages)



Source: Eurostat (EFT), calculs CSE.

¹ Résultats pour l'individu de référence dans les différents pays.

Il n'existe pas de grille d'analyse unique permettant de rendre compte de la diversité des expériences nationales en termes de fréquence de l'emploi temporaire (OECD, 2002). On peut faire les observations suivantes en confrontant les résultats de la littérature et les estimations présentées ici:

- La conjonction de mesures strictes de protection de l'emploi en faveur des travailleurs permanents et de la libéralisation des règles applicables à l'emploi temporaire semble pouvoir expliquer la croissance rapide de la part de l'emploi temporaire observée dans un certain nombre de pays européens, notamment pour l'Espagne, la France ou l'Italie. À l'autre extrême, la place limitée qu'occupe le travail temporaire au Royaume-Uni ou en Irlande donne à penser que les employeurs n'ont guère recours aux contrats temporaires lorsque la législation nationale est peu protectrice pour les travailleurs permanents. Toutefois, les différences concernant le degré de protection de l'emploi ne permettent guère à elles seules d'expliquer la variation globale de la part de l'emploi temporaire dans les différents pays (OCDE, 1999).
- Il convient également de tenir compte des différentes composantes de l'emploi temporaire (à savoir principalement, les contrats à durée déterminée et le travail intérimaire, mais également les travailleurs saisonniers, les travailleurs à la demande, etc.). La libéralisation accrue de l'intérim à partir de 1997 dans certains pays européens explique une partie de la progression de la part de l'emploi temporaire (notamment au Danemark, en Espagne et en Italie). Dans d'autres pays, la place de l'emploi saisonnier reste significative. La forte proportion de main-d'œuvre agricole semble ainsi être le principal facteur explicatif de la place importante, quoique en diminution, de l'emploi temporaire en Grèce.

Indépendamment de ces spécificités nationales, les jeunes ont dans tous les pays une probabilité beaucoup plus importante de travailler sous contrat temporaire que les autres tranches d'âge. Ce fait explique en grande partie la plus grande sensibilité conjoncturelle de l'emploi des jeunes. D'où le débat dans certains pays de l'Union européenne, sur l'opportunité d'une déréglementation prenant spécifiquement l'âge en compte, et ses tentatives d'opérationnalisation, notamment à travers la création de contrats de travail spécifiques ("contrats jeunes" en France, notamment).

Tableau 32 - Probabilité de travailler sous contrat temporaire en 2007: comparaison des résultats obtenus pour la population de 15 à 29 ans et celle de 30 à 44 ans

Variable	Coefficients		Probabilités ¹		Significativités ²	
	15 à 29 ans	30 à 44 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans
Référence ³	-1,1880	-2,7156	23,4	6,2	***	***
Femme	0,0099	0,0137	23,5	6,3		
Moyennement qualifiés	-0,1043	-0,3909	21,5	4,3	***	***
Hautement qualifiés	0,0887	-0,4474	25,0	4,1	**	***
Autres ressortissants de l'UE27	0,7711	0,9473	39,7	14,6	***	***
Ressortissants hors UE27	0,5562	0,9377	34,7	14,5	***	***
Temps partiel	0,5631	0,5780	34,9	10,5	***	***
Chômeur un an auparavant	1,5517	2,5998	59,0	47,1	***	***
Inactif un an auparavant	1,3504	1,5937	54,1	24,6	***	***
AT	-0,9687	-0,5924	10,4	3,5	***	***
BG	-1,3901	-0,9542	7,1	2,5	***	***
CY	0,2356	1,2228	27,8	18,4		***
CZ	-0,4049	0,1286	16,9	7,0	***	
DE	0,3656	0,2322	30,5	7,7	***	*
DK	-0,5366	-0,0933	15,1	5,7	**	
EE	-1,3700	-0,6250	7,2	3,4	**	
ES	1,5114	1,8043	58,0	28,7	***	***
FI	0,5245	0,9234	34,0	14,3	**	***
FR	0,5618	0,6798	34,8	11,5	***	***
GR	0,1828	0,6390	26,8	11,1		***
HU	-0,2882	0,2058	18,6	7,5	*	
IE	-1,1739	-1,1309	8,6	2,1	***	***
IT	0,6397	0,5488	36,6	10,3	***	***
LT	-0,9342	-0,4396	10,7	4,1	***	
LU	-0,0511	-0,4666	22,5	4,0		
LV	-1,2555	-0,2169	8,0	5,1	***	
MT	-1,0725	-0,1635	9,4	5,3	*	
NL	0,5028	0,6811	33,5	11,6	***	***
PL	1,6936	1,8279	62,4	29,2	***	***
PT	1,3701	1,2823	54,5	19,3	***	***
RO	-1,7457	-1,2277	5,1	1,9	***	***
SE	0,5166	0,2420	33,8	7,8	***	
SI	1,3582	1,0056	54,2	15,3	***	***
SK	-0,7876	-0,3367	12,2	4,5	***	
UK	-1,0574	-0,5815	9,6	3,6	***	***

Source: Eurostat (EFT), calculs CSE.

¹ Les probabilités reprises dans le tableau ne sont pas additives. La présentation adoptée est de type *ceteris paribus*: on modifie une seule caractéristique à la fois par rapport à l'individu de référence.

² ***: significatif à 1 p.c., **: significatif à 5 p.c., *: significatif à 10 p.c.

³ Homme belge âgé entre 15 et 29 ans (col. de gauche) et 30 et 44 ans (col. de droite), peu qualifié, travaillant à temps complet, ayant un travail un an auparavant.

Synthèse

Le modèle multivarié sur la fréquence des emplois temporaires fait ressortir l'importance des contrats temporaires comme voie d'entrée ou de réentrée sur le marché du travail: la probabilité de travailler sous contrat temporaire est deux fois plus importante parmi les jeunes qui déclarent avoir été sans emploi ou inactifs l'année avant l'enquête. Elle met également en évidence le cumul des effets des variables traditionnellement associées à la précarité d'emploi. Ainsi les jeunes travaillant à temps partiel, ou de nationalité étrangère ont également une plus grande probabilité de travailler sous contrat temporaire.

Comme ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, on peut comparer l'importance de l'emploi temporaire à travers les différents pays et entre sous-groupes de population. Il ressort une importante corrélation pour l'utilisation de l'emploi temporaire, quel que soit le sous-groupe examiné. Autrement dit, le fait d'avoir une partie importante de la population en contrat temporaire est par conséquent lié aux institutions du marché du travail spécifiques à chaque pays, même si les jeunes représentent toujours une partie beaucoup plus importante des contrats temporaires que la classe d'âge des adultes de 30 à 44 ans. Il n'existe cependant pas de grille d'analyse unique permettant de rendre compte de la diversité des expériences nationales en termes de fréquence de l'emploi temporaire. La protection relative des emplois permanents par rapport aux contrats temporaires, l'extension du champ d'utilisation de l'emploi intérimaire, l'importance de l'emploi saisonnier dans les pays où l'agriculture reste un secteur essentiel, permettent de rendre compte d'une partie des différences observées.

5.3.2. Une analyse de l'emploi à temps partiel chez les jeunes

De manière générale, la part de l'emploi à temps partiel a augmenté de façon très importante sur les vingt dernières années. Ce développement est allé de pair avec la tertiarisation de l'économie. Or, les créations nettes d'emplois dans le secteur des services comptent une part importante de postes à temps partiel.

Ce régime de travail a souvent eu un rôle de variable d'ajustement par rapport à l'activité ou aux besoins financiers des ménages. Dans les périodes de tassement ou de faible croissance, le temps complet recule et le temps partiel progresse. À l'inverse, dans les périodes de croissance, l'emploi à temps complet progresse pour tous.

Toute tranche d'âge confondue, le temps partiel reste essentiellement une réalité féminine. En Belgique, pour l'ensemble de la population en âge de travailler, plus de 40 p.c. des emplois féminins sont à temps partiel, contre 7 p.c. seulement des emplois masculins.

En utilisant les données des enquêtes sur les forces de travail pour les travailleurs occupés de 15 à 29 ans de tous les pays européens, nous estimons la probabilité de travailler à temps partiel. De manière analogue à la section précédente, nous estimons le modèle indépendamment pour les hommes et les femmes. Pour avoir un point de comparaison, le modèle est également appliqué indépendamment aux travailleurs occupés âgés entre 30 et 44 ans.

Comme pour l'ensemble de la population en âge de travailler, la probabilité de travailler à temps partiel pour les jeunes est beaucoup plus élevée pour les femmes, de l'ordre de 40 p.c. pour les 15 à 19 ans, par rapport à 8 p.c. pour la même tranche d'âge chez les hommes. Dans les deux cas, cette proportion diminue de trois à quatre points de pourcentage pour les tranches d'âge plus élevées au sein de la population des jeunes. L'impact de l'âge demeure limité sur la probabilité de temps partiel. Le différentiel entre les sexes se maintient, même si les séries longues montrent une légère augmentation relative du travail à temps partiel chez les travailleurs masculins pour les

années les plus récentes et également, le développement de ce régime de travail parmi les travailleurs de plus de 50 ans (cf. CSE, 2005).

Tableau 33 – Probabilité de travailler à temps partiel en 2007 pour les hommes de 15 à 29 ans en emploi

Variable	Coefficient du paramètre	Écart-type	Significativité ¹	Probabilité ² (temps partiel) (en p.c.)	Différence par rapport à l'individu de référence ³
Référence	-2,4902	0,2339	***	7,7	
20 à 24 ans	-0,3909	0,1126	***	5,3	-2,3
25 à 29 ans	-0,6603	0,1190	***	4,1	-3,5
Moyennement qualifiés	-0,3790	0,0754	***	5,4	-2,3
Hautement qualifiés	-0,3098	0,1079	**	5,7	-1,9
Autres ressortissants de l'UE27	1,4777	0,2913	***	26,6	19,0
Ressortissants hors UE27	1,2428	0,1326	***	22,3	14,7
Contrat temporaire	0,7647	0,0827	***	15,1	7,5
Indépendant	2,4707	0,4443	***	49,5	41,9
Chômeur un an auparavant	1,2375	0,1021	***	22,2	14,6
Inactif un an auparavant	1,1767	0,1011	***	21,2	13,5
AT	-0,3041	0,3314		5,8	-1,9
BG	-2,4860	0,7553	***	0,7	-7,0
CY	-0,0469	0,9591		7,3	-0,3
CZ	-1,3294	0,4631	**	2,1	-5,5
DE	0,3956	0,2172	*	11,0	3,3
DK	0,5820	0,3436	*	12,9	5,3
EE	-0,6657	1,0435		4,1	-3,6
ES	-0,9257	0,2391	***	3,2	-4,5
FI	0,0773	0,4126		8,2	0,6
FR	-0,1819	0,2253		6,5	-1,2
GR	-0,8114	0,3141	***	3,6	-4,1
HU	-1,135	0,4109	***	2,6	-5,1
IE	-0,8749	0,4352	**	3,3	-4,3
IT	-0,6260	0,2283	***	4,2	-3,4
LT	-0,1929	0,4710		6,4	-1,3
LU	-0,7175	1,9449		3,9	-3,8
LV	-0,2730	0,5180		5,9	-1,7
MT	-0,0029	0,9021		7,6	0,0
NL	0,7970	0,2433	***	15,5	7,9
PL	-0,7679	0,2452	***	3,7	-4,0
PT	-0,9392	0,3138	***	3,1	-4,5
RO	0,3913	0,2356	*	10,9	3,3
SE	0,2482	0,2812		9,6	1,9
SI	-0,4656	0,6211		4,9	-2,7
SK	-1,8228	0,8315	**	1,3	-6,3
UK	0,2150	0,2201		9,3	1,7

Source: Eurostat (EFT), calculs CSE.

¹ ***: significatif à 1 p.c., **: significatif à 5 p.c., *: significatif à 10 p.c.

² Les probabilités reprises dans le tableau ne sont pas additives. La présentation adoptée est de type *ceteris paribus*: on modifie une seule caractéristique à la fois par rapport à l'individu de référence.

³ Homme belge, âgé de 15 à 19 ans, peu qualifié, sous contrat de travail à durée indéterminée, ayant un travail un an auparavant.

Tableau 34 - Probabilité de travailler à temps partiel en 2007 pour les femmes de 15 à 29 ans en emploi

Variable	Coefficient du paramètre	Écart-type	Significativité ¹	Probabilité ² (temps partiel) (en p.c.)	Différence par rapport à l'individu de référence ³
Référence	-0,4050	0,1604	***	40,0	
20 à 24 ans	-0,2829	0,0986	***	33,5	-6,6
25 à 29 ans	-0,1318	0,0989		36,9	-3,1
Moyennement qualifiés	-0,5108	0,0595	***	28,6	-11,4
Hautement qualifiés	-1,1376	0,0717	***	17,6	-22,4
Autres ressortissants de l'UE27	0,6784	0,1258	***	56,8	16,8
R ressortissants hors UE27	0,6145	0,1003	***	55,2	15,2
Contrat temporaire	0,4270	0,0564	***	50,5	10,5
Indépendant	1,8642	0,6386	***	81,1	41,1
Chômeur un an auparavant	0,9688	0,0818	***	63,7	23,7
Inactif un an auparavant	0,8298	0,0698	***	60,5	20,5
AT	-0,4064	0,1899	**	30,8	-9,3
BG	-3,0758	0,5624	***	3,0	-37,0
CY	-0,7583	0,6253		23,8	-16,2
CZ	-2,2172	0,2970	***	6,8	-33,2
DE	-0,1456	0,1353		36,6	-3,4
DK	-0,1861	0,2507		35,6	-4,4
EE	-1,1755	0,6048	*	17,1	-22,9
ES	-0,947	0,1456	***	20,6	-19,5
FI	-0,8818	0,2826	***	21,6	-18,4
FR	-0,4343	0,1381	***	30,2	-9,8
GR	-1,4730	0,2297	***	13,3	-26,7
HU	-2,4631	0,3471	***	5,4	-34,6
IE	-0,8552	0,2745	***	22,1	-17,9
IT	-0,7369	0,1439	***	24,2	-15,8
LT	-1,5395	0,4133	***	12,5	-27,5
LU	-0,8322	0,7613		22,5	-17,5
LV	-1,8006	0,5298	***	9,9	-30,1
MT	-1,2047	0,7240	*	16,7	-23,3
NL	1,028	0,157	***	65,1	25,1
PL	-1,4543	0,1599	***	13,5	-26,5
PT	-1,9084	0,2204	***	9,0	-31,0
RO	-1,6418	0,1819	***	11,4	-28,6
SE	0,1144	0,1928		42,8	2,8
SI	-1,5711	0,5040	***	12,2	-27,8
SK	-2,4062	0,4391	***	5,7	-34,3
UK	-0,1188	0,1383		37,2	-2,8

Source: Eurostat (EFT), calculs CSE.

¹ ***: significatif à 1 p.c., **: significatif à 5 p.c., *: significatif à 10 p.c.

² Les probabilités reprises dans le tableau ne sont pas additives. La présentation adoptée est de type *ceteris paribus*: on modifie une seule caractéristique à la fois par rapport à l'individu de référence.

³ Femme belge, âgée de 15 à 19 ans, peu qualifiée, sous contrat de travail à durée indéterminée, ayant un travail un an auparavant.

La comparaison entre les populations des jeunes et des 30 à 44 ans montre que l'incidence du travail à temps partiel est plus élevée pour les jeunes hommes que chez les hommes plus âgés, alors que cela ne se vérifie pas pour les femmes. Le temps partiel des femmes parmi les 30 à 44 ans est légèrement plus élevé que pour les plus jeunes, reflétant en moyenne les obligations familiales accrues propres à cette tranche d'âge et la persistance des schémas traditionnels de répartition des tâches au sein des ménages.

Pour les jeunes femmes, les estimations montrent un effet très marqué de la qualification: alors que pour les jeunes non qualifiées, la probabilité de travailler à temps partiel est de 40 p.c., elle n'est plus que de 29 p.c. pour les femmes moyennement qualifiées et tombe à 18 p.c. pour les plus hauts niveaux d'éducation. Cette sensibilité à la qualification est moins prononcée pour les travailleurs masculins, la probabilité de temps partiel baissant à 5,5 p.c. pour les plus qualifiés, contre 8 p.c. pour le groupe de référence.

En tant que mode d'entrée ou de réentrée sur le marché du travail, le travail à temps partiel apparaît comme proportionnellement plus important chez les jeunes hommes que chez les femmes. Lorsqu'un jeune travailleur se déclarait chômeur ou inactif l'année précédente, sa probabilité d'avoir un contrat à temps partiel s'il travaille à présent est trois fois plus élevée que pour le jeune travailleur déjà occupé précédemment. Pour les jeunes femmes, cette probabilité est 50 p.c. plus élevée par rapport aux femmes qui occupaient déjà un emploi l'année précédente. Il faut cependant relativiser ce constat étant donné les différences entre sexes de l'importance du temps partiel en termes de niveaux.

De même, si le cumul entre contrat temporaire et prestation à temps partiel est plus commun en termes absolus pour les femmes que pour les hommes, pour le jeune travailleur sous contrat temporaire, la probabilité que ce contrat soit également un contrat à temps partiel est deux fois plus élevée que s'il possède un contrat permanent. Cet effet de cumul entre type de contrat de travail et régime de travail est relativement moins prononcé pour les jeunes femmes. Cette concomitance, surtout pour les travailleurs masculins, pourrait indiquer que le temps partiel constitue une modalité d'entrée dans le marché de travail, plutôt qu'une option pleinement choisie.

Le fait de ne pas être de nationalité belge influence également la probabilité pour un jeune de travailler à temps partiel. Si pour une femme étrangère âgée de 15 à 29 ans, la probabilité de travailler à temps partiel est de 15 points de pourcentage plus élevée que pour une ressortissante nationale, cet effet négatif est plus marqué pour les hommes, puisque la probabilité passe de 8 p.c. à quelque 25 p.c., tant pour les autres ressortissants de l'UE27 que pour les étrangers à l'UE27. Cet effet est plus important pour les jeunes travailleurs que pour les travailleurs de 30 à 44 ans, vraisemblablement car ces derniers peuvent se targuer de réalisations concrètes à travers l'expérience, ce qui diminue la valeur supposée de signal de la nationalité pour l'employeur.

Tableau 35 - Probabilité de travailler à temps partiel en 2007: comparaison des résultats obtenus pour la population de 15 à 29 ans et celle de 30 à 44 ans

Variable	Coefficients		Probabilités ¹		Significativités ²	
	15 à 29 ans	30 à 44 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans
Référence ³	-2,0190	-2,8613	11,7	5,4	***	***
Femme	1,4770	2,5336	36,8	41,9	***	***
Moyennement qualifiés	-0,4412	-0,2694	7,9	4,2	***	***
Hautement qualifiés	-0,8961	-0,5635	5,1	3,2	***	***
Autres ressortissants de l'UE27	0,8617	0,3199	23,9	7,3	***	***
Ressortissants hors UE27	0,8364	0,3877	23,5	7,8	***	***
Temps partiel	0,5274	0,5802	18,4	9,3	***	***
Chômeur un an auparavant	2,1889	2,7050	54,2	46,1	***	***
Inactif un an auparavant	1,0711	1,0720	27,9	14,3	***	***
AT	0,9411	1,3666	25,4	18,3	***	***
BG	-0,3550	0,0110	8,5	5,5	**	
CY	-2,9207	-3,7443	0,7	0,1	***	***
CZ	-0,5794	-1,5320	6,9	1,2		***
DE	-1,9676	-2,2017	1,8	0,6	***	***
DK	0,0243	0,2422	12,0	6,8		***
EE	0,0602	-0,5082	12,4	3,3		***
ES	-1,0293	-1,5697	4,5	1,2	**	***
FI	-0,9389	-1,0398	4,9	2,0	***	***
FR	-0,6154	-1,3526	6,7	1,5	***	***
GR	-0,3615	-0,5167	8,5	3,3	**	***
HU	-1,2576	-1,9230	3,6	0,8	***	***
IE	-2,0153	-2,4201	1,7	0,5	***	***
IT	-0,8813	-0,5306	5,2	3,3	***	***
LT	-0,7164	-0,6811	6,1	2,8	***	***
LU	-1,0725	-1,4190	4,3	1,4	***	***
LV	-0,7241	-0,1680	6,0	4,6		
MT	-1,2066	-2,2929	3,8	0,6	**	***
NL	-0,8321	-0,4932	5,5	3,4		
PL	0,9171	1,2182	24,9	16,2	***	***
PT	-1,2594	-1,8901	3,6	0,9	***	***
RO	-1,6034	-1,9561	2,6	0,8	***	***
SE	-0,7727	-1,4454	5,8	1,3	***	***
SI	0,1421	-0,1149	13,3	4,9		
SK	-1,2150	-2,3754	3,8	0,5	**	***
UK	-2,2436	-2,7980	1,4	0,3	***	***

Source: Eurostat (EFT), calculs CSE.

¹ Les probabilités reprises dans le tableau ne sont pas additives. La présentation adoptée est de type *ceteris paribus*: on modifie une seule caractéristique à la fois par rapport à l'individu de référence.

² ***: significatif à 1 p.c., **: significatif à 5 p.c., *: significatif à 10 p.c.

³ Homme belge âgé entre 15 et 29 ans (col. de gauche) et 30 et 44 ans (col. de droite), peu qualifié, travaillant à temps complet, ayant un travail un an auparavant.

Un déterminant important du temps partiel, et dans une moindre mesure, du type de contrat obtenu, est la branche d'activité où la personne est active. Nous avons introduit la structure d'activités dans notre modèle de probabilité de travail à temps partiel. Cependant, pour la Belgique, les groupes ainsi construits sont trop restreints pour obtenir des résultats significatifs.

En excluant le travail étudiant et la formation en alternance, nous comparons dès lors simplement la distribution sectorielle de l'emploi pour les différents groupes d'âge, pour la Belgique et l'Union européenne dans son ensemble.

Tableau 36 – Population non étudiante en emploi en 2007: ventilation par branche d'activité et par groupe d'âge
(pourcentages de la population correspondante)

	Belgique		UE27	
	15 à 29 ans	30 à 64 ans	15 à 29 ans	30 à 64 ans
Agriculture	1,3	2,0	4,4	5,7
Pêche	0,0	0,0	0,1	0,1
Industrie extractive	0,2	0,2	0,3	0,5
Industrie manufacturière	18,5	16,6	20,1	19,3
Construction	8,7	6,9	10,5	8,3
Électricité, gaz et eau	0,9	0,7	0,6	1,0
Intermédiaires financiers	3,1	3,7	2,7	2,8
Services aux entreprises	10,4	8,9	9,6	9,3
Transport et communication	6,5	7,6	5,5	6,6
Commerce	15,7	13,2	18,1	13,5
Horeca	4,5	3,3	6,1	3,6
Santé et services sociaux	11,3	11,9	7,2	9,2
Administration publique	6,7	10,6	5,2	7,4
Enseignement	7,2	8,7	3,9	6,9
Autres services	4,2	4,1	4,7	4,4
Services aux ménages	0,7	0,9	0,9	1,2
Organisations internationales	0,2	0,8	0,0	0,1

Source: Eurostat (EFT).

La répartition sectorielle de l'emploi est relativement peu différenciée entre groupes d'âges. On remarque cependant que les jeunes sont sur-représentés dans l'industrie manufacturière, la construction, le commerce, l'Horeca et les services aux entreprises, alors qu'ils sont proportionnellement moins nombreux dans l'administration publique, l'enseignement, l'agriculture et dans les services sociaux et la santé.

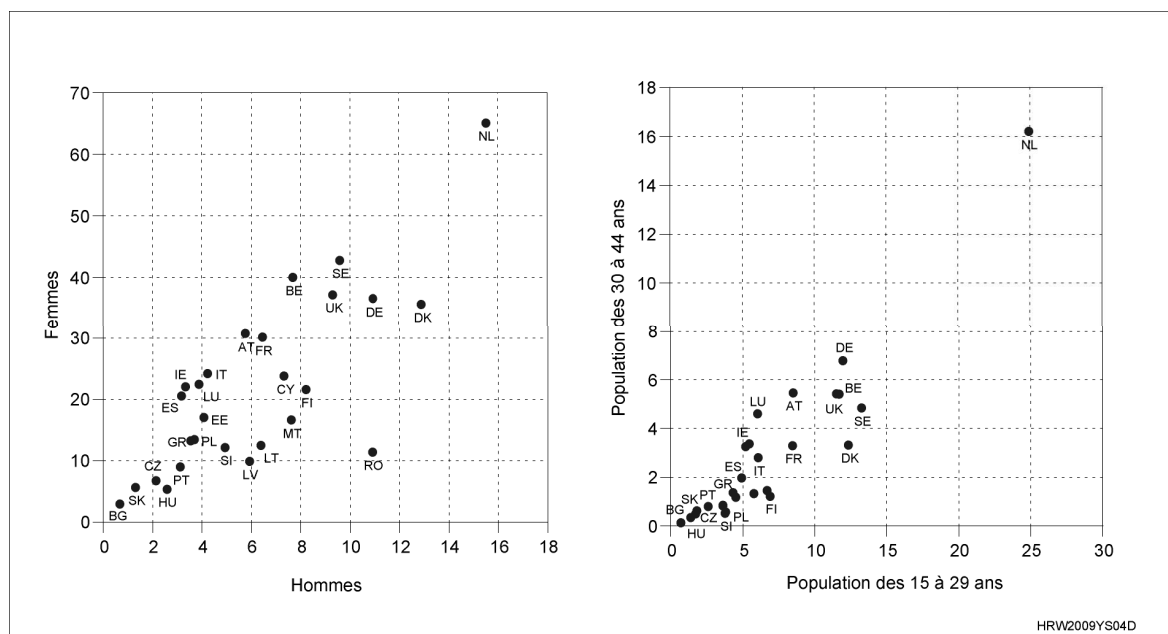
Par conséquent, cette répartition sectorielle explique en partie l'importance du temps partiel (et des contrats temporaires) chez les jeunes. Pour les moins qualifiés, le début d'activité se conjugue souvent avec des horaires atypiques. Ainsi dans les services de nettoyage, les horaires sont souvent courts, et les personnes y cumulent fréquemment plusieurs employeurs ou plusieurs lieux de travail. Dans l'Horeca, la saisonnalité des activités conduit à une grande diversité des contrats et des horaires. Dans la grande distribution, le recours au travail à temps partiel et aux contrats temporaires est également fréquent.

L'OCDE a montré que parmi les facteurs qui permettent d'expliquer la plus grande sensibilité des jeunes actifs à la conjoncture, les facteurs interdépendants qui dominent sont leur surreprésentation par ceux qui occupent des emplois temporaires et dans certaines branches sensibles à la conjoncture (OCDE, 2009).

De manière analogue à la section précédente, les estimations permettent d'obtenir les effets spécifiques aux pays, purgés des effets de composition en termes de qualification, nationalité, etc. Comme nous avons estimés quatre modèles de façon indépendante (hommes âgés de 15 à 29 ans, femmes âgées de 15 à 29 ans et population de comparaison de 30 à 44 ans), nous pouvons comparer ces effets pays entre ces différentes populations.

La corrélation des effets pays entre les différentes populations est moins élevée que celle obtenue pour les probabilités de travailler sous contrat temporaire. Elle reste cependant significative, avec 78 p.c. entre jeunes hommes et jeunes femmes, et de quelque 90 p.c. entre les estimations sur les deux groupes d'âges. L'importance du temps partiel s'explique donc en partie par les institutions du marché du travail spécifiques à chaque pays, même si les jeunes travailleurs représentent dans tous les pays une part plus importante des temps partiels que la classe d'âge des 30 à 44 ans.

Graphique 52 - Probabilité de travailler à temps partiel dans l'UE27¹
(pourcentages)



Source: Eurostat (EFT), calculs CSE.

¹ Résultats pour l'individu de référence dans les différents pays.

Synthèse

L'analyse multivariée de la probabilité de travailler à temps partiel menée sur les jeunes et, à titre de comparaison, pour les personnes de 30 à 44 ans, montrent des résultats assez proches. En particulier, pour les deux groupes d'âges, c'est la différence entre les hommes et les femmes qui est la plus marquante. L'analyse multivariée met également en évidence le cumul des effets des variables traditionnellement associées à la précarité d'emploi.

La répartition sectorielle de l'emploi par groupe d'âge intervient également, tant pour expliquer l'importance du temps partiel que des contrats temporaires. Les jeunes sont surreprésentés dans l'industrie manufacturière, la construction, le commerce, l'Horeca et les services aux entreprises, alors qu'ils sont proportionnellement moins nombreux dans l'administration publique, l'enseignement, l'agriculture et dans les services sociaux et la santé. L'OCDE a montré que parmi les facteurs qui permettent d'expliquer la plus grande sensibilité des jeunes actifs à la conjoncture, les facteurs interdépendants qui dominent sont leur surreprésentation parmi ceux qui occupent des emplois temporaires et dans certaines branches sensibles à la conjoncture.

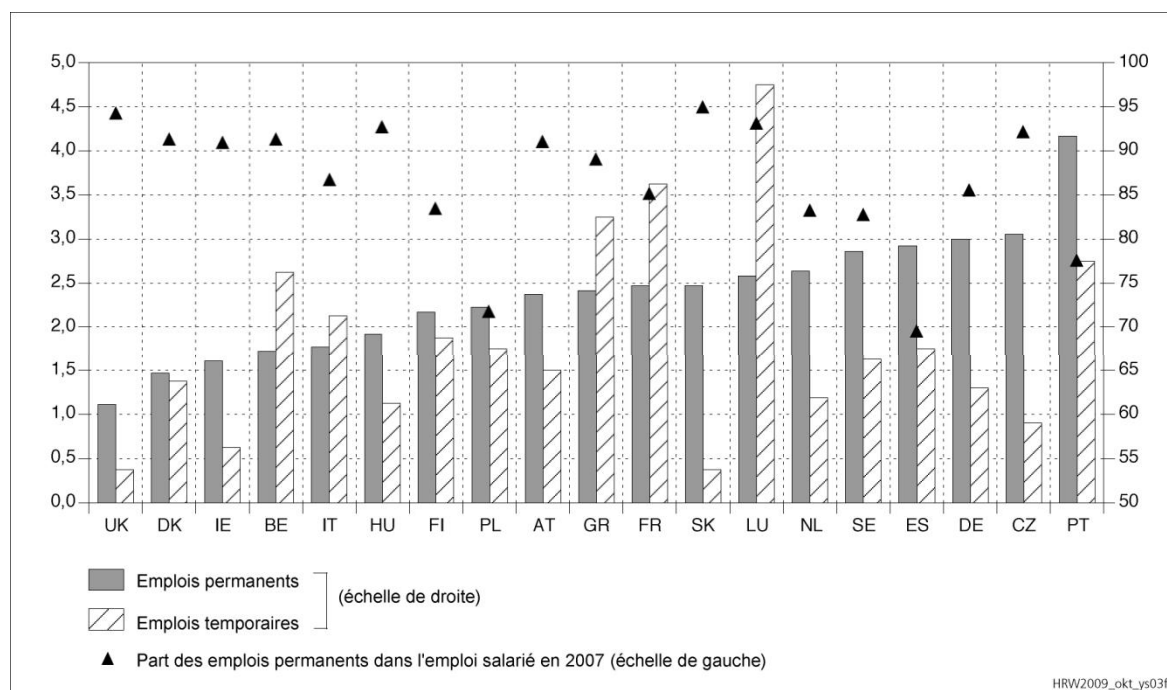
5.3.3. L'emploi précaire: tremplin vers une intégration de qualité dans le marché du travail? Une lecture de Cockx et Picchio (2009)

Pour un jeune, est-ce qu'accepter un emploi "précaire" (ici, défini par sa courte durée) peut constituer un premier pas vers une intégration stable et de qualité au sein du marché du travail ?

La théorie économique n'offre pas de réponse univoque à cette question. Le résultat dépend notamment des institutions du marché du travail, telle la réglementation sur la protection de l'emploi, les caractéristiques de la personne, le type d'emploi, etc.

La plupart des économies avancées disposent d'un droit du travail qui vise à offrir un cadre sûr aux relations contractuelles sur le marché du travail. Cette législation distingue les travailleurs permanents, c'est-à-dire les travailleurs engagés en vertu d'un contrat à durée indéterminée, et le travail temporaire, principalement les contrats à durée déterminée et les emplois intérimaires. D'un point de vue théorique, le degré de protection de l'emploi permanent influence de manière ambiguë le rôle potentiel de tremplin des emplois temporaires. En effet, d'une part, plus les coûts de licenciement sont élevés pour les emplois permanents, plus les employeurs ont intérêt à utiliser les contrats temporaires avant d'embaucher la personne de manière définitive. Le degré de protection de l'emploi permanent renforcerait ainsi le rôle de "screening device" de l'emploi temporaire, qui sous cette hypothèse, est suivi d'une embauche durable en cas d'évaluation positive. Mais la sévérité de la législation sur l'emploi permanent peut également avoir un effet inverse: si les emplois temporaires sont essentiellement utilisés comme outil d'ajustement à l'activité et par conséquent sont structurels dans l'économie, ils ne débouchent en général pas sur un emploi permanent.

Graphique 53 - Protection de l'emploi pour les travailleurs permanents et temporaires en 2006
(indicateurs de rigueur de la législation de protection des emplois permanents et temporaires)



Sources: Eurostat (EFT), OCDE.

L'OCDE a mis au point deux indicateurs qui mesurent la rigueur de la législation relative à la protection contre le licenciement, portant pour le premier sur les travailleurs permanents, et pour le second, sur le travail temporaire, y compris intérimaire. Les aspects pris en considération pour les contrats à durée indéterminée sont notamment les conditions pour procéder à un licenciement, le délai de préavis légal, les indemnités de licenciement, etc. et pour le travail temporaire, les restrictions légales relatives à l'engagement de personnel temporaire et la réglementation des agences d'intérim.

En Belgique, la procédure à suivre en cas de licenciement d'un travailleur ayant un contrat à durée indéterminée n'est pas très contraignante et les restrictions sont peu nombreuses. Les délais de préavis et les indemnités de licenciement correspondantes sont de plus assez différents selon le statut d'ouvrier ou d'employé du salarié. De plus, tout contrat à durée indéterminée commence par une période d'essai durant laquelle tant l'employeur que le travailleur ont la possibilité de mettre fin unilatéralement au contrat de manière très aisée. Par contre, le travail temporaire et le travail intérimaire sont strictement encadrés, même si cette législation a été assouplie en 1997, comme dans un grand nombre d'autres pays européens.

La question du rôle tremplin des contrats temporaires vers l'emploi stable doit donc être examinée empiriquement. Selon l'aperçu de la littérature de Cockx et Picchio (2009), les études européennes récentes concluent majoritairement à l'existence d'un effet tremplin de l'emploi temporaire en début de carrière professionnelle, tant pour les contrats à durée déterminée que pour l'intérim. Seule une étude (Amuedo-Dorantes, 2006) obtient un effet négatif pour l'emploi intérimaire: sur la base de données espagnoles, l'emploi intérimaire diminuerait les chances d'accès à l'emploi permanent. Les auteurs expliquent ce résultat dissonant par le degré de rigidité relatif très élevé des contrats permanents en Espagne, de sorte que les employeurs utilisent massivement l'intérim comme tampon pour faire face aux fluctuations de l'activité et non comme outil de sélection des travailleurs pour une embauche durable.

Nous avons choisi de présenter l'étude de Cockx et Picchio, car celle-ci, réalisée sur des données belges, est représentative des analyses qui exploitent l'historique professionnel des jeunes pour évaluer la qualité de leur parcours d'insertion.

Cockx et Picchio proposent de tester l'hypothèse de l'emploi précaire⁵⁸ comme tremplin vers l'emploi de longue durée sur des données belges. Ils disposent d'une base de données issue d'une interrogation sur mesure de la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS), couvrant la période de 1998 à 2001. La banque de donnée est d'une grande richesse car elle contient à la fois de nombreuses caractéristiques individuelles des jeunes chômeurs (tels l'âge, le sexe, le niveau de qualification, etc.) mais également leurs trajets professionnels (à savoir les périodes consécutives de chômage, d'emploi ou de non-participation, et pour les épisodes d'emploi, également quelques caractéristiques de l'employeur (secteur d'activité, taille)). Ils peuvent ainsi suivre les parcours professionnels, sur une base trimestrielle, pour les jeunes entre 18 et 25 ans, ayant quitté le système éducatif, qui, en 1998, étaient encore au chômage 9 mois après l'obtention de leur diplôme. Il s'agit donc d'une population spécifique de jeunes, qui connaissent un épisode de chômage de longue durée à l'issue de leurs études.

5.3.3.1. Méthodologie en deux étapes

Cockx et Picchio procèdent en deux temps pour évaluer l'effet des emplois de courte durée. Dans une première étape, ils estiment un modèle (multi-états et multi-épisodes) des trajectoires professionnelles de jeunes chômeurs belges de longue durée, en utilisant la banque de données administratives. Ils suivent ces personnes pendant quatre ans, à partir de 1998, depuis leur épisode initial de chômage directement après leurs études. Ils estiment les transitions d'un

⁵⁸ Les auteurs ne disposent pas de la nature du contrat (contrat à durée indéterminée, à durée déterminée, intérim,...). L'emploi "précaire" est ici défini comme un emploi de courte durée (d'une durée inférieure ou égale à un trimestre), qui débouche sur le chômage.

épisode à l'autre non seulement en fonction des caractéristiques individuelles des jeunes, mais également en fonction des historiques professionnels. Ils tiennent également compte qu'ils n'observent pas toutes les caractéristiques des individus pertinentes pour expliquer leur parcours professionnel, en ajoutant au modèle une "hétérogénéité non observée", de même qu'ils contrôlent pour les conditions locales du marché du travail, en utilisant les taux de chômage administratifs. La seconde étape de l'étude consiste à simuler puis à comparer les trajectoires professionnelles des jeunes en chômage de longue durée, en fonction de deux alternatives: soit la personne accepte un travail de courte durée, soit elle ne l'accepte pas, espérant obtenir ultérieurement une meilleure offre. La comparaison des trajectoires sous ces deux alternatives permet d'évaluer l'effet d'accepter un emploi précaire sur le parcours professionnel ultérieur.

La validité de l'évaluation de l'effet de l'emploi de courte durée dépend crucialement de l'estimation du modèle de transitions, puisque c'est en utilisant celui-ci qu'ils procèdent aux simulations.

5.3.3.2. *Les résultats de l'estimation du modèle de transitions*

La valeur ajoutée du modèle de transitions est d'exploiter les historiques professionnels et de mettre en évidence les phénomènes de dépendance à la durée (la variable expliquée, à savoir le taux de sortie d'un certain état (chômage, travail ou autre) varie en fonction de la durée depuis que l'on occupe cet état) et plus généralement des persistances au sein de parcours professionnels. C'est pourquoi les auteurs ne discutent pas de l'effet de caractéristiques individuelles telles le sexe, l'âge, le niveau de qualification, etc., ou de l'effet de la conjoncture à travers le taux de chômage local, tant de facteurs dont ils tiennent bien évidemment compte dans leurs estimations.

Effets de l'épisode actuel sur les transitions

Pour cette population de jeunes qui commencent leur vie professionnelle par un long épisode de chômage, le résultat le plus remarquable est la présence d'une dépendance négative à la durée du chômage. Contrairement à des études antérieures (notamment Cockx et Dejemeppe, 2005) portant également sur les jeunes belges, il y aurait un risque d'enlèvement dans le chômage: au plus la personne est depuis longtemps en chômage, au plus sa probabilité d'en sortir diminue. Une dépendance à la durée du chômage signifie que le fait de rester au chômage par lui-même aurait un effet négatif sur l'accumulation du capital humain et/ou des effets de démotivation qui augmentent avec la durée. Ce résultat a une implication directe pour la conception des programmes d'accompagnement: une intervention la plus rapide possible des services publics de l'emploi pour aider le jeune dans ses recherches est alors justifiée, toute chose étant égale par ailleurs.

Effet de l'historique professionnel sur les transitions

Effet des épisodes de chômage dans le passé et de leurs durées

Le fait d'avoir connu des épisodes de chômage précédemment et leur durée peuvent avoir une influence négative persistante pour le développement de la carrière professionnelle, car elle peut signaler à l'employeur une productivité basse ou un manque de motivation de la personne. Toutefois, la théorie de l'appariement est basée sur le fait que la rencontre entre travailleurs et employeurs prend du temps, de sorte qu'un appariement trop rapide peut conduire à une mauvaise combinaison, qui implique que la personne quittera volontairement ou involontairement rapidement cet emploi. Les résultats obtenus par Cockx et Picchio sont un effet négatif du fait d'avoir connu un épisode de chômage mais pas de la durée de ces épisodes passés. La durée de l'épisode de chômage passé aurait plutôt une influence positive sur la probabilité de la personne de tenir son emploi, une fois qu'elle l'a trouvé. Ce résultat est donc compatible avec la théorie de l'appariement entre employeurs et travailleurs.

Effet des épisodes d'emploi passés et de leurs durées

La durée de l'emploi que la personne occupait précédemment peut avoir un effet tant sur la probabilité d'être à nouveau recruté que sur la pérennité du nouvel emploi. D'une part, plus le travailleur a occupé un poste longtemps, plus il a eu le temps de se constituer un réseau informel au sein du monde du travail, réseau qui joue souvent un rôle important dans la recherche d'un nouvel emploi. De même, une période d'emploi permet d'acquérir des compétences, qui sont en partie transférables et donc augmentent la probabilité d'être embauché par un autre employeur de façon durable. Théoriquement, on peut également penser à une corrélation inverse: plus la personne a été employée longtemps par le même employeur, plus la perte de compétences spécifiques est importante en cas de licenciement. La productivité de ces travailleurs dans un nouvel emploi pourrait ne pas correspondre à leur salaire de réserve, qu'ils ont fixé en fonction de leur ancien emploi, afin de ne pas subir de perte de revenu. Cela diminuerait dès lors leurs chances de se faire embaucher.

En résumé, le résultat des estimations montre l'importance de la dépendance à la durée de l'épisode de chômage actuel, mais également l'impact d'avoir été dans une situation donnée (emploi ou chômage) dans le passé, tout comme l'effet de la durée de cet épisode passé. L'effet positif d'avoir eu un emploi dans le passé pour l'obtention d'un nouvel emploi est plus important que l'effet défavorable d'avoir connu un épisode de chômage. En d'autres mots, les effets favorables d'un épisode d'emploi dans le passé, quelle que soit la durée durant laquelle cet emploi a été effectivement occupé, sont plus persistants que les effets négatifs d'un épisode de chômage dans le passé. Ce résultat est cohérent avec l'hypothèse d'un effet tremplin de l'emploi de courte durée. Les estimations montrent cependant également qu'il n'est pas toujours adéquat d'accepter une offre d'emploi rapidement, puisque la durée d'un épisode de chômage peut avoir une influence positive sur la durée de l'emploi qui lui est consécutif.

5.3.3.3. Évaluation de l'effet tremplin des emplois de courte durée sur le parcours professionnel

En acceptant un emploi même précaire, plutôt que rejeter l'offre, pour sortir d'une période de chômage suivant directement l'obtention du diplôme, la probabilité de trouver un emploi permanent dans les deux ans augmente d'environ dix points de pourcentage. Les auteurs soutiennent que cette estimation de l'effet tremplin constitue une borne inférieure à l'effet réel car ils ne prennent en considération comme emplois tremplins que les emplois de très courte durée (à savoir d'une durée d'un trimestre ou moins) et qui se clôturent par un retour au chômage plutôt qu'un changement vers un nouvel emploi. En élargissant la gamme des emplois pouvant être considérés comme tremplin, cet effet mesuré serait plus important.

Tableau 37 - Distributions simulées de l'effet d'accepter un travail de courte durée sur l'accès à un emploi stable pour les jeunes de la population étudiée qui ont effectivement connu une telle transition, Belgique
(points de pourcentage)

	2 trimestres après la fin de l'emploi de courte durée	4 trimestres après la fin de l'emploi de courte durée	8 trimestres après la fin de l'emploi de courte durée
	Hommes		
Moyennes	-1,1	5,2	13,4
Percentiles de la distribution des EIMTT:			
Minimum	-58,7	-46,4	-34,8
5 ^{ème}	-38,6	-28,8	-18,8
10 ^{ème}	-31,7	-23,7	-14,3
25 ^{ème}	-16,9	-14,0	-6,7
50 ^{ème}	4,8	2,7	3,2
75 ^{ème}	12,3	22,3	21,5
90 ^{ème}	19,5	38,9	50,4
95 ^{ème}	24,3	47,1	66,6
Maximum	42,9	71,9	90,9
	Femmes		
Moyennes	-1,0	5,2	9,5
Percentiles de la distribution des EIMTT:			
Minimum	-58,3	-48,9	-39,6
5 ^{ème}	-39,8	-28,9	-19,9
10 ^{ème}	-32,8	-23,4	-14,7
25 ^{ème}	-17,0	-13,8	-6,9
50 ^{ème}	3,3	2,8	2,1
75 ^{ème}	12,9	20,3	18,7
90 ^{ème}	22,4	41,9	49,7
95 ^{ème}	28,5	50,9	67,0
Maximum	50,7	72,4	91,3

Source: Cockx et Picchio (2009).

Les simulations effectuées à la suite de l'estimation du modèle, pointent cependant vers une grande hétérogénéité de cet effet tremplin. Autrement dit, l'effet tremplin des emplois de très courte durée est très différent selon les sous-groupes de population considérés.

Le tableau supra reprend quelques caractéristiques de l'effet du "traitement" évalué ici, à savoir le fait d'accepter un travail de courte durée. La statistique simulée est l'effet moyen du traitement sur les "traités" (EMTT), à savoir sur les personnes ayant effectivement connu un emploi de courte durée. Les auteurs sont non seulement capables de simuler l'effet moyen mais également la distribution de ces effets sur l'ensemble de l'échantillon. L'effet individuel moyen du traitement sur les traités (EIMTT) mesure l'augmentation en points de pourcentage de la probabilité pour un individu donné de trouver un travail permanent dans les x trimestres après la fin de l'emploi de courte durée comparée à la situation hypothétique où la personne aurait rejeté toutes les offres de travail de courte durée. Le tableau reprend ces simulations pour 3 intervalles de temps: 2 trimestres, 4 trimestres et 8 trimestres après la fin de l'épisode d'emploi de courte durée.

Les résultats montrent qu'à très court terme, les emplois précaires ne constituent pas un marchepied vers l'emploi stable. En effet, 6 mois après l'achèvement de l'épisode d'emploi, la probabilité d'accéder à un emploi stable est d'un point de pourcentage plus faible que si l'on n'avait pas accepté d'emploi de courte durée. Ce léger effet négatif n'est pas statistiquement significatif. Après quatre trimestres, l'effet tremplin devient clairement visible: le EMTT est de 5,2 points de pourcentage tant pour les hommes que pour les femmes. Après deux ans, l'effet moyen

augmente encore, pour atteindre 13,4 points de pourcentage pour les hommes et 9,5 points pour les femmes. On constate donc une différence notable de l'effet tremplin des emplois précaires selon le genre, l'effet étant plus important pour les hommes.

Même si après 4 trimestres, l'existence d'un effet marche-pied est avérée en moyenne sur la population d'analyse, les simulations montrent que même au sein de cette population (les jeunes ayant connu un long épisode de chômage à la sortie de leurs études) et d'un genre donné, il reste une grande hétérogénéité. En effet, bien que l'effet individuel moyen s'avère positif pour la majorité de la population des traités, les simulations montrent cependant que ceux-ci peuvent être négatifs pour un nombre non négligeable d'individus (quelque 40 p.c. de la population connaissent un effet négatif, autrement dit le fait d'accepter un emploi de courte durée diminue leur probabilité d'accéder à un emploi stable).

L'effet tremplin est plus faible pour certains sous-groupes: les jeunes hautement qualifiés, ceux vivant en Flandre ou dans les arrondissements avec les taux de chômage les plus bas. Toutefois, les auteurs n'ont pas pu identifier de sous-groupes de population (définis sur la base des caractéristiques observées) pour lesquels l'effet était négatif. Une autre limite de l'étude est que l'impact estimé des emplois de courte durée tient uniquement compte de leur effet sur la suite de la trajectoire professionnelle des jeunes en termes de situations socio-économiques, la dimension de la rémunération n'étant pas prise en compte, pas plus que celle de la stabilité de l'emploi ultérieur.

Synthèse

Une étude belge valide l'effet tremplin des emplois de courte durée pour accéder à l'emploi stable, pour une population de jeunes chômeurs de longue durée. Cependant, cette étude montre que cet impact varie fortement d'une personne à l'autre, et qu'il est même négatif dans un nombre important de cas, même s'il est positif en moyenne sur la population étudiée.

5.4. Rémunération des jeunes travailleurs

5.4.1. Situation salariale des jeunes travailleurs

Les conditions salariales en vigueur sur le marché du travail pour les jeunes travailleurs débutants déterminent les possibilités d'embauche de ceux-ci par le biais de la demande de travail. À cet égard, le rapport entre le coût salarial et la productivité du travailleur est important. On admet généralement que la productivité des travailleurs présente une corrélation positive mais en cloche avec l'âge. Delhez et al. (2006) donnent un aperçu des rares études empiriques réalisées sur le sujet, lesquelles font généralement état d'une hausse de la productivité jusqu'à 50 ans environ, après quoi cette dernière stagne ou diminue. Toutefois, Lallemand et Rycx (2009) montrent que la productivité des entreprises belges peut bénéficier d'une présence plus nombreuse de jeunes travailleurs. Tel est certainement le cas dans les branches d'activité où les technologies de l'information occupent une place prépondérante. Il va sans dire que ces constats peuvent dépendre de la mesure dans laquelle les jeunes travailleurs se recyclent dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Par ailleurs, la situation salariale des jeunes travailleurs détermine non seulement leurs chances de trouver un emploi sur le marché du travail mais aussi la majeure partie de leurs revenus et, partant, leur intégration sociale et le risque qu'ils soient confrontés à la pauvreté.

La présente section porte sur le salaire que perçoivent généralement les jeunes lorsqu'ils font leur entrée en tant que salarié sur le marché du travail. Outre le salaire minimum en vigueur, les facteurs susceptibles de jouer un rôle et pour lesquels une analyse est possible sont le niveau

d'études, le type de contrat de travail, le sexe et le secteur dans lequel le jeune travailleur est occupé.

Tout d'abord, la réglementation nationale sur le salaire minimum légal est d'application. Le revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMMMG) a été instauré par le Conseil national du travail par la CCT n°21 du 15 mai 1975. Tout employeur du secteur privé est tenu de garantir ce revenu du travail – qui peut être plus élevé que le seul salaire – sur un mois moyen à tout travailleur occupé à temps plein. Tout comme les salaires, le RMMMMG est lié à l'indice-santé et les augmentations réelles sont réglées par le Conseil national du travail. Le montant du RMMMMG est déterminé pour un travailleur à temps plein de 21 ans. Des augmentations supplémentaires sont prévues pour les travailleurs âgés d'au moins 21,5 ans et ayant au moins six mois d'ancienneté dans l'entreprise ainsi que pour les travailleurs âgés de 22 ans ou plus et ayant une ancienneté d'un an ou plus dans l'entreprise. Les travailleurs plus jeunes percevront des montants réduits, calculés comme un pourcentage du RMMMMG des travailleurs âgés de 21 ans: 94 p.c. à 20 ans, 88 p.c. à 19 ans, 82 p.c. à 18 ans, 76 p.c. à 17 ans et 70 p.c. à 16 ans et moins.

On ne dispose pas de statistiques officielles indiquant le nombre de travailleurs percevant un salaire déterminé par le RMMMMG. Une estimation sommaire peut être réalisée sur la base des données administratives sur les salaires annuels individuels d'un échantillon constitué d'un tiers des travailleurs actifs dans le secteur privé de 1990 à 2002. Selon ces données, seul le secteur agricole occupe plus de 5 p.c. des travailleurs au salaire minimum. Par ailleurs, dans les pays où un salaire minimum est en vigueur, seul un nombre limité de travailleurs sont en général occupés à ce salaire, sauf en France, où cette part serait supérieure à 10 p.c. (cf. Du Caju et al., 2008).

En Belgique, peu de travailleurs perçoivent le RMMMMG étant donné que les barèmes salariaux conventionnels fixés dans les commissions paritaires lui sont généralement supérieurs. En outre, la plupart des travailleurs bénéficient d'un complément par rapport au barème salarial minimum sur la base des conventions collectives conclues au niveau de l'entreprise, de la formation et de l'ancienneté⁵⁹. Pour analyser les salaires réels des jeunes travailleurs, il convient de recourir aux résultats de l'enquête sur la structure et la répartition des salaires, réalisée par la DGSIE.

5.4.1.1. Les salaires des jeunes travailleurs dans l'enquête sur la structure des salaires

L'enquête sur la structure des salaires de la DGSIE est menée auprès d'entreprises comptant au moins dix travailleurs et actives dans l'industrie ou les services marchands (branches d'activité D à K de la nomenclature NACE). Elle comprend des données, d'une part, sur l'entreprise même (l'entité locale) et, d'autre part, sur les (ou une partie des) travailleurs (plus de 100.000 au total) dans l'entreprise, comme l'âge, l'ancienneté, le sexe, le niveau d'études, le contrat de travail, la durée de travail ainsi que le salaire. Les grandes entreprises sont relativement surreprésentées dans cette enquête. Les données individuelles ne peuvent être obtenues que dans une mesure limitée (en ce qui concerne le nombre de variables et leurs détails), après une demande motivée et la conclusion d'un contrat de confidentialité avec la DGSIE. Dans le cadre des travaux du Wage Dynamics Network (WDN) du SEBC, la Banque nationale de Belgique a pu accéder à un échantillon de ces données. L'année 2005 est l'année la plus récente pour laquelle elle dispose des résultats. La structure des salaires, et plus particulièrement les différences entre les jeunes et les travailleurs plus âgés ainsi que les différences entre les travailleurs ayant des caractéristiques spécifiques, est toutefois une donnée relativement stable, si bien que ces statistiques peuvent tout de même être informatives.

Pour analyser les conditions salariales en vigueur pour les jeunes travailleurs débutants en 2005, quelques catégories sont définies sur la base des variables disponibles et de leurs détails. Ainsi, un

⁵⁹ Jusqu'il y a peu, des compléments étaient aussi accordés sur la base de l'âge. Ces compléments ne sont cependant plus légaux en vertu de la réglementation européenne.

« jeune débutant » est défini comme étant un travailleur âgé de moins de 25 ans et ayant au plus 1 an d'ancienneté dans l'entreprise. Par ailleurs, on entend par « jeune poursuivant sa carrière dans l'entreprise » un travailleur âgé de 25 à 29 ans, ayant de 2 à 9 ans d'ancienneté dans celle-ci. Enfin, un « travailleur expérimenté » est un travailleur âgé de 40 à 44 ans ayant au moins 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise. On dispose de données relatives au salaire horaire individuel pour chacune de ces catégories. Le tableau suivant donne un aperçu des salaires horaires médians pour chacune de ces catégories, ventilés selon le niveau d'études du travailleur et la branche d'activité dans laquelle opère l'entreprise. Le nombre d'observations pour chaque cellule est aussi mentionné dans l'échantillon, ce qui donne une idée de la fiabilité du chiffre concerné.

D'après le tableau, selon la définition du « jeune débutant », il y a 5.550 observations dans l'échantillon disponible de l'enquête sur la structure des salaires de 2005. La majorité (2.802) est moyennement qualifiée, au sens où elle a au plus un diplôme ou certificat de l'enseignement secondaire supérieur. On recense 1.497 jeunes débutants peu qualifiés ayant au plus un certificat de l'enseignement secondaire inférieur et 1.251 jeunes débutants hautement qualifiés ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. Dans cette banque de données, la plupart des jeunes débutants travaillent dans les branches d'activité commerce (G), industrie (D) et immobilier, location et services aux entreprises (K). Chacune des trois branches d'activité compte en outre un nombre respectable de travailleurs peu, moyennement et hautement qualifiés. Un nombre moins élevé de jeunes débutants travaillant dans les autres branches d'activité sont présents dans la base de données, et leur nombre est très faible pour certains niveaux de formation. Il convient de tenir compte de cet élément lorsqu'on interprète les différences salariales, surtout si d'autres ventilations (selon le contrat de travail ou la durée de travail par exemple) sont utilisées.

Tableau 38 – Salaire horaire médian selon l'ancienneté et le niveau d'études en 2005: ventilation par branche d'activité
(euros, en italique: nombre d'observations)

	Jeune débutant ¹				Jeune poursuivant sa carrière dans l'entreprise ²				Travailleur expérimenté ³			
	Peu qualifié	Moyenne- ment qualifié	Hautement qualifié	Total	Peu qualifié	Moyenne- ment qualifié	Hautement qualifié	Total	Peu qualifié	Moyenne- ment qualifié	Hautement qualifié	Total
Industrie (D)	10,16 <i>400</i>	11,11 <i>639</i>	12,44 <i>211</i>	11,04 <i>1,250</i>	11,78 <i>739</i>	12,26 <i>1,667</i>	14,83 <i>859</i>	12,69 <i>3,265</i>	12,74 <i>1,251</i>	14,41 <i>1,562</i>	21,7 <i>694</i>	14,44 <i>3,507</i>
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (E)	11,12 <i>9</i>	10,24 <i>105</i>	11,3 <i>50</i>	10,65 <i>164</i>	11,18 <i>11</i>	12,42 <i>45</i>	16,53 <i>60</i>	13,95 <i>116</i>	17,65 <i>41</i>	20,22 <i>59</i>	24,46 <i>58</i>	20,89 <i>158</i>
Construction (F)	11,33 <i>208</i>	11,33 <i>200</i>	11,89 <i>42</i>	11,33 <i>450</i>	12,48 <i>243</i>	12,6 <i>289</i>	14,21 <i>97</i>	12,7 <i>629</i>	13,63 <i>206</i>	13,63 <i>143</i>	18,5 <i>32</i>	13,63 <i>381</i>
Commerce (G)	8,49 <i>310</i>	9,06 <i>873</i>	10,9 <i>196</i>	9,18 <i>1,379</i>	10,76 <i>307</i>	10,88 <i>1,030</i>	13,87 <i>530</i>	11,43 <i>1,867</i>	11,87 <i>251</i>	13,34 <i>834</i>	20,52 <i>340</i>	13,78 <i>1,425</i>
Hôtels et restaurants (H)	9,06 <i>183</i>	9,09 <i>336</i>	9,83 <i>33</i>	9,1 <i>552</i>	9,34 <i>89</i>	9,72 <i>166</i>	12,33 <i>44</i>	9,73 <i>299</i>	9,97 <i>41</i>	11,14 <i>51</i>	18,1 <i>12</i>	10,96 <i>104</i>
Transports, entreposage et réparation (I)	10,05 <i>103</i>	10,03 <i>244</i>	11,39 <i>66</i>	10,18 <i>413</i>	10,84 <i>227</i>	11,09 <i>522</i>	12,82 <i>218</i>	11,41 <i>967</i>	12,7 <i>331</i>	13,98 <i>180</i>	20,26 <i>84</i>	13,28 <i>595</i>
Institutions financières (J)	9,89 <i>4</i>	11,16 <i>41</i>	12,19 <i>97</i>	11,9 <i>142</i>	13,37 <i>9</i>	13,11 <i>107</i>	14,76 <i>404</i>	14,3 <i>520</i>	18,07 <i>37</i>	18,45 <i>192</i>	22,23 <i>443</i>	20,24 <i>672</i>
Immobilier, location et services aux entreprises (K)	10,26 <i>280</i>	9,79 <i>364</i>	11,63 <i>556</i>	10,47 <i>1,200</i>	10,29 <i>148</i>	11,79 <i>519</i>	14,77 <i>1,302</i>	13,43 <i>1,969</i>	11,81 <i>100</i>	15,69 <i>275</i>	22,74 <i>373</i>	17,95 <i>748</i>
Total	9,83 <i>1.497</i>	9,88 <i>2.802</i>	11,63 <i>1.251</i>	10,19 <i>5.550</i>	11,35 <i>1.773</i>	11,79 <i>4.345</i>	14,47 <i>3.514</i>	12,49 <i>9.632</i>	12,82 <i>2.258</i>	14,35 <i>3.296</i>	21,85 <i>2.036</i>	14,91 <i>7.590</i>

Source: DGSIE (enquête sur la structure des salaires).

¹ Travailleur âgé de moins de 25 ans ayant au plus 1 an d'ancienneté.

² Travailleur âgé de 25 à 29 ans ayant entre 2 et 9 ans d'ancienneté.

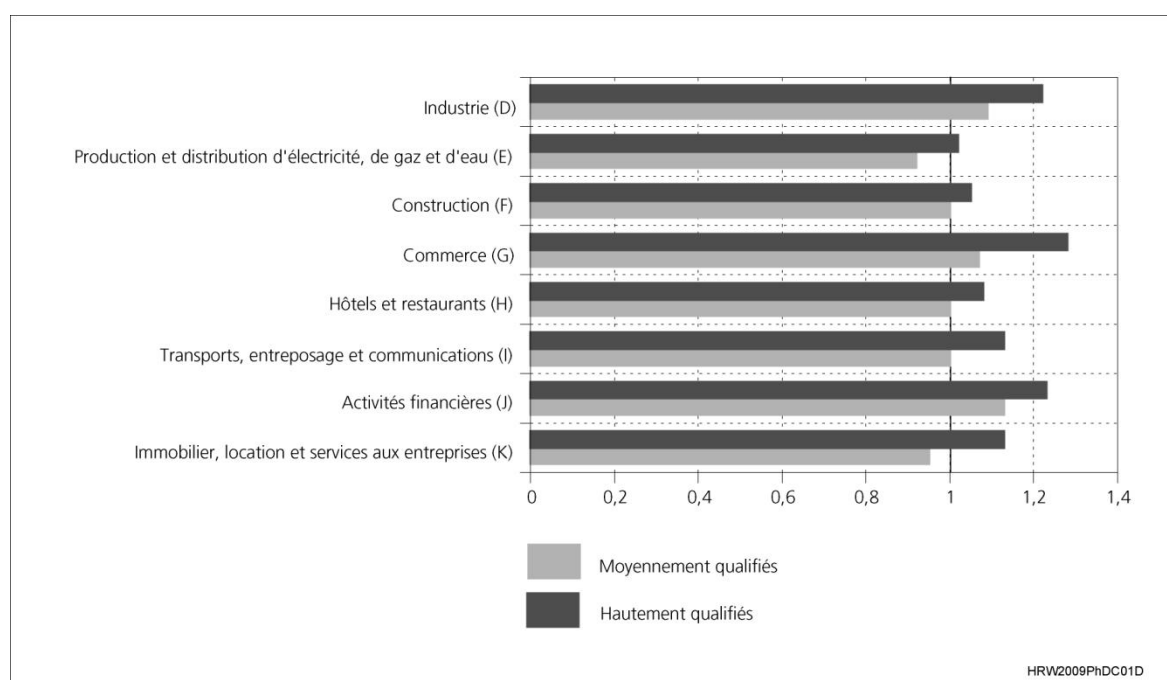
³ Travailleur âgé de 40 à 44 ans ayant au moins 10 ans d'ancienneté.

5.4.1.2. Salaire et niveau d'études des jeunes débutants

La section qui suit porte sur les salaires des jeunes débutants en fonction de leur niveau d'études et de la branche d'activité dans laquelle ils commencent à travailler. Le tableau ci-dessus fait apparaître que le salaire de départ des jeunes travailleurs augmente avec leur niveau d'études. Cette observation va de soi, bien que l'écart entre les travailleurs bas et moyennement qualifiés soit moins prononcé. Comme le montre le graphique ci-dessous, ce sont essentiellement les jeunes hautement qualifiés qui perçoivent un salaire de départ plus élevé, même si l'on observe des divergences entre branches d'activité.

Graphique 54 - Salaire horaire médian des jeunes débutants¹ moyennement et hautement qualifiés en 2005: ventilation par branche d'activité

(exprimé par rapport au salaire horaire médian d'un jeune débutant faiblement qualifié)



Source: DGSIE (enquête sur la structure des salaires).

¹ Travailleurs de moins de 25 ans ayant au plus 1 an d'ancienneté.

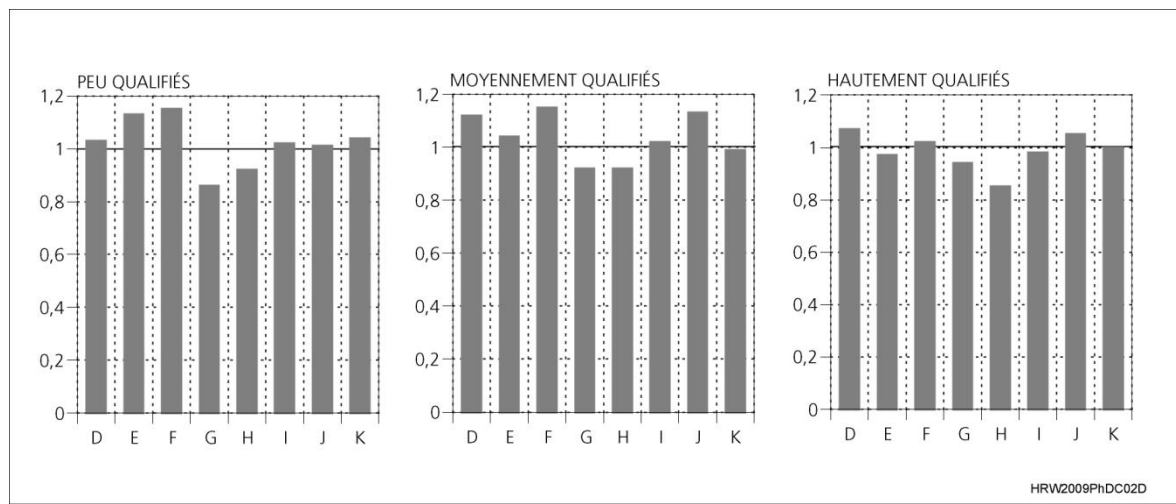
Le graphique montre, pour chaque branche d'activité, les salaires médians des jeunes débutants moyennement et hautement qualifiés en pourcentage du salaire médian d'un jeune débutant disposant tout au plus d'un certificat de l'enseignement secondaire inférieur. L'avantage d'une plus longue formation se ressent clairement dans l'industrie, le commerce et les institutions financières. Dans cette dernière branche d'activité, les jeunes débutants moyennement qualifiés perçoivent eux aussi un salaire nettement supérieur à celui des jeunes peu qualifiés. Dans l'ensemble, l'écart entre les salaires des jeunes débutants moyennement et peu qualifiés n'est cependant pas si marqué.

Pour chaque niveau d'études, la branche d'activité dans laquelle le jeune débutant est occupé joue un rôle dans la fixation de son salaire. Les divergences entre branches d'activité sont les plus prononcées en ce qui concerne les jeunes débutants peu qualifiés et sont bien moindres dans le cas des jeunes débutants hautement qualifiés. Comme on pouvait s'y attendre, les salaires des jeunes débutants sont les plus faibles dans le commerce et l'Horeca, des branches d'activité où,

d'une manière générale, les salaires sont relativement plus faibles. Les jeunes débutants peu et moyennement qualifiés occupés dans l'une des branches d'activité relevant de l'industrie sont passablement mieux lotis que leurs homologues occupés dans le secteur des services marchands. Les jeunes débutants porteurs tout au plus d'un diplôme ou certificat de l'enseignement secondaire peuvent également percevoir un salaire plus élevé auprès des institutions financières que dans le reste du secteur des services marchands. Les salaires des jeunes débutants hautement qualifiés varient globalement moins d'une branche d'activité à l'autre, sauf dans l'Horeca, où les salaires sont nettement inférieurs à ceux des autres branches d'activité.

Graphique 55 - Salaire horaire médian des jeunes débutants¹ en 2005: ventilation par niveau d'éducation et branche d'activité²

(exprimé par rapport au salaire horaire médian toutes branches d'activité confondues)



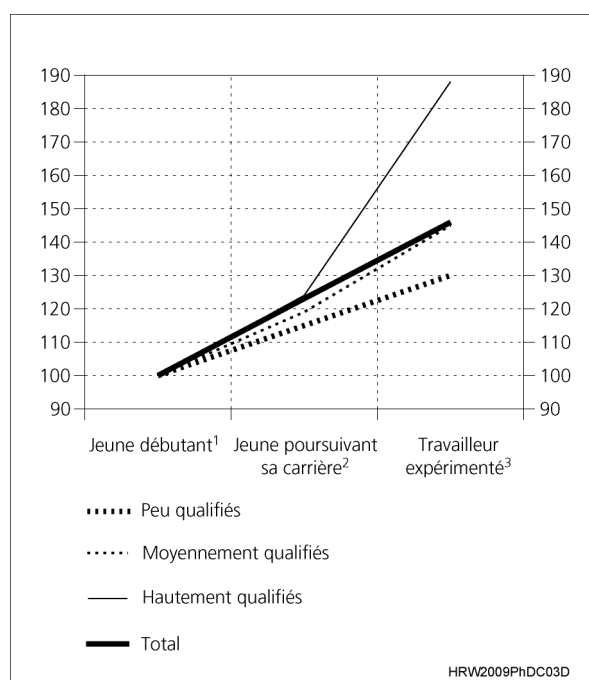
Source: DGSIE (enquête sur la structure des salaires).

¹ Travailleurs de moins de 25 ans ayant au plus 1 an d'ancienneté.

² D: industrie, E: production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, F: construction, G: commerce, H: hôtels et restaurants, I: transports, entreposage et communications, J: activités financières, K: immobilier, location et services aux entreprises.

Les écarts de salaire entre les jeunes débutants présentant différents niveaux d'études persistent tout au long de leur carrière, comme le montre le graphique ci-dessous. En moyenne, s'agissant de travailleurs peu qualifiés, le salaire d'un jeune travailleur poursuivant sa carrière dans l'entreprise, c'est-à-dire un travailleur âgé de 25 à 29 ans ayant entre 2 et 9 ans d'ancienneté, est supérieur de 15 p.c. à celui d'un jeune débutant. Les travailleurs moyennement et hautement qualifiés poursuivant leur carrière dans l'entreprise perçoivent globalement des salaires plus élevés de respectivement 19 et 24 p.c. que les jeunes débutants correspondants. Pour ce qui est des salaires des travailleurs expérimentés, à savoir les travailleurs de 40 à 44 ans ayant au moins 10 ans d'ancienneté, le niveau d'études joue un plus grand rôle encore. Les travailleurs expérimentés hautement qualifiés perçoivent un salaire presque deux fois plus élevé que celui des jeunes débutants et les travailleurs expérimentés moyennement qualifiés, un salaire supérieur de moitié à celui des jeunes débutants, tandis que cet écart n'atteint que 30 p.c. en ce qui concerne les travailleurs faiblement qualifiés.

Graphique 56 - Salaire horaire médian en 2005: ventilation selon l'ancienneté et le niveau d'éducation
(pourcentages du salaire horaire médian des jeunes débutants correspondants)



Source: DGSIE (enquête sur la structure des salaires).

¹ Travailleur de moins de 25 ans ayant au plus 1 an d'ancienneté.

² Travailleur âgé de 25 à 29 ans ayant entre 2 et 9 ans d'ancienneté.

³ Travailleur âgé de 40 à 44 ans ayant au moins 10 ans d'ancienneté.

5.4.1.3. L'incidence du contrat de travail et de la durée du travail

La « qualité » de l'emploi qu'exerce un jeune débutant se reflète en partie dans le type de contrat de travail qui y est associé. Ainsi, les emplois assortis d'un contrat de travail à durée indéterminée sont généralement plus prisés que les emplois temporaires assortis d'un contrat de travail à durée déterminée. Il en va généralement de même des emplois à temps plein par rapport aux emplois à temps partiel. Le tableau ci-dessous présente le salaire horaire médian des jeunes débutants occupés dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée en pourcentage de celui des jeunes débutants exerçant un emploi assorti d'un contrat de travail à durée déterminée, ainsi que le salaire horaire médian des jeunes débutants occupés à temps plein en pourcentage de celui de leurs homologues occupés à temps partiel.

Il ressort du tableau que les salaires des jeunes débutants varient en effet en fonction du type de contrat de travail. Les salaires des jeunes débutants occupés dans le cadre d'un contrat fixe sont ainsi en moyenne supérieurs de 6 p.c. à ceux des jeunes débutants occupés dans le cadre d'un contrat temporaire. Les différences sont particulièrement importantes dans la construction. Elles sont cependant minimes pour les débutants hautement qualifiés. En ce qui concerne la rémunération, les contrats temporaires ne sont donc pas vraiment moins intéressants que les contrats fixes pour les débutants hautement qualifiés.

Les différences sont toutefois plus marquées pour les jeunes débutant moyennement qualifiés et - surtout - peu qualifiés. Les jeunes débutants moyennement qualifiés gagnent en moyenne 4 p.c. de plus lorsqu'ils exercent un emploi assorti d'un contrat fixe que lorsqu'il s'agit d'un contrat

temporaire. La différence atteint même 11 p.c. pour les jeunes débutants peu qualifiés, ce qui illustre le manque d'attrait relatif des contrats temporaires pour cette catégorie de travailleurs, essentiellement dans la construction et dans le commerce.

Tableau 39 - Salaire horaire médian d'un jeune débutant¹ en 2005: ventilation selon le contrat de travail, la durée du travail et le niveau d'éducation

(pourcentages du salaire horaire médian des jeunes débutants occupés dans le cadre d'un contrat respectivement temporaire ou à temps partiel)

	Peu qualifiés	Moyennement qualifiés	Hautement qualifiés	Total
Emplois assortis d'un contrat fixe / emplois assortis d'un contrat temporaire	111,5	104,3	101,7	106,4
Emplois à temps plein / emplois à temps partiel	112,7	114,8	129,9	118,0

Source: DGSIE (enquête sur la structure des salaires).

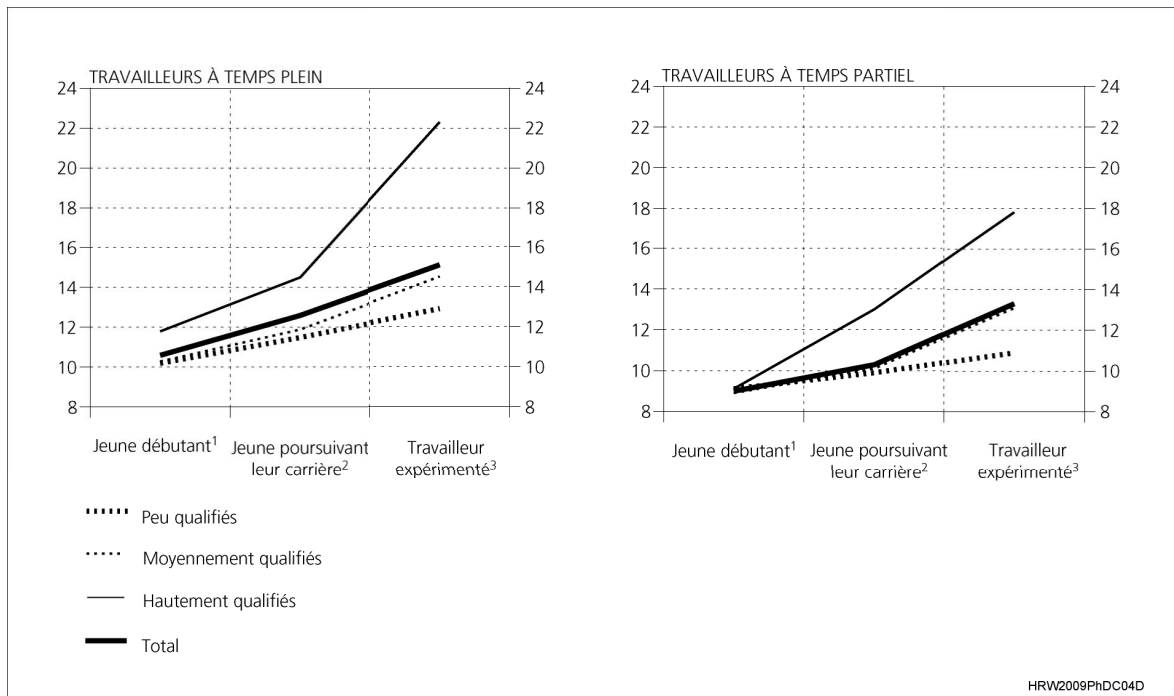
¹ Travailleur de moins de 25 ans comptant au plus une année d'ancienneté.

Outre le type du contrat de travail, la durée du travail est un élément déterminant du salaire des jeunes débutants. Les emplois à temps plein sont en effet généralement mieux rémunérés que les emplois à temps partiel. Il ressort du tableau ci-dessus que cela vaut également pour les jeunes débutants: lorsqu'ils exercent un emploi à temps plein, leur salaire horaire est en moyenne supérieur de 18 p.c. à celui des jeunes débutants qui travaillent à temps partiel. Ici aussi, l'incidence varie en fonction du niveau de formation des jeunes travailleurs. Les jeunes débutants hautement qualifiés gagnent ainsi notablement plus lorsqu'ils travaillent à temps plein que lorsqu'ils travaillent à temps partiel⁶⁰. La différence s'élève alors à près de 30 p.c., alors qu'elle est inférieure à 15 p.c. pour les jeunes débutants moyennement qualifiés et à 13 p.c. pour les jeunes débutants peu qualifiés.

Non seulement le salaire horaire de départ des jeunes débutants occupés à temps plein est plus élevé que celui des jeunes débutants qui travaillent à temps partiel, mais les écarts salariaux s'élargissent avec l'ancienneté. Le graphique ci-dessous illustre ce phénomène. Les travailleurs hautement qualifiés voient généralement leur salaire augmenter plus vivement avec l'âge et l'ancienneté, a fortiori lorsqu'ils travaillent à temps plein.

⁶⁰ Il convient toutefois de noter que l'échantillon ne compte qu'une cinquantaine de jeunes débutants hautement qualifiés occupés à temps partiel, ce qui rend les résultats moins fiables.

Graphique 57 - Salaire horaire médian en 2005: ventilation selon le régime de travail, l'ancienneté et le niveau d'éducation (euros)



Source: DGSIE (enquête sur la structure des salaires).

¹ Travailleur de moins de 25 ans comptant au plus une année d'ancienneté.

² Travailleur âgé de 25 à 29 ans comptant entre deux et neuf années d'ancienneté.

³ Travailleur âgé de 40 à 44 ans comptant au moins dix années d'ancienneté.

5.4.1.4. Les différences entre les hommes et les femmes

Notamment parce que les hommes et les femmes font souvent des choix différents en ce qui concerne leurs études, et donc le secteur au sein duquel ils seront actifs, mais aussi pour ce qui est du travail à temps partiel, on observe des différences entre eux au niveau des salaires des jeunes débutants. Le tableau ci-après présente le rapport en pourcentage entre le salaire médian des jeunes débutants respectivement masculins et féminins, ventilé en fonction du niveau de formation.

Tableau 40 - Salaire horaire médian des jeunes hommes débutants¹ en 2005: ventilation par niveau d'éducation

(pourcentages du salaire horaire médian des jeunes débutantes)

	Peu qualifiés	Moyennement qualifiés	Hautement qualifiés	Total
Hommes / femmes	114,0	110,8	105,6	107,9

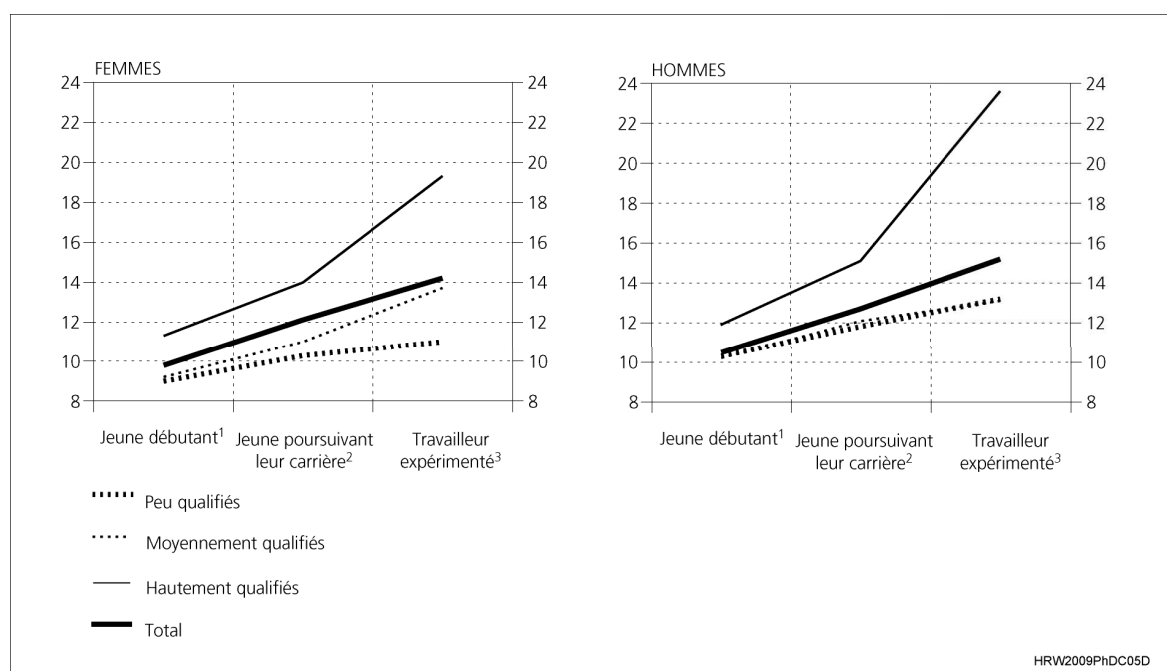
Source: DGSIE (enquête sur la structure des salaires).

¹ Travailleur de moins de 25 ans comptant au plus une année d'ancienneté.

Si on examine l'évolution de la carrière des hommes et des femmes, on constate que les différences en matière de salaire des jeunes débutants perdurent. Le salaire des travailleurs hautement qualifiés progresse plus vivement au cours de la carrière - et celui des hommes encore plus que celui des femmes.

Graphique 58 - Salaire horaire médian en 2005: ventilation selon le sexe, l'ancienneté et le niveau d'éducation

(euros)



Source: DGSIE. (enquête sur la structure des salaires)

¹ Travailleur de moins de 25 ans comptant au plus une année d'ancienneté.³ Travailleur âgé de 25 à 29 ans comptant entre deux et neuf années d'ancienneté.⁴ Travailleur âgé de 40 à 44 ans comptant au moins dix années d'ancienneté.

Synthèse

Quel que soit le niveau d'études, la branche d'activité dans laquelle le jeune débutant est occupé contribue à déterminer son salaire. Les différences d'une branche d'activité à l'autre sont les plus importantes pour les jeunes débutants peu qualifiés, alors qu'elles sont beaucoup plus faibles pour ceux qui sont hautement qualifiés. Les écarts salariaux entre les jeunes débutants dont les niveaux d'études sont différents se perpétuent et s'accroissent au fil de la carrière.

Les salaires des jeunes débutants varient en fonction de la nature du contrat de travail. Ainsi, les salaires des jeunes débutants occupés dans le cadre d'un contrat fixe sont en moyenne plus élevés que ceux des jeunes débutants occupés dans le cadre d'un contrat temporaire. Les différences sont les plus prononcées pour les jeunes débutants moyennement et surtout peu qualifiés. Comme la nature du contrat de travail, la durée du travail est un facteur essentiel pour déterminer le salaire des jeunes débutants. En particulier, les jeunes débutants hautement qualifiés gagnent plus lorsqu'ils sont occupés à temps plein que lorsqu'ils sont occupés à temps partiel.

5.4.2. Les profils salariaux transversaux par âge selon les données SILC

Comme on l'a vu sur la base des données du SES, lorsqu'ils entrent sur le marché du travail, les jeunes belges peuvent espérer connaître une carrière salariale ascendante, puisqu'en moyenne, à temps plein, ils touchent 43 p.c. du salaire moyen entre 16 et 19 ans, 68 p.c. de ce même salaire entre 20 et 24 ans, contre 119 p.c. entre 55 et 59 ans, selon les données non pondérées de l'enquête SILC, en 2007⁶¹.

Ce profil salarial est très similaire d'une année sur l'autre, sur les quatre années pour lesquelles les données sont disponibles. Les différences les plus marquées se situent aux classes d'âge extrêmes (16 à 19 ans et 60 à 64 ans) qui sont également les classes d'effectifs les plus réduites⁶².

Les profils de salaire des hommes et des femmes sont comparables mais les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes, de quelque 10 points de pourcentage en moyenne.

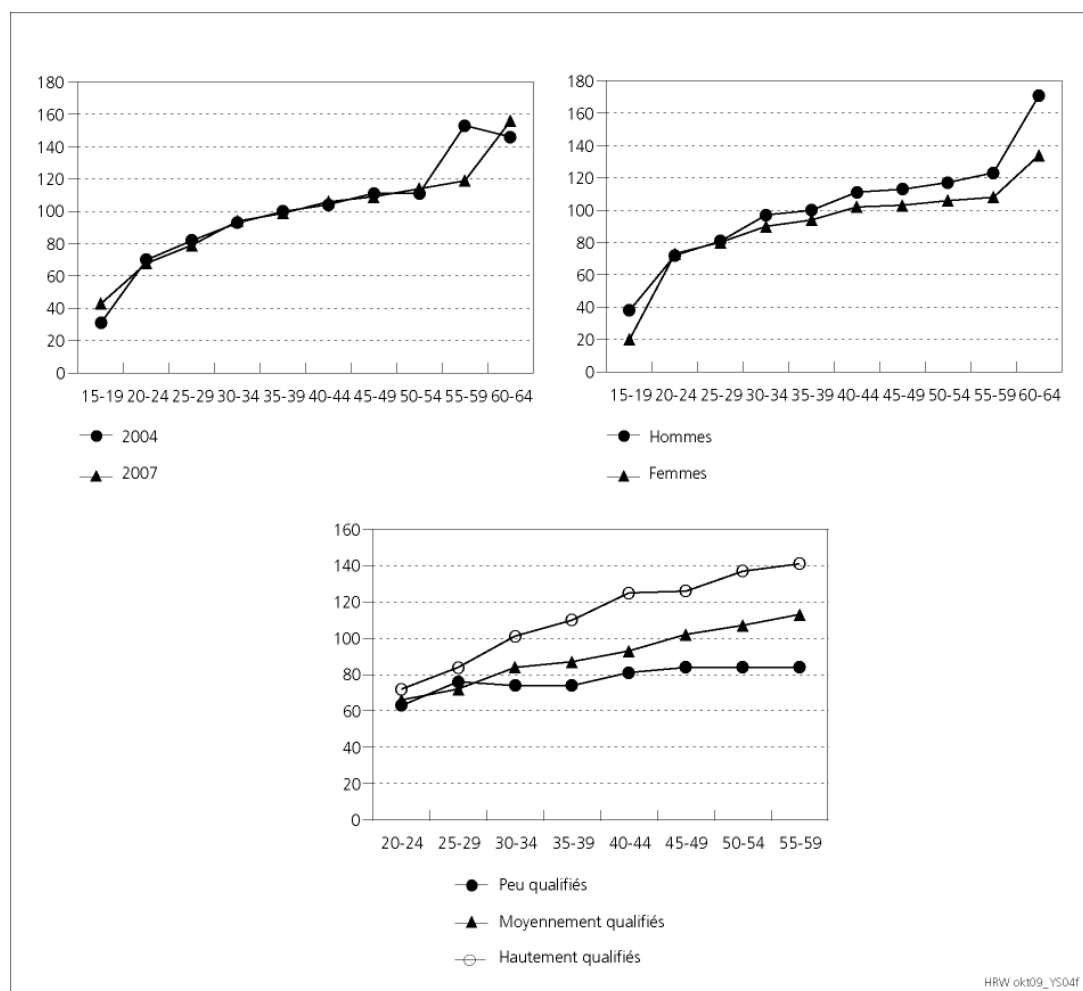
Le diplôme apparaît comme un déterminant particulièrement important en termes de salaire, notamment pour les plus qualifiés. En effet, les diplômés du supérieur peuvent espérer atteindre le double du salaire moyen à l'approche de l'âge de la pension. Les titulaires du secondaire supérieur, en revanche, doivent attendre l'âge de 45 ans pour gagner l'équivalent du salaire moyen, et les peu diplômés, après un début de carrière salariale ascendant et comparable à celui des moyennement diplômés en raison de la précocité de leur entrée sur le marché du travail, n'atteignent pas le salaire moyen, sinon après leurs 60 ans. L'OCDE (2009) qui a examiné des données similaires pour la France obtient des résultats très semblables. Selon l'OCDE, les ruptures de trajectoire (intérim, CDD, licenciement), ayant en moyenne un impact à la baisse sur le salaire, expliquent en partie cette plus faible progression salariale des moins qualifiés, car elles sont d'autant plus fréquentes que le niveau de diplôme est faible. En Belgique, il existe également une autre explication de cette progression salariale distincte des moins qualifiés par rapport aux autres groupes, reposant sur le statut ouvrier ou employé. Les moins qualifiés ont une plus grande

⁶¹ Il faut noter cependant que les effectifs sur lesquels sont calculés ces moyennes sont très faibles, en particulier pour les 15 à 19 ans et les 55 à 59 ans et encore plus pour les 60 à 64 ans. Toujours selon les données SILC en 2007, le salaire atteint 156 p.c. pour les 60 à 64 ans, mais pour ce dernier groupe, il y a un biais car il s'agit des 60 à 64 ans toujours en emploi en 2007, c.-à-d. qui n'ont pas quitté prématurément le marché du travail.

⁶² La similitude des courbes provient également du fait qu'un grand nombre d'individus sont communs dans les différentes années, par la façon dont les échantillons sont constitués.

probabilité de relever d'une commission paritaire des ouvriers, or ces commissions se limitent généralement à la place que ceux-ci occupent dans la classification de fonction, alors que pour les employés, l'âge et l'ancienneté, jouent également un rôle.

Graphique 59 - Profils de salaire des travailleurs à temps plein par classe d'âge en Belgique, calculés au départ du panel 2004-2007
(pourcentages du salaire moyen à temps plein)



Source: Eurostat (SILC), calculs CSE.

Une partie des différences de salaire constatées une année donnée entre salariés d'âges différents peut provenir du fait que, n'ayant pas le même âge, ils n'ont pas connu le même cycle d'activité le long de leur carrière et n'ont pas le même profil (formation, ancienneté, ...). En conséquence, les écarts de salaire entre salariés d'âges différents sont en partie imputables à un "effet de génération" ou "effet de cohorte" qui interfère avec l'"effet d'âge".

Synthèse

Selon les données SILC, lorsqu'ils entrent sur le marché du travail, les jeunes belges peuvent espérer connaître une carrière salariale ascendante. En 2007, en moyenne, ils touchaient, pour un temps plein, 43 p.c. du salaire moyen entre 16 et 19 ans, 68 p.c. de ce même salaire entre 20 et 24 ans, contre 119 p.c. entre 55 et 59 ans. Les profils de salaire des hommes et des femmes sont comparables mais les femmes sont moins bien rémunérées, de quelque 10 points de pourcentage en moyenne.

Le diplôme apparaît comme un déterminant particulièrement important en termes de salaire, notamment pour les plus qualifiés. En effet, les diplômés du supérieur peuvent espérer atteindre le double du salaire moyen à l'approche de l'âge de la pension. Les titulaires du secondaire supérieur, en revanche, doivent attendre l'âge de 45 ans pour gagner l'équivalent du salaire moyen et les peu diplômés, après un début de carrière salariale ascendant et comparable à celui des moyennement diplômés en raison de la précocité de leur entrée sur le marché du travail, n'atteignent pas le salaire moyen, sinon après leurs 60 ans.

5.4.3. Les déterminants du salaire selon les données SILC

Suivant la théorie du capital humain, les différences de salaire reflètent les différences de productivité des individus, elles-mêmes résultant des différences de leurs investissements en capital humain (Becker, 1964).

Pour les jeunes, la carrière salariale ascendante s'expliquerait principalement par l'évolution de la productivité avec l'âge, la productivité devant être à long terme et en moyenne, le déterminant principal du salaire.

L'outil pour tester ce modèle théorique est une équation de salaire, selon le travail pionnier de Mincer. Cette relation relie le log du salaire horaire à trois groupes de variables, celles décrivant la formation initiale, les variables décrivant l'expérience et l'ancienneté et les autres caractéristiques (autres caractéristiques du travailleur et caractéristiques de l'emploi occupé). Elle permet d'obtenir des estimations, toutes choses égales par ailleurs, des effets de la formation et de l'expérience.

Le salaire horaire est expliqué par les variables disponibles dans la version longitudinale d'EU-SILC. En particulier, ces données longitudinales ne reprennent pas de description de l'emploi occupé par le salarié, telle sa profession ou la fonction exercée, la branche d'activité ou la taille de l'employeur.

Tableau 41 - Déterminants des salaires¹ des travailleurs salariés occupés à temps plein en Belgique, calculés au départ du panel 2004-2007

Variabes	Coefficient	Significativé ²
Référence ³	174,26	***
Moyennement qualifiés	9,67	***
Très qualifiés	22,51	***
Femme	-11,95	***
Contrat temporaire	-13,67	***
Expérience	0,06	
Expérience au carré	-0,03	***
Âge	2,75	***
Bruxelles	4,37	**
Wallonie	-4,55	***
Mauvaise santé	-4,03	
Cohabitant	5,85	***
R ²	28 p.c.	

Source: Eurostat (SILC), calculs CSE.

¹ Le salaire horaire a été calculé à partir du salaire annuel brut, divisé par le nombre de mois d'activité et par le nombre d'heures prestées, pour les personnes travaillant 30 heures par semaine ou plus.

² ***: significatif à 1 p.c., **: significatif à 5 p.c., *: significatif à 10 p.c.

³ La référence est ici un homme résidant en Flandre, avec contrat à durée indéterminée, en bonne santé, vivant seul et peu qualifié.

Pour éviter des problèmes d'hétéroscédasticité, il est commun d'utiliser le logarithme du salaire horaire au lieu du salaire horaire lui-même. Avec cette transformation de la variable expliquée, on parle de modèle log-linéaire.

La performance du modèle est bonne puisque que quelque 30 p.c. des variations observées dans les salaires sont expliquées par les variables disponibles. Les coefficients des variables dans la spécification log-linéaire mesurent la différence relative du salaire moyen.

Le niveau de diplôme est la variable la plus importante pour expliquer les différences de salaires. Toutes choses étant égales par ailleurs, la différence de rémunération entre une personne peu qualifiée et une personne diplômée du secondaire supérieur est de l'ordre de 10 p.c. Pour les diplômés du supérieur, ce différentiel est de quelque 23 p.c. Comme notre modèle ne comprend pas d'information sur les emplois occupés, la variable de qualification capture également en partie cet effet. De plus, il y a un possible biais de sélection dans le modèle de Mincer: si ce sont les individus possédant certaines qualités valorisées sur le marché du travail qui à la fois suivent les plus longues études et obtiennent les salaires les plus élevés, le supplément de salaire observé suite à une année d'études supplémentaire ne mesure pas l'effet pur de l'éducation puisque ce supplément rémunère en partie le surcroît de talent intrinsèque. Le rendement de l'éducation tend alors à être surestimé.

Même en neutralisant les différences de régime de temps de travail, la différence de salaire entre hommes et femmes est de l'ordre de 12 p.c. en Belgique selon les données EU-SILC. Ce différentiel s'explique notamment par les différences de métiers et fonction exercés ainsi que les branches d'activité (CSE, 2005 et SPF Emploi, 2008). Rappelons que notre modèle est estimé uniquement

sur la population salariée travaillant à temps plein. Il ne peut donc pas servir à rendre compte des salaires potentiels des personnes qui décident de ne pas se présenter sur le marché du travail (les inactifs) ou travaillant à temps partiel, deux groupes comptant une majorité de femmes.

Les données EU-SILC montrent également la différence de salaire entre les personnes à contrat temporaire et à contrat à durée indéterminée, de l'ordre de 14 p.c. Même si l'emploi temporaire est concentré dans des branches d'activité où le niveau de rémunération moyen est moindre, et que cet effet est également capturé par la variable de notre modèle, cette différence est néanmoins importante. L'effet tremplin tel que mesuré par Cockx ou Picchio ne tient pas compte de différences de salaires entre contrats. Si cette dimension était prise en compte, l'effet tremplin de l'emploi temporaire serait sans doute moindre. De même, l'OCDE (2009) montre qu'en termes de parcours de l'école à l'emploi, la performance de l'Europe est moins bonne que celle des États-Unis, mais le critère de réussite pris en compte est la rapidité d'insertion dans l'emploi et non les salaires. L'OCDE remarque que si cette dimension salariale était prise en compte, les États-Unis pourraient paraître un peu moins "performants" que l'Europe.

Même en prenant en compte la formation initiale et l'expérience, l'âge reste une variable très significative en Belgique pour expliquer les salaires. Cette significativité de l'âge correspond à l'importance dans notre pays des systèmes barémiques où l'âge est le principal facteur de progression. Cette situation institutionnelle, si elle est défavorable pour les demandeurs d'emploi âgés, rend par contre le travail des jeunes relativement moins cher que celui des autres classes d'âge.

Synthèse

Le niveau de diplôme est la variable la plus importante pour expliquer les différences de salaires. Toutes choses étant égales par ailleurs, la différence de rémunération entre une personne peu qualifiée et une personne diplômée du secondaire supérieur est de l'ordre de 10 p.c. Pour les diplômés du supérieur, ce différentiel est de quelque 23 p.c. Comme notre modèle ne comprend pas d'information sur les emplois occupés, la variable de qualification capture également en partie cet effet. Il peut de plus y avoir un possible biais de sélection: si ce sont les individus possédant certaines qualités valorisées sur le marché du travail qui à la fois suivent les plus longues études et obtiennent les salaires les plus élevés, le supplément de salaire observé suite à une année d'études supplémentaire ne mesure pas l'effet pur de l'éducation, mais aussi en partie le surcroît de talent intrinsèque.

Même en neutralisant les différences de régime de temps de travail, la différence de salaire entre hommes et femmes, *ceteris paribus*, est de l'ordre de 12 p.c. Ce différentiel s'explique notamment par les différences de métiers et fonctions exercés ainsi que par les branches d'activité.

Les données montrent également une différence de salaire entre les personnes à contrat temporaire et à contrat à durée indéterminée, de l'ordre de 14 p.c. Même si l'emploi temporaire est concentré dans des branches d'activité où le niveau de rémunération moyen est moindre, et que cet effet est également capturé par la variable de notre modèle, cette différence est néanmoins importante. Tout en prenant en compte l'effet de la formation initiale et de l'expérience, l'âge reste une variable très significative en Belgique pour expliquer les salaires. Cette significativité de l'âge correspond à l'importance dans notre pays des systèmes barémiques où l'âge est le principal facteur de progression, en tout cas pour la plupart des salariés travaillant sous le statut d'employé. Cette situation institutionnelle, si elle est défavorable pour les demandeurs d'emploi âgés, rend par contre le travail des jeunes relativement moins cher que celui des autres classes d'âge, pour les personnes travaillant sous le statut d'employé.

6. CHÔMAGE ET INACTIVITÉ CHEZ LES JEUNES

Pour les étudiants, il semble peu utile d'examiner en détail qui est au chômage ou inactif selon les définitions objectives du BIT, dans la mesure où leurs études sont leur principale occupation. Par conséquent, l'analyse exposée dans ce chapitre se concentrera sur les jeunes non-étudiants.

S'agissant des non-étudiants chômeurs et inactifs, il peut être intéressant de vérifier, durant la période de dix ans après l'obtention du diplôme le plus élevé, s'ils ont travaillé ou s'ils sont restés au chômage ou inactifs pendant toutes ces années. Toutes autres choses restant égales, ces personnes éprouveront en effet d'autant plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail, que le nombre d'années écoulées depuis la fin des études augmente.

Les informations disponibles doivent toutefois être interprétées avec précaution: on ne dispose en effet pas d'information sur le moment auquel l'expérience de travail a eu lieu. Ainsi, une personne qui a un peu travaillé dès qu'elle a quitté l'école (et qui est donc placée, dans les données, dans le groupe des personnes ayant une expérience de travail), mais qui est au chômage ou inactive depuis de nombreuses années, éprouve dans les faits aussi de grandes difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Par analogie avec le taux d'emploi (section 5.1.5 et 5.2.3), les taux de chômage et d'inactivité peuvent être ventilés selon que les intéressés aient déjà travaillé ou non auparavant.

6.1. Jeunes au chômage avec ou sans expérience de travail

Tant en Belgique qu'en moyenne dans l'UE11, le recul du taux de chômage chez les jeunes à mesure qu'augmentent les années depuis leur sortie de l'école, est presque exclusivement attribuable au groupe des jeunes qui n'ont pas d'expérience préalable de travail. Les chômeurs ayant une expérience de travail représentent en effet toujours une part quasiment constante de la population des jeunes, traduisant un renouvellement permanent de cette catégorie de demandeurs d'emploi.

Après 9-10 ans, la toute grande majorité des chômeurs âgés de 15 à 39 ans (soit 82 p.c. en Belgique et 84 p.c. en moyenne dans l'UE) a donc déjà travaillé. Corrélativement, une proportion non négligeable de 15 à 20 p.c. de jeunes chômeurs n'a aucune expérience de travail.

La situation est la plus favorable en Flandre: à partir de la septième année après l'obtention du diplôme le plus élevé, tous les jeunes chômeurs y disposent d'une expérience de travail. Par contre, en Wallonie, cette part n'est que de 70 p.c. environ à cette même période. Sur la base de ces données, le risque d'un chômage de longue durée chez les jeunes est donc nettement plus élevé dans cette dernière région⁶³.

Les données pour la Belgique indiquent qu'en termes relatifs, plus de femmes que d'hommes n'ont pas d'expérience de travail: 9-10 ans après l'obtention du diplôme le plus élevé, 88 p.c. des jeunes hommes au chômage ont eu une expérience de travail, contre 76 p.c. seulement des femmes.

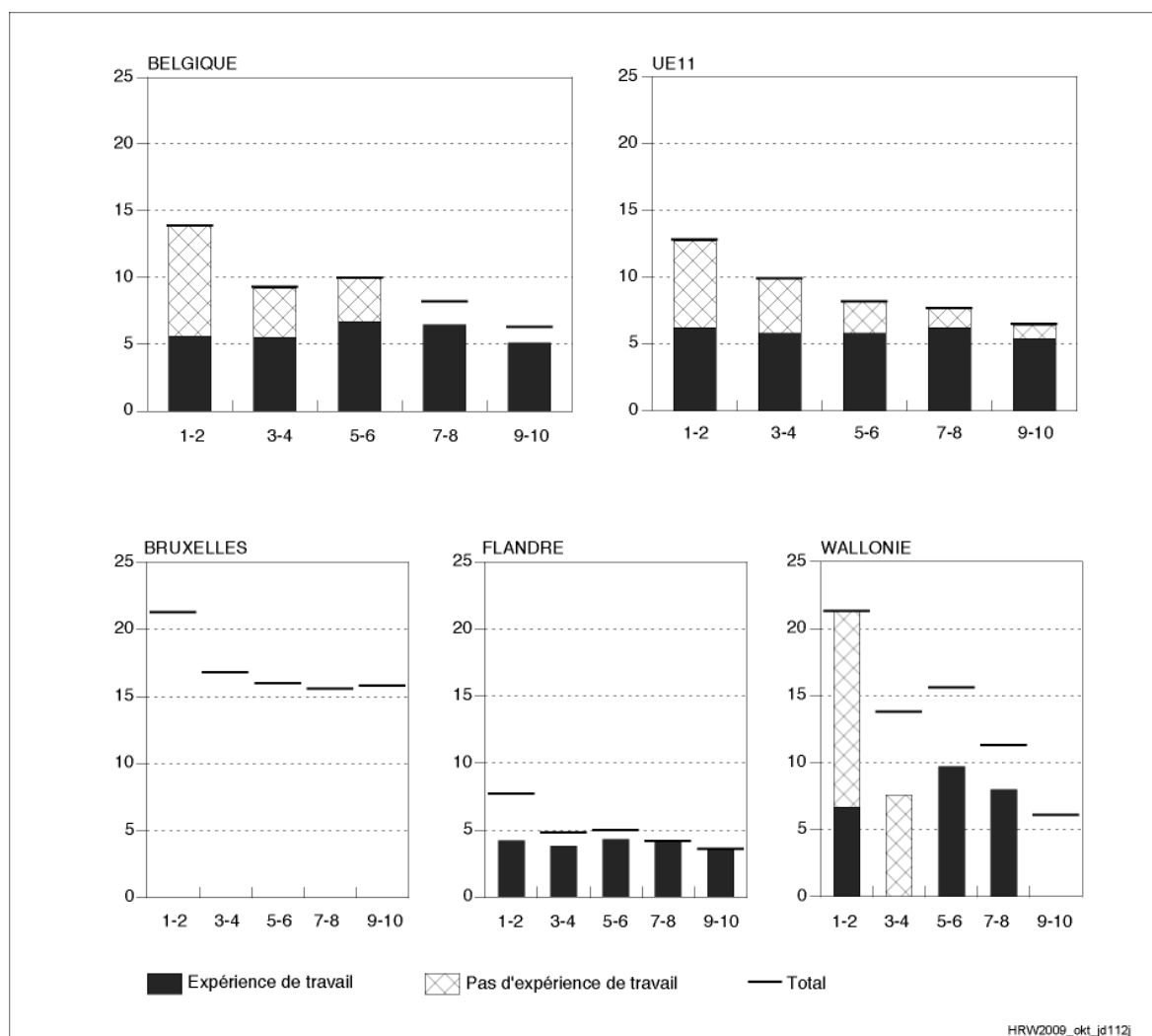
Un lien étroit peut aussi être établi avec le niveau d'éducation. Après 9-10 ans, 75 p.c. des jeunes chômeurs peu qualifiés ont eu une expérience de travail, contre 85 p.c. des personnes moyennement qualifiées. Les données disponibles (mais pas représentatives) pour les personnes hautement qualifiées révèlent que cette part est encore nettement plus élevée pour eux.

⁶³ Pour Bruxelles, cette ventilation ne fournit pas de données représentatives.

La ventilation selon la nationalité ne fournit des résultats représentatifs que pour les Belges. La part des jeunes Belges demandeurs d'emploi ayant une expérience de travail passe de 41 à 82 p.c. au cours de la période de 10 ans.

Graphique 60 - Chômage après l'obtention du diplôme le plus élevé en Belgique, dans l'UE¹ et les régions en 2007: ventilation selon l'expérience de travail²

(pourcentages de la population non étudiante âgée de 15 à 39 ans)



Source: Eurostat (EFT).

¹ UE11, c'est-à-dire l'UE15 abstraction faite de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Irlande et du Royaume-Uni, pour lesquels aucune donnée (fiable) sur le nombre d'étudiants n'est disponible.

² Les données non représentatives n'apparaissent pas dans le graphique.

6.2. Jeunes inactifs avec ou sans expérience de travail

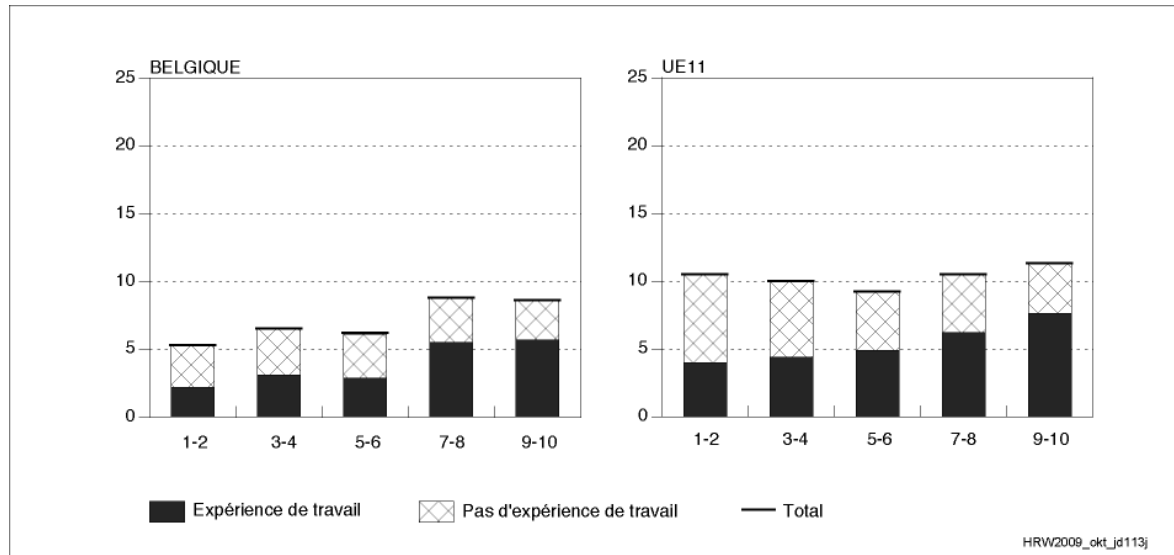
S'agissant de l'inactivité, des différences considérables sont observées entre la Belgique et la moyenne de l'UE. La hausse du taux d'inactivité dans notre pays s'explique intégralement par une augmentation du nombre de jeunes ayant déjà eu une expérience de travail, traduisant le fait qu'une partie des femmes ayant des enfants arrêtent leur activité professionnelle⁶⁴. L'importance du groupe n'ayant pas d'expérience de travail se stabilise aux alentours des 3 p.c. des jeunes

⁶⁴ Les observations sont toutefois insuffisantes pour pouvoir étayer cette hypothèse par des résultats représentatifs.

non-étudiants sur l'ensemble de la période de dix ans. Les jeunes qui n'ont pas été occupés sur le marché du travail après l'arrêt de leurs études éprouvent donc apparemment aussi des difficultés à s'insérer ultérieurement sur le marché du travail de notre pays.

Graphique 61 - Inactivité après l'obtention du diplôme le plus élevé en Belgique et dans l'UE¹ en 2007: ventilation selon l'expérience de travail

(pourcentages de la population non étudiante âgée de 15 à 39 ans)



Source: Eurostat (EFT).

¹ UE11, c'est-à-dire l'UE15 abstraction faite de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Irlande et du Royaume-Uni, pour lesquels aucune donnée (fiable) sur le nombre d'étudiants n'est disponible.

En moyenne dans l'UE11, la part des personnes inactives ayant eu une expérience de travail augmente aussi. Toutefois, contrairement à la Belgique, cette hausse est compensée par le recul de la part des jeunes sans expérience de travail. Bien qu'en moyenne dans l'UE, une part des jeunes initialement inactifs parvient avec le temps à s'insérer sur le marché du travail, une part plus élevée des jeunes restent néanmoins inactifs sans expérience de travail 9-10 ans après la fin des études. Il s'agit de quelque 4 p.c. des jeunes non-étudiants, contre 3 p.c. en Belgique. La proportion des jeunes inactifs qui ont déjà eu une expérience de travail y est aussi plus importante que dans notre pays, de sorte que le taux d'inactivité chez les jeunes est nettement plus élevé dans l'UE qu'en Belgique sur l'ensemble de la période.

On ne dispose que de très peu de données représentatives pour les régions. Tel est également le cas pour la ventilation des données belges selon le sexe, le niveau d'éducation et la nationalité.

Synthèse

Au cours de la période qui suit la fin de leurs études, la majorité des jeunes chômeurs ont acquis une certaine expérience professionnelle. La part des chômeurs sans expérience professionnelle est plus importante chez les femmes et en Wallonie; elle diminue à mesure que le niveau des études augmente.

S'agissant des personnes ayant une expérience professionnelle qui mettent un terme à leur activité, l'inactivité augmente à mesure que la période des études s'éloigne.

Annexe

Note méthodologique sur l'utilisation des données des enquêtes sur les forces de travail

L'enquête par sondage sur les forces de travail (EFT) est une enquête socio-économique auprès des ménages, dont l'objectif premier est de classer la population de 15 ans et plus en trois groupes distincts (les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs), et qui fournit, sur chacune de ces catégories, des données descriptives et explicatives.

Cette enquête fait partie des enquêtes par sondage sur la population active qui sont organisées au niveau européen et coordonnées par l'office statistique des Communautés européennes Eurostat, en collaboration avec les instituts nationaux de statistique. Le but est de collecter des informations qui soient comparables au niveau européen (avec un questionnaire de base identique et une méthodologie commune), notamment en rapport avec le taux de chômage et le taux d'emploi et, par ailleurs, de recueillir et de diffuser des données qui ne peuvent être obtenues d'autre manière (par exemple les motivations pour travailler à temps partiel ou dans un emploi temporaire, le niveau d'étude de la population, etc.).

Il est à noter que, comme toutes les enquêtes, les résultats des EFT sont extrapolés à partir des réponses d'un échantillon de personnes. Pour la Belgique, cet échantillon comprend 15.000 ménages par trimestre, dont 12.000 sont effectivement interrogés. Ce dispositif est propre à fournir, par année, des renseignements sur le statut d'activité de 90.000 habitants de Belgique âgés de 15 ans et plus. On peut considérer que les résultats obtenus à partir de l'échantillon de l'enquête belge fournissent des estimations relativement précises des principaux ensembles (au niveau de la Belgique et des régions). Toutefois, plus on souhaite détailler la classification des résultats, plus l'erreur aléatoire relative risque d'être grande. En pratique, toute estimation inférieure à 5.000 individus sera interprétée avec prudence. En outre, l'enquête sur les forces de travail ayant pour ambition de fournir des informations sur l'ensemble de cette population à partir d'un échantillon restreint tiré au hasard de la population adulte, les résultats fournis par le sondage sont aléatoires. La valeur estimée à partir de l'échantillon aléatoire représente donc une valeur centrale, qu'on situe habituellement dans un intervalle de confiance (à 95 p.c. et "à deux écart-types"), lequel a 95 "chances" sur 100 de contenir la "vraie" valeur de la variable étudiée (qui correspond à l'ensemble de la population et n'est pas aléatoire).

Le classement de la population entre emploi, chômage et inactivité s'effectue en fonction des définitions du Bureau international du travail (BIT), par le biais d'un jeu de questions visant à évaluer si les personnes répondent ou non aux critères définis par le BIT. Selon ces critères, est en emploi toute personne ayant effectué une heure de travail rémunéré au cours de la semaine précédant l'enquête, ainsi que toute personne ayant un emploi qu'il n'a pas exercé au cours de cette semaine de référence; est chômeur toute personne sans emploi qui recherche activement du travail et est disponible dans les deux semaines pour travailler (définition non liée au statut administratif de la personne); est inactive toute personne qui n'est ni en emploi, ni au chômage.

Le statut ainsi défini est appelé statut objectif, ou statut BIT. Il diffère du statut dit subjectif, qui découle d'une seule question (facultative, mais utilisée dans la plupart des Etats membres) dans laquelle le répondant est appelé à préciser, parmi diverses possibilités, le statut qui caractérise le mieux son statut socioprofessionnel au cours de la semaine de référence. Parmi ces possibilités, on trouve notamment : en emploi, au chômage, élève ou étudiant, en incapacité de travail, etc.

Les EFT permettent de ventiler la population en fonction de ces statuts objectif ou subjectif, mais aussi en fonction d'une série de caractéristiques liées à la personne, comme le sexe, la nationalité ou le niveau d'éducation.

En ce qui concerne le niveau d'éducation, les EFT, comme la plupart des comparaisons internationales en la matière, reposent sur la classification internationale de l'éducation (ISCED). Pour des raisons d'harmonisation, on utilise généralement trois niveaux de qualification. Les peu qualifiés regroupent les personnes sans diplôme, celles munies tout au plus d'un certificat de l'enseignement primaire et les personnes n'ayant pas terminé le 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire. Les personnes qui quittent le système scolaire après avoir obtenu leur certificat d'étude (6 ans dans la filière professionnelle) ou leur certificat de l'enseignement secondaire supérieur (7 ans dans la filière professionnelle, 6 ans dans les autres filières) sont moyennement qualifiées. Celles qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, universitaire ou non, sont dites hautement qualifiées. Le critère de classification retenu est le niveau du diplôme le plus élevé obtenu au moment de l'enquête.

Bien que les enquêtes soient harmonisées au niveau européen, des ruptures de séries sont signalées dans le long terme. Non seulement de nouveaux États membres se sont ajoutés à la liste des pays soumis aux EFT, mais, au cours du temps, les questionnaires des EFT, implémentés en 1983, ont évolué. De nouvelles questions sont apparues, permettant de nouvelles analyses. Ainsi, les données relatives au niveau d'éducation sont disponibles depuis 1986 en Belgique. Les données selon le statut socioprofessionnel déclaré le sont depuis 1990. La formulation et l'ordre des questions ont changé, ce qui a pu conduire à des ruptures de série. Par ailleurs, dans tous les pays, on est passé d'une enquête annuelle à des enquêtes continues (en Belgique, cette modification a eu lieu entre 1998 et 1999), ce qui induit une rupture de série supplémentaire.

Lorsque c'était possible (les résultats des enquêtes devant être basés sur les réponses d'un nombre suffisamment grand de personnes pour être représentatifs), les résultats belges ont été ventilés par région. Ils ont par ailleurs été comparés de façon quasi systématique avec les résultats observés en moyenne dans l'Union européenne (voire avec les résultats nationaux des États membres). Dans le cadre de cette analyse, l'entité européenne de référence choisie est l'UE15, pour laquelle on dispose de données agrégées depuis 1995, alors que les résultats pour l'UE25 ou l'UE27 ne sont disponibles que pour une période nettement plus limitée. Il faut cependant noter que pour certaines parties de l'analyse, on a dû se contenter de 12 pays, voire moins, ce qui limite la représentativité des résultats relatifs à l'Union.

Dans la mesure du possible, les analyses portent sur l'année 2008. Comme les règles de dissémination des données par Eurostat ont été modifiées au début de 2009, rendant plus difficile l'obtention de données détaillées, on a utilisé les données relatives à l'année 2007 pour certaines parties de l'analyse.

Lorsqu'une comparaison dans le temps s'est avérée intéressante, on a, en fonction de la disponibilité des résultats, utilisé les données 1992-2008. En ce qui concerne la Belgique, les données antérieures à 1999 sont relatives au second trimestre de l'année; à partir de 1999, il s'agit de moyennes annuelles. Les données relatives à l'UE15 ne sont disponibles qu'à partir de 1995. Le passage des enquêtes annuelles aux enquêtes continues a eu lieu en 2005 pour l'Union. Lors des comparaisons ponctuelles dans le temps, les résultats observés en 2008 sont comparés à ceux enregistrés en 2000 et en 1992, deux années conjonctuellement comparables à 2008 en matière d'emploi.

L'analyse de la situation des jeunes sur le marché du travail se heurte à une difficulté importante: l'âge de l'arrivée sur le marché du travail est loin d'être homogène et dépend de la nature et de la durée des études. Il est dès lors crucial de pouvoir isoler les étudiants des autres jeunes. Dans les enquêtes sur les forces de travail, le statut étudiant peut être appréhendé de deux façons différentes:

- on peut isoler les personnes qui déclarent que le statut socioprofessionnel qui décrit le mieux leur situation au moment de l'enquête (variable MAINSTAT) est « élève, étudiant ou en

formation »⁶⁵. Dans cette optique, sont reprises comme étudiantes les personnes qui complètent leur formation initiale, mais aussi celles qui ont repris des études ou une formation à plein temps après avoir quitté le système scolaire au terme de leur formation initiale. La question relative au statut socioprofessionnel déclaré est facultative au niveau européen, et n'est donc pas disponible pour l'ensemble des pays de l'Union⁶⁶;

- on peut isoler les étudiants en se basant sur la participation au système d'enseignement régulier (variable EDUCSTAT). Sont alors reprises comme étudiantes les personnes ayant participé comme élèves ou étudiants à des cours donnés dans l'enseignement régulier au cours de la période de référence, y compris les personnes en apprentissage ou inscrites dans l'enseignement de promotion sociale. Il peut dès lors s'agir aussi d'adultes qui travaillent et complètent leur formation en suivant des cours du soir dans l'enseignement régulier. La question relative à la participation à l'enseignement régulier n'est disponible que depuis 2003, date à partir de laquelle il a été possible de distinguer, parmi les participants à une formation, ceux inscrits dans l'enseignement régulier et ceux assistant à des formations en dehors du système éducatif régulier.

De manière générale, on a choisi d'isoler les étudiants sur la base de leur déclaration. Lorsque cette variable n'était pas disponible (voir notamment section 5.2), on a utilisé comme critère leur participation ou non au système d'enseignement régulier.

65 À choisir parmi différentes propositions: a un emploi/ a un emploi qui n'a pas encore commencé; est élève/étudiant/en formation; est personne au foyer; est en incapacité de travail; est en chômage; est en disponibilité préalable à la (pré)pension; est en (pré)pension; est une autre personne sans emploi.

66 En particulier, en 2008, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni n'ont pas répondu ou ont répondu de façon insatisfaisante à cette question. En 2007, l'Irlande est à rajouter à ces trois pays.



Bibliographie

Amemiya T. (1981), "Qualitative Response Models: a Survey", *Journal of Economic Literature*, 19-4, 1483-1536.

Ardilly P. et P. Lavallée (2005), "Pondération dans les échantillons rotatifs: le cas de l'enquête SILC en France", *Insee - Actes des Journées de Méthodologie statistique*.

Baye A., V. Quittre, G. Hindryckx et A. Fagnant (2007), "Les acquis des élèves en culture scientifique", ULg.

Cockx B. (1997), "Analysis of Transition Data by the Minimum-Chi-Square Method: an Application to Welfare Spells in Belgium", *Review of Economics and Statistics*, LXXIX-3,392-405.

Cockx B. and M. Dejemeppe (2005), "Duration Dependence in the Exit Rate out of Unemployment in Belgium. Is it True or Spurious?", *The Journal of Applied Econometrics*, 20.

Cockx B. and M. Picchio (2008), *Are Short-Term Jobs Stepping Stones to Long-Term Jobs? A New Approach*, mimeo.

CSE (2003), *Rapport 2003*, Bruxelles.

CSE (2005), *Rapport 2005*, Bruxelles.

CSE (2007), *Rapport 2007*, Bruxelles.

CSE (2008), *Rapport 2008*, Bruxelles

Darquenne R. et L. Van Hemel (2009), "Un autre regard sur les jeunes enlisés dans le chômage: recommandations et facteurs de réussite pour l'insertion professionnelle des jeunes peu qualifiés", Facultés universitaires Saint-Louis, HIVA et Fondation Roi Baudouin.

Delhez Ph., Ph. Du Caju and Y. Saks (2006). "Financial incentives for early retirement: demand and supply effects". in Emanuel (Ed.) *Ageing and the labour market: issues and solutions or are there?* FISS International Studies on Social Security, Intersentia, Oxford.

De Meyer I. en J. Pauly (2007), "Wetenschappelijke vaardigheden voor de toekomst: de eerste resultaten van PISA 2006", Gand.

Donnay J., C. Canivet, C. Cuhe et A-F. Lombart (2007), "Pourquoi certains élèves décrochent-ils au secondaire alors qu'ils ont bien réussi dans l'enseignement primaire?", article de synthèse, *Recherche en éducation 2005 n°114/05*, FUNDP.

Du Caju Ph., E. Gautier, D. Momferatou and M. Ward-Warmedinger (2008), "Institutional Features of Wage Bargaining in EU countries, the US and Japan", *ECB Working Paper 974*.

Dupierreux J-M. (2008), "Le redoublement scolaire et son coût", Papier de travail, Service des Statistiques de la Communauté française, ETNIC, juin.

Fondeur Y. et C. Minni (2004) "L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail", *Economie et statistique*, 379.

FOREM (2009), "L'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2008", Analyse du marché de l'emploi et de la formation, Rapport d'étude, juin.

Gasquet C. et V. Roux (2006), "Les sept premières années de vie active des jeunes non diplômés: la place des mesures pour l'emploi", *Economie et statistique*, 400.

- Göbel C. and E. Verhofstadt (200?), *Is temporary employment a stepping stone for unemployed school leavers?*, mimeo.
- Gouriéroux C. (1989), *Econométrie des variables qualitatives*, Economica, Paris.
- Gregg P. (2001), "The impact of youth unemployment on adult unemployment in the NCDS", *The economic journal*, 111, November/
- Grelet Y. (2002), "Des typologies de parcours. Méthodes et usages", Céreq, Notes de travail Génération 1992.
- Hirtt N. (2008), "Pourquoi les performances PISA des élèves francophones et flamands sont-elles si différentes?", APED, janvier.
- Janssen R., D. Carlier et P. Van Craen (2009), "L'enseignement à Bruxelles", Brussels studies, Note de synthèse n°5, janvier.
- Kruppe T. (2001), "Assessing labour market dynamics: European evidence", *Employment Paper*, 15.
- Lafontaine D. et M. Crahay (2004), "Échec et décrochage scolaire en Communauté française de Belgique", *Revue internationale d'éducation*, n°35, avril.
- Lallemand Th. and Fr. Rycx (2009), Are young and old workers harmful for firm productivity?, DULBEA Working Paper N°09-02.
- Ministère de la Communauté flamande (2006), "*Zittenblijven, schoolse vertraging en slaagcijfers in het Vlaams onderwijs, een kwantitatieve analyse (2003-2004)*".
- Ministère de la Communauté flamande (2008), *Onderwijs in Vlaanderen: het Vlaamse onderwijslandschap in een notendop*.
- Ministère de la Communauté flamande (2009), "*Studiesuccess generatiestudenten in 2007-2008*".
- Ministère de la Communauté française (2008), *Les indicateurs de l'enseignement*.
- OCDE (2007), *PISA 2006: les compétences en sciences, un atout pour réussir*, Volumes 1 et 2.
- OECD (2007), *Jobs for Youth: Belgium*, OECD, Paris.
- OECD (2009), *Aider les jeunes à s'insérer durablement sur le marché du travail*, Document de référence pour la réunion du Comité Emploi du 28 et 29 septembre 2009, Paris.
- OECD (2009), *Des emplois pour les jeunes: France*, Paris.
- OESO (2008), "Off to a Good Start? Youth Labour Market Transitions in OECD Countries", in OECD Employment Outlook 2008.
- Quintini G. and T. Manfredi (2009), "Going separate ways? School-to-work transitions in the United states and Europe", *OECD Social, Employment and Migration working papers*, 90.
- Ryan P. (2001), "The school-to-work transition: a cross-national perspective", *Journal of Economic literature*, 39, March.
- Tijus C. (2009), "L'Union européenne s'intéresse-t-elle au décrochage scolaire?", Pour la solidarité.
- Vanderheyden A. en W. Van Trier (2008), "Sociale afkomst, onderwijs en maatschappelijke positie van Vlaamse jongeren bij het begin van de arbeidsloopbaan", in: Het Jaarboek Armoede en Sociale Uitsluiting, Acco, Antwerpen.

Van Landeghem G. en J. Van Damme (2008a), *Evolutie van de ongekwalificeerde uitstroom. Eensamenhangend indicatorensysteem gebaseerd op indicatoren per leeftijd*, Leuven: Steunpunt Studie- en Schoolloopbanen, rapport SSL/OD1/2008.13.

Van Landeghem G. en J. Van Damme (2008b), *De EAK-indicator van "vroegtijdige schoolverlaters": toets aan administratieve onderwijsgegevens en kritiek*, Leuven: Steunpunt Studie- en Schoolloopbanen, rapport SSL/OD1/2008.14.

Van Landeghem G. en J. Van Damme (2008c), *Geboortecohorten in de tweede en derde graad van het voltijds gewoon secundair onderwijs: Evolutie van 1989-1990 tot 2005-2006*, Leuven: Steunpunt Studie- en Schoolloopbanen, rapport SSL/OD1/2007-02.

VDAB (2003), *Werkzoekende schoolverlaters in Vlaanderen*, 18e studie 2001-2002.

VDAB (2004), *Werkzoekende schoolverlaters in Vlaanderen*, 19e studie 2002-2003.

VDAB (2005), *Werkzoekende schoolverlaters in Vlaanderen*, 20ste studie 2003-2004.

VDAB (2006), *Werkzoekende schoolverlaters in Vlaanderen*, 21ste studie 2004-2005.

VDAB (2007), *Werkzoekende schoolverlaters in Vlaanderen*, 22ste studie 2005-2006.

VDAB (2008), *Werkzoekende schoolverlaters in Vlaanderen*, 23ste studie 2006-2007.

VDAB (2009), *Werkzoekende schoolverlaters in Vlaanderen*, 24ste studie 2007-2008.

Verbeek M. (2008), *A guide to modern econometrics*, Chichester, John Wiley.